

Université de Montréal

# À l'intérieur des murs :

*comprendre la violence en milieu carcéral à partir du point de vue d'hommes  
incarcérés à l'Unité spéciale de détention*

par

Trina Phillips

École de criminologie

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)  
en criminologie

Octobre, 2014

© Trina Phillips, 2014

## **Résumé**

L'étude qui nous concerne vise à mieux comprendre la violence en milieu carcéral. C'est à l'aide d'entrevues menées auprès de treize hommes incarcérés à l'Unité spéciale de détention, une unité canadienne spécifiquement conçue pour loger des personnes qui ont fait usage de violence intra murale ou sont soupçonné de l'avoir fait, que nous avons tenté d'atteindre l'objectif principal de ce projet. Plus spécifiquement, le point de vue des participants a été recueilli sur l'incarcération, sur les moyens utilisés afin de s'accoutumer aux défis de l'enfermement ainsi que la manière dont les individus justifient l'usage de violence dans ce contexte.

Les résultats de nos analyses suggèrent que le milieu carcéral est un monde hostile et imprévisible où les individus se perçoivent constamment vulnérables à de multiples formes d'agression. Placés en hyper vigilance et orientés vers la survie, les détenus font usage de diverses stratégies d'adaptation afin de répondre aux situations difficiles qu'ils rencontrent en contexte de perte de liberté. La violence représente donc un des moyens dont disposent les individus pour survivre à l'intérieur des murs. Les diverses formes d'adaptation violente rencontrées en milieu carcéral peuvent ainsi informer sur les enjeux de survie présents dans un milieu et donc, du risque de violence ou de victimisation dans ce milieu, que cette violence soit interpersonnelle, collective, auto dirigée, axée sur la fuite ou contre les biens. Puisque l'usage de violence par une personne engendre une possibilité accrue de choisir la violence pour une autre, et ce, avec les conséquences qui s'en suivent pour les détenus et les membres du personnel, nous avons tenté d'identifier et de comprendre les diverses logiques d'action qui motivent le choix d'avoir recours à la violence dans les institutions carcérales.

Or, il appert que certaines caractéristiques des individus tendent à faire augmenter le risque pour une personne d'avoir recours à la violence carcérale. De même, il semble que certaines institutions sont davantage propices à l'usage de violence que d'autres. De surcroît, des éléments appartenant aux individus et au milieu en interrelation semblent favoriser la possibilité qu'un condamné fasse usage de violence intra murale. Ainsi, le recours à la violence est davantage probable si elle est légitimée par les individus et le milieu, si le niveau d'adhésion aux valeurs des sous-cultures délinquantes des individus est élevé et si la philosophie du milieu en favorise le maintien, si des groupes influents en quête de contrôle et de pouvoir sont présents dans le milieu et qu'un individu désire y être affilié, s'il y a

présence de marchés illicites comme réponse à la privation et qu'un individu y participe ou encore, si le milieu et l'individu sont pris dans l'engrenage d'un climat de survie. Par conséquent, une réflexion concernant le sentiment de sécurité préoccupant les reclus, sentiment qui est un besoin fondamental chez tous les êtres humains, un retour sur les divers modèles théoriques en fonction des données que nous avons obtenues ainsi qu'une réflexion portant sur les moyens dont disposent les individus et le milieu afin de diminuer les possibilités que la violence soit utilisée, ont été amorcées en conclusion.

**Mots-clés** : VIOLENCE, MILIEU CARCÉRAL, PRISON, VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL, DÉTENU DANGEREUX, SURVIE, ADAPTATION, ORGANISATION SOCIALE CARCÉRALE, PRIVATION, VALEURS, CODE DES DÉTENU, SOUS-CULTURE, BESOINS, VULNÉRABILITÉ, VICTIMISATION, RISQUE, SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE, SÉCURITÉ MAXIMALE-ÉLEVÉE, UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION

## **Abstract**

The purpose of this study is to gain a better understanding of prison violence. To meet this goal, thirteen men were interviewed at the Special Handling Unit, a Canadian unit specifically designed to accommodate the security needs of individuals who have previously used, or are suspected of having used, serious acts of violence within a correctional setting. More precisely, the point of view of these men was collected regarding general prison life, the means they use in order to adapt to imprisonment as well as the way they justify the use of violence in this environment.

The results of this research project suggest that prisons are hostile and unpredictable environments. Incarcerated individuals perceive a constant threat of violence to themselves. In a constant state of alert to survive, inmates use different strategies to deal with the difficult situations they encounter within the prison walls. Violence is only one of the means used by inmates to adapt to their environment and has many different forms such as interpersonal violence, collective violence, self-directed violence, escapism or destruction. Such violent acts may serve as signs that violence and victimization are taking place in an environment. Since the violent conduct of an individual tends to increase the risk of using violence for another, with the subsequent consequences to inmates and correctional personnel, we attempted to comprehend the different logics that support violent action within prisons.

As such, it appears that certain individual traits tend to increase the likelihood that a person will resort to violence as a solution. The data also suggests that violence is a more common response in some institutions rather than in others. Furthermore, this study has found relationships between individual and prison environmental characteristics that tend to highly increase the possibility that an inmate will choose violence. More precisely, it is more probable that violence will be used by a person: if it is legitimized by that individual as well as the environment; if the individual's level of compliance to the values of delinquent subcultures is high and these subcultures are supported by the philosophy of the environment where he is placed; if influential groups seeking power and control are present within the institution and the individual wishes to associate with such groups; if illicit markets were created in the prison as a response to deprivation and the inmate has involvement in such markets; and if both the individual and the environment are in a state of helplessness due to their focus on survival. In conclusion, a reflection concerning the inmate's need for safety, which is a common basic need for all

human beings, an overview of the data obtained in this project pertaining to theoretical models offered by past literature on prison violence as well as thoughts on strategies available to inmates and prisons to limit the risk of violence being used are presented.

**Keywords** : VIOLENCE, PRISON, PRISON VIOLENCE, DANGEROUS INMATES, SURVIVAL, ADAPTATION, PRISON SOCIAL ORGANIZATION, DEPRIVATION, VALUES, INMATE CODE, SUBCULTURES, NEEDS, VULNERABILITY, VICTIMIZATION, RISK, EXPERIENCE SOCIOLOGY, HIGH MAXIMUM-SECURITY, SPECIAL HANDLING UNIT

# **Table des matières**

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>I</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>III</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>X</b>
<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>XI</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>XIII</b>
<b>ACKNOWLEDGEMENTS.....</b>	<b>XIV</b>
<b>AVIS DE L'AUTEUR.....</b>	<b>XV</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 – L'ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE I – PORTRAIT DE LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL.....</b>	<b>4</b>
1. <i>La prévalence de la violence intra murale et ses formes :.....</i>	<i>4</i>
1.1 La violence interpersonnelle :.....	5
1.2 La violence autodirigée :.....	11
1.3 L'évasion avec violence :.....	14
1.4 Les diverses perturbations du fonctionnement institutionnel :.....	15
2. <i>Les éléments de compréhension de la violence intra murale liés aux individus :.....</i>	<i>16</i>
2.1 L'âge, l'ethnicité et la violence en établissement :.....	16
2.2 Les éléments de la violence carcérale en lien avec la sentence :.....	18
2.3 Les dépendances au jeu, aux produits illicites et leur lien avec la violence en milieu carcéral :.....	21
2.4 Les difficultés sur le plan de la santé mentale et la violence dans les milieux pénitentiaires :.....	24
3. <i>Les éléments de compréhension de la violence institutionnelle liés au milieu :.....</i>	<i>26</i>
3.1 Les caractéristiques des institutions en lien avec la violence dans ces milieux :.....	27
3.2 Le milieu carcéral en tant que lieu de privations :.....	29
3.3 Le milieu carcéral en tant qu'environnement social :.....	30
3.3.1 L'environnement carcéral en tant que milieu où les gens se hiérarchisent :.....	30
3.3.2 L'institution carcérale comme milieu où les relations sont conflictuelles :.....	31
3.3.3 Le milieu carcéral comme lieu ayant son propre système de valeurs :.....	32

4.	<i>L'adaptation au milieu carcéral et ses modèles théoriques :</i>	34
4.1	La prisonnérification comme processus d'adaptation :	36
4.2	Les réactions face aux souffrances de l'enfermement :	37
4.2.1	La présence et la participation aux activités illicites du milieu en lien avec l'adaptation :	38
4.2.2	L'appartenance aux gangs de rue en milieu carcéral comme choix d'adaptation :	40
4.2.3	Le sentiment d'insécurité et le sens que peuvent prendre les demandes de transferts et de protection en lien avec l'adaptation :	41
4.2.4	Les formes de violence en tant que signes d'inadaptation au milieu carcéral :	43
PARTIE II - LA PROBLÉMATIQUE ET LA PERTINENCE DU PROJET		46
PARTIE III - LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE		47
<b>CHAPITRE 2 – LE CADRE THÉORIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE</b>		<b>48</b>
PARTIE I - LE CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE		48
1.	<i>La phénoménologie</i>	48
2.	<i>La Sociologie de l'expérience</i>	49
PARTIE II - L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRÉCONISÉE		50
1.	<i>L'approche qualitative : justification théorique et empirique</i>	50
2.	<i>L'entretien de type qualitatif</i>	51
3.	<i>L'Unité spéciale de détention comme site de collecte des données</i>	52
3.1	Une description du rôle l'Unité spéciale de détention et de son mandat :	52
3.2	L'historique de son émergence :	53
3.3	Le processus d'admission d'un détenu à l'Unité spéciale de détention:	53
3.4	Une description physique de l'USD et de son fonctionnement:	54
3.5	Le profil des détenus logés à l'USD :	56
3.6	Justification du choix de l'USD comme site de collecte de données :	56
PARTIE III – LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE		57
1.	<i>La méthodologie du projet</i>	57
2.	<i>Notre intégration au milieu</i>	57
2.1	La prise de contact avec les participants de l'étude	58
2.2	La sélection des participants	59
2.3	La description de l'échantillon	60
2.4	La stratégie de collecte des données	62
2.5	Le déroulement et la réalisation des entretiens	62
3.	<i>L'analyse des données :</i>	65
PARTIE IV - LES LIMITES POSSIBLES DE L'ÉTUDE		66
1.	<i>Les limites associées au choix de la méthodologie</i>	66
2.	<i>Les limites du projet pouvant être attribuées au lieu de cueillette de données</i>	68
3.	<i>Les enjeux potentiels liés au délai entre la cueillette de données et l'analyse des données</i>	69

<b>CHAPITRE 3 – PRÉSENTATION DES DONNÉES :</b>	<b>.....</b>	<b>71</b>
<b>LES REPRÉSENTATIONS DU MILIEU CARCÉRAL</b>	<b>.....</b>	<b>71</b>
PARTIE I - L'INSTITUTION CARCÉRALE PERÇUE COMME UN ENVIRONNEMENT HOSTILE ...	71	
1. <i>Le milieu carcéral présenté comme un lieu de survie :</i>	71	
1.1 La privation :	72	
1.1.1 La privation de contacts humains et d'intimité:	72	
1.1.2 L'accès restreint aux produits de consommation.....	73	
1.1.3 La limitation du droit au libre arbitre :	73	
1.2 Le système de valeurs et de règles de conduite que l'on retrouve en milieu carcéral :	73	
1.3 La hiérarchie sociale dans l'univers carcéral :	75	
1.4 Un vécu carcéral spécifique à certains détenus de l'étude :	79	
1.5 La vie à l'Unité spéciale de détention :	81	
2. <i>Le milieu carcéral présenté comme un lieu de tensions interpersonnelles :</i>	84	
2.1 Les interactions entre les détenus :	85	
2.2 Les interactions entre les détenus et les membres du personnel :	86	
2.3 Les interactions avec les groupes organisés.....	92	
2.4 Les interactions des détenus avec des individus à l'extérieur du pénitencier.....	95	
PARTIE II - L'ADAPTATION AU MILIEU CARCÉRAL.....	96	
1. <i>Les stratégies de protection, de prévention et de retraite :</i>	97	
1.1 La cueillette d'informations :	97	
1.2 La résolution amicale du problème et la négociation :	97	
1.3 Les demandes d'aide :	98	
1.4 L'évitement et la fuite :	98	
1.5 Prétendre avoir une instabilité mentale ou une dangerosité excessive :	99	
1.6 Affronter et faire face :	100	
1.7 Le port et l'utilisation d'armes :	100	
1.8 La tentative de suicide :	101	
2. <i>Les stratégies de révolte, d'attaque et de diversion :</i>	101	
2.1 La contestation, la dénonciation et les plaintes:	101	
2.2 La guerre psychologique :	102	
2.3 L'endommagement du matériel :	103	
2.4 L'émeute :	103	
2.5 L'agression :	103	
<b>CHAPITRE 4 – PRÉSENTATION DES DONNÉES (SUITE...) :</b>	<b>.....</b>	<b>105</b>
<b>LES REPRÉSENTATIONS DE LA VIOLENCE CARCÉRALE</b>	<b>.....</b>	<b>105</b>
PARTIE I - LES RAISONS DERRIÈRE LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL :	105	
1. <i>L'apprentissage de la violence :</i>	105	
2. <i>Les raisons psychologiques justifiant le recours à la violence carcérale</i>	106	

2.1	La disposition mentale :	106
2.2	Le sentiment de vulnérabilité :	107
2.3	La réactivation de traumatismes :	108
2.4	La perte d'êtres chers :	110
2.5	Le désespoir et le découragement :	111
2.6	Pour composer avec l'ennui (« boredom ») :	114
2.7	La consommation et la dépendance aux substances :	115
2.8	Les frustrations et les injustices perçues :	115
3.	<i>Les justifications de la violence en milieu carcéral en lien avec la préservation du statut social et la défense des valeurs :</i>	116
3.1	L'étiquetage social et l'usage de la violence :	116
3.2	Prouver sa valeur aux yeux des codétenus :	117
3.3	Donner une leçon :	117
3.4	La défense des alliés et l'impact de l'appartenance à un groupe de pairs sur l'usage de violence carcérale :	118
3.5	La protection des marchés illicites :	118
4.	<i>Les facteurs qui augmenteraient dramatiquement les risques d'avoir recours à l'usage de la violence en milieu carcéral selon nos interviewés :</i>	119
4.1	L'anticipation de conséquences limitées :	119
4.2	L'accumulation de situations de vie difficiles menant à l'épuisement des stratégies d'adaptation et à la perte de contrôle :	120
4.3	L'ouverture de l'individu à faire usage de violence extrême :	120
<b>PARTIE II - LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LES INTERVIEWÉS POUR ÉVITER L'UTILISATION DE VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL</b>		121
1.	<i>L'espoir :</i>	121
2.	<i>Le désir de se retrouver avec des êtres chers et la présence de soutien dans la communauté :</i>	122
3.	<i>Le désir de se sentir mieux :</i>	123
4.	<i>L'accumulation de situations dangereuses et la difficulté à supporter les conséquences :</i>	124
5.	<i>L'arrivée prochaine de la liberté :</i>	125
6.	<i>Les liens de confiance avec un membre du personnel :</i>	125
7.	<i>La volonté de ne pas affecter les activités sociales, les marchés illicites ou de s'attirer des ennuis auprès de ses codétenus :</i>	126
<b>CHAPITRE 5 – DISCUSSION ANALYTIQUE</b>		127
PARTIE I- LES FORMES DE SURVIE, LES BESOINS ET L'ADAPTATION EN CONTEXTE D'ENFERMEMENT		127
PARTIE II – LES ÉLÉMENTS-CLÉS S'ARTICULANT AUTOUR DE LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL		132
1.	<i>Les caractéristiques des individus pouvant augmenter le risque d'avoir recours à la violence pour composer avec l'enfermement :</i>	134

2.	<i>Les éléments appartenant au milieu de placement qui peuvent augmenter la probabilité de violence carcérale :</i>	136
3.	<i>L'interrelation entre les éléments du milieu et des individus qui rendent l'usage de la violence en milieu carcéral encore plus probable que l'effet des facteurs individuels ou environnementaux à eux seuls:</i>	138
PARTIE III – LE DISCOURS DES INDIVIDUS INCARCÉRÉS SUR LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL À LA LUMIÈRE DES ASPECTS THÉORIQUES PRÉSENTÉS DANS LA LITTÉRATURE		140
PARTIE IV - QUELQUES PROPOSITIONS :		144
<b>CONCLUSION</b>		<b>150</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>152</b>
<b>ANNEXE 1 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS DE L'ÉTUDE</b>		<b>I</b>
<b>ANNEXE 2 - INFORMATIONS SUR LES EXPÉRIENCES DE TRANSFERTS À L'USD VÉCUES PAR LES PARTICIPANTS</b>		<b>III</b>

## **Liste des figures**

Figure 1 :	Représentations de la hiérarchie carcérale informelle telle que présentée par les détenus rencontrés à l'Unité spéciale de détention .....	76
Figure 2 :	La pyramide des besoins de Maslow (1943, 1954) .....	129
Figure 3 :	Schéma compréhensif de la violence en milieu carcéral .....	133

## **Liste des sigles**

ALC	Agent de libération correctionnel
BJS	Bureau of Justice Statistics
CDC	Centre de développement correctionnel
CRC	Centre résidentiel communautaire
CRR	Centre régional de réception
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
PC	Protective Custody
SCC	Service correctionnel du Canada
SHU	Special Handling Unit
USD	Unité spéciale de détention

*Pour tous ceux et celles qui réussissent à surmonter  
l'adversité...*

*For all those that have the ability to overcome  
adversity...*

## **Remerciements**

Je tiens d'abord à remercier Marion Vacheret, ma directrice de mémoire, pour son aide précieuse et ses encouragements tout au long de ce projet. J'apprécie tout particulièrement son ouverture à appuyer mon retour aux études, sans laquelle ce mémoire n'aurait eu aucune chance de voir le jour.

J'aimerais également remercier les membres de ma famille qui n'ont jamais cessé de croire en moi. Ils ont enduré mon absence et m'ont toujours soutenu. Je leur dois sans hésiter la réalisation de ce mémoire. Je prends le temps d'offrir un merci tout particulier à mon père qui s'est prêté à l'exercice fastidieux de retranscrire certaines de mes entrevues. Ce n'est d'ailleurs qu'un exemple de son aide et de son appui tout au long de ma vie.

Pour mes amis tout comme pour ceux avec lesquels j'ai eu le bonheur de partager mon quotidien, et vous savez qui vous êtes; vous avez été plus que compréhensifs à mon égard et je vous remercie affectueusement pour votre écoute ainsi que votre capacité à me faire découvrir les petits plaisirs de la vie malgré mon horaire chargé.

À mon chef de service actuel et à mon spécialiste en activité clinique, je ne sais pas comment exprimer ma gratitude pour votre soutien et votre flexibilité. Je retiendrai comment vous étiez prêts à m'accommoder afin de rendre mon mode de vie d'étudiante travailleuse à temps plein aussi facile que possible. J'aimerais également souligner mon appréciation pour les ressources mises à ma disposition par mon employeur.

Un autre incontournable pour moi est de remercier mes collègues, que je considère ma seconde famille, pour leur tolérance face à mes absences d'esprit causées par ma privation de sommeil. J'ai grandement apprécié votre patience et j'espère un jour pouvoir vous rendre la pareille. Si vous avez l'intention de lire ce projet, vous comprendrez sûrement davantage mon acharnement sur la sécurité dynamique ainsi que sur la prévention de la violence dans notre milieu de travail.

À ma chère Brigitte, merci pour ton temps! Je te dois définitivement congé de tes responsabilités maternelles pour quelques soirées.

J'aimerais, en plus, remercier les jeunes et adultes auprès desquels j'œuvre depuis une quinzaine d'années. Ils m'ont constamment inspiré par leur résilience face aux défis de la vie et leur capacité à me faire apprendre sur moi-même. Ne lâchez surtout pas, la vie comporte aussi ses moments d'accalmies.

À M. Robert Massis et aux membres du personnel de l'Unité spéciale de détention : j'ai énormément apprécié votre accueil, votre accompagnement et votre professionnalisme tout au long de ma collecte de données. Vous avez fait de ma présence à l'USD une expérience de vie que je n'oublierai jamais.

En dernier lieu, je ne tâcherai pas d'oublier de remercier les personnes incarcérées que j'ai rencontrées dans le cadre de ce projet. J'espère avoir été fidèle à votre description de la réalité carcérale et j'ose espérer que, grâce à vous, j'en ressors une intervenante plus sensible face aux nombreux défis de l'enfermement et à l'importance de la prévention de la violence dans les institutions.

## **Acknowledgements**

I would like to thank the men and young men with whom I have had the privilege to work with in the past 15 years. I am constantly humbled and inspired by your resiliency towards life challenges as well as your ability to teach me about myself on a daily basis. Please never give up, life also provides its moments of peace of mind.

I also wish to express my gratitude to the incarcerated men I have met throughout this project. I hope I remained faithful to your description of prison life and will hopefully be a better worker as a result of your teachings relating to the challenges of imprisonment as well as the importance of preventing violence in institutional settings.

## **Avis de l'auteur**

Nous devons notre gratitude au Service correctionnel du Canada qui nous a permis l'accès à l'Unité spéciale de détention comme terrain de recherche. Nous apprécions l'accueil et l'accompagnement qui ont rendu notre processus de collecte de données une expérience extrêmement enrichissante. Il nous semble toutefois important de préciser que les analyses et les conclusions présentées dans le cadre de mémoire ne reflètent pas le point de vue du Service correctionnel du Canada et n'engage que nous-mêmes en tant qu'auteur.

## **Introduction**

La violence est un terme qui inclut un vaste ensemble de comportements. Au sens large, la violence englobe toutes les formes de blessures, de menaces ou de torts causés intentionnellement à un individu ou à un groupe d'individus à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes (Levine & Rosich, 1996).

Le stéréotype de la prison est celui d'un lieu dangereux où les prédateurs s'en prennent aux plus vulnérables. Selon plusieurs auteurs, ce stéréotype ne serait pas sans fondement dans la réalité. En fait, la violence et la menace de violence font partie intégrante de la vie au quotidien dans les institutions carcérales (Ayotte, 2012; Beauregard, 2012; Bottoms, 1999; Bowker, 1980; Edgar, O'Donnell, & Martin, 2003; Hemmens & Marquart, 1999; Levan, 2012; Mashev, 2013; Toch, 1977; Vacheret & Lemire, 2007a). Cette violence a des conséquences considérables dont l'une des plus importantes constitue les blessures infligées aux détenus et aux membres du personnel. Les répercussions de cette violence pour les individus qui la vivent ou qui en sont témoins peuvent également mener à des conséquences négatives sur la société dans l'éventualité où les individus, anciennement incarcérés, retournent dans la communauté avec leur habitus carcéral (Caputo-Levine, 2012). Par conséquent, l'intérêt de ce projet repose sur notre capacité à mieux saisir ce qui motive les condamnés à avoir recours à la violence en établissement correctionnel afin de stimuler une réflexion portant sur l'élaboration éventuelle de stratégies pouvant mieux la prévenir.

Il appert qu'à l'intérieur de tout incident violent, il y a d'innombrables éléments et circonstances qui peuvent modifier le cours d'un événement s'ils s'avéraient différents. Appréhender la violence en milieu carcéral impliquerait donc une compréhension des événements et circonstances qui la motivent. Bien que certains incidents de violence puissent relever de gestes impulsifs, ils se produiraient bien peu souvent sans raison apparente (Cohen, 1976).

Afin de mieux saisir le phénomène de la violence en milieu carcéral, le vécu de treize hommes hébergés à l'Unité spéciale de détention sera recueilli. Cette unité renferme des individus qui ont commis des gestes graves de violence en établissement ou sont soupçonnés de l'avoir fait. Aller à la

rencontre de ces individus se révèle donc pertinent dans la compréhension de la violence à l'intérieur des murs. C'est à l'aide d'entrevues qualitatives menées auprès de ces individus à propos de l'incarcération en général, des moyens qu'ils adoptent afin de s'adapter aux défis de l'enfermement ainsi que des raisons qui peuvent les inciter à faire usage de violence en contexte carcéral, qu'une meilleure compréhension de ce phénomène social sera possible.

Le discours des personnes rencontrées dans le cadre de ce projet sera interprété par l'entremise de la sociologie de l'expérience, qui s'inscrit dans le courant phénoménologique, et qui est particulièrement appropriée dans l'étude de phénomènes sociaux complexes (Dubet, 1994, 2007). Cette approche permet de tenir compte tant des personnes, que des contextes sociaux tout comme des différentes logiques qui orientent les actions des individus lorsqu'ils se retrouvent dans des moments où le recours à la violence est possible.

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous passerons tout d'abord en revue les diverses formes de violence carcérale et leur prévalence. Puis nous nous attarderons aux éléments pouvant contribuer au risque de faire usage de violence en établissement carcéral. Ces éléments peuvent être individuels ou appartenir aux milieux dans lesquels sont hébergés les individus. Nous nous attarderons par la suite à la littérature existante en matière d'adaptation en milieu carcéral. Enfin, nous exposerons la problématique de l'étude en incluant la pertinence du projet et ses objectifs.

Dans le deuxième chapitre, nous présenterons les aspects théoriques et méthodologiques de la recherche en nous concentrant sur le choix du cadre théorique, sur la méthodologie du projet pour finir avec une description des limites de l'étude.

Les chapitres trois et quatre focaliseront sur le discours des participants interviewés à l'Unité spéciale de détention en commençant par leur perception de l'incarcération, les moyens qu'ils utilisent afin de s'adapter aux souffrances de l'enfermement et les raisons qui les incitent à l'usage de violence carcérale. Nous inclurons également les motifs qui les dissuadent d'en faire usage.

Le cinquième chapitre sera voué à l'analyse de nos données et à leur mise en lumière avec la littérature déjà existante. Dans cette partie du mémoire, nous amorcerons une réflexion concernant les éléments qui hausse la probabilité qu'un individu incarcéré fasse usage de violence carcérale en présence de

caractéristiques qui lui sont propres et des éléments qui sont davantage spécifiques au milieu. Des relations entre les caractéristiques du milieu et des individus risquant d'augmenter davantage le potentiel d'usage de violence en seront tirées. Nous aborderons également le besoin de sécurité, les différentes formes de survie carcérale, l'adaptation dans un contexte d'enfermement ainsi que les divers modèles théoriques présentés dans la littérature à la lumière de nos données. Enfin, des pistes de réflexion seront amorcées afin de stimuler l'élaboration de stratégies en matière de prévention de la violence intra murale.

# **Chapitre 1 – L'ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES**

Bien que la société semble tendre vers l'oubli des individus une fois derrière les barreaux, il ne reste pas moins que ceux-ci réintégreront nos communautés à un moment ou à un autre. Non seulement les institutions carcérales sont sous-investies et sous-équipées pour offrir les services nécessaires afin de permettre une réinsertion sociale adéquate des détenus, mais elles exposeraient également ces personnes à un monde de violence qui comporterait des répercussions dramatiques sur elles (Levan, 2012). Ainsi, selon plusieurs auteurs, la violence et la menace de violence sont des caractéristiques inhérentes à la vie en prison (Ayotte, 2012; Beauregard, 2012; Bottoms, 1999; Bowker, 1980; Edgar et al., 2003; Levan, 2012; Toch, 1977; Vacheret & Lemire, 2007a). Les résultats de Hemmens et Marquart (1999) ainsi que Mashev (2013) indiquent que ce stéréotype ne serait pas sans fondement dans la réalité. Ces auteurs précisent que la vaste majorité des détenus se sentent vulnérables à de multiples formes de violence. Or, il appert que les personnes anciennement détenues risquent de transposer les conséquences de leurs expériences de violence carcérale dans la communauté (Levan, 2012). Alors, s'il est vrai que les individus préalablement incarcérés risquent d'exporter leurs expériences de violence institutionnelle, ceci peut s'avérer inquiétant, surtout si la réalité est telle que la majorité des individus admis en institution carcérale l'étaient, à l'origine, pour des délits sans violence tels que des délits contre les biens ou la vente de stupéfiants (Austin & Irwin, 2012). Il importe donc de s'attarder à mieux comprendre le phénomène de la violence en institution pénale afin de limiter son influence potentielle sur les individus des milieux institutionnels et, par le fait même, sur la société dans son ensemble.

## **PARTIE I – PORTRAIT DE LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL**

### **1. La prévalence de la violence intra murale et ses formes :**

La violence dans les établissements carcéraux pour hommes et l'évaluation de son ampleur est un défi de taille (Levan, 2012; Porporino, 1986; Vacheret & Lemire, 2007a). À ce sujet, différents auteurs

affirment que la présence de violence dans ce milieu est considérée banale et acceptable, ce qui complique d'autant plus l'évaluation de son ampleur. À cet effet, Trammell (2012) illustre comment la violence en institution carcérale est socialement organisée, normalisée et comment cette forme de banalisation sociale de la violence structure les interactions dans ce milieu. Vacheret et Lemire (2007a) ajoutent que la violence intra murale est difficile à cerner puisqu'elle prend plusieurs formes extrêmement subtiles et qu'elle est cachée en raison des lois du milieu qui découragent les détenus à opter pour la dénonciation. Dans le même ordre d'idée, Levan (2012) présente trois obstacles principaux à l'étude de l'amplitude de la violence carcérale. Hormis le silence des détenus qu'elle a également nommé, le nombre limité de surveillants correctionnels par rapport à celui des détenus rendrait difficile l'observation et la prévention des actes de violence. De plus, la société ne se préoccuperait guère du phénomène de la violence institutionnelle, limitant davantage le financement octroyé pour la prévention ainsi que les services offerts aux victimes de cette violence.

### 1.1 La violence interpersonnelle :

Les statistiques internationales portant sur la violence institutionnelle sont relativement peu abondantes (Levan, 2012). Les auteurs de plusieurs pays tels que la France, la Russie, l'Afrique du Sud et l'Australie ont toutefois nommé une hausse des gestes de violence interpersonnelle en milieu carcéral alors que d'autres pays tels que le Canada, l'Italie, la Belgique, la Grande-Bretagne, les États-Unis (sauf pour l'agression sexuelle) et les Pays-Bas, pour n'en nommer que quelques-uns, notent une baisse (Levan, 2012). Malgré tout, la majorité des auteurs s'entendent pour dire que la violence interpersonnelle est de loin le type de violence le plus répandu en milieu carcéral (Silberman, 1995; Sylvester, Reed, & Nelson, 1977; Vacheret & Lemire, 2007a). Cette forme de violence est de plusieurs ordres. D'une part, on rencontre des gestes d'agression physique tels que l'homicide, les agressions sexuelles ainsi que les voies de faits simples ou armés. D'autre part, on retrouve tous les gestes de violence psychologique comme les rumeurs, les coups montés, la menace et l'intimidation.

Selon Byrne et Hummer (2007), il serait important de considérer le choix de la méthode de collecte et d'analyse de données lorsque nous tirons des conclusions liées au phénomène de violence en établissement. Ainsi, le choix de la méthode risque d'influencer les résultats obtenus allant même jusqu'à les rendre contradictoires selon ces auteurs. Pour illustrer ce point, nous présenterons deux

études ainsi que les commentaires offerts par Byrne et Hummer (2007) sur celles-ci. En premier lieu, Useem et Piehl (2006) indiquent que les formes les plus sérieuses de violence interpersonnelle en institution seraient plutôt rares et notent des taux déclinants depuis dix ans. Toutefois, une évaluation du nombre d'incidents de victimisation violente présenterait un portrait bien différent selon Byrne et Hummer (2007). Stephan et Karberg (2003) ont, en deuxième lieu, examiné les données fournies par le Census of State and Federal Correctional Facilities pour l'année 2000. Ceci leur a permis de constater une hausse de 32% du nombre d'agressions physiques et sexuelles par rapport aux données fournies en 1995 par le Census of State and Federal Facilities. Pour compenser pour ce genre de contradiction, Byrne et Hummer (2007) concluent qu'il serait peut-être préférable d'estimer l'ampleur du problème de violence en établissement par l'entremise de données non officielles telles que les sondages de victimisation autorévélés. Ils précisent que le portrait offert par ce type de données sur les agressions physiques et sexuelles pour cette même période, c'est-à-dire 2000, indique que le niveau de victimisation serait en fait dix fois supérieur aux taux officiels. Si tel est le cas, les auteurs estiment que le nombre de victimes d'agression ne serait pas de 34 000 tel que rapporté dans les statistiques officielles du Bureau of Justice Statistics (BJS) mais plutôt de 300 000 (Byrne & Hummer, 2007).

En tenant compte de la méthode de collecte de données, nous examinerons, dans un premier temps, la violence physique en débutant par les données du Canada. À ce titre, Cooley (1993) nous informe qu'il évalue à 47% les détenus qui ont été victimes d'un ou de plusieurs actes de violence au cours de l'année de l'étude. Des gestes tels que des voies de fait, des menaces, des agressions sexuelles, des vols qualifiés ou des extorsions aux mains de leurs pairs, ont été rapportés. Le nombre de détenus qui ont subi un incident connu de violence se situerait à 5,3% dans nos institutions canadiennes alors qu'il en serait de 2,1% dans la communauté. Par ailleurs, dans un Sondage national mené auprès des détenus par le Service correctionnel du Canada (SCC) en 1995, 21% des détenus interrogés admettent avoir été victimes de voies de fait, 7% d'agressions armées et 3% d'agressions sexuelles. Quant aux décès en institutions carcérales rapportés par l'Enquêteur correctionnel en 2012-2013, 6% des décès en établissement sont attribués à l'homicide comparativement à 1,4% en 2011-2012. Un portrait de 2000 à 2009 de tous les décès en établissement a été demandé par l'Enquêteur correctionnel. Celui-ci portait sur trois provinces canadiennes et nous a permis de constater que les homicides correspondent à une moyenne annuelle de 4,9% des décès en établissement (Winterdyk & Antonowicz, 2014). Concernant les voies de fait, ils représentent 37,5% et 41,2% de tous les incidents examinés par l'Enquêteur correctionnel pour 2011-2012 et pour 2012-2013 respectivement. Enfin, pour ce qui est de l'agression sexuelle au Canada, Ellenbogen (2009) indique qu'il est difficile d'évaluer cette problématique puisque

le SCC ne compile pas les incidents de cette nature. Toutefois, cet auteur nous indique que bien que les membres du personnel qualifieront de « préoccupante » cette forme de violence, ils ne croient pas que ce soit un enjeu très courant dans la vie institutionnelle canadienne. Ils observeraient plutôt des gestes sexuels échangés contre de la protection ou des biens. Durant leur incarcération, la majorité des détenus de l'étude de Chubaty (2001) ont indiqué n'avoir jamais subi de victimisation directe. Le tiers des participants avaient déjà été menacés d'agression au cours de l'année qui venait de s'écouler, et un cinquième ont dit avoir subi au moins une agression. De petits sous-groupes de détenus ont reconnu avoir subi des menaces (17,6%) ou des agressions (9%) répétées de la part d'autres détenus. L'auteure indique qu'elle n'a malheureusement pu évaluer la victimisation sexuelle, car trop peu de détenus ont admis en avoir été victimes. Quant à l'étude de Mashev (2013), elle nous informe qu'environ 20% des détenus rapportent avoir été victimes de coups, de claques ou de bagarres. L'auteur précise que 3,5% des détenus ont reconnu avoir été victimes d'agression armée et que 3,5% reconnaissent avoir été victimes d'agression sexuelle.

Toujours au Canada, pour ce qui est de la violence des détenus à l'endroit des surveillants correctionnels, une analyse de 8554 rapports de manquements disciplinaires a été effectuée dans toutes les prisons du Québec. Ouimet (1999) a constaté que 154 de ces manquements étaient pour des gestes de violence, c'est-à-dire 2% des manquements. Parmi ces 154 rapports, 40 d'entre eux comportaient de la violence physique et de ces 40, seulement 5 incidents ont fait l'objet des plaintes officielles à la police. Plus récemment, une compilation des plaintes du personnel envers les détenus de 1994 à 2004 dans les pénitenciers québécois a été réalisée par Milton (2006). Pendant cette période, 239 plaintes de la part des surveillants ont été dénombrées pour différents gestes faits à leur égard par les détenus tels que des voies de fait (59,4% des plaintes), des tentatives de voie de fait (20,5% des événements rapportés), des bousculades (7,9% des incidents), des menaces (11,2%) et des agressions sexuelles (0,8%). Les résultats de ces deux études mènent les auteurs à conclure que la violence à l'égard des surveillants correctionnels demeure tout de même un phénomène assez rare.

En ce qui concerne nos voisins du Sud en matière de violence physique à l'intérieur des murs, attardons-nous tout d'abord à l'homicide. Cunningham, Sorensen, Vigen et Woods (2010) expliquent que malgré l'impression de violence omniprésente véhiculée par les médias concernant les milieux carcéraux, le taux annuel d'homicide serait en moyenne de 4 par 100 000 détenus dans les prisons américaines depuis les dix dernières années. Ceci représente, selon ces auteurs, une baisse de 90% dans

les trente dernières années. En effet, le Bureau of Justice Statistics (2005) souligne que selon les taux compilés par le Center for Disease Control and Prevention, qui ont standardisé leur population pour correspondre à la population carcérale, le taux de décès par homicide dans la communauté serait 9 fois supérieur à celui de la population carcérale dans les prisons d'État et près de 11 fois supérieur à celui des prisons locales. L'homicide ne représente que 2% des décès dans les établissements américains en 2009 (Noonan & Carson, 2011). Toutefois, Levan (2012) nuance les résultats obtenus par ces auteurs de la manière suivante: « *Although some may interpret these findings as indicators of low levels of violence, in actuality they reveal only that such violence<sup>1</sup> is unlikely to be fatal.* » (p.75)

L'agression sexuelle dans les institutions américaines est rapportée par les auteurs comme étant une forme de violence très répandue et préoccupante comparativement aux autres pays (Ellenbogen, 2009; Levan, 2012). En effet, le Human Rights Watch (2001) ira même jusqu'à qualifier « d'esclavage sexuel » le cercle vicieux de l'agression sexuelle pour certains détenus. Voici un témoignage relaté dans ce rapport :

*«[An inmate] claimed me as his property and I didn't dispute it. I became obedient, telling myself at least I was surviving. He publicly humiliated and degraded me, making sure all the inmates and guards knew that I was a queen and his property. Within a week he was pimping me out to other inmates at \$3.00 a man. This state of existence continued for two months until he sold me for \$25.00 to another black male who purchased me to be his wife. »*

Étant donné que les détenus sont encore moins enclins à rapporter cette forme de violence carcérale en raison du caractère humiliant que cela comporte, se faire justice à soi-même pour réagir à ce genre de victimisation devient capital pour certains détenus (Human Rights Watch, 2001). Ceci illustre bien comment la violence peut parfois engendrer la violence. De surcroît, un détenu participant à l'étude américaine du Human Rights Watch (2001) explique comment le consentement sexuel en établissement carcéral peut être difficile à établir lorsque nous prenons en compte la survie:

*«From my point of view, rape takes place every day. A prisoner that is engaging in sexual acts, not by force, is still a victim of rape because I know that deep inside this prisoner does not want to do the things that he is doing but he thinks that it is the only*

---

<sup>1</sup> L'auteur fait référence à la violence carcérale.

*way that he can survive.* » (228. Letter to Human Rights Watch from V.H., Arkansas, November 17, 1996)

Il semblerait toutefois que les détenus aux États-Unis soient beaucoup plus enclins à rapporter des gestes de victimisation sexuelle faits à leur endroit par les agents correctionnels. Les détenus formulant des plaintes d'agression sexuelle à l'égard de surveillants correctionnels sont une situation complexe selon Ellenbogen (2009) dans la mesure où plusieurs agents se sentent vulnérables face à la possibilité d'accusations non fondées de la part de détenus. Dans un rapport du BJS (2007), 14 818 incidents de violence sexuelle ont été rapportés en 2007-2008. Environ 54% de ces incidents se seraient produits entre des détenus alors que 46% des incidents auraient impliqué des membres du personnel. Toutefois, il faudrait tempérer l'interprétation de ces chiffres puisque les critères de classification des gestes d'abus de nature sexuelle pour les surveillants correctionnels sont plus larges que ceux des détenus incluant même des plaintes pour des gestes liés à leurs tâches tels que les fouilles à nu (Ellenbogen, 2009). Il devient donc difficile d'établir dans ces données si les détenus qui ont rapporté ces gestes d'abus sexuel de la part des surveillants correctionnels vivent la procédure de fouille à nu comme une forme d'agression sexuelle, si les agents dénoncés ont abusé des détenus dans leur manière d'exécuter la fouille ou encore si les détenus dénoncent certains agents afin que des mesures disciplinaires soient prises à tort contre eux.

Le Royaume-Uni rapporte dans ses statistiques officielles obtenues auprès du Howard League for Penal Reform (CrimLinks, 2010), que le nombre de voies de faits dans les institutions de l'Angleterre et des Pays de Galles ont augmenté de 61% entre 2000 et 2009. De même, en 2009, un total de 15 180 actes de violence ayant mené à une hospitalisation ont été signalés ce qui représente plus de 40 incidents par jour. De ce nombre, les incidents graves ont subi une hausse de 66%. Dans les institutions juvéniles de Hindley et de Feltham, des augmentations de 967% et 288% des agressions sur les membres du personnel ont été rapportées. En fait, pour la même période, c'est-à-dire de 2000 à 2009, une augmentation notable des agressions armées (44%), des soins médicaux offerts dus à ces agressions (61%), des victimes d'appartenances ethniques autres que blanche (168%), d'étrangers blessés (197%), d'agressions sur les membres du personnel (41%) et d'incidents graves de violence sur le personnel (59%) ont été rapportées dans cette étude. Or, malgré ces 15 180 incidents, seulement 1638 enquêtes officielles ont été lancées. Les auteurs précisent également qu'aucun incident impliquant de l'urine et des excréments n'a été rapporté entre 2000 et 2006 alors que 253 ont été signalés en 2009.

En France, bien que peu de données existent en matière de violence institutionnelle (Levan, 2012), Véronique Vasseur (2000), médecin en chef dans une prison, a dénoncé les conditions de vie des détenus de son institution. Pendant ses années à œuvrer dans une institution pénale, elle a été témoin de la présence d'innombrables gestes de violence tels que des agressions sexuelles, de l'automutilation et du suicide. Les auteurs de l'Observatoire international sur les prisons (2005) ajoutent à ce portrait que la vie dans les prisons françaises serait marquée par des gestes de violence physique de plus en plus fréquents. Les auteurs vont même jusqu'à qualifier de « torture et de barbarie » les actes de violence commis et subis par les détenus.

Dans un deuxième temps, la violence psychologique et verbale serait également omniprésente dans les milieux carcéraux selon les divers auteurs. Autant pour les détenus que le personnel, la violence verbale et psychologique seraient les formes les plus répandues de violence interpersonnelle en milieu institutionnel (Ayotte, 2012; Beauregard, 2012; Edgar et al., 2003; Hagemann, 2008; Mashev, 2013; Vacheret & Lemire, 2007a). En effet, dans un sondage autorévélé du Service correctionnel du Canada auprès des agents correctionnels, Vacheret et Milton (2007b) ont constaté que 55% d'entre eux avouent avoir été victimes de menaces et 75% de dénigrement. En Allemagne, bien que seulement 9% des détenus admettent avoir été victimes d'agressions physiques (Zdun, 2008), plus de 46% rapportent de la victimisation psychologique faite à leur égard (Hagemann, 2008). Pour ce qui est du Royaume-Uni, les résultats d'une enquête menée dans quatre prisons indiquent une présence élevée de violence verbale (O'Donnell & Edgar, 1998). Selon la prison, de 60 à 81% des détenus rapportent avoir été témoins d'au moins un incident de violence verbale durant le mois précédant l'enquête et de 26% à 58% selon la prison, indiquent avoir subi une telle violence. De leur côté, Camp and Camp (1993) rapportent que 58,6% des détenus de leur échantillon reconnaissent avoir reçu des insultes ou des menaces de la part d'autres détenus. Pour leur part, Cooley (1993) et Chubaty (2001) signalent respectivement que 12% et 36% de leurs échantillons de détenus canadiens affirment avoir été victimes de menaces d'agression durant les douze mois précédant l'enquête. Finalement, Mashev (2013) indique que, toujours au Canada, l'insulte est l'acte de victimisation le plus souvent vécu par les détenus (52,8%). En effet, entre un tiers et la moitié des détenus ont rapporté avoir été victimes d'intimidation, de menaces verbales et physiques ainsi que de rumeurs mêmes si une minorité d'entre eux ont déclaré avoir été forcés à donner un bien ou de rendre un service, d'avoir été contraints de quitter une rangée ou encore, d'avoir été empêché de participer à des activités.

Dans un troisième temps, le caïdage (« bullying »), pour sa part, est une forme de violence qui comprend une combinaison de gestes de violence physique, psychologique et même contre les biens. Ireland (2000) explique que cette forme de violence est difficile à définir en milieu carcéral puisque les études se concentrent majoritairement sur la violence et non le caïdage. Bien que ces deux notions demeurent distinctes, il n'en demeure pas moins qu'elles s'entrecoupent. En effet, certains gestes de violence ne constituent pas du caïdage. À son tour, le caïdage est composé de certains gestes violents mais aussi de gestes non violents tels que le vol (Olweus,1996). Plusieurs définitions existent du caïdage dans le domaine scolaire et la plupart d'entre elles englobent cinq éléments de définition proposés par Farrington (1993). Tout d'abord, le caïdage inclut des attaques physiques, verbales ou psychologiques, et cela, de manière répétée et gratuite tout en incluant une tentative de prise de pouvoir d'un individu ou d'un groupe d'individus sur un autre causant par le fait même, de la crainte et du tort aux personnes qui en sont victimes. Beck et Ireland (1995a) conseillent de restreindre cette définition du caïdage afin de ne plus exiger que les gestes soient répétitifs. Si l'on s'attarde brièvement aux formes de caïdage présentées dans la littérature, Brookes (1993) fournit une liste variée de comportements caïdants en milieu correctionnel notamment les coups de pied, les gifles, les agressions armées d'un bas rempli de piles, l'abus et le dénigrement sexuel, les blagues excessives ou répétées telles que placer des excréments dans le lit d'une personne, les menaces faites à l'endroit de la famille d'un détenu, la contrainte d'importer des substances interdites dans l'établissement, le taxage, le vol ou le bris de biens personnels, etc.

De plus, certains des gestes de violence peuvent remplir les critères compris dans la définition du caïdage sans toutefois l'être. Par exemple, plusieurs rites d'initiation sont faits à l'endroit de nouveaux détenus ou de membres de gangs nouvellement associés au groupe (Connell & Farrington, 1996). Or, les détenus ne se considèrent pas victimes de tels gestes et les envisagent plutôt comme des rites de passage nécessaires pour accéder au groupe. Le sens que prennent les gestes de violence pour la personne qui en est la cible détermine si les gestes sont « caïdants ». Ireland (1999) explique que 52% des détenus rapportent au moins une expérience de cette nature en contexte d'enfermement.

## 1.2 La violence autodirigée :

Cette section de la recension sera consacrée aux diverses formes de violence intra-personnelle ou plutôt, dans un contexte carcéral, la violence qu'un condamné dirige contre lui-même. Ainsi, nous aborderons le suicide, la tentative de suicide, l'automutilation et la grève de la faim. Commençons, tout

d'abord, par le suicide et ses tentatives. Fondé sur un examen des rapports de médecins légistes concernant 388 décès en établissement survenus entre 2000 et 2009, un rapport de recherche réalisé par Winterdyk et Antonowicz (2014) qui porte sur tous les types de lieux d'enfermement, c'est-à-dire les postes de police, les prisons provinciales et les établissements fédéraux, dans trois provinces canadiennes, conclut que les morts accidentelles potentiellement issues de comportements auto-agressifs sont fréquemment catégorisées dans « autres causes » et représentent 20,36% des décès en institution alors que le suicide représente 20,10% des décès. Des exemples de morts accidentelles possiblement causées par des gestes auto-agressifs sont, entre autres, les automutilations létales et les surdoses. Pendant cette période de dix ans, il y a eu 94 suicides dans les pénitenciers canadiens. Bien que le taux de suicide en milieu carcéral fédéral soit encore sept fois plus élevé que la moyenne nationale, les données supposent une baisse du taux de suicide dans les établissements carcéraux. En effet, au cours des années à l'étude, il y a eu, en moyenne, neuf suicides par année dans les établissements du SCC, par rapport à 14 par an entre 1991 et 2000. De plus, l'année 2010-2011 a été marquée par 54 tentatives de suicide et quatre suicides selon les rapports des établissements du SCC. Il semble important de préciser que trois de ces quatre suicides ont été effectués en isolement. Pour l'année 2011-2012, l'Enquêteur correctionnel a rapporté huit suicides en établissement ce qui représentait 16% des décès. Pour ces individus décédés par suicide, une concomitance existait avec d'autres types de problématiques telles que la santé mentale, la toxicomanie et l'isolement social. Des idées suicidaires avaient été exprimées par ces quatre personnes dans leur passé et celles-ci possédaient au moins un antécédent de tentative de suicide à leur actif. Au moment du décès, aucun de ces détenus n'avait toutefois verbalisé des idées suicidaires. En ce qui a trait aux tentatives de suicide en 2012-2013, toujours basées sur les résultats fournis par l'Enquêteur correctionnel, elles se chiffraient par un ratio de quinze tentatives pour un suicide complété. Toutefois, Lalande (2009) estime plutôt que ce serait 30 à 100 tentatives pour un suicide.

Aux États-Unis, Noonan et Carson (2011) indiquent que 6% des décès en institution sont attribuables au suicide. Le Bureau of Justice Statistics (2005) présente un portrait des taux de suicide dans les centres locaux de détention, dans les établissements d'état et dans les institutions fédérales. Le taux de suicide aurait chuté de 129 par 100 000 détenus en 1983 à 47 par 100 000 en 2002. Si le suicide représentait la majorité des décès en établissement à l'époque (56%), il représente 32% en 2002 dans les prisons locales et un pourcentage similaire dans les établissements d'État. En ce qui concerne les tentatives de suicide, elles pourraient se représenter par un ratio de seize tentatives pour un suicide complété aux États-Unis selon le BJS (2002).

Retournons-nous maintenant vers l'automutilation. Celle-ci se définit par plusieurs auteurs (Power & Usher, 2011; Smith & Kaminski, 2009; Usher, Power, & Wilton, 2010) comme un geste socialement désapprouvé qui cause une blessure physique et qu'un individu s'inflige délibérément sans que le geste ait été accompli dans le but de se donner la mort (Girard, 1998b; Girard, 1998a). Des gestes comme le fait de se couper, de se frapper, de se bruler, de se couper le souffle, d'avalier des objets contondants et non digestibles, de s'insérer des objets dans le corps pour ensuite les retirer ou encore, de se frapper la tête contre une surface dure en sont des exemples (Simeon & Favazza, 2001; Usher & al., 2010). Bourgoin (2001-2002) ajoute que l'automutilation est une atteinte portée à l'intégrité du corps qui, par mégarde, peut compromettre la vitalité de l'individu qui en fait l'usage.

L'Enquêteur correctionnel du Canada recense 21 incidents d'automutilation sur 165 incidents portés à son attention en 2012-2013. Il est difficile, selon Winterdyk and Antonowicz (2014) d'évaluer dans quelle mesure les morts accidentelles ou les suicides peuvent être, dans les faits, des blessures auto infligées qui ont menés à un décès par inadvertance. De même, il peut s'avérer difficile de départager le surdosage du suicide. Malgré cette difficulté dans la classification des décès et blessures, les auteurs ont constaté que les tentatives de suicide et l'automutilation non suicidaire sont en corrélation et comportent des facteurs de risque similaires. Toutefois, il s'agit de deux problématiques bien distinctes (Harvey, 2007; Picard, 2012; Power, 2010; Power & Usher, 2011; Usher et al., 2010). Même si les personnes qui se mutilent sont plus susceptibles de se suicider que les autres, la cause du décès de la grande majorité des personnes pratiquant l'automutilation (de 97% à 99%) n'est pas le suicide (Hawton, Zahl, & Weatherall, 2003; Owens, Horrocks, & House, 2002).

En 2010-2011, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a fait le point sur l'automutilation. Le nombre ainsi que la prévalence des incidents graves d'automutilation en établissement étaient à la hausse. En fait, le nombre d'incidents d'automutilation aurait plus que doublé de 2007 à 2011. Dans cette étude, 822 gestes d'automutilation impliquant 203 détenus masculins ont été recensés. Parmi ces incidents, on comptait 39 tentatives de suicide. Harvey (2007), pour sa part, présente son échantillon de personnes ayant fait usage de violence auto dirigée en les comparant à un groupe de jeunes adultes n'ayant pas vécu de telles expériences au Royaume-Uni. Précisons que dans son échantillon d'automutilateurs, l'auteur a choisi de ne pas se préoccuper de la présence ou non de l'intention de mourir chez ses participants. Pour ceux s'étant déjà automutilés, 48% avaient déjà fait de tels gestes dans la

communauté et 16% ont admis en avoir fait lors de leur dernier placement carcéral. Le quart des automutilateurs ont également admis s'être blessés à au moins quatre reprises.

Bourgoin (2001-2002) affirme que les conduites auto-agressives, comme les automutilations et les grèves de la faim dont l'objectif est davantage la pression sur l'entourage que le décès, sont peu étudiées alors qu'elles représentent près de 80% du total des atteintes sur soi recensées par l'Administration pénitentiaire française de 1990 à 1999. La grève de la faim peut se définir, selon les dires de l'auteur, comme le refus total ou partiel de s'alimenter par une personne ou un groupe d'individus, et ce, dans le but de protester, de contester ou de revendiquer contre l'administration pénitentiaire, contre l'autorité judiciaire ou bien contre toute autre situation avec laquelle un désaccord est ressenti par le détenu (Bourgoin, 2001-2002). Le gréviste de la faim cherche à provoquer chez un partenaire cible un sentiment de culpabilité et de responsabilité face aux conséquences de son abstinence alimentaire (Barate, 1987).

### 1.3 L'évasion avec violence :

Les différents auteurs qui ont écrit sur l'évasion en décrivent deux types distincts c'est-à-dire les fuites en douce, qui sont des évasions commises à partir d'un établissement à sécurité minimal, et les évasions qui se produisent à partir d'établissements à niveau de sécurité supérieur, c'est-à-dire dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale (Byrne & Hummer, 2008; Culp, 2005; Levan, 2012; Lillis, 1994). Lillis (1994) a procédé à une étude comparative des évasions ayant été effectuées dans différents états américains pour l'année 1993 et a remarqué un nombre inférieur de ces événements en contraste avec 1992. Cette recherche est, selon Byrne and Hummer (2008), unique en son genre puisqu'elle s'est attardée aux personnes blessées lors de ces événements, que ce soit le personnel des institutions carcérales ou les membres de la communauté. Ainsi, sur les 822 évasions étudiées, un total de 5 membres du personnel correctionnel et de 8 citoyens a été meurtri par les évadés. De surcroît, Sundin (1971) a étudié le comportement des évadés alors qu'ils se trouvaient en cavale. En fait, ceux-ci ont été, de manière générale, responsables de menus larcins et de contraventions au Code de la route.

Culp (2005), pour sa part, s'est attardé à 88 incidents d'évasion rapportés dans les médias américains pour l'année 1997-1998 en excluant celles qui se sont produites à partir d'une institution à sécurité minimale. L'auteur considère que les informations fournies sur les évasions provenant des médias sont plus complètes que les banques de données officielles. Dans ces évasions, 68% d'entre elles ont été

effectuées par un seul détenu. Malgré que ces détenus possèdent des antécédents judiciaires de violence, peu de gestes illégaux autres que l'évasion se sont produits dans la communauté. La violence n'a été utilisée que dans 8% des évasions et aucune blessure n'était une blessure grave. De même, seulement 8% des évadés ont utilisé une planification sophistiquée. La plupart des évasions ont donc impliqué une planification simple qui a exploité l'inattention du personnel ou les défaillances technologiques du système de sécurité. Tous les évadés ont été repris, la plupart dans un délai de quelques jours. Un seul individu a été en cavale pour six mois avant d'être arrêté, mais il s'est suicidé lorsque son arrestation lui a semblé imminente. L'auteur (Culp, 2005) a également analysé 11 années de données nationales américaines sur les évasions et nous informe qu'environ 3% des détenus s'évadent pendant leur sentence et qu'annuellement, cela indique qu'environ 1,4% des détenus commettent une évasion. En plus, 88,5% des évasions se sont produites à partir d'institutions à sécurité minimale. Les taux d'évasion ont lentement dégringolé depuis la fin des années 1990. Enfin, l'auteur a constaté que les détenus évadés ont tendance à être jeunes (87% des évasions), moyennant autour de 27 ans.

#### 1.4 Les diverses perturbations du fonctionnement institutionnel :

Deux formes de violence occasionnent des perturbations importantes pouvant compromettre le fonctionnement quotidien des institutions carcérales et potentiellement la sécurité des individus qui s'y retrouvent. Celles-ci sont toutes deux composées de différents gestes tels que l'incendie, l'inondation, les bris matériels, les objets lancés, les barricades, les prises d'otages, les refus d'obtempérer à une demande de réintégrer sa cellule ou de se déplacer ou encore, les refus de travail (Byrne & Hummer, 2008; Vacheret & Lemire, 2007a) .

Le premier type de perturbation rencontré est individuel et implique un détenu qui s'oppose à l'autorité ou qui agit sur son environnement en réaction à des événements qui l'ont amené à se révolter ou à perdre le contrôle. Sykes (2007) parle ici d'individus aliénés qui se placent en guerre contre l'autorité et les autres détenus sachant très bien qu'ils ne s'en sortiront jamais vainqueurs. Vacheret et Lemire (2007a) ajoutent que la rébellion individuelle demeure un phénomène assez rare.

La perturbation collective est le second type de violence de cette nature rencontré. Son objectif est de contester la détention, de réagir face à l'enfermement voire même de dénoncer les diverses conditions d'emprisonnement (Vacheret & Lemire, 2007a). Les auteurs expliquent que les soulèvements évitent

traditionnellement et dans la mesure du possible, la violence physique contre les surveillants ou les autres détenus. Toutefois, Silberman (1995) cite plusieurs exemples d'incidents où les détenus ont profité de mutineries pour éliminer des délateurs ou des détenus rejetés par la population carcérale. L'émeute est définie par Stephan and Karberg (2003) comme une perturbation grave impliquant cinq détenus ou plus et qui occasionnent des blessures graves ou des bris matériels importants. Le Bureau of Justice Statistics (BJS) aurait enregistré une hausse des incidents de nature collective entre 1995 et 2000 aux États-Unis. Toutefois, Byrne, Taxman et Hummer (2008) précisent que cette hausse semble davantage attribuable à l'augmentation de la population carcérale. En revanche, une baisse significative aurait été constatée quant aux incendies et aux perturbations d'autres natures<sup>2</sup>. Les auteurs du BJS (2002) distinguent les perturbations des émeutes. Pour eux, les émeutes, contrairement aux perturbations, incluraient tout geste effectué par un groupe de détenus constituant une tentative par la force d'obtenir le contrôle d'une institution ou d'une partie de celle-ci. Utilisant cette définition, deux seuls incidents de cette nature ont été rapportés en 2000 aux États-Unis, 19 en 2001, au lieu des 639 rapportés par Stephan et Karberg (2003). Selon Quinn (2003), contrairement à la croyance populaire, les émeutes ne jailliraient pas de façon spontanée, mais plutôt, par une accumulation d'insatisfactions des détenus à travers le temps. Au Canada, 23 prises d'otage ont été enregistrées par le Service correctionnel du Canada de 2000 à 2009 dans leurs rapports annuels alors que 54 ont été constatées entre 1985 et 1995.

## 2. Les éléments de compréhension de la violence intra murale liés aux individus :

### 2.1 L'âge, l'ethnicité et la violence en établissement :

Tous les auteurs s'entendent pour dire que l'usage de violence en milieu carcéral, pour la plupart des formes de violence, est plus répandu chez les jeunes détenus (Byrne & Hummer, 2008; Homel & Thompson, 2005; Levan, 2012). En fait, la majorité des études considèrent l'âge comme étant l'un des meilleurs prédicteurs du comportement violent en institution que ce soit pour l'automutilation, la violence interpersonnelle, la violence collective et les évasions (Anson & Hartnett, 1983; Beauregard, 2012; Campbell, Porporino, & Wevrick, 1985a; Enquêteur correctionnel du Canada, 2006-2007; Enquêteur correctionnel du Canada, 2011-2012; Culp, 2005). Coid (1998), dans sa description des

---

<sup>2</sup> Les auteurs ne précisent pas quel genre de perturbation dont il s'agit.

détenus ayant fait usage de violence en institution, parle du lien entre l'âge et la violence en milieu carcéral comme suit : « (...) *age appears to have the strongest association with measured disciplinary infraction rates: younger inmates are more frequently involved in disruptive behavior.* » (p. 438)

Trois formes de violence ne semblent pas uniquement se limiter aux jeunes détenus quant au risque de passage à l'acte violent en détention. Pour ce qui est du suicide, les données sur l'âge sont contrastées selon le BJS (2005). En fait, les détenus plus âgés, c'est-à-dire ceux âgés de 55 ans et plus et les détenus très jeunes de 18 ans et moins sont davantage à risque d'opter pour le suicide que les autres groupes d'âge. Similairement, la grève de la faim serait choisie par des détenus plus âgés que la moyenne (Bourgoin, 2001-2002). Enfin, Beck (1992), Brookes (1993) ainsi que Ireland et Archer (1996) indiquent que les détenus les plus vulnérables à l'automutilation sont les détenus jeunes ou ceux qui ont moins d'expérience avec le milieu carcéral ainsi que les détenus plus âgés qui utilisent des gestes moins agressifs dans la résolution de leurs conflits à l'intérieur des murs. Une autre information concernant l'âge des individus qui s'automutilent provient de données de la population générale et indique que les personnes âgées sont moins enclines à se mutiler que leurs comparses plus jeunes. Toutefois, les conséquences associées à leurs gestes seraient nettement plus dramatiques lorsque les personnes âgées y auraient recours occasionnant de plus nombreux décès suite à leurs automutilations (Royal College of Psychiatrists, 2010). Compte-tenu de ce qui précède, les jeunes détenus ne seraient pas les seuls individus à risque pour le suicide, l'automutilation et la grève de la faim.

Dans un autre ordre d'idée, parmi les cas d'automutilation en 2011-2012 recensés par le Bureau de l'Enquêteur correctionnel du Canada, 104 ont été commis par des Autochtones, ce qui représente 45% de tous les incidents. Au SCC, la proportion des détenus autochtones qui s'enlèvent la vie est comparable à celle que l'on retrouve dans les communautés autochtones à l'extérieur du pénitencier. Cela revient à dire que, pendant qu'ils sont incarcérés, les délinquants autochtones canadiens ne présenteraient pas un risque plus élevé de suicide qu'en liberté. Il semble toutefois que les délinquants autochtones soient plus à risque de tenter le suicide que les délinquants non autochtones (Wichmann, Serin, & Motiuk, 2000). Par ailleurs, nous apprenons dans le Rapport du Bureau de l'Enquêteur correctionnel du Canada 2011-2012, que la population carcérale autochtone a subi une hausse de 37,3% au cours des dix dernières années alors que la population carcérale non autochtone a connu une hausse modeste de 2,4%. De plus, bien que les individus d'origine autochtone au Canada ne représentent que 4% de la population canadienne totale, ils composent 21,4% de la population

carcérale sous responsabilité fédérale. Il appert enfin que 28,4% des incidents de violence en institution impliquent des délinquants autochtones.

## 2.2 Les éléments de la violence carcérale en lien avec la sentence :

Plusieurs auteurs stipulent que le meilleur prédicteur de violence future est l'usage passé de la violence et c'est ce que semblent révéler leurs données (Jayewardene & Doherty, 1985; Sylvester et al., 1977). Ainsi, de nombreux auteurs s'entendent pour dire que les détenus violents en institution possèdent un lourd passé criminel incluant des antécédents juvéniles et adultes, une précocité de leurs comportements déviants, un polymorphisme dans leurs conduites délinquantes, de nombreuses infractions disciplinaires, etc. (Shaffer, Waters, & Adam, 1994; Zamble & Quinsey, 1997). Plus spécifiquement, Coid (1998) ajoute que la violence en milieu carcéral est surtout le fait d'individus ayant commis des vols, des vols-à-main-armée, des tentatives de meurtre ou de voies de fait. Les individus ayant une peine pour homicide, homicide involontaire, délit sexuel ou délit en lien avec la drogue ont une participation inférieure à la moyenne dans la violence pénitentiaire. En ce qui a trait au suicide, le BJS (2005) nous informe que les détenus qui purgent des sentences pour des délits de violence aux États-Unis ont un taux de suicide deux fois plus élevé que les délinquants non violents. Seulement les détenus incarcérés pour des bris de probation ont des taux de suicide comparables aux personnes incarcérées pour violence. Les trafiquants de drogue, pour leur part, possèdent les taux les plus bas de suicide en institution carcérale par rapport à leurs pairs. De même, les individus enclins à faire la grève de la faim sont inculpés pour des délits plus graves (Bourgoin, 2001-2002). En ce qui a trait aux évadés, Lillis (1994) a remarqué que les détenus de son échantillon d'évadés provenant d'institution à sécurité minimale sont surtout incarcérés pour des délits contre les biens alors que Culp (2005) retrouve une majorité d'individus incarcérés pour des délits de violence (58%) dans son échantillon d'évadés qui étaient logés dans des établissements à sécurité moyenne et maximale au moment de l'évasion. Ce dernier auteur mentionne que 33% des évadés qui sont incarcérés pour des délits de violence y sont pour meurtre, 25% pour d'autres délits contre la personne tels que les voies de fait, les vols qualifiés et les agressions sexuelles, 36% pour des délits contre les biens ou pour des bris de conditions et 5,5% pour du trafic de stupéfiants.

Si nous nous retournons maintenant vers les individus les plus à risques de subir de la victimisation selon les divers auteurs, nous apprenons que les détenus incarcérés pour des gestes de violence sont

deux fois plus souvent victimes d'homicides que les autres détenus (Bureau of Justice Statistics, 2005). Dans l'étude d'Ireland (1999) sur le caïdage, les personnes qui ont tendance à être ce que l'auteur surnomme des « caïdes purs », purgent, de manière générale, les sentences les plus courtes, mais rapportent les plus longs historiques d'incarcération. Hann and Harman (1992) ont également constaté que le risque de passage à l'acte violent en incarcération diminue en fonction de la longueur de la peine. Bref, plus la peine serait courte, plus le risque d'agir violemment serait grand et inversement. Le groupe de détenus, qui a tantôt recours au caïdage et qui est tantôt ciblés par ce type de victimisation, est le plus grand groupe de détenus et est davantage composé par de jeunes détenus qui purgent des peines pour des gestes de violence (Ireland, 1999). Puisque la victimisation est une source de provocation pour les détenus selon l'auteur, cela pourrait expliquer pourquoi les agressés en milieu carcéral deviennent souvent des agresseurs. De plus, elle affirme que cela tendrait à confirmer que les plus jeunes détenus débuteraient en tant que victime dans le milieu carcéral pour devenir des agresseurs par la suite. Ireland (1999) ajoute à ce portrait que le groupe de victimes qualifié de « pures », ont la fréquence la plus basse de détenus purgeant des peines pour des délits de violence et sont plus âgés. L'auteur précise qu'il est possible que ce groupe n'ait jamais développé de stratégie pour se défendre contre les attaques de leurs codétenus. Quant à l'étude réalisée par le Human Rights Watch (2001) portant sur la violence sexuelle dans les institutions américaines, aucun lien n'a été trouvé entre le vécu d'agression sexuel en établissement, que ce soit en tant qu'agresseur ou de victime, et les délits à l'origine de la peine. Toutefois, une exception est apparue, soit un lien entre la victimisation sexuelle carcérale et le fait d'avoir commis des délits sexuels à l'égard de mineurs. Cette exception n'était présente que lorsque les antécédents d'un détenu venaient à l'attention de leurs codétenus. Bien que la majorité des individus victimes d'abus sexuels en prison ne soient pas, selon les auteurs, des individus incarcérés pour délinquance sexuelle, il ne reste pas moins que plusieurs d'entre eux ont rapporté de la victimisation sexuelle. Voici l'expérience d'une personne rencontrée par les auteurs du Human Rights Watch (2001) :

*« It took about seven months before my crime became known (...). Then everyone came down on me. They beat me with mop handles and broom sticks. They shoved a mop handle up my ass and left me like that. »* (Human Rights Watch interview 222, Texas, October 1998)

Les auteurs du rapport commentent:

*« This man was transferred to another institution but other inmates who knew of his crime were transferred with him. Some three weeks after the transfer, his cellmate woke him up at 2:30 a.m. and raped him, bashing him in the back of the head with a combination lock. »*

L'individu rencontré ajoute:

*« The guy told me, "I will teach you what a baby raper is". »* (Human Rights Watch interview 222, Texas, October 1998)

Dans un autre ordre d'idée, il semble important de tenir compte d'un aspect fondamental du milieu carcéral qui est, selon Vacheret et Lemire (2007a), le temps. Bien que le temps à l'extérieur des murs demeure une denrée rare, à l'intérieur des murs, « faire son temps » prendrait une signification bien particulière. En fait, ces auteurs précisent que la réalité du milieu carcéral s'organise autour du temps c'est-à-dire que le détenu se fixe une date probable de libération et vit en fonction de cette date. Le moment de la sentence pourrait-il, pour cette raison, exercer son influence sur l'usage de la violence à l'intérieur des murs? Les résultats de Jayewardene et al. (1985) suggèrent que la majorité des agresseurs et des victimes d'homicide dans les pénitenciers se trouvent dans la première année de leur sentence lorsque l'homicide survient. Pour Zamble (1992), l'étude de l'adaptation chez les détenus dotés de longues sentences révèle que le début de la sentence induit un inconfort psychologique considérable, ce qui peut expliquer l'incidence d'un plus grand nombre de comportements violents en début de sentence pour ces détenus. C'est également la conclusion de Gendron (2010) dans son étude sur les hommes qui vivent une première expérience d'incarcération. L'importance de considérer le moment de la sentence se révèle particulièrement vraie lorsque l'on s'attarde aux gestes de violence auto-agressifs (Bourgoin, 2001-2002; Lalande, 2009; Bureau of Justice 2005). Ainsi, Lalande (2009) indique que dans les institutions québécoises provinciales, 13% des suicides surviennent la première journée, 19% se produisent entre 2 et 10 jours et 19% entre 11 et 30 jours. Selon ces autres, 51% des détenus qui sont décédés ont eu recours au suicide dans les trente premiers jours d'incarcération. Le BJS (2005) obtient des résultats similaires aux États-Unis. Ils ont en effet rapporté 48% des incidents se concentrant dans la première semaine d'incarcération pour les années 2000 à 2002. De plus, 25% des détenus ont commis leur geste la journée même de l'admission (14%) ou le lendemain (9%). Bourgoin (2001-2002) nous informe qu'il y a une surreprésentation de l'automutilation et du suicide parmi les détenus qui n'ont pas encore reçu leur jugement définitif et que les grévistes de la faim agissent également à ce moment (Bourgoin, 1993a, 1993b). En somme, les résultats dans les écrits

suggèrent une vulnérabilité des individus face à l'usage de violence autodirigée en début de sentence. Ils indiquent également un risque plus élevé de victimisation en début d'incarcération.

### 2.3 Les dépendances au jeu, aux produits illicites et leur lien avec la violence en milieu carcéral :

Indépendamment de l'origine de la violence en contexte correctionnel, il semble que certaines activités augmentent le risque d'agression physique et verbale entre les détenus en raison des conflits qu'ils génèrent (Beauregard, 2012).

De manière générale, la dépendance à la nicotine, depuis l'implantation des politiques prohibitives canadiennes et américaines dans les institutions carcérales, ont profondément affecté les marchés parallèles des institutions, la monnaie de ces marchés ainsi que la manière dont les différents individus du milieu carcéral interagissent dans leur quête de maintenir leur habitude. Ayotte (2012) et Thompkins (2007) vont même jusqu'à dire que ces nouvelles politiques ont fait éclater le niveau de violence dans les prisons. Non seulement le manque de nicotine se traduit par des tensions et de l'agressivité (Guyon et al., 2010; Kauffman, Ferketich, & Wewers, 2007), mais l'absence de ce produit comme monnaie d'échange a transformé ce produit en objet convoité de contrebande avec toutes les conséquences punitives et relationnelles qui s'en suivent. Les auteurs ont donc constaté une augmentation des mesures disciplinaires, une augmentation des prix du tabac, une augmentation des techniques d'allumage augmentant le risque d'incendie, etc. Alors qu'une blague de tabac se vend approximativement seize dollars dans la communauté, elle peut se vendre jusqu'à 1000 \$ dans un pénitencier à sécurité maximale occasionnant, par le fait même, des dettes pour certains fumeurs. Il est donc clair que les gains associés au trafic du tabac deviennent alléchants. Selon Caulkins and Reuter (1998), de manière générale, le prix d'un marché varie selon différents facteurs tels que les coûts liés à l'importation ainsi que les frais liés à la main d'œuvre, aux produits eux-mêmes ainsi qu'aux pertes engendrées par la détection et les biens saisis. Ce prix inclut également une compensation pour les risques et conséquences potentielles encourus par les importateurs. Ces conséquences potentielles en institution peuvent prendre la forme d'une perte d'accès aux roulottes familiales, d'un isolement disciplinaire ou d'une limitation des possibilités de libération ou de transfert. Selon le discours des participants de l'étude d'Ayotte (2012), l'augmentation de l'offre et de la demande associées au tabac sur le marché noir des institutions a entraîné un délaissement du marché de la drogue au profit du marché du tabac. D'une part, une priorisation de la consommation de tabac à celle de la drogue par les

reclus a été constatée. D'autre part, la vente de tabac est considérée comme beaucoup moins risquée que la vente de drogue. De surcroît, la légalité du produit dans la communauté facilite la participation d'acteurs extérieurs au pénitencier qui risquent peu de conséquences légales si les produits sont interceptés. Si nous considérons que le tabac devient, en effet, la drogue de choix et que les marchés de la drogue sont désinvestis, quels sont les impacts potentiels sur la vie carcérale des consommateurs de drogue dans le cas où la demande excède l'offre? Plusieurs ont indiqué que, suite à l'interdiction de tabac dans les institutions, des perturbations dans les divers milieux telles que des soulèvements collectifs, de la tolérance au tabagisme de la part certains agents correctionnels dus à leur inconfort d'intervenir à ce sujet et l'augmentation des prix de la drogue dus au désinvestissement des gangs de rue face à l'importation de ces produits au profit de celle du tabac (Ayotte, 2012; Delisle, 31 janvier 2014; Renaud, 19 février 2013a, 19 février 2013b). Ayotte (2012) abonde dans le même sens en ajoutant qu'il y a un risque de victimisation associé avec la prohibition de tabac: « *En effet, les prix du tabac sont afférents, ce qui crée une augmentation du nombre d'individus endettés, risquant des représailles et du rejet des codétenus* ».

Si nous nous retournons désormais vers l'alcoolisme et la toxicomanie, un examen des rapports de médecins légistes relatifs à 388 décès en établissement survenus entre 2000 et 2009 révèle que les drogues ou l'alcool ont causé 36,6% des décès en établissement (Winterdyk & Antonowicz, 2014). De plus, bien que la surdose n'ait causé que deux décès au Service correctionnel entre 2010 et 2011 selon l'Enquêteur correctionnel, 93 surdoses interrompues seraient survenues. L'exploration des résultats de Plourde et Brochu (2002) en fonction des différents niveaux de sécurité révèle que les détenus qui proviennent d'institutions à sécurité maximale (52%) et moyenne (35%) se présentent comme les plus grands consommateurs en établissement. Parmi ceux qui ont consommé des drogues, 15% rapportent le faire généralement chaque jour et 62% des participants consomment au moins une fois par semaine. Lorsque questionnés sur la facilité à se procurer des produits illicites dans leur établissement, 90% des détenus mentionnent qu'il est relativement facile de s'en procurer, mais il serait plus difficile de s'approvisionner dans les établissements plus sécuritaires. Entre 1985 et 1986, le Service correctionnel canadien a signalé 181 incidents majeurs comportant une forme quelconque de violence. La drogue aurait été le facteur à l'origine de 106 incidents. En fait, la drogue a été responsable de 6 meurtres de détenus, 54 voies de fait graves sur des détenus, 15 voies de fait graves sur des membres du personnel, 26 perturbations importantes, 2 prises d'otages et 3 suicides (Grega & Mohlmann, 1987). Voici comment Grega and Mohlmann (1987) aborde le lien entre la violence et les divers marchés illicites en milieu carcéral :

*« Seul le mot « violence » peut caractériser les répercussions du marché de la contrebande dans les établissements. Même si l'on suppose souvent que la violence est un élément non-souhaité, mais inévitable de la vie carcérale, peu réalisent l'importance du rôle que joue les drogues illicites sur l'incidence de la violence » (p.6)*

Bien que plusieurs raisons en lien avec le contexte carcéral motivent les détenus à consommer comme la solitude, l'ennui, la fuite, l'incapacité d'accepter la durée de la sentence ou le délit commis, l'insomnie, la dépendance et l'influence des pairs, Chayer (1997) dénote une consommation moins problématique à l'intérieur des murs que dans la communauté pour les détenus de leur étude. À priori selon l'auteur, plusieurs détenus désirent consommer, mais de nombreuses raisons expliquent une consommation modérée telles que des sources de revenus limitées, le prix élevé des drogues et le manque d'accessibilité de certaines substances.

Grega and Mohlmann (1987) ainsi que Chayer (1997) font état de nombreux détenus qui possèdent des antécédents en lien avec la drogue à titre d'utilisateur, de vendeur ou les deux et que cette participation au marché de la drogue dans la communauté se maintiendrait lors de l'incarcération. De surcroît, les marchés survivraient grâce à une augmentation des contacts des détenus avec l'extérieur ainsi qu'à une augmentation des associations entre les détenus. Ainsi, les marchés seraient facilités par le faible risque de détection et les punitions jugées trop minimales en cas de détection. En effet, Kalinich (1980) et Marchetti (2001) estiment qu'environ 95% des substances introduites ne sont pas détectées et, lorsque détectées, des sanctions administratives telles que les pertes de privilèges plutôt que légales sont octroyées. D'ailleurs, la drogue apparaît comme un marché particulièrement présent en milieu carcéral puisque la toxicomanie fait partie de la réalité de plus de 40% des détenus fédéraux canadiens (Comité permanent de la lutte à la toxicomanie, 2003).

Par ailleurs, plusieurs auteurs mentionnent que la violence peut également découler de la pratique du jeu de hasard en institution carcérale (Bowker, 1980; Williams & Hinton, 2006). La violence psychologique dans ce contexte serait plus fréquente que la violence physique surtout en ce qui a trait aux conflits générés par le jeu. Malgré que l'agression physique soit généralement associée à l'endettement, rares seraient les agressions physiques qui découleraient de cet endettement (Beauregard, 2012; Williams & Hinton, 2006). Les détenus qui participent à des jeux d'argent en détention le font surtout pour la recherche de sensations fortes, pour le besoin de s'occuper au quotidien, pour fuir la réalité quotidienne, pour s'intégrer socialement au milieu, pour se faire accepter et obtenir la protection d'un groupe de pairs (Beauregard, 2012). Grâce aux jeux d'argent, les détenus

plus vulnérables au caïdage pourraient, selon l'auteur, bénéficier d'une forme de protection due aux relations créées par le jeu. Il est à noter que l'auteur rapporte que la plupart des joueurs de son étude ne sont pas endettés et parient sporadiquement pour se divertir. Les événements violents, comme les règlements de compte faisant suite à des dettes impayées seraient donc exceptionnels. De surcroît, ces incidents s'expliquent parfois mieux par la sous-culture carcérale qui encourage la compétition entre les détenus que par la dépendance aux jeux d'argent, car un faible nombre de détenus en seraient dépendants. De manière générale, les résultats de Beauregard (2012) démontrent que les conséquences négatives associées au jeu pour les joueurs demeurent rares et que la violence qui en découle serait principalement le résultat de disputes entre les joueurs qui surviennent suite à des tentatives de tricherie ou à la non-acceptation d'une défaite. Les conflits plus sérieux qui se soldent violemment sont davantage imputables à la récupération de dettes non payées et aux abus financiers de la part des prêteurs usuraires malhonnêtes qui exploitent leurs emprunteurs.

En somme, comme Levine et Rosich (1996) l'indiquent pour la consommation, la violence ne semble pas autant issue des effets de la consommation de certains produits ou de la participation à certaines activités que des conditions entourant l'usage de la drogue, de la sous-culture et de la présence de marchés illicites (Ayotte, 2012; Beauregard, 2012; Plourde & Brochu, 2002).

#### 2.4 Les difficultés sur le plan de la santé mentale et la violence dans les milieux pénitentiaires :

Tout d'abord, précisons quelques chiffres provenant du Bureau de l'Enquêteur correctionnel (2011-2012) sur la santé mentale des détenus à l'admission en pénitencier. En fait, pour 14% d'entre eux, des hospitalisations psychiatriques ont déjà eu lieu précédant leur admission. Les données tirées du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux qu'utilise le Service correctionnel du Canada à l'admission indiquent que 62% des délinquants admis dans un pénitencier sont désignés comme ayant besoin d'une évaluation ou des services en matière de santé mentale, que les individus souffrent généralement de plus d'un trouble et que quatre personnes sur cinq possèdent, en plus, des difficultés liées à la toxicomanie.

Quant au comportement d'automutilation, Smith et Kaminski (2009) indiquent que des difficultés d'adaptation au milieu carcéral sont apparentes pour les automutilateurs de leur étude puisqu'avant chaque passage à l'acte autodirigé, une hausse du nombre d'incidents disciplinaires de l'ordre de 37% a été remarquée ce qui suggère une instabilité psychologique. Le niveau de détresse mesuré par Harvey

(2007) a été significativement plus élevé chez les automutilateurs que les non-mutilateurs. De plus, 56% des automutilateurs ont bénéficié de traitements psychiatriques en comparaison de 8% pour le groupe contrôle. Pour ce qui est de la toxicomanie, l'auteur souligne que 60% des automutilateurs ont eu des difficultés à ce niveau par rapport à 15% des non-mutilateurs. Enfin, les automutilateurs ont relaté un sentiment d'insécurité supérieur à l'autre groupe. Malgré que très peu d'entre eux ont déjà subi une agression physique, ils se perçoivent une faible capacité d'adaptation et ont exhibé un locus externe de contrôle face aux événements de vie.

Le Syndrome de stress post-traumatique est un état mental anxieux qui survient suite à des événements traumatiques tels qu'un vol, une agression physique, une agression sexuelle, le fait d'avoir été témoin de violence, une catastrophe naturelle, une guerre, un accident grave, la mort d'un être cher, une maladie potentiellement mortelle, etc. D'autres expériences de vie pouvant générer des émotions telles que l'humiliation, la crainte, la culpabilité ou l'impuissance peuvent également engendrer cet état (Johansen, Wahl, Eiertsen, & Weisaeth, 2007). Les individus particulièrement à risque sont ceux qui ont été exposés à de la violence, et ce, de manière prolongée, les personnes qui possèdent un historique de santé mentale fragile ou ceux qui ont vécu d'autres victimisations dans leur passé (Levan, 2012). De surcroît, une étude pilote menée par Laurier et Chagnon en 2008-2009 (Laurier & Morin, 2014) a révélé que 29% des jeunes contrevenants membres de gangs de rue présentaient des symptômes liés au diagnostic du trouble de stress post-traumatique et que 98% des jeunes ont rapporté au moins un événement traumatique vécu au cours de leur vie.

D'autres auteurs précisent que les détenus sont particulièrement à risque de se retrouver dans cet état mental puisque l'environnement carcéral en lui-même pourrait le générer (Grounds & Jamieson, 2003; Quarti, 2003). Appliqués au contexte carcéral, des exemples de symptômes de choc post-traumatique pour les individus incarcérés sont d'ordres cognitifs et affectifs. Sur le plan cognitif, les souvenirs intrusifs, les flashbacks en lien avec des événements passés ou institutionnels, une détresse psychologique intense et une réactivité physiologique lorsqu'exposé à des éléments déclencheurs en lien avec les traumatismes passés en sont des exemples. Des exemples d'états affectifs induits par le post-trauma sont des épisodes de dissociation, d'engourdissement affectif ou d'affects restreints, des difficultés chroniques en lien avec le fonctionnement psychologique incluant l'irritabilité, les élans colériques, les difficultés de concentration, les perturbations du sommeil, les réflexes de sursauts exagérés, un évitement persistant des éléments pouvant déclencher des souvenirs d'événements traumatiques, une hyper-vigilance, une paranoïa généralisée et enfin, une capacité réduite à faire

confiance par crainte de multiplication des abus (Gorski, 2002). Les recherches sur le Trouble du choc post-traumatique chez les détenus nous informent sur la violence en milieu carcéral en ce sens qu'il y aurait un lien à faire entre le post-trauma et l'agressivité qui en résulterait. Les victimes d'agressions sexuelles ou d'agressions armées seraient les plus vulnérables au post-trauma selon Quarti (2003). L'Enquêteur correctionnel du Canada (2011-2012) ajoute que les condamnés qui ont des antécédents d'automutilation sont plus susceptibles d'avoir été victimes de violence sexuelle, psychologique et physique dans leur enfance. Ces hommes sont également susceptibles de répondre aux critères de la dépression, de la toxicomanie, du trouble de stress post-traumatique, du trouble de la personnalité antisociale et du trouble de la personnalité limite.

Pour ce qui est du lien entre les difficultés sur le plan de la santé mentale et la violence en milieu carcéral, l'Enquêteur correctionnel du Canada (2011-2012) révèle que 21,7% des incidents qui ont nécessité un recours à la force impliquaient une situation où la santé mentale de l'individu était remise en question.

### 3. Les éléments de compréhension de la violence institutionnelle liés au milieu :

Tel que le soulignent Vacheret et Lemire (2007a) ainsi que Reisig (1998), on ne peut imputer le même niveau violence à tous les établissements. Les auteurs s'entendent donc pour dire que certains éléments propres au milieu carcéral peuvent permettre une meilleure compréhension de la violence carcérale. Ainsi, comme le précisent Cohen, Cole et Bailey (1976):

*« (...) violence occurs more frequently in some prisons more than others, in some sectors, in some subpopulations, in connection with some transactions, at some stages in the history of a prison, because the occurrence and distribution of interaction processes of any particular kind depend on the social organization of the prison. Social organization means such things as the ways in which the prison is related to its environment, the composition of its population, the division of labor, the structure of authority (...). » (p.8)*

À cet effet, la Directrice du Howard League Society, Frances Crook, ajoute à propos des institutions du Royaume-Uni :

*« Overcrowded, squalid prison conditions lead to rioting, violence and chaos, which are dangerous for prisoners, staff and local communities. Often people leave prison more damaged and dangerous than when they first went in having spent time in our colleges of crime. »*

### 3.1 Les caractéristiques des institutions en lien avec la violence dans ces milieux :

Des caractéristiques telles que la taille de l'institution, sa population, la satisfaction de ses employés, sa vocation, son ratio d'agents correctionnels/détenus, les relations entre les individus et les valeurs qui y sont promulguées méritent l'intérêt d'être examinés afin d'en saisir l'importance dans l'étude de la violence en milieu carcéral.

Ainsi, le mode d'intervention et la vocation des établissements peuvent influencer le degré de violence dans ces établissements. Tout d'abord, Vacheret et Lemire (2007a) proposent deux types de philosophies d'intervention se situant aux deux extrêmes d'un même continuum, lesquels joueraient un rôle dans l'émergence ou la prévention de la violence. Les établissements de type coercitif ont pour objectif premier le maintien de l'ordre et de la sécurité. Ils sont surtout composés d'établissements à sécurité maximale axés sur le contrôle et sont des organisations très hiérarchisées où les modes d'interactions peuvent être qualifiés de dominants/dominés. Les établissements de type normatif misent davantage sur une approche égalitaire où l'initiative, l'innovation, la participation et la responsabilisation sont au cœur des interventions. Cependant, Vacheret et Lemire (2007a) soulignent que la majorité des institutions se situent entre les deux pôles de ce continuum puisqu'elles tentent un équilibre entre le maintien de l'ordre et de la sécurité d'un côté et la réadaptation de l'autre. En fait, les établissements les plus sécuritaires, donc les plus coercitifs, sont les plus touchés par la violence carcérale en raison des individus jugés violents et imprévisibles qu'ils renferment, mais également en raison de leur légitimation de l'usage de la force et de la coercition (Vacheret & Lemire, 2007a). Les résultats de l'étude de McCorkle, Miethe et Drass (1995) montrent que les environnements où la majorité de la population carcérale se trouve impliquée dans des programmes industriels, éducatifs et occupationnels, rapportent des taux inférieurs de violence, tant à l'égard de leurs employés qu'entre les détenus.

Quatre autres caractéristiques interreliées des institutions sont fréquemment citées par les auteurs en lien avec la violence dans ces milieux soit la grandeur des établissements, leur niveau sécuritaire, la

surpopulation et le ratio détenus/agents correctionnels. Jayewardene et Doherty (1985), McCorkle et al. (1995) ainsi que Sylvester et al. (1977) mentionnent que les grandes institutions ont des taux plus élevés de voies de fait sur les membres du personnel, d'homicides et d'émeutes. De plus, différents auteurs ont relevé un lien entre la sécurité maximale et la violence, que ce soit au niveau individuel ou collectif. Ils expliquent cet effet par le nombre plus élevé d'interactions entre les détenus, par une clientèle ayant une plus grande propension à la violence tout comme par un ratio plus élevé de détenus/agents de correction rendant difficile le maintien de l'ordre dans ces institutions. Or, l'effet de la taille des institutions s'est révélé un meilleur prédicteur de la violence en établissement que le ratio détenu/agent de correction. En ce sens, Girard et Marcil (1993) précisent à l'intention de leurs lecteurs que la violence est supérieure dans les établissements à sécurité maximale en raison de la présence de nombreuses armes et de la tension permanente dans ces milieux. Enfin, une étude de Light (1991) révèle que 82,3% des agressions contre les membres du personnel surviennent dans des établissements à sécurité maximale, contre 15,3% dans des pénitenciers à sécurité moyenne et 2,3% dans des établissements à sécurité minimale.

Similairement, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel (2011-2012) rapporte que les trois quarts des incidents d'automutilation ou de suicide ont été recensés dans des établissements à sécurité maximale et des établissements à niveaux de sécurité multiples tels que les Centres régionaux de réception ou les Centres régionaux à vocation psychiatrique. L'Enquêteur correctionnel se dit particulièrement inquiet du fait que près du tiers des incidents autodirigés sont survenus dans des unités d'isolement. Toujours selon l'Enquêteur correctionnel, il appert qu'à mesure que l'intensité des mesures de contrôle utilisée pour assurer la survie des personnes qui ont recours à l'auto-agression augmente, les gestes ont tendance à se répéter de manière plus fréquente et désespérée, occasionnant par le fait même davantage de décès.

De surcroît, plusieurs auteurs stipulent un lien entre la surpopulation carcérale et la violence en milieu carcéral. De ce fait, l'étude de Levine et Rosich (1996) nous informe que la densité de la population carcérale est corrélée avec des taux élevés d'incidents de violence. De même, pour Clear et Cole (1994), le nombre d'incidents violents augmente en fonction de la diminution de l'espace personnel. Plus spécifiquement, il serait possible que la surpopulation soit en cause dans certaines formes de violence en milieu carcéral plus que d'autres et lorsqu'elle est chronique plutôt que temporaire (Megargee, 1976). Les résultats obtenus par Sylvester et al. (1977) ont, pour leur part, indiqué que l'homicide ne semble pas lié à la surpopulation puisqu'il y aurait davantage d'homicides lorsque le

taux d'occupation serait autour de 80 à 90%. De même, les taux d'évasion seraient à la baisse en temps de surpopulation (Culp, 2005). L'Enquêteur correctionnel du Canada indique que le taux d'occupation double au Canada en 2011-2012 était de 17,55% alors que la loi prévaut un maximum de 20%.

### 3.2 Le milieu carcéral en tant que lieu de privations :

Sykes (2007) explique que la souffrance accompagne l'emprisonnement et que de multiples privations contribuent à cette souffrance. La première concerne la perte de liberté qui inclut autant une perte de liens avec les amis et les proches qu'une perte de citoyenneté. La deuxième est une privation de biens et de services vécue par les détenus. Troisièmement, l'auteur explique que les détenus se voient privés d'hétérosexualité. En quatrième et cinquième lieu, ce sont l'autonomie et la sécurité personnelle qui se voient amoindries. L'ensemble de ces privations contribuerait, toujours selon Sykes (2007), à miner la perception positive que les détenus ont d'eux-mêmes tout comme la manière dont ils se définissent en tant qu'êtres humains. Il précise :

*« Imprisonment then is painful. The pains of imprisonment, however, cannot be viewed as limited to the loss of physical liberty. The significant hurts lie in the frustrations or deprivations which attend the withdrawal from freedom (...). And however painful these frustrations or deprivations may be in the immediate terms of thwarted goals, discomfort, boredom, and loneliness, they carry a more profound hurt as a set of threats or attacks which are directed against the very foundation of the prisoner's being. » (p.79)*

Edgar (2008) indique que les établissements dont la privation de biens et de services est élevée, où il y a un risque élevé de victimisation, où l'implication des détenus dans les décisions qui les concernent est moindre et où il y a peu de possibilités de faire usage de stratégies non violentes dans la gestion des conflits sont plus à risque de violence.

Afin d'illustrer l'impact que peut avoir la privation imposée aux détenus d'une habitude qui est légale pour les individus libres, prenons l'exemple de la privation récente du tabac vécue dans les institutions pénales. À ce titre, voici ce qu'Ayotte (2012) conclut :

*« Dans un système où les droits des détenus sont reconnus au même titre que tous citoyens, comment expliquer le fait que ceux-ci n'aient pas le droit de fumer? Nos analyses permettent de croire que l'interdiction de fumer représente une souffrance*

*supplémentaire chez les personnes incarcérées (...) puisque sa prohibition rend le temps passé en détention plus difficile. D'autre part, la privation tabagique entraîne une augmentation des tensions au sein du milieu carcéral, ce qui accentue la peur et l'isolement des détenus. Selon l'analyse de nos données, la politique antitabac a créé une augmentation du caractère total des institutions carcérales par le retrait d'un droit acquis depuis plusieurs décennies, ce qui renforce, du même coup, le pouvoir et le contrôle des gardiens. » (p. 115-116)*

### 3.3 Le milieu carcéral en tant qu'environnement social :

La prison est un univers sociologique riche en interactions interpersonnelles, non seulement entre les condamnés, mais également entre les reclus et le personnel pénitentiaire. Beauregard (2012) nous amène à voir comment cet espace sociologique colore les interactions entre les divers acteurs, comment une organisation sociale hiérarchisée se met en place ainsi que comment des normes implicites informelles, parfois contraires aux règlements pénitentiaires officiels, teintent le milieu social pénitentiaire en dictant les conduites appropriées entre ses divers acteurs.

#### 3.3.1 L'environnement carcéral en tant que milieu où les gens se hiérarchisent :

Dans cette microsociété qu'est l'univers carcéral, les individus incarcérés s'organisent selon leur âge, le délit commis, la durée de leur sentence et leurs antécédents de violence. Ils adoptent, par conséquent, des rôles au sein de la vie carcérale (Vacheret et Lemire, 2007a). Le rôle occupé dans l'institution carcérale détermine, en grande partie, la probabilité qu'un individu soit impliqué dans la violence carcérale comme agresseur ou victime (Levan, 2012). Les auteurs, Vacheret et Lemire (2007a) et Levan (2012), ajoutent que c'est par la dominance dans les rapports de force qu'un détenu en quête de statut avance aux plus hauts échelons de la hiérarchie.

Le Human Rights Watch (2001), dans son rapport sur l'agression de nature sexuelle dans les établissements américains, donne le portrait suivant de la hiérarchie carcérale ainsi qu'un exemple de son impact:

*« The reality, however, is that in most prisons, even those where correctional authorities make a reasonable effort to maintain control of their charges, an inmate hierarchy exists by which certain prisoners enjoy a great deal of power over their fellows and other prisoners are exposed to exploitation and abuse. This power*

*imbalance is of course much more marked in prisons where the authorities have conceded effective control to the inmate population, an all too common occurrence. Indeed, where "the inmates run the prison, some of the most abusive relationships take place with little or no need for threats or other overtly coercive acts. For some prisoners, the atmosphere of fear and intimidation is so overwhelming that they acquiesce in their sexual exploitation without putting up any obvious resistance. »*

Un autre détenu de cette étude explique comment les individus qui ont commis des agressions sexuelles contre des mineurs avant leur arrivée au pénitencier se retrouvent au bas de l'échelle sociale en pénitencier:

*« Inmates confined for sexual offenses, especially those against juvenile victims, are at the bottom of the pecking order and consequentially most often victimized. Because of their crime, the general population justifies using their weakness by labeling rape "just punishment" for their crime. Sexual offenders are the number one target group for prisoner rape.» (Letter to Human Rights Watch from L.V., 223, Arkansas, September 3, 1996.)*

Silberman (1995) ajoute que les individus qui ont la réputation d'avoir tué un autre détenu ont tendance à être automatiquement respectés et jouissent donc d'un certain statut à l'intérieur de la population carcérale.

### 3.3.2 L'institution carcérale comme milieu où les relations sont conflictuelles :

Le milieu carcéral est, selon plusieurs auteurs, caractérisé par des relations conflictuelles entre les différents acteurs. Pour les bienfaits de ce mémoire, nous allons nous concentrer sur deux types d'interactions présentes dans le milieu carcéral soit les relations entre les condamnés et les interactions gardiens-gardés.

D'un côté, les interactions entre les détenus sont teintées de méfiance et de peur (Vacheret et Lemire, 2007a). Quelques liens d'amitiés ou de solidarité sont possibles en contexte d'enfermement, mais les individus admettent demeurer méfiants même à l'égard de leurs amis (Crewe, 2009; Vacheret & Lemire, 2007a). D'autres auteurs soulignent que plusieurs circonstances peuvent être à l'origine de conflits entre les détenus telles que les gestes à connotation sexuelle, la délation, l'activité des groupes

organisés ainsi que tous les conflits survenant à la suite de disputes liées à l'argent, à la drogue ou à la propriété (Silberman, 1995; Sylvester et al., 1977).

De l'autre, le thème central des relations entre les détenus et les membres du personnel pénitentiaire est également la méfiance (Byrne et al., 2008; Vacheret & Lemire, 2007a). Concernant les relations entre les gardiens et les gardés, Vacheret et Lemire (2007a) précisent qu'en raison de la mission de l'univers carcéral qui implique le contrôle et la punition, une séparation irréconciliable se crée entre les deux groupes. Cette séparation serait physique, morale et psychologique. De Goffman (1968), nous retenons que chaque groupe a tendance à se faire une image négative de l'autre groupe. Jadis, un détenu évitait à tout prix de blesser un agent correctionnel en raison des lourdes conséquences qui en découlaient pour lui et ses codétenus (Vacheret & Lemire 2007a). Or, depuis les années 1970, plusieurs gestes de violence à l'endroit du personnel correctionnel ont été rapportés bien qu'ils demeurent rares.

### 3.3.3 Le milieu carcéral comme lieu ayant son propre système de valeurs :

Plusieurs auteurs ont fait état des diverses attitudes et valeurs véhiculées par les détenus en milieu carcéral. Celles-ci font office de normes sociales informelles jouant un rôle important dans la conduite à adopter dans certaines circonstances de la vie carcérale. Les règles du code de détenus ont tendance à changer au gré du temps et selon le niveau de considération qui lui est porté dans le milieu pour lequel il est en vigueur. Vacheret et Lemire (2007a) soulignent que le code des détenus n'est ni formel, ni écrit, mais ne serait pas moins explicite. En fait, Silberman (1995) explique que les conséquences associées au fait d'aller à l'encontre du code des détenus peuvent être plus sévères que celles reliées au système de récompenses et de punitions établit par les autorités correctionnelles. L'auteur révèle même que pratiquement tous les détenus doivent adhérer à ce code afin de survivre. Reste néanmoins que les diverses valeurs informelles retrouvées par les chercheurs rencontrent un certain consensus et peuvent nous informer sur la culture carcérale et la violence dans ces milieux.

Si nous nous attardons à faire un bref résumé des valeurs importantes que l'on retrouve en milieu institutionnel, l'honneur, tout d'abord, implique le caractère sacré de la réputation (Clear & Cole, 1994; Cohen, 1976). Clear et Cole (1994) suggèrent que l'honneur peut pousser un individu à faire usage de violence afin de la sauvegarder. Ensuite, un détenu doit être loyal en tentant de ne pas nuire aux intérêts des autres détenus, plus précisément, il ne doit pas trahir ses codétenus (Sykes &

Messinger, 1960). En l'occurrence, fournir des informations aux autorités, c'est-à-dire « frayer avec l'ennemi » peut à court terme être avantageux pour l'individu, mais à long terme, ce serait plutôt dangereux (Silberman, 1995). Aussi, Silberman (1995) et Cordeau (1990) soulignent que la peine, tant dans le code des détenus que dans les milieux criminels pour la délation est la mort. Il importerait donc pour les reclus de rester méfiants à l'égard des autorités et de rejeter ce qu'ils représentent. Par ailleurs, le code de valeurs ne permettrait pas de s'exploiter entre détenus. Pour ce faire, les détenus doivent garder leur parole, payer leurs dettes et éviter le vol (Sykes & Messenger, 1960). D'autres règles dans le code informel des détenus prescrivent l'obligation pour un détenu de garder son sang-froid dans un milieu ou de multiples frustrations et émotions peuvent facilement exploser (Sykes et al., 1960). On doit donc faire preuve de courage sans jamais faillir dans l'adversité. Devant l'attaque, les détenus doivent résister et ne jamais reculer (Sykes & Messenger, 1960). Silberman (1995) souligne que, d'une manière ou d'une autre, la survie en prison implique une adaptation à la violence que ce soit en tant qu'agresseur ou victime. De plus, l'auteur affirme que présenter une « image de dur » est un mode de survie puisque montrer des signes de faiblesses peut mener à la victimisation. Selon les auteurs, c'est par la promotion de la solidarité et de la cohésion au sein de la population correctionnelle, surtout lorsque le pouvoir utilisé par les autorités correctionnelles est jugé illégitime par les détenus, que le code est davantage respecté et que la violence est légitimée (Edgar, 2008). Lorsque respecté par la population carcérale, le code des détenus contribuerait au maintien du calme et limiterait la violence (Sykes, 2007). Toutefois, on ne peut présumer que tous les individus incarcérés choisissent d'adhérer au code de la même manière, de la même intensité et avec la même régularité (Beauregard, 2012). Cooley (1992) remarque une évolution de l'adhésion au système de valeurs en milieu carcéral. En fait, les valeurs pourraient désormais servir à réunir les détenus autant qu'à les diviser, créant ainsi un milieu instable où ni la discorde, ni l'harmonie ne règnent. Des contradictions sont également nommées par l'auteur entre certaines valeurs comme, par exemple, la loyauté envers son groupe de pairs et l'obligation de se mêler de ses affaires (Cooley, 1992). Similairement à Cooley (1992), Silberman (1995) a remarqué un changement dans le code de trois manières importantes. L'emphase est maintenant sur la force (« toughness »), la primauté de la loyauté à son groupe d'appartenance et la volonté d'aller jusqu'aux extrêmes, incluant le meurtre, afin de protéger son honneur. Ces valeurs ont déjà été rapportées dans la littérature, mais Silberman (1995) souligne qu'une plus grande importance leur est accordée qu'à l'époque. À titre d'illustration, le « Guide de survie en prison » (Girard & Marcil, 1993) offre les conseils suivants à ses lecteurs :

*« Répliquez toujours à une insulte, quelle qu'elle soit, de quelqu'un de votre niveau (p.64) (...). S'ils vous demandent de l'argent, des cigarettes, dites-leur d'aller se faire voir. Vous pouvez être amical, mais ne reculez sur rien, devant quiconque, même s'il mesure six pieds. Il doit comprendre que même s'il vous massacre, il en retirera quelques cicatrices. Le respect est quelque chose de souverain au pen. Si vous vous comportez en tapis, ne soyez pas surpris si l'on s'essuie les pieds sur vous (p.64-65) (...). Violent ou non, il vous sera peut-être utile de savoir comment faire des armes, lesquelles sont disponibles un peu partout et connues affectueusement sous le nom de pic... Le pénitencier est un environnement hostile et une arme, quelle qu'elle soit, a un aspect dissuasif. » (p.69-71)*

Crewe (2009) indique qu'il n'existe pas de consensus sur les valeurs parmi les détenus à l'heure actuelle. En fait, il constate qu'il y a toute une marge entre l'idéal du système de valeurs que les détenus expriment publiquement et le comportement réel privé adopté par les détenus. Ceci revient à ce que d'autres auteurs, tels que Vacheret et Lemire (2007a), qualifient d'effritement des valeurs carcérales.

Dans une dernière optique, Byrne et al. (2008) présentent trois groupes culturels à considérer dans les institutions carcérales. Non seulement on y retrouverait le code de valeurs des détenus, mais une culture qui serait propre aux surveillants et l'autre, aux gestionnaires de l'établissement. Ces cultures, en mouvance continuelle, peuvent influencer le choix des détenus d'avoir recours à la violence en prison.

#### 4. L'adaptation au milieu carcéral et ses modèles théoriques :

Quatre modèles théoriques tentent communément d'expliquer la violence en milieu carcéral : le modèle de la privation, le modèle de l'importation de la sous-culture, le modèle de l'intégration et le modèle situationnel (Edgar et al., 2003; Jiang & Fisher-Giorlando, 2002).

Dans un premier temps, Clemmer (1958) et Sykes (2007) mentionnent que le mode de vie des détenus en milieu carcéral nécessite des adaptations particulières en réaction aux privations institutionnelles. La compréhension de ces adaptations est venue à être baptisée le modèle de la privation. À l'intérieur de cette théorie, la violence est principalement interprétée comme une stratégie utilisée par les détenus afin de se créer un mode de vie plus confortable en compensant pour les privations imposées par le milieu. Plus spécifiquement, dans l'institution décrite par Sykes (2007), l'utilisation de la violence, de l'image et de l'exploitation afin de dissuader autrui de

l'attaque, prennent ce sens.

Dans un deuxième temps, Irwin et Cressey (1962) ont, pour leur part, mis l'emphase sur le fait que le code des détenus reflète les valeurs de la rue que les individus importent avec eux dans les institutions carcérales. Lorsque des contraventions aux valeurs se produisent, les auteurs stipulent que l'obligation de punir les écarts par la violence est présente. Cette théorie est reconnue comme étant le modèle de l'importation de la sous-culture (Ayotte, 2012; Byrne et al., 2008; Edgar et al., 2003; Levan, 2012; Vacheret & Lemire, 2007a). Le comportement d'un détenu en institution est dès lors considéré en fonction du degré d'adhésion aux valeurs de la sous-culture de l'individu au moment de son entrée dans l'établissement. Vacheret et Lemire (2007a) ajoutent que l'on retrouverait en détention trois grandes sous-cultures soient, la sous-culture criminelle, la sous-culture des prisonniers et la sous-culture non criminelle qui exerceraient leur influence sur les choix des détenus et la violence dans les milieux. L'adaptation au milieu carcéral voudrait également dire, selon Gras (2005), que l'adaptation au milieu hostile qu'est l'institution pénale nécessiterait un éloignement quasi complet face aux formes d'adaptation communément nécessaires à la vie en société libre.

Dans un troisième temps, certains auteurs tels que Grependaal (1990) ont mis l'accent sur le modèle de l'intégration, proposant que certains éléments de la culture carcérale sont importées et d'autres proviennent du milieu carcéral en tant que tel.

Dans un quatrième temps, le modèle situationnel prend en compte les éléments de la situation dans l'explication des événements de violence en pénitencier (Steinke, 1991) tels que le moment de la journée, les années d'expérience des agents correctionnels présents, la température, le lieu de l'incident, etc. En fait, ce modèle considère le qui, le où et le quand dans l'explication de la violence (Glodstein, 1994; Steinke, 1991).

Jiang et Fisher- Giorlando (2002), dans leur étude comparative de plusieurs de ces modèles soit, le modèle de la privation, le modèle de l'importation et le modèle situationnel, en viennent à conclure que les trois modèles procurent de l'information différentielle sur les différentes formes de violence en milieu carcéral. Voici ce que présentent les auteurs :

*« Based on a sample of 431 disciplinary reports from a men's state prison (...), the authors have found all three models help explain violent incidents. The deprivation and situational models help explain incidents against correctional staff. The situational and*

*importation models contribute to explanations of incidents against other inmates.* » (p. 335)

#### 4.1 La prisonn  risation comme processus d'adaptation :

Autour du temps, s'organise un processus d'adaptation   la vie en institution carc rale. Selon Clemmer (1958), la prisonn  risation est l'assimilation du d tenu par le milieu carc ral. Pour cet auteur, la prisonn  risation contient autant des facteurs universels que des facteurs individuels et ceux-ci d terminent le degr  de prisonn  risation encouru par un d tenu. Les facteurs universels qui augmentent le niveau de prisonn  risation sont l'imposition d'un nouveau statut social, de nouvelles habitudes de vie, l'adaptation   un milieu hostile, le choix d'un emploi qui offre un maximum d'avantages et un minimum d'inconv nients ainsi que l'habitude   deux mondes parall les ennemis. Toujours selon cet auteur, le degr  de prisonn  risation varie d'un d tenu   l'autre en fonction de divers facteurs individuels tels qu'une longue sentence, une personnalit  instable, une absence de lien   l'ext rieur de l'environnement institutionnel, le d sir et la capacit  de s'int grer   des groupes primaires, une grande acceptation des m urs et des valeurs du milieu, l'association avec des d tenus similaires ainsi qu'une volont    participer   la sous-culture carc rale.

Wheeler (1961), pour sa part, a  tudi  le degr  de conformit  des d tenus aux valeurs des membres du personnel en fonction du moment de la sentence. L'auteur sous-entend que plus le niveau d'adh sion d'un d tenu aux valeurs des membres du personnel est  lev , plus son niveau de prisonn  risation sera faible. Ainsi, on peut remarquer trois grandes phases de l'incarc ration : la phase initiale qui  quivaut aux six premiers mois d'incarc ration, la phase centrale qui d bute six mois suivants le d but de l'incarc ration et qui se termine six mois avant la lib ration ainsi que la phase terminale qui comprend les six derniers mois avant   la lib ration. Selon cet auteur, la prisonn  risation prendrait la forme d'une courbe en « U ». La haute conformit  aux valeurs des membres du personnel passerait de 47% dans la phase initiale   21% dans la phase centrale pour ensuite remonter   43% lors de la phase terminale. La majorit  des d tenus sont assimil s par le milieu carc ral durant ce que l'auteur appelle la p riode creuse ou la phase centrale de l'incarc ration. Toutefois, la perspective d'une lib ration semble renverser la prisonn  risation. En fait, on retrouve ce m me effet chez les d tenus purgeant un premier terme d'incarc ration que chez les d tenus r cidivistes, bien que le retour   la conformit  initiale demeure moins prononc  pour les r cidivistes. La prisonn  risation ne serait donc pas un processus irr versible. Celle-ci repr senterait une fa on de s'adapter et de survivre dans un milieu hostile. Les

études de Clemmer (1958) et de Wheeler (1961), entreprises dans des établissements à sécurité maximale ont mené à une nouvelle vague d'études (Bowker, 1980) réalisées dans des établissements à sécurité réduite ou à vocation rééducative. Les résultats de ces études indiquent que la courbe en U est nettement moins prononcée dans les établissements à sécurité moindre et complètement inexistante dans les établissements à vocation rééducative. Il semble donc que la prisonnérification exerce son influence uniquement dans les établissements à sécurité plus élevée c'est-à-dire dans les milieux plus coercitifs. Akers, Hayner et Werner (1977) ajoutent que la sous-culture carcérale comporte son lot de « leaders », de participants, de dominés et d'isolés. Le degré d'assimilation des détenus varierait en fonction de la maîtrise et de l'application du code des détenus de même que du respect des règles officielles de la prison. Par exemple, les « leaders » manieraient mieux les normes informelles que les autres, ce qui constitue le signe d'une forte prisonnérification (Vacheret & Lemire, 2007a). Cela laisse croire en nous basant sur ces auteurs, que les détenus s'ajustent continuellement à leur environnement selon leur âge, la durée de leur sentence, le temps passé en détention, le départ d'un compagnon de cellule, l'arrivée de nouveaux prisonniers, le changement de niveau de sécurité, etc.

#### 4.2 Les réactions face aux souffrances de l'enfermement :

Sykes (2007) présente plusieurs moyens généraux qu'utilisent les personnes incarcérées pour s'adapter aux souffrances et aux privations de l'incarcération. D'une part, les auteurs indiquent que, lorsque les individus sont confrontés à des situations intensément frustrantes, ils peuvent tenter de régler leur problème par la fuite physique, notamment par l'évasion ou le suicide, ou encore par la fuite psychologique telle que l'abnégation de ses besoins ou la consommation (Sykes, 2007; Vacheret & Lemire, 2007a). Outre la consommation qui n'a pas été abordée par Sykes (2007), mais plutôt par Vacheret et Lemire (2007a), peu de détenus arrivent à réellement éviter les souffrances de l'emprisonnement par la fuite (Sykes, 2007).

D'autre part, les condamnés peuvent choisir, individuellement ou collectivement, des moyens qui peuvent s'apparenter à la révolte, la résistance ou à la rébellion (Sykes, 2007; Vacheret & Lemire, 2007a). Cette résistance peut être passive ou active. Cette dernière se trouve liée à l'agression. La révolte active ne pourrait que rarement se solder par un gain de cause :

*« Cette façon de s'affirmer et de réagir ne paie guère puisqu'elle entraîne des*

*répressions plus fortes, rendant l’incarcération encore plus pénible. C’est pourquoi le détenu qui arrive à maturité comprend, malgré toute la colère qui l’habite, où réside son intérêt et, comme le prescrit d’ailleurs le code des détenus, garde son sang-froid et évite les conflits. » (Vacheret & Lemire, 2007a, p. 49)*

La résistance passive, pour sa part, comme par exemple la grève de la faim, a historiquement conduit vers des changements dans l’univers carcéral en raison des innovations et des techniques de persuasion passives utilisées par les détenus pour attirer l’attention sur une problématique.

Il est à noter que les détenus les plus craintifs, les plus âgés ou qui sont davantage isolés socialement ont principalement tendance à choisir des stratégies d’évitement. Les détenus plus jeunes qui utiliseraient la culture carcérale afin d’y puiser statut et privilèges, ont tendance, quant à eux, à utiliser des techniques proactives pour dissuader autrui de les attaquer. De surcroît, les individus qui ont davantage d’expérience carcérale ou qui ont déjà été menacés ou agressés, sont également plus enclins à faire usage de techniques agressives de dissuasion. Il y a donc, selon tous les auteurs (Mashev, 2013; McCorkle et al., 1995; O’Donnell & Edgar, 1996), une multitude de possibilités pour réagir face à une victimisation potentielle et le choix d’une stratégie est influencé par des facteurs individuels. Rocheleau (2014), dans son étude sur l’adaptation des détenus, révèle que le soutien affectif et instrumental est inversement corrélé à l’inconduite grave en milieu carcéral. Les individus qui utilisent ce type de moyen sont moins impliqués dans des situations graves d’inconduite. Toutefois, ressasser les événements, ventiler ses émotions et avoir de fortes croyances religieuses tendent à être corrélés avec les écarts graves de conduite c’est-à-dire que ces individus ont un taux annuel d’inconduite carcérale plus élevé.

#### 4.2.1 La présence et la participation aux activités illicites du milieu en lien avec l’adaptation :

En réponse aux privations, nous assistons, selon plusieurs chercheurs, à la création d’un système d’économie parallèle (Ayotte, 2012; Beauregard, 2012; Kalinich, 1980; Marchetti, 2001). Selon Beauregard (2012), ce sont les détenus pleinement intégrés à la population carcérale qui sont les plus susceptibles de s’impliquer dans un commerce plus ou moins licite durant leur incarcération pour adoucir les rigueurs de la prison et augmenter leur confort.

Le terme « contrebande » désigne toute substance intoxicante, bien matériel ou service interdit en la possession des détenus (Kalinich, 1980). Par exemple, on peut retrouver sous cette appellation toutes

formes d'armes, de substances telles que la drogue et les médicaments non prescrits ainsi que les boissons alcoolisées fermentées. Le matériel pornographique, le matériel servant au tatouage, l'argent et le matériel pouvant servir à l'évasion sont également inclus dans cette catégorie. Plusieurs auteurs sont d'avis que la présence d'activités illicites opérées par divers groupes rivaux dans la distribution du marché est une source majeure de conflits entre les détenus (Lemire, 1990; Park, 1976; Sylvester et al., 1977). Enfin, la participation au sein des réseaux de trafic de drogues illicites serait un avantage non négligeable pour certains détenus puisqu'elle leur procurerait une position privilégiée leur permettant d'obtenir facilement ce qui leur faut en matière de consommation personnelle et cela, à des prix réduits (Chayer, 1997).

Si nous nous attardons maintenant au cas particulier qu'est le marché du tabac en institution à titre d'illustration de l'impact de la privation sur la vie carcérale, Vaughn et Del Carmen (1993) ainsi que Linhorst, Knight et Trickey (2001) mentionnent, dans leurs études, que la mise en place de politiques restreignant l'usage du tabac en détention incite certains détenus à participer au trafic ainsi qu'à la contrebande de tabac. Ayotte (2012) ajoute que le tabagisme est un moyen pour les condamnés de survivre à l'incarcération puisque, dans un milieu hostile et privatif, l'absorption d'un tel produit permet de gérer le stress de l'emprisonnement. Les stratégies mises en place par les reclus afin de contourner la réglementation sur le tabac s'expliquent par un besoin non comblé.

Quant aux jeux de hasard, bien que ceci soit une activité prohibée par le Service correctionnel du Canada, 22% des détenus admettent jouer dans les pénitenciers du Québec selon Brochu, Cousineau et Beauregard (2009). La pratique des jeux de hasard peut amener selon Williams et Hinton (2006), certains détenus à poser ou à subir des gestes violents. Malgré que la pratique des jeux de hasard demeure généralement sans conséquence pour les détenus, les conflits entourant ces activités surgissent surtout sous forme de querelles suite à des doutes sur l'intégrité d'un joueur ou à une défaite non assumée (Beauregard, 2012). Le prêt usuraire dans un milieu de privation devient nécessaire afin de financer l'économie parallèle institutionnelle en générant des avances de fonds. Il existe d'autres moyens pour les joueurs incarcérés d'obtenir une monnaie d'échange, mais ils utilisent surtout des objets de valeur pour parier. L'acquisition de biens de consommation, comme le café et les timbres, passe notamment par le troc (Michel, 2006) tout comme par la mise en gage de chaussures, de vêtements, de montres et de bagues. Si un joueur n'a pas remboursé à la date prévue, le prêteur devient alors l'unique propriétaire des items échangés (Clemmer, 1958). À de rares occasions, des détenus réussissent à se procurer de l'argent liquide par l'intermédiaire de contacts extérieurs et lors de visites

familiales (Williams & Hinton, 2006). Qu'il y ait dépendance ou non au jeu, la relation entre cette activité et la violence en prison est parfois ambiguë. Il a été établi que des épisodes de victimisation pouvaient survenir avant (emprunts), pendant (tricherie) et suite à un pari (dettes). Puisque le code de valeurs désapprouve toute forme d'exploitation entre les détenus et prône la loyauté, le respect de ses engagements, le remboursement de ses dettes et la droiture (Vacheret & Lemire, 2007a), comment justifier l'existence des conflits précédemment décrits? Il demeure ainsi probable que tous les détenus ne respectent pas l'ensemble des règles contenues dans le code informel. On peut également croire que les jeux de hasard agissent comme un vecteur de violence, puisque des sommes d'argent ou des objets de valeur sont impliqués.

#### 4.2.2 L'appartenance aux gangs de rue en milieu carcéral comme choix d'adaptation :

Puisque les gangs de rue font l'objet d'une répression accrue dans nos sociétés depuis quelques années, beaucoup de leurs membres se retrouvent condamnés à une peine d'emprisonnement (Charland, 2010; Charland & Vacheret, 2014). Alors qu'en est-il de la contribution des gangs de rue à l'univers culturel des établissements et à la violence dans ces milieux?

Tout d'abord, les gangs de rue sont considérés comme ayant une culture bien à eux (Fredette & Guay, 2014). De manière plus récente, les chercheurs stipulent que, bien que peu de détenus soient identifiés gangs de rue, l'affiliation en prison est un élément important qui augmente le risque de conduites violentes (Beauregard, 2012; Fischer, 2001). De plus, certains détenus arrivent en institution carcérale en important leurs valeurs, standards et expériences de gangs de rue alors que d'autres s'affilient lorsqu'incarcérés. L'affiliation avec le crime organisé peut être attirante pour un détenu en raison du soutien social, du sentiment de sécurité et de l'accès aux produits de contrebande qui en découlent (Griffin & Hepburn, 2006).

Il est important de préciser que selon le Criminal Intelligence Service de la Saskatchewan (2005), 22% des membres de gangs de rue sont autochtones au Canada, avec une plus forte concentration en Saskatchewan. Ce serait un groupe de détenus particulièrement à risque d'affiliation d'où la nécessité d'évaluer ce risque (Totten, 2014).

Enfin, bien que l'affiliation à un groupe de pairs comme les gangs de rue offre une protection contre la victimisation, la présence de groupes organisés à l'intérieur des pénitenciers peut également générer de la violence, tant pour les membres de gangs que les ennemis du gang tout comme pour leur rôle dans le contrôle, par force ou intimidation, du commerce de la drogue, de la prostitution, du jeu et de la collecte des dettes non payées (Ayotte, 2012; Charland, 2010; Clear & Cole, 1994; M. Girard & Marcil, 1993; Silberman, 1995).

#### 4.2.3 Le sentiment d'insécurité et le sens que peuvent prendre les demandes de transferts et de protection en lien avec l'adaptation :

Sylvester et al. (1977) suggèrent que le nombre de demandes de protection par les détenus peut autant être un indicateur de violence à l'intérieur des murs qu'un motif potentiel de victimisation. Selon Vacheret et Lemire (2007a), plusieurs raisons sont à l'origine d'une demande de protection, par exemple, la délation, les dettes de jeu ou de drogue, la peur, avoir plusieurs antagonistes, être condamné pour un délit sexuel, etc. Les détenus tentent, dans la mesure du possible, d'éviter la protection, car elle constitue une étiquette négative dont il est parfois difficile, voire même, impossible, de se défaire. Toujours selon ces auteurs, le détenu ayant séjourné en protection devient en quelque sorte le « traître par excellence » et donc, par extension, la cible d'actes de violence et d'ostracisme. Le nombre croissant des demandes de protection au Canada témoigne d'un profond malaise dans l'univers carcéral et des liens sont possibles entre la peur pouvant motiver ces demandes et l'ampleur de la violence. Demander la protection deviendrait, dès lors, un moindre mal puisque la survie physique surpasserait le besoin de protéger sa réputation. Ces demandes peuvent donc servir d'indice du caractère insupportable du quotidien pour certains détenus (Conrad, 1977; Lockwood, 1985).

Un autre élément sur lequel les auteurs s'entendent est que la peur peut être un indice de violence présente dans un milieu pénitentiaire. Pour Vacheret et Milton (2007b), le sentiment de vulnérabilité est défini comme une peur abstraite, imprécise et non associée à des personnes ou à des actes précis. Crouch (1995) mentionne que la prison est un lieu de travail potentiellement dangereux, dans lequel peur, stress, incertitude et sentiment de vulnérabilité constituent les réalités quotidiennes des surveillants. Au Canada, une enquête menée en 1996 auprès des agents correctionnels établit à 76% la proportion d'agents de correction interrogés qui considèrent que leur sécurité personnelle pourrait être mise en danger par les détenus. De même, 14% des détenus questionnés, dans le cadre de la même

enquête, pensent que les gardiens pourraient être victimes de voies de fait de la part d'un détenu (Service correctionnel du Canada, 1995; Service correctionnel du Canada, 1996a). Vacheret et Milton (2007b) ajoutent que le sentiment d'insécurité est davantage présent chez les surveillants masculins (53,4%) que chez les surveillantes (36,5%). Le sentiment d'insécurité varie cependant selon le geste appréhendé de victimisation. Ainsi, les peurs reposent majoritairement sur des formes de violence verbale comme les menaces ou le dénigrement et sont ressenties par plus de 80% de leur échantillon, peu importe le genre des agents correctionnels. Le sentiment d'insécurité est également inversement proportionnel à la gravité objective de l'acte, c'est-à-dire que plus l'acte est grave, moins il est craint. Les craintes sont donc en lien direct avec la probabilité perçue qu'un tel acte puisse survenir. Ainsi, une grande proportion des agents croient qu'il est très probable que leurs collègues ou eux-mêmes soient victimes de menaces (55,2%) ou de dénigrement (60,6%). Plus spécifiquement aux surveillantes en établissement, si nous avons vu que les femmes révèlent un sentiment d'insécurité général plus faible que les hommes, leur peur concrète semble légèrement plus élevée surtout lorsque l'agression sexuelle est abordée. En effet, seuls 28,3% des hommes, comparativement à 61,25% des femmes, appréhendent ce type de victimisation. En ce qui concerne la crainte d'être victime d'agressions physiques, elle s'accroît à mesure que le niveau de sécurité des établissements augmente (Vacheret & Milton, 2007b). Les auteurs précisent que si les craintes de victimisation sont manifestes pour les agents correctionnels, elle ne s'appuie pas nécessairement sur un risque réel de victimisation.

De surcroît, la crainte d'être agressé semble affecter un nombre important de détenus. Le Service correctionnel du Canada (1996a) a évalué le sentiment d'insécurité chez les détenus. Leurs résultats révèlent que 42% des détenus craignent pour leur sécurité et que 34% considèrent que les voies de fait sont un problème. De même, l'agression sexuelle est considérée problématique pour 19% d'entre eux et 29% considèrent que les agressions armées sont également problématiques. Pour ce qui est de l'étude de McCorkle et al. (1995), 45% des détenus croient ne pas être en sécurité dans leur établissement, 47% se disent à risque de victimisation et 55% pensent être susceptibles d'être victime d'une attaque. Les résultats d'une étude canadienne (Chubaty, 2001) révèlent que certains détenus avouent consommer des drogues et de l'alcool pour apaiser ce sentiment. De plus, pour les mêmes raisons, ils porteraient une arme, deviendraient parfois eux-mêmes des agresseurs ou encore s'associeraient à un gang de rue ou à un groupe influent pour se protéger (Chubaty, 2001). McCorkle (1995), dans son étude, indique similairement que 25% des détenus conservent une arme à proximité, 46% s'entraînent physiquement et 69% admettent « jouer aux bras » en faisant valoir leur force afin d'éviter d'être persécutés ou exploités. Mashev (2013) ajoute que les perceptions du risque de

victimisation chez les détenus varient, tout comme celles des agents correctionnels, selon le type d'agression ou d'atteinte. Les insultes, les rumeurs, les menaces verbales, les intimidations et le vol sont perçus par les détenus comme étant probables par plus des trois quarts d'entre eux. Environ trois quarts des détenus estiment également que les coups, les claques, les bagarres, les contraintes, l'exclusion de rangée et d'activités sont des événements probables. Finalement, les agressions armées sont perçues comme étant probables par la moitié des détenus et un tiers des détenus estiment que des agressions sexuelles sont possibles. Selon Mashev (2013), il appert que le respect du code des détenus permette une meilleure intégration à la culture carcérale. Cette intégration culturelle affaiblirait le sentiment de vulnérabilité sociale des incarcérés et leur permettrait de circuler en toute sécurité dans la prison, sans crainte de victimisation. Les données obtenues par Mashev (2013) nous informent également que la victimisation antérieure et le fait d'avoir été témoin de violence précédemment sont les deux facteurs qui augmenteraient l'insécurité et la perception du risque de victimisation violente chez les détenus.

#### 4.2.4 Les formes de violence en tant que signes d'inadaptation au milieu carcéral :

Les réactions occasionnées par les privations engendrées par le milieu carcéral peuvent devenir des symptômes de l'ampleur de la souffrance des individus dans un milieu donné ainsi que du risque potentiel d'usage de violence. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs abordé la question de l'adaptation en lien avec les diverses formes de violence présentes en milieu carcéral. À titre d'illustration, nous passeront en revue quelques formes de violence décrites par les auteurs qui les présentent comme étant des formes d'adaptation à l'enfermement.

Commençons, tout d'abord, par l'automutilation. En fait, Power et Usher (2011), dans une étude sur l'automutilation chez des femmes incarcérées, indiquent que ces dernières ont tendance à s'adapter difficilement au milieu carcéral de manière générale comme en témoignent leurs nombreux placements en isolement disciplinaire, leur cote de sécurité élevée, leur niveau élevé de risque et de besoins ainsi que leurs tentatives d'évasion. Fait intéressant, ces femmes sont également plus susceptibles d'avoir été victimes de gestes de violence en établissement. L'objectif derrière l'automutilation est, pour les deux tiers de ces femmes, la nécessité de se débarrasser d'émotions négatives. Les émotions que les femmes visent à éliminer sont surtout la frustration, la colère, l'anxiété et la dépression. Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel (2010-2011) indique que les détenus masculins, contrairement aux femmes,

ont tendance à s'automutiler pour des raisons instrumentales, notamment pour dénoncer, pour attirer l'attention du personnel ou pour protester contre une mesure disciplinaire.

En lien avec le suicide, Power et Usher (2011) ainsi que Liebling (1992) nous informent que le suicide, tout comme l'automutilation en prison, est considéré comme un problème de vulnérabilité et d'adaptation. Le lien entre la difficulté à résoudre des problèmes, l'inadaptation, le manque de soutien social et le comportement suicidaire en prison sont évidents pour ces auteurs. Il faudrait donc selon eux, aborder le suicide dans le cadre des relations sociales interpersonnelles pour arriver à le comprendre. En institution comme dans la communauté, le suicide et l'automutilation sont souvent perçus comme « des actes irréfléchis » méritant parfois une punition (Bailey, 1998; Liebling & Ward, 1995). Toutefois, ces actes seraient l'expression éloquentes d'une insupportable souffrance. Quant à Harvey (2007) ainsi que Dear, Thomson, Hall et Howells (2001), différentes motivations liées au suicide et à l'automutilation ont été présentées. Plusieurs motivations concernent, tout d'abord, l'incapacité d'un individu à s'adapter face à sa nouvelle réalité judiciaire et carcérale comme les accusations, la condamnation, le processus judiciaire ainsi qu'une adaptation difficile à son nouvel environnement de vie et à l'absence de ses proches. Cette période serait particulièrement difficile pour les détenus selon les auteurs. En effet, 60% des incidents de suicide et d'automutilation se produiraient dans les 7 premiers jours d'arrivée d'un détenu dans son milieu et 72% dans les 30 premiers jours. Les détenus les plus vulnérables seraient ceux pour qui la séparation familiale se révélerait particulièrement difficile. Le deuxième groupe de raisons poussant les individus au suicide et à l'automutilation s'apparente aux difficultés relationnelles. Ici, on aborde des réalités telles que l'ostracisme familial, les difficultés à recevoir des visites, la naissance d'un enfant, le décès d'un être cher, la culpabilité face aux conséquences pour la famille, la rupture conjugale, etc. Ensuite, les auteurs présentent des motivations associées à la vie institutionnelle telles que le fait d'être victime de caïdage, d'avoir des relations conflictuelles avec les codétenus et le personnel ou encore, la réception de mauvaises nouvelles concernant leurs placements ou requêtes pénitentiaires. Enfin, les auteurs révèlent une série de symptômes psychologiques invitant les individus à vouloir fuir leurs émotions négatives par des gestes autodirigés. Ces symptômes et émotions à fuir sont le sevrage, la dépression, les expériences traumatiques, les hallucinations, l'anxiété, les pertes de contrôle, la perte d'espoir, la pression constante ainsi que la surcharge cognitive et émotionnelle. Harvey (2007) rapporte que l'un des facteurs de protection les plus importants face à l'usage de violence intrapersonnel est le soutien perçu à l'intérieur du milieu de placement ainsi que le soutien provenant d'individus dans la communauté. Il présente également une distinction entre les personnes suicidaires et celles qui ont recours à l'automutilation c'est-à-dire

que les individus portés vers le suicide semblent davantage évoquer des problèmes relationnels comme motif de passage à l'acte alors que les non-suicidaires évoqueraient davantage le soulagement émotif.

La grève de la faim peut être interprétée comme le refus du principe même de l'incarcération et devenir ainsi un enjeu symbolique selon Bourgoin (2001-2002). Toujours selon l'auteur, le grand nombre de conduites autodirigées chez les détenus pourrait être lié en grande partie, aux contraintes du milieu carcéral qui réduisent la variété des modes de contestations légitimes. Contrairement à d'autres formes d'action et de revendication (violences contre le personnel, évasion, etc.), les grèves de la faim demeurent tolérées par le régime pénitentiaire et, en principe, ne donnent lieu à aucune punition. Ainsi, que l'auto-agression prenne la forme de l'automutilation ou de la grève de la faim, elle constitue pour le détenu une façon de reprendre possession de son corps (Siméant, 1993) et représente ainsi une certaine libération de l'emprise institutionnelle. Quand les individus n'ont plus la possibilité de se déplacer, de parler, de travailler, de rencontrer leurs proches, l'ultime forme d'action pour se faire entendre demeure les refus de s'alimenter. Comme l'écrit Roux (1997), en prison la grève de la faim est devenue une procédure d'action enregistrée, codifiée pour qu'un détenu exprime son désaccord avec sa situation institutionnelle. Les automutilations et les grèves de la faim sont des moyens fréquemment utilisés par les détenus pour échapper à une situation sociale ou pour tenter de modifier le cours des événements. Elles rappellent ce que Goffman (1968) nommait les adaptations secondaires c'est-à-dire des pratiques qui, sans porter atteinte au fonctionnement de l'institution, permettent d'obtenir des satisfactions autorisées par un moyen détourné. Dans ce sens, la fréquence élevée du recours à l'auto-agression s'expliquerait par la gamme réduite des modes de protestation légitimes à la disposition des détenus (Bourgoin, 2001-2002). Ainsi, la prison favoriserait les atteintes sur soi, mais aussi d'autres types de passage à l'acte, ce qui est caractéristique des environnements sociaux inégalitaires. Toujours selon Bourgoin (2001-2002), la pratique de la grève de la faim apparaît comme un mode de résistance conscient et réfléchi, se développant à long terme et traduisant parfois une forte détermination dans la poursuite de la revendication.

En ce qui a trait au caïdage, ce serait une réaction de compétition devant la privation puisque la loi du plus fort deviendrait de mise dans ces circonstances pour combler ses besoins (Ireland, 2011). Par ailleurs, peu d'études, selon Ireland (2011), abordent la réaction à cette forme de victimisation. Ce qui est cependant connu, selon cette auteure, est que les victimes réagissent souvent par l'agression physique, autodirigée ou psychologique. Le caïdage a déjà été identifié comme étant un facteur précipitant dans quatre décès par suicide aux États-Unis à l'intérieur d'une année (Marshall, 1993).

Similairement, Livingston (1994) rapporte que les reclus mineurs auto-agressifs sont de 20 à 25 fois plus enclins à rapporter des difficultés liées au caïdage en contexte carcéral que les individus qui ne s'automutilent pas. Ainsi, Livingston et Chapman (1997) suggèrent que les gestes autodirigés ont une fonction instrumentale pour les jeunes. En fait, ils leurs permettraient d'éviter une victimisation potentielle sans devoir renoncer à la loi du silence. La personne pourrait donc communiquer sa détresse au personnel de l'institution sans être précise quant à la cause. En Angleterre, le Home Office Prison Service (1993) a livré une série de comportements pouvant indiquer qu'un détenu est, ou a été victime de caïdage. Cette liste inclut des gestes tels que l'évasion ou la fuite en douce, la liberté illégale suite à une sortie, les demandes d'isolement ou les agissements qui visent intentionnellement l'isolement disciplinaire, les demandes de transfert, la feinte d'un problème de santé ou une modification apparente de l'humeur. D'autres auteurs (Beck, 1992; Ireland, 2002), ajoutent à cette liste l'évitement des codétenus, pleurer, aborder le personnel et se défendre.

## **PARTIE II - LA PROBLÉMATIQUE ET LA PERTINENCE DU PROJET**

Puisque la violence dans les milieux carcéraux occasionne de nombreuses conséquences pour le personnel et les détenus, il devient primordial de tenter de mieux la comprendre. Si nous nous fions à ce que la littérature nous apprend, il existe certains sous-groupes de personnes incarcérées qui sont particulièrement à risque d'opter pour la violence en établissement comme stratégie d'adaptation en raison de leurs caractéristiques personnelles (Porporino, 1986) et dont l'expression de la violence s'actualiserait par l'intermédiaire de certains éléments présents dans le milieu carcéral. En outre, Porporino (1986) ajoute qu'il est important de procéder à l'identification des individus qui sont les plus susceptibles de recourir à la violence afin d'adopter des stratégies appropriées pour gérer ces individus. Les études sur la violence carcérale, bien que nombreuses, ne tiennent souvent pas compte de la manière dont les individus motivent leurs propres gestes ou expliquent leurs propres expériences en matière de violence (Jayewardene & Doherty, 1985).

La présente étude vise donc à comprendre le phénomène social qu'est la violence carcérale à l'aide d'entrevues qualitatives recueillant le point de vue d'individus qui ont déjà commis des agissements violents en milieu institutionnel. Par conséquent, l'intérêt de ce projet repose sur notre capacité à cerner davantage ce qui motive les condamnés à avoir recours à la violence en établissement correctionnel

afin de permettre une réflexion pouvant alimenter l'élaboration éventuelle de stratégies plus efficaces pour la prévenir.

Les individus ayant commis des gestes de violence en pénitencier au Canada sont regroupés dans une unité spéciale du Service correctionnel du Canada. L'Unité spéciale de détention (USD) abrite des gens qui ont fait usage ou qui sont soupçonnés d'avoir fait usage de violence en pénitencier. Il semble donc pertinent d'aller à la rencontre de ces personnes afin de recueillir les diverses logiques d'action qui sous-tendent leur choix de recourir à la violence dans ce contexte de vie. À ce titre, O'Brien (1992) souligne qu'il est essentiel de poursuivre les études sur les délinquants incarcérés à l'USD afin de mieux comprendre leurs besoins ainsi que protéger le personnel et les autres détenus contre un risque potentiel de victimisation en établissement. En raison des conséquences physiques, psychologiques et monétaires encourues par les institutions, le personnel et les détenus ainsi que les répercussions négatives potentielles sur la communauté une fois ces personnes en liberté, il semble nécessaire d'entreprendre une étude sur la violence intra murale afin de contribuer à une réflexion sur des moyens pour mieux la prévenir.

### **PARTIE III - LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE**

Cette étude propose de mieux cerner la réalité sociale complexe qu'est la violence intra murale. C'est à l'aide du point de vue de détenus masculins portant sur les expériences qui les ont incitées à agir avec violence en milieu carcéral au Canada que nous tenterons de mieux comprendre ce phénomène social. Plus spécifiquement, la perception des détenus incarcérés à l'USD sur l'incarcération sera recueillie. Puis, nous explorerons l'usage de violence en établissement par une attention particulière portée à la justification qu'ont les individus de leur recours à la violence. Enfin, nous nous attarderons à la façon dont les individus rencontrés s'adaptent à l'univers carcéral et le sens que prend la violence dans ce milieu.

## **Chapitre 2 – LE CADRE THÉORIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Notre recherche vise à comprendre le phénomène de la violence en milieu carcéral telle qu'en parlent treize détenus incarcérés à l'unité spéciale de détention. En nous centrant sur la sociologie de l'expérience, notre approche méthodologique est donc qualitative.

### **PARTIE I - LE CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE**

#### 1. La phénoménologie

Cette étude s'inscrit dans le cadre théorique de la phénoménologie, dont on reconnaît le développement à Edmund Husserl (1859-1938). La phénoménologie peut être représentée comme la « science des phénomènes ». Dans le cadre de cette approche théorique, Husserl place le sujet et la subjectivité au cœur de la science en y ajoutant le concept d'intentionnalité. L'individu serait celui qui attribuerait un sens ou des significations à l'égard du monde qui l'entoure (Giorgi, 1997). Il ne serait désormais plus possible d'étudier l'individu et le milieu dans lequel se trouve l'individu de manière distincte pour comprendre les phénomènes sociaux.

Mucchielli (1996) ajoute que la phénoménologie s'inscrit dans le paradigme compréhensif qui réfute l'existence d'un monde réel et d'une réalité à l'extérieur de la perception de l'acteur. Bourdieu (1979), pour sa part, explique que les objets ne sont pas objectifs; ils sont dépendants des caractéristiques sociales et personnelles des individus qui les observent. Il s'agirait donc pour le chercheur de saisir le cadre de référence des acteurs, c'est-à-dire l'interprétation qu'ils font de leurs propres pensées, sentiments et actions, ceci dans le but de comprendre un comportement humain (Boutin, 1997). Pour ce faire, le chercheur doit également prendre une distance par rapport à ses propres cadres de référence, c'est-à-dire celui d'individu et celui de chercheur, afin de saisir le sens de l'autre.

C'est en précisant le sens que les participants rencontrés dans le cadre de cette étude donnent à l'incarcération et à leurs expériences en lien avec la violence en milieu carcéral, et ce, à travers leurs propres gestes, les gestes qu'ils ont subis et les gestes dont ils ont été témoins, que nous atteindrons notre objectif de mieux comprendre la violence intra murale. Mucchielli (1996) suggère que c'est par un effort d'empathie envers les acteurs qu'il serait possible de saisir intuitivement le sens qu'ils attribuent au milieu carcéral et au phénomène de la violence institutionnelle. Par la suite, il s'agirait de procéder à des synthèses progressives des thèmes importants qui se dégagent du discours de chacun des acteurs pour finalement élaborer une synthèse compréhensive, finale et plausible socialement à partir du discours de l'ensemble des interviewés.

## 2. La Sociologie de l'expérience

Le cadre analytique de ce projet s'appuie sur la sociologie de l'expérience de Dubet (1994, 2007). S'inscrivant dans le courant phénoménologique, la Sociologie de l'expérience est éclectique en ce sens qu'elle permet de considérer une plus grande variété d'éléments ainsi que leurs interactions afin de mieux comprendre les phénomènes sociaux complexes. La sociologie de l'expérience emprunte à plusieurs théories et laisse au chercheur le loisir de demeurer flexible quant aux multiples rationalités qui orientent les actions des individus selon les contextes, les milieux et les situations. Par conséquent, l'expérience sociale permet de recueillir les activités, les réflexions et les analyses que font les acteurs en lien avec les défis qu'ils rencontrent dans leur vie et les actions qu'ils posent pour s'y adapter.

L'expérience sociologique serait donc construite par le chercheur de la manière suivante :

*« Paradoxalement, c'est en s'intéressant à la singularité des acteurs que l'on a plus de chances de mettre à nu la façon dont s'agencent les « forces » et les « faits sociaux ». Si chacun construit son expérience de façon unique parce que les histoires et les conditions de vie ne se ressemblent pas plus que les visages, le matériau à partir duquel cette expérience est construite ne lui appartient pas. Ainsi conçue, l'expérience sociale n'est pas un « vécu » relevant d'une simple description compréhensive, c'est un travail, une activité cognitive, normative et sociale que nous devons apprendre à analyser quand la programmation des rôles sociaux et le seul jeu des intérêts ne permettent pas d'en rendre compte totalement. » (Dubet, 2007: p. 105)*

Si nous nous attardons maintenant au projet en cours, nous devons tout d'abord considérer le milieu carcéral comme une microsociété possédant une culture, des règles de conduite ainsi que des interactions sociales qui lui sont propres et que celles-ci puissent orienter les choix que font les

individus qui composent cette microsociété. De plus, chaque individu possède des logiques d'action qui lui sont propres en fonction de son histoire personnelle, mais également en fonction des situations et des contextes de vie qui se présentent à lui. Ainsi, tout phénomène à l'intérieur du milieu social qu'est l'établissement correctionnel, en l'occurrence la violence institutionnelle, peut être compris en combinant le sens que donnent les différents acteurs du milieu quant à leurs gestes, leurs expériences et leurs vécus en lien avec celle-ci. Appliquée à l'objet d'étude, la sociologie de l'expérience nous offre la possibilité d'atteindre notre objectif général qui est de mieux comprendre le phénomène de la violence carcérale à l'aide du point de vue de treize hommes incarcérés à l'Unité spéciale de détention. Cette « Unité » est un milieu pénitentiaire qui abrite des personnes qui ont posé des gestes de violence en milieu carcéral ou sont soupçonnées d'en avoir faits. Par conséquent, cette perspective théorique nous permettra de mieux comprendre la violence intra murale en considérant les caractéristiques des personnes qui ont déjà commis des gestes de violence à l'intérieur des murs, le sens qu'ils donnent à leurs actions ainsi que le contexte du milieu carcéral qui vient soutenir ou dissuader le recours à la violence. Elle permet également de prendre en considération les éléments ponctuels et situationnels dans la vie des personnes qui peuvent rendre plus probable l'usage de violence.

## **PARTIE II - L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRÉCONISÉE**

### **1. L'approche qualitative : justification théorique et empirique**

Étant donné que notre projet de recherche vise à comprendre en profondeur la réalité sociale qu'est la violence en milieu carcéral à l'aide des expériences de personnes qui ont posé des gestes de violence en contexte institutionnel, la démarche qualitative semble être la plus appropriée pour atteindre cet objectif. Plus précisément, Mucchielli (1996) explique que la pertinence de la recherche qualitative serait de trois ordres. Au sens épistémologique, elle vise une connaissance directe et personnelle d'un phénomène. Au plan méthodologique :

*« La recherche qualitative s'avère pertinente dans la mesure où est sollicité sa logique essentielle, qui est : compréhensive, alors que sont privilégiées la description des processus plutôt que l'explication de causes, la profondeur des analyses plutôt que la multiplication des cas, la richesse des données plutôt que la précision des mesures; inductive, puisque la compréhension du phénomène à l'étude se dégage*

*progressivement du contact prolongé de la situation et en l'absence d'a priori normatifs ou de grilles opérationnelles; réursive, car les étapes de son déroulement peuvent être répétées aussi souvent que le nécessite la compréhension de l'objet d'étude; et souple, dans la mesure où la démarche n'est pas codifiée de manière rigide, pouvant s'adapter aux aléas de la découverte. » (p. 159)*

Au troisième plan, pour Mucchielli (1996), la recherche qualitative est pertinente socialement puisqu'elle demeure près des gens, des milieux, des expériences, des problèmes et possède une nature collaborative.

Par ailleurs, Deslauriers et Kérisit (1997) soulignent que l'approche qualitative est à privilégier lorsqu'une étude s'avère de nature descriptive. Ces auteurs précisent que les recherches descriptives concernent les mécanismes et les acteurs (le qui et le comment) de l'objet d'étude. Ce serait par une analyse de leurs détails qu'un sens compréhensif pourrait en être dégagé. De plus, la méthodologie qualitative serait assez flexible pour permettre l'étude en profondeur de réalités complexes telles que la violence institutionnelle, et ce, en raison de son caractère inductif<sup>3</sup> et itératif<sup>4</sup> (Deslauriers & Kérisit, 1997).

## 2. L'entretien de type qualitatif

L'entretien de type qualitatif semi-directif auprès d'individus ayant posé des gestes de violence en milieu correctionnel a été priorisé afin d'atteindre notre objectif de compréhension de la violence en milieu carcéral. Ce type d'entretien possède l'avantage de la non-directivité en ce sens qu'il permet aux interviewés d'aborder les thèmes et les dimensions qui leur importent tout en offrant une certaine latitude au chercheur dans la conduite de l'entretien. L'intervieweur a donc l'occasion d'aborder les thèmes essentiels à l'étude qui n'auraient pu être abordés spontanément par les interviewés (Quivy & Van Campenhout, 1988). Dans la présente recherche, les thèmes et dimensions que nous aborderons avec les interviewés dans l'éventualité où ils ne les mentionnent pas par eux-mêmes sont leur cheminement personnel et carcéral ainsi que la différence qu'ils perçoivent entre les détenus faisant usage de violence et les détenus qui ne font pas usage de violence en milieu correctionnel. L'avantage de l'entretien qualitatif semi-directif dans le cadre de ce projet est l'exploration du point de vue des

---

<sup>3</sup> C'est-à-dire que le sens est dégagé des données recueillies et que ces dernières sont le départ de la compréhension d'un phénomène.

<sup>4</sup> C'est-à-dire que l'objet de l'étude se construit et s'adapte progressivement à la lumière de la littérature, de la cueillette et de l'analyse des données.

détenus de l'USD quant à leurs expériences liées à la violence carcérale en atteignant un bon niveau de profondeur quant au matériel livré en entrevue. Il permet également de voir si les participants aborderont la thématique de la violence intra murale spontanément ainsi que d'apprécier la proportion de leur discours attribuée à ce thème. Le niveau de profondeur que permet l'entretien de recherche qualitatif favorisera l'atteinte de notre objectif de compréhension de la violence institutionnelle dans la mesure où la violence institutionnelle est un thème qui importe également à nos interviewés. Enfin, l'entretien qualitatif nous permettra de recueillir le point de vue des participants sur des événements de violence qui n'ont pas nécessairement été portés à l'attention des autorités carcérales en raison des valeurs du milieu promulguant la loi du silence.

### 3. L'Unité spéciale de détention comme site de collecte des données

#### 3.1 Une description du rôle l'Unité spéciale de détention et de son mandat :

Le Service correctionnel du Canada (SCC) possède la Mission suivante :

*« Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. »* (Service correctionnel du Canada, 2013)

Les pénitenciers possèdent trois types de cotes sécuritaires soit : minimale, moyenne et maximale. De manière générale, les détenus cheminent à travers le système carcéral en passant par les niveaux de sécurité supérieurs vers les niveaux inférieurs jusqu'à leur retour en société. Toutefois, selon le Service correctionnel du Canada, certains détenus nécessitent des niveaux de sécurité plus grands afin d'assurer la sécurité du personnel et des autres détenus. Pour pallier aux besoins sécuritaires de ce type de détenus, le SCC a créé une unité adaptée à sécurité maximale élevée, en l'occurrence l'Unité spéciale de détention. L'unité spéciale de détention accueille présentement des individus de toutes les provinces du Canada et elle est mandatée à la gestion d'individus qui, en raison de leurs comportements violents sous détention, ont démontré la nécessité d'établir des contrôles supérieurs à ceux déjà mis en place dans les établissements à sécurité maximale (O'Brien, 1992). Ainsi, le mandat de cette unité est de

préparer les détenus, dans le plus court délai possible, à réintégrer un établissement à sécurité maximale régulier en les faisant participer à des programmes destinés à améliorer leur comportement et à atténuer les risques qu'ils présentent pour le personnel et les autres détenus (Amellal, 2006; Service correctionnel du Canada, 2012).

### 3.2 L'historique de son émergence :

En 1977, le Service correctionnel du Canada ouvrait des unités spéciales de détention, soit les établissements de Millhaven en Ontario et le Centre de développement correctionnel au Québec (CDC), qui visaient à gérer les détenus ayant commis des gestes de violence en établissement (Service correctionnel du Canada, 1989). La décision d'avoir recours à des USD aurait découlé de recommandations formulées en 1975 par le Groupe de travail sur l'isolement cellulaire qui était d'avis que les détenus à risque de violence carcérale se retrouvaient isolés en cellule pendant d'extrêmement longues périodes de temps lorsqu'ils étaient répartis à travers les établissements. Il estimait préférable de regrouper les détenus considérés à forte dangerosité dans une unité adaptée à leurs besoins afin de pallier à cette situation d'isolement (O'Brien, 1992). Lorsque la mission du Service correctionnel du Canada a été reformulée, les politiques gouvernant les unités spéciales ont été revues, ce qui a entraîné une réorientation de la philosophie et des objectifs qui les animaient (O'Brien, 1992). En 1989, les deux unités qui servaient alors d'unités spéciales, furent fermées pour être remplacées par deux nouveaux établissements construits spécifiquement pour être des USD, l'un à Prince-Albert en Saskatchewan et l'autre à Sainte-Annes-des-Plaines au Québec (Service correctionnel du Canada, 1989; O'Brien, 1992; Service correctionnel du Canada, 1996c). Puis, en 1996, l'USD des Prairies a fermé ses portes et tous les détenus satisfaisant aux critères d'admissibilité de l'USD ont été transférés à l'USD du Québec (Service correctionnel du Canada, 1996).

### 3.3 Le processus d'admission d'un détenu à l'Unité spéciale de détention:

Selon les directives du SCC, pour être admis à l'USD, un détenu doit constituer une menace de violence grave et persistante pour le personnel et les autres détenus parce qu'il a commis ou est fortement soupçonné d'avoir posé des actes graves de violence en établissement (O'Brien, 1992). Un détenu ne peut cependant être admis à l'USD que si ses besoins en matière de sécurité ne peuvent être

satisfaits dans un établissement à sécurité moindre. Plusieurs motifs peuvent justifier un placement à l'USD (Service correctionnel du Canada, 1981; Macdonald-Depew et Porporino, 1983; Service Correctionnel du Canada, 1981; Service correctionnel du Canada, 1989). Ces motifs incluent, mais ne se limitent pas : à la prise d'otage, à la tentative de séquestration ou à la séquestration; aux incidents sérieux avec violence; à l'agression sexuelle, à l'évasion, à la tentative d'évasion ou à la planification d'une évasion avec violence; à une condamnation pour le meurtre d'un officier de la paix, d'un codétenu ou d'une autre personne lors de sa peine; à la fabrication, à la possession, à l'introduction ou à la tentative d'introduction d'une arme à feu, de munitions, d'explosifs ou de toute autre arme offensive dans l'institution; à l'incitation au complot de meurtre ou d'émeute ainsi qu'aux menaces de violence sérieuses et soutenues à l'endroit d'un membre du personnel, d'un codétenu ou d'une autre personne. À titre d'exemple, une compilation, des gestes de violence posés par les détenus incarcérés dans les deux USD du Canada en 1989, a permis de constater que ceux-ci ont été responsables de 974 voies de fait, de 155 meurtres et de 208 prises d'otage (Service correctionnel du Canada, 1989).

Afin qu'un détenu soit admis à l'USD, le Sous-Commissaire de la région d'où le détenu provient autorise le transfert à l'USD pour des fins d'évaluation. À son arrivée à l'USD, le détenu est évalué sur une période de quatre mois. Cette évaluation donne lieu à des recommandations qui sont ensuite transmises au Comité consultatif national qui examine le cas et recommande, au Sous-Commissaire principal, une admission ou le retour du détenu dans une institution à sécurité maximale régulière. Le Comité national est présidé par le Sous-Commissaire principal ainsi que par l'ensemble des directeurs d'établissements à sécurité maximale qui autorisent ou non l'admission à l'USD et réévaluent les détenus admis tous les quatre mois afin d'apprécier leur éligibilité pour un transfert en maximum régulier (Service correctionnel du Canada, 2012). Selon Amellal (2006), un détenu purgerait, en moyenne, un an à l'USD avant son retour en maximum régulier.

#### 3.4 Une description physique de l'USD et de son fonctionnement:

L'USD est située sur le site du Centre Régional de Réception (CRR) à Sainte-Anne-des-Plaines au Québec, mais dans une aire séparée de celui-ci. Elle est construite sous la forme d'une étoile composée de cinq pavillons autour d'un poste de contrôle central. Le périmètre sécuritaire extérieur de l'USD est clairement délimité, sécurisé et hautement contrôlé. Plusieurs portes sécuritaires sont à franchir à partir de la porte principale du CRR pour se rendre à l'USD. L'unité est sombre et résonne lorsque l'on s'y

déplace. Le poste de contrôle sécuritaire principal possède une visibilité sur les cinq pavillons par l'entremise d'une cinquantaine de caméras. Les pavillons cellulaires sont chacun composés de deux rangées séparées par une grille pouvant loger jusqu'à 9 détenus chacune. L'USD peut donc accommoder le séjour de 90 détenus au total. Chaque rangée dispose d'une salle commune vitrée, d'une douche, d'une cabine téléphonique et d'une cour. Les détenus à qui les membres du personnel reconnaissent une capacité de s'associer paisiblement avec d'autres détenus de leur rangée peuvent se retrouver en salle commune avec ces détenus selon une programmation bien établie. Une bonne proportion des personnes logées à l'USD sont sous un régime cellulaire de 23 heures sur 24. Ces dernières ont la possibilité de faire une activité d'une heure par jour, seules, dans la cour d'exercice ou au gymnase. Les différents pavillons sont organisés par population. On compte, entre autres, le pavillon de l'évaluation, le pavillon de l'isolement et celui de la protection. La cellule 100 est, pour sa part, réservée aux détenus qui traversent des périodes de crise suicidaires ou comportementales. L'unité est également munie de multiples salles de rencontres, d'un gymnase, d'une infirmerie, d'une école et de multiples autres services dont la présence permet de limiter les déplacements des détenus à l'extérieur de l'USD. Un assortiment de passerelles se trouvant au-dessus des aires de vie permet une surveillance armée accrue par les Agents correctionnels à l'intérieur même de l'USD. La conservation d'armes à feu est permise dans l'établissement et celles-ci peuvent être déployées à l'intérieur du périmètre, si nécessaire.

Les contacts entre les détenus et le personnel sont réduits au minimum dans cette unité. Les interactions se produisent par l'intermédiaire de grillages ou de fenêtres en plexiglas et les communications sont effectuées par l'intermédiaire d'un système d'interphone. Les déplacements sont délimités en deux parties, c'est-à-dire la partie où circule le personnel et l'autre utilisée pour le déplacement des détenus. Que ce soit pour une visite personnelle, pour suivre un cours, pour participer à une entrevue ou pour un autre type de déplacement, les détenus doivent absolument transiter par une aire surnommée « le sas ». M. Brouillette, dans une entrevue livrée à la revue « Entre-nous » (Amellal, 2006), précise que l'USD est basée sur un système de « sas », qui sont des aires sécurisées entre deux portes qui servent à immobiliser un détenu qui est en déplacement entre deux environnements de l'USD. L'immobilisation dans le « sas » permet au personnel correctionnel de menotter le détenu pour son déplacement, de lui faire passer le détecteur de métal et de procéder à une fouille par palpation lors de ses allées et venues dans chaque zone de l'unité. Ce système permet aussi d'effectuer une gestion sécuritaire des escortes de détenus afin qu'il n'y ait pas de croisement entre les détenus. Un détenu est menotté et escorté par deux agents correctionnels dans tous ses déplacements à l'intérieur de l'unité.

L'USD partage une aire d'isolement cellulaire avec le Centre régional de réception, celle-ci peut accommoder une trentaine de détenus qui ont reçu des mesures disciplinaires, qui sont placés sous enquête pour des gestes possibles de violence survenus à l'USD ou qui sont isolés de manière préventive afin de diminuer l'occurrence de tels gestes.

### 3.5 Le profil des détenus logés à l'USD :

De façon générale, selon les études qui se sont intéressées aux condamnés se retrouvant à l'USD et datant pour la plupart des années 1980 (Campbell, Porporino et Wevrick, 1985; Howell, 1985; Macdonald-Depew et al., 1983; Motiuk et Blanchette, 1997; Porporino, 1986), le détenu moyen de l'USD est jeune et célibataire. Il possède de nombreux antécédents juvéniles et adultes, a obtenu une sentence initiale de courte durée (2-5 ans) pour des infractions avec violence notamment une tentative de meurtre, un voie de fait ou un vol qualifié, et fait usage de drogues et d'alcool. La majorité des gestes de violence menant à l'USD ont été effectués lors de la première moitié de la sentence. Toujours, selon ces études, sur le plan des relations sociales et des fréquentations, les détenus de l'USD sont plus susceptibles d'avoir de nombreuses fréquentations criminelles, d'être facilement influençables et de posséder des difficultés sur le plan des communications interpersonnelles.

De manière plus récente, Amellal (2006) explique que l'USD héberge près de 71 détenus dont la moyenne d'âge est de 34 ans. La plupart des détenus sont en provenance d'un établissement à sécurité maximale. Malheureusement, aucune autre donnée récente ne semble accessible quant aux personnes logées à l'USD malgré la consultation de plusieurs sources : Service correctionnel du Canada, Statistiques Canada, Bureau de l'Enquêteur correctionnel, Google, etc.

### 3.6 Justification du choix de l'USD comme site de collecte de données :

Puisque l'Unité spéciale de détention accueille des individus qui ont posé ou qui sont soupçonnés d'avoir posé des gestes graves de violence en milieu carcéral, il semble particulièrement approprié d'en faire notre lieu de cueillette de données. Les individus qui y purgent leur peine sont donc en mesure de nous parler de leurs expériences en lien avec le phénomène de la violence en milieu carcéral. De ce fait, il semble plausible que l'Unité spéciale de détention soit le milieu le plus homogène en ce qui a

trait à la cueillette d'expériences en lien avec la violence en établissement pénitentiaire puisqu'elle abrite les individus les plus actifs sur ce plan au Canada.

### **PARTIE III – LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE**

#### 1. La méthodologie du projet

Il importe de préciser que notre collecte de données s'est déroulée au début des années 2000. Pour des raisons personnelles, elles n'ont été analysées que plusieurs années plus tard (2013-2014). Au départ, notre étude visait une collecte de données plutôt large avec l'intention de dresser un portrait psychologique et criminologique des individus incarcérés à l'Unité spéciale de détention et donc, des individus qui posent des gestes de violence en institution pénale. Cependant, nous avons constaté, lors d'une analyse préliminaire du contenu de nos entrevues, que le phénomène de violence en milieu carcéral est bien plus complexe que nous l'avions anticipé. Pour refléter cette complexité, nous avons alors choisi d'élargir notre thème de recherche aux milieux, à l'adaptation et aux différentes logiques d'action que les individus utilisent pour justifier l'usage de violence en établissement correctionnel.

#### 2. Notre intégration au milieu

Pour ce projet, notre présence à l'Unité spéciale de détention a été d'une durée d'un an (2000-2001). Au début du processus d'intégration, une lecture des documents internes de l'USD a été effectuée en plus d'une période d'observation de six mois afin de prendre connaissance du milieu et de son fonctionnement. Lors de cette présence, plusieurs lieux, moments de vie et activités ont pu être observés. Nos observations visaient une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du milieu de collecte de données. Il est important de préciser qu'il nous a fallu plusieurs mois afin de constater une baisse de la méfiance des agents correctionnels et des détenus à notre égard, chaque groupe tentant de nous convaincre de limiter nos interactions avec l'autre groupe et cherchant à cerner si nos intentions étaient bienveillantes. Les termes « pro-détenus » et « pro-gardiens » étaient alors souvent invoqués; chaque groupe se demandant si nous recueillions de l'information à son sujet pour l'autre ou se méfiant de ce que nous ferions avec l'information qui nous serait livrée. Plusieurs agents

correctionnels s'enquéraient même à savoir si nous étions mandatés par leur employeur pour observer leur travail et en rendre compte.

## 2.1 La prise de contact avec les participants de l'étude

La période d'intégration au milieu nous a permis d'établir une démarche visant à solliciter la participation des détenus de l'USD et d'obtenir leur consentement. C'est par l'intermédiaire d'une distribution de lettres de prise de contact et de formulaires de consentement francophones et anglophones expliquant le but du projet et les normes d'anonymat et de confidentialité que les détenus ont été abordés. La participation à l'étude était complètement volontaire. En raison de la logistique occasionnée par la gestion sécuritaire présente à l'Unité spéciale de détention, les agents correctionnels ont procédé pour nous à la distribution des lettres de prise de contact aux détenus pendant la période de distribution des repas. Tous les détenus de l'établissement ont été sollicités à l'exception de trois, c'est-à-dire au-delà de quatre-vingts détenus ont reçu notre invitation. Les trois détenus qui n'ont pas été contactés pour l'étude n'étaient pas à l'USD pour des motifs d'admission habituels d'agissements violents en institution. Ils ne satisfaisaient donc pas les critères de notre étude. Les détenus intéressés à participer à l'étude ou qui avaient des questionnements au sujet de l'étude devaient communiquer avec nous par le biais du courrier interne, un système de boîtes aux lettres placées au bout de chacune des rangées permettant aux détenus de communiquer avec nous de façon confidentielle. Ce système était déjà utilisé pour permettre des communications confidentielles et anonymes entre les détenus et l'Enquêteur correctionnel. Nous avons d'ailleurs rencontré plusieurs personnes avant la signature des formulaires de consentement afin de répondre à leurs questions en lien avec l'étude, les normes et limites de la confidentialité ainsi que pour apaiser leur méfiance concernant l'utilisation qui allait être faite de l'information recueillie à leur égard.

Afin d'être retenus pour l'étude, les participants devaient offrir leur consentement libre et éclairé pour l'entrevue, pour la consultation de leurs dossiers institutionnels, pour la consultation de leur dossier de sécurité préventive, pour l'enregistrement audio de l'entrevue, pour la passation de tests psychométriques<sup>5</sup> ainsi que pour l'usage des données recueillies pour des fins d'analyse.

---

<sup>5</sup> Cette partie de l'étude fut ultérieurement abandonnée en raison de l'ampleur des données recueillies.

## 2.2 La sélection des participants

Comme proposé par Pirès (1997), notre intention au début du projet était de procéder à un échantillonnage par cas multiples avec diversification interne de l'échantillon puisque l'Unité spéciale de détention abrite un groupe assez homogène d'individus. Ainsi, nous avons choisi des critères d'échantillonnage qui permettaient de diversifier les points de vue et les expériences recueillis à l'intérieur du groupe étudié. Les critères retenus dans le cadre de ce mémoire étaient : l'âge, l'origine ethnique, la province d'origine, la langue parlée, la durée de la sentence initialement reçue, la durée de la sentence cumulée suite à de nouveaux incidents en établissement, le délit à l'origine de la peine, le motif de transfert à l'USD, la durée et le nombre de séjours à l'USD, la durée de la peine à purger avant le retour dans la communauté et la catégorie de placement octroyé par l'USD (évaluation ou admission, logé en population, en protection, en isolement préventif sécuritaire pour enquête, protection ou mesure disciplinaire). Toutefois, le nombre peu élevé de détenus qui se sont portés volontaires à participer ne nous a pas permis de procéder à une diversification interne. Malgré tout, le groupe d'individus qui a fait le choix de participer à l'étude a quand même réussi à satisfaire plusieurs critères de diversification originellement établis.

Dans le cadre de ce projet, bien que nous ayons rencontré quatorze détenus pour réaliser des entretiens, treize entrevues ont été analysées. Trois individus ont été exclus de l'étude. Un détenu a dû être exclu pendant la signature du formulaire de consentement, c'est-à-dire avant le début des entrevues, puisque nous avions des doutes quant à sa capacité à offrir un consentement libre et éclairé. Lorsque nous avons rencontré cette personne pour répondre à ses questions, elle tenait des propos plutôt incohérents. Une autre personne était volontaire à participer, mais elle a également dû être écartée du projet puisqu'elle s'est manifestée alors que le projet tirait à sa fin et l'échéancier de l'étude ne permettait plus de l'inclure. Un dernier détenu a été exclu de l'étude une fois l'entretien complété pour des motifs similaires au premier individu; c'est-à-dire que les propos qu'il a tenus lors de l'entrevue nous ont questionnés sur son état mental et nous avons jugé, sur le plan éthique, que la personne n'était probablement pas en mesure de nous offrir le consentement qu'elle nous avait fourni avant l'entrevue.

### 2.3 La description de l'échantillon

L'Annexe I illustre les caractéristiques des participants de l'étude. Les prénoms sont fictifs et ont été choisis en fonction de la langue parlée des individus rencontrés. La moyenne d'âge de l'échantillon est de 34 ans et l'âge des participants varie entre 20 et 54 ans. Quatre détenus francophones et 9 détenus anglophones ont été rencontrés. La durée moyenne de la sentence initialement reçue était de 9 ans et 9 mois s'échelonnant de 2 ans à de multiples sentences-vie. En fait, sept participants avaient initialement des sentences de moins de 5 ans, quatre personnes avaient des sentences initiales de 6 à 15 ans et trois individus avaient reçu des condamnations à perpétuité dès leur entrée en pénitencier. Les délits à l'origine de la peine reçue par les participants étaient le meurtre, la tentative de meurtre, le vol de fait simple, le vol de fait avec blessure, l'agression sexuelle, le vol qualifié, l'introduction par effraction, le trafic de drogue, la fraude, la possession d'arme, la menace et les bris d'engagements. Nous avons pu constater que les personnes rencontrées avaient posé des gestes polymorphes dans la communauté puisqu'un seul détenu était incarcéré pour une seule catégorie de délits. De plus, les sentences des participants ont toutes été bonifiées en raison de gestes de violence pour lesquels ils ont reçu des condamnations pendant leur peine. La moyenne des nouvelles sentences cumulatives équivaut à environ 17 ans 9 mois. Ces nouvelles sentences s'étendent de 2 ans et demi à 34 ans. Plus précisément, quatre personnes avaient des sentences cumulées en deçà de 6 ans, deux individus avaient désormais des sentences de 10 à 15 ans, une personne avait obtenu entre 20 et 24 ans, quatre individus avaient des sentences-vie et deux personnes avaient des sentences cumulatives qui s'inscrivaient dans un écart de 30 à 34 ans. Il est à noter qu'un détenu a reçu deux sentences-vie et une autre dizaine d'années concurrentes pour des gestes survenus en milieu carcéral alors qu'il avait, au départ une sentence courte (2 ans, 3 mois). Les trois détenus qui avaient obtenu des sentences-vie initialement ont reçu des sentences supplémentaires concurrentes à leur sentence-vie lors de nouvelles accusations et l'un d'entre eux s'est vu ajouter une sentence-vie additionnelle à celle qu'il avait déjà reçue. Précisons que les dates d'éligibilité à une libération conditionnelle pour ces détenus ont simplement été retardées puisqu'une sentence-vie consiste de 25 ans de peine au Canada et ce type de sentence ne s'accumule pas contrairement à d'autres pays. Si nous portons maintenant une attention particulière aux possibilités de liberté pour les participants de l'étude, 6 personnes seront éligibles pour une liberté à l'intérieur de 3 ans, 5 individus le seront après une durée de 5 à 10 ans, un participant sera éligible entre 10 et 15 ans et un individu est en détention provisoire et ne sait toujours pas la durée de sa sentence. Ce dernier n'a donc aucune idée à quel moment il pourra accéder à une libération.

En ce qui a trait aux éléments en lien avec les transferts et les séjours à l'USD, commençons par mentionner que les détenus participant à ce projet étaient à l'USD depuis en moyenne 3 ans 4 mois et ont passé environ 5 années en Unité spéciale au cours de leur vie carcérale. Six détenus de l'étude en étaient à leur premier séjour à l'USD, deux d'entre eux en étaient à leur deuxième séjour, trois en étaient à leur troisième séjour alors que deux participants en étaient, respectivement, à leur quatrième et sixième séjour. En ce qui a trait aux motifs de transfert à l'USD, ils étaient variés. Ainsi, on retrouve parmi les transferts de nos participants, des motifs en lien avec l'évasion, la menace, la destruction, le meurtre, la tentative de meurtre, les voies de faits simples ou avec lésions, les agressions sexuelles sur des membres du personnel ainsi que l'émeute. Quant au statut de placement à l'USD au moment des entrevues, deux individus se trouvaient en « population », six personnes étaient placées dans des rangées de « protection ouverte », trois détenus étaient isolés de manière involontaire pour protéger la sécurité d'autrui. Un de ces individus isolés provenait de la « population » et les deux autres de la « protection ouverte ». Finalement, deux participants originalement de la « protection ouverte » étaient isolés à leur demande.

Il est à préciser que toutes les personnes rencontrées en entrevue ont vécu des expériences d'incarcération en « population ». Trois participants n'ont séjourné qu'en « population » au cours de leur histoire d'incarcération. Deux n'y ont séjourné que quelques mois avant d'être transférés en « protection ». Huit personnes avaient donc des expériences carcérales étendues tant en « population » qu'en « protection ». Aussi, les participants proviennent de toutes les régions géographiques du Canada et plusieurs d'entre eux ont été incarcérés dans des établissements de plusieurs régions (Québec, Ontario, Prairies, Atlantique, Colombie-Britannique). De même, des expériences d'incarcération relatives aux institutions provinciales ainsi qu'à tous les niveaux de sécurité fédéraux incluant les diverses Unités spéciales (Centre de développement correctionnel, Unité spéciale maximale élevée, Unité spéciale de détention de la Saskatchewan et celle du Québec) ainsi que tous les établissements à vocation psychiatriques, ont été représentées.

Enfin, les expériences d'incarcération antérieures multiples des participants illustrent comment ceux-ci ont vécu une grande proportion de leur vie adulte en milieu carcéral. Seulement trois participants ont vécu moins de 5 ans en institution pénale adulte. Par contre, ce sont les détenus âgés de 25 ans et moins. Ces trois détenus ont aussi effectué des séjours préalables dans des institutions juvéniles. Afin de nous permettre de procéder à l'exploration du phénomène de violence en milieu carcéral, nous

avons pu bénéficier de près d'une quarantaine d'années d'expérience d'incarcération adulte (1961 à 2001), dans plusieurs types d'institutions carcérales, grâce au discours des participants de l'étude.

#### 2.4 La stratégie de collecte des données

Conformément à la planification initiale du projet de recherche, en plus de l'observation et des entretiens qualitatifs, les dossiers institutionnels et de sécurité préventive ont été consultés afin de recueillir diverses informations nominatives sur les participants de l'étude en lien avec les critères d'échantillonnage ciblés. De plus, d'autres informations ont été recueillies à propos des incidents qui ont mené les participants à des transferts en unité spéciale. Dans cette collecte de données, tous les anciens transferts en unités spéciales ont été considérés. Ces informations sont présentées dans l'Annexe II du mémoire. Cette démarche nous a permis d'explorer un plus grand nombre d'expériences de violence en établissement consignés dans les rapports officiels (29) pour favoriser davantage notre compréhension de la violence intra murale.

#### 2.5 Le déroulement et la réalisation des entretiens

Par l'entremise du courrier interne de l'institution, un rendez-vous a été fixé avec chaque participant pour procéder à l'entrevue. Au moment de la rencontre, nous devions vérifier la disponibilité du local et effectuer une demande d'escorte auprès des agents correctionnels afin que le participant puisse se rendre à l'endroit désigné pour l'entretien. Puisque les détenus de l'USD sont physiquement séparés des membres du personnel et des autres détenus lors des déplacements, nos interviewés ne pouvaient donc pas circuler librement pour se présenter au rendez-vous. Une salle de conférence et l'aumônerie ont été mises à notre disposition pour réaliser nos entrevues. Les deux endroits étaient chacun munis d'une pièce adjacente, séparée physiquement de la pièce principale par un mur grillagé. Le participant, menotté et escorté par deux agents correctionnels se présentait dans cette pièce avoisinant la pièce principale. Une fois l'individu entré dans la pièce, la porte était verrouillée et un guichet était entrouvert pour permettre au participant de passer ses mains afin que les agents correctionnels lui retirent ses menottes. Le participant pouvait alors prendre place sur un tabouret métallique fixe et la conversation pouvait débiter. Une attention particulière devait être portée aux objets passés aux participants à travers le grillage (feuilles, crayons, etc.), tant sur la nature de l'objet et le risque qu'il

puisse être utilisé à mauvais escient pour affecter la sécurité de l'environnement, tant sur la manière de passer l'objet afin d'assurer notre propre sécurité dans nos interactions avec les participants.

Chaque participant a été accueilli par une conversation légère portant sur des sujets anodins qui visaient à le mettre à l'aise face à nous et au contexte d'entrevue. Un retour sur le formulaire de consentement ainsi que sur les règles de confidentialité et ses limites a ensuite été effectué pour chacun d'entre eux. Puis nous avons procédé au début des entretiens qui était marqué par l'activation du magnétophone.

Afin de permettre une plus grande liberté à nos participants pour partager leurs expériences en matière de violence carcérale et à l'importance qu'ils accordent spontanément au thème de la violence dans leur discours sur leur parcours institutionnel, la consigne de départ des entrevues se voulait très large : *« Je n'ai pas de question précise. J'aimerais simplement que vous me parliez de votre cheminement personnel et carcéral »*. Une sous-consigne avait été prévue afin que les interviewés élaborent à propos du sens qu'ils donnaient à leur transfert à l'Unité spéciale de détention. Puisque les transferts à l'USD se fondent sur des actes de violence commis ou supposés avoir été commis, cette sous-consigne devait permettre aux participants de donner un sens à leurs gestes de violence ainsi qu'à ce qui pourrait potentiellement les distinguer des autres détenus du Service correctionnel du Canada qui n'ont jamais été transférés à l'USD : *« Seulement quelques détenus au Canada sont transférés à l'Unité spéciale de détention. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait expliquer que vous avez vécu cette expérience? »* .

À la fin de chaque rencontre, nous devons téléphoner aux agents correctionnels afin qu'ils raccompagnent le participant à sa cellule.

Dans l'ensemble, toutes les entrevues se sont bien déroulées. Hormis quelques délais dans les escortes en raison d'urgences accaparant le personnel et un horaire strict à respecter afin de ne pas retarder la programmation de l'Unité, chaque participant a pu être rencontré pour une durée de 6 à 14 heures (établissement d'un lien de confiance, réponse à leurs questions, retour sur le formulaire de consentement, rappel des normes et limites de confidentialité, entretien, questionnaires à remplir). Ces rencontres étaient divisées en plusieurs moments de 2 à 3 heures chacun. Quelques participants se sont plaints de commentaires faits à leur égard par les surveillants lors des escortes quant à leur motivation

à nous rencontrer ce que nous avons dû tempérer avec eux avant de commencer les entrevues. Une entrevue a été interrompue à quelques reprises par un agent qui vérifiait si tout se passait bien. Aussi, certaines distractions ont eu lieu lors des entrevues : cris provenant de détenus placés dans la cellule d'observation avoisinante, gaz lacrymogène entrant par le système de ventilation, cirage de planchers, conversations ou déplacements bruyants dans les corridors, coups de semonce provenant des armes à feu des agents correctionnels lors de situations de violence, membres du personnel qui entraient par inadvertance pour utiliser la pièce, etc. D'autres situations originales ou inusitées se sont présentées lors de notre familiarisation avec nos interlocuteurs en début d'entretien. Par exemple, un détenu nous a expliqué comment fabriquer une bombe avec le contenu de ce qui se trouvait sur notre table, certains détenus nous ont partagé leurs dessins, leurs chansons ou leurs poèmes, un autre détenu désirait que nous regardions les photos de ses scènes de crime. Somme toute, outre certaines interruptions et l'inconfort dû à la froideur et les échos occasionnés par l'aspect métallique de la pièce où se trouvaient nos participants, les entrevues se sont déroulées de manière à favoriser l'échange.

L'enregistrement était toutefois vécu de manière intimidante au début de la plupart des entretiens. De plus, il a fait défaut pour la moitié d'une des entrevues nous forçant à nous fier à nos notes d'entretiens pour cette proportion de celle-ci. De plus, certains passages se sont avérés difficiles à comprendre lors de la réécoute des entretiens en raison de bruits ou de sauts présents sur la bande d'enregistrement.

Concernant la confidentialité, un rappel de ses limites dans le cadre de notre étude a dû être effectué auprès d'un détenu puisqu'il saignait à notre retour d'une brève absence de la pièce, ce qui nous a semblé très louche. Il a été avisé que nous mettrions terme aux rencontres et aurions l'obligation d'aviser les agents correctionnels si nous avions l'impression qu'il pouvait représenter un risque sécuritaire ou que d'autres incidents louches se reproduisaient en notre présence. De même, un participant a dû être dénoncé à la sécurité préventive de l'établissement puisqu'il nous a fait parvenir des lettres à notre adresse personnelle par l'entremise de l'Université. Ce dernier avait été préalablement avisé de nos attentes quant aux conduites acceptables et inacceptables à adopter à notre égard.

Enfin, précisons que des entrevues informelles portant sur l'USD et ses détenus furent réalisées auprès de divers membres du personnel (agents correctionnels, superviseurs correctionnels, psychologue,

aumônier, agents de libération correctionnelle, gérant d'unité, agents de programme, agent de liaison autochtone, etc.), et ce, afin de nous familiariser davantage avec le milieu carcéral, l'incarcération, l'USD et le point de vue des divers intervenants du milieu sur les détenus logés dans leur institution et leurs gestes de violence. Ces entrevues informelles avec le personnel faisaient donc partie d'une stratégie qui visait à nous exposer sommairement à des perspectives sur la violence intra murale provenant d'autres acteurs du milieu. C'était également un moyen, pour nous en tant que chercheuse, de ne pas se « substituer à l'expérience » des intervenants du milieu, mais plutôt de s'en enrichir (Hammersley, 1992).

### 3. L'analyse des données :

Notre analyse a débuté par une transcription intégrale des verbatim d'entrevues à partir de l'enregistrement audio des entretiens. Nous avons ensuite procédé à une analyse thématique du contenu des entrevues à l'aide du logiciel NVivo 9. Diverses dimensions et sous-dimensions de l'étude ont été dégagées du discours de nos interlocuteurs en accordant une importance aux logiques d'actions proposées par DUBET (1994, 2007). En fait, NVivo 9 est un logiciel d'analyse de données qualitatives qui permet, notamment, de gérer de grandes quantités de contenu, d'organiser du matériel qui, en apparence, n'a pas de structure définie et d'en dégager un sens ([www.qsrinternational.com](http://www.qsrinternational.com)). Le logiciel permet également d'examiner les relations entre les thèmes et les sous-thèmes (Wikipedia). NVivo 9 nous a par ailleurs permis d'effectuer des analyses verticales et transversales de nos données. Il a donc été possible pour nous de regarder les thèmes abordés par chacun des participants en fonction de leurs diverses logiques d'action (analyse verticale), puis de dégager des similitudes et des différences dans le discours de tous les interviewés (analyse transversale) en plus de procéder à l'identification des interactions entre les divers thèmes et sous-thèmes portant sur le phénomène de la violence en milieu carcéral. En somme, c'est par une mise en commun thématique des logiques d'actions et du sens donné à l'incarcération et à la violence en milieu carcéral par chacun des participants, que nous avons pu apprécier comment l'expérience sociale de la violence carcérale se vit et se construit pour l'ensemble de nos interviewés.

## **PARTIE IV - LES LIMITES POSSIBLES DE L'ÉTUDE**

### 1. Les limites associées au choix de la méthodologie

Comme tout projet de recherche, certaines limites peuvent être attribuables à la manière dont le chercheur recueille les informations, voire même, à la nature du projet lui-même et de son objet d'étude. Tout d'abord, bien que nous ayons mis en lumière les avantages de la méthodologie qualitative pour ce projet, les désavantages que l'on y associe souvent sont de l'ordre d'une incapacité à produire des résultats généralisables et d'une inefficacité à établir des relations causales. Cette critique renvoie, selon nous, à l'intention méthodologique d'un projet. Dans la mesure où l'intention du présent projet est de rendre compte d'une réalité sociale à partir du point de vue des personnes ayant vécu cette réalité, dans ce cas-ci les individus ayant déjà agi avec violence en milieu carcéral, et non pas de produire des connaissances généralisables ou des liens de causalités, le choix de cette méthodologie semble conserver sa pertinence pour atteindre les objectifs de ce mémoire. De même, l'espace alloué par l'entretien en profondeur à l'émergence de nouvelles dimensions peut nous aider à mieux comprendre cette réalité sociale. En ce sens, Groulx (1997) explique concernant la contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale qu'elle permet de remettre en question les catégories administratives et spontanées ainsi que permettre l'émergence naturelle de catégorisations non considérées au préalable. Ben-David (1991) abonde dans le même sens en expliquant que la contribution de la recherche qualitative dans le champ de la recherche sociale peut être interprétée comme un processus d'innovation intellectuelle.

De plus, pour Lidz (1989), l'importance accordée au point de vue de l'acteur représenterait une autre limite des études qualitatives en raison de l'obligation qu'aurait un intervieweur d'établir un lien de confiance avec ses interlocuteurs. Selon l'auteur, ceci risque de créer une « suridentification » pouvant biaiser la collecte de données. En fait, Althabe (1992) abonde dans le même sens. Il explique que le résultat de la complicité entre le chercheur et l'univers social dans lequel il devient un acteur, pourrait devenir une production de connaissances à partir de la perspective que le chercheur partage avec ses interlocuteurs et non une production de la réalité construite provenant des participants. Cette question réfère, selon cet auteur, à la validité interne des données qualitatives où le chercheur est lui-même l'outil de collecte de données. Nous avons, cependant, pris de nombreuses précautions afin de nous assurer de la justesse et de la pertinence de nos interprétations en plaçant le sens qu'accordent les

acteurs au centre de notre analyse sur la violence en milieu carcéral (Laperrière, 1997). C'est en prenant compte de notre propre subjectivité par une tenue rigoureuse de notes de diverses natures (mémos, cahier de terrain) sur nos positionnements théoriques, émotifs et sociaux, tel que proposé par Laperrière (1997), ainsi que par une réflexion analytique sur nos présupposés quant à l'objet d'étude et de nos interactions avec les acteurs du milieu que nous avons tenté de nous distancier et de nous objectiver tout au long de la démarche de recherche. Enfin, une réflexion a également été entreprise sur l'impact de nos caractéristiques personnelles (jeune, de sexe féminin, provenant de l'extérieur, étudiante, etc.) sur le désir de participation des détenus et sur l'ouverture des participants en entretien. Dans un même ordre d'idée, nous avons notamment constaté que les participants de l'étude ont perçu des gains secondaires que nous n'avions pas envisagés en début de projet tels qu'une hausse des heures passées en dehors de leur cellule, la possibilité d'échanger avec une personne provenant de l'extérieur du pénitencier, la stimulation intellectuelle, une première « visite » depuis longtemps, etc. Il est à également à noter que le passage du temps nous a grandement aidé à prendre une distance quant à nos propres suppositions et perceptions du milieu.

Par ailleurs, des critiques pourraient être soulevées en lien avec la saturation empirique de l'échantillon. Il demeure qu'il est difficile d'évaluer la saturation empirique dans le cadre de cette étude puisque seulement 13 discours ont été analysés. C'est en raison de limites financières et temporelles que la saturation empirique a été difficilement atteignable. Malgré cette limite, nous croyons que la profondeur et la qualité des entrevues nous ont permis d'atteindre les objectifs visés par l'étude.

Hammersley (1992), émet aussi des doutes sur une contribution possible de la recherche qualitative sur l'action sociale en raison du rôle d'éclaireur (« *enlightener* ») que le chercheur en recherche qualitative tenterait de se donner, basé sur la supposition que les praticiens sont dans l'erreur ou dans le « noir » et qu'ils ont besoin d'être éclairé par la recherche afin de connaître dans quelle direction ils doivent aller. Selon, cet auteur, une telle perspective s'appuie sur une vision erronée de l'intervention qui n'obéirait simplement pas à la même logique que la recherche. Par conséquent, les chercheurs ne pourraient se substituer à l'expérience des praticiens. Il précise, tout de même, que la recherche peut permettre d'informer la pratique. À ce sujet, nous n'avons pas, en tant que chercheur, la prétention de nous substituer à l'expérience des intervenants. Étant donné qu'une partie du terrain a été consacrée à l'observation et une autre à la réalisation d'entrevues informelles avec les membres du personnel, nous avons tenté de limiter cet effet en gardant une ouverture quant à la réalité des autres acteurs du milieu.

De plus, ayant déjà œuvré en Centre résidentiel communautaire (CRC) pour adultes, nous possédions déjà une connaissance sommaire du rôle et de la perspective des intervenants sur l'enfermement. Enfin, pendant la douzaine d'années écoulée entre la cueillette et l'analyse des données, notre rôle d'intervenante auprès d'adolescents en Centre jeunesse nous a potentiellement aidé à pallier à cette limite. Ainsi, nous avons été en mesure de constater que le sens que prend la violence dans les milieux institutionnels pour jeunes régis par la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), placés sous garde fermée et âgés de 12 à 20 ans, dont plusieurs ont commis des gestes de violence dans d'autres milieux de garde, semble assez similaire à celui recueilli chez les adultes rencontrés. De plus, à partir du sens qui nous a été transmis en lien avec le phénomène de violence en milieu institutionnel par les détenus adultes de l'USD, nous avons pu, avec l'aide et la contribution de notre équipe de travail, tenter diverses stratégies inspirées par certaines expériences de ces détenus en matière de violence carcérale auprès d'une clientèle juvénile. Plusieurs de ces démarches se sont montrées potentiellement favorables à une meilleure compréhension des individus en contexte d'enfermement, à l'importance de la sécurité dynamique et du lien de confiance, à la reconnaissance des signes précurseurs de violence en milieu institutionnel et à la capacité de mieux prévenir ce type de violence. Dans notre lieu de travail, ces nouvelles pratiques nous ont permis de remarquer une baisse de l'isolement et des mesures disciplinaires, une baisse du nombre de manipulations physiques, une diminution des incidents de violence, une augmentation de la réceptivité et de la motivation, etc. Il est important de préciser que, hormis quelques statistiques reflétant une constance des observations précédentes à travers le temps, aucune étude évaluative n'a toutefois été réalisée dans notre milieu de travail en lien avec ces stratégies.

## 2. Les limites du projet pouvant être attribuées au lieu de cueillette de données

Une première limite rencontrée à l'USD est en lien avec les normes de sécurités élevées de l'établissement puisque nous nous sommes retrouvées dépendantes des agents correctionnels pour tous les déplacements de détenus associés à l'étude. Il était donc difficile d'assurer un anonymat au moment de la cueillette de données. De plus, il y avait peu de locaux placés dans des lieux privés et paisibles afin de favoriser le dialogue. L'aumônerie et une salle de conférence ont été privilégiées. Toutefois, la salle de conférence que nous avons utilisée lors de la majorité des entrevues se situait dans une zone assez mouvementée, occasionnant des interruptions, de l'entretien ménager affectant la qualité des enregistrements et l'entente de cris et de coups de semonce pouvant affecter la concentration de nos interlocuteurs. Enfin, afin de pallier aux difficultés de communication associées à l'absence de moyen

pour rejoindre les détenus de manière confidentielle directement à leur cellule, les détenus communiquaient directement avec nous par des enveloppes de correspondances scellées qu'ils déposaient au début de leur rangée.

Comme nous l'avons précisé antérieurement, gagner la confiance des divers acteurs du milieu a été un défi, surtout en ce qui a trait aux Agents correctionnels et aux détenus. Dans le cadre de ce mémoire, les stratégies adoptées pour amoindrir cette méfiance étaient la patience, l'ouverture, la réponse aux questionnements quant à nos intentions de manière transparente ainsi que la conservation d'une attitude d'apprentissage impartiale et dépourvue de jugement dans nos échanges avec tous les acteurs.

### 3. Les enjeux potentiels liés au délai entre la cueillette de données et l'analyse des données

Il semble évident que la limite principale pouvant être attribuée à ce projet de recherche sera, sans doute, le passage du temps entre la collecte et l'analyse des données. Il est difficile d'évaluer les modifications qu'aura vécues le milieu carcéral pendant ce temps (modification des pratiques, diminution de l'adhésion au code de valeurs, etc.) tout comme d'évaluer l'impact de ces changements sur le point de vue expérientiel des détenus quant à la violence à l'intérieur des murs. Par exemple, tel que nous avons vu précédemment dans le Chapitre 1, Ayotte (2012) explique que la prohibition du tabagisme à l'intérieur des pénitenciers, interdiction qui n'était pas présente au moment de l'étude, a eu de nombreux impacts sur l'économie du milieu, que ce soit sur la monnaie ou l'organisation des marchés que sur la quantité de conflits et des gestes de violence associés à la privation du tabac puisqu'une hausse a été constatée. Ces effets semblent toutefois s'apparenter à ceux recueillis dans les entretiens en lien avec d'autres activités illicites dans les établissements. Il serait possible que les changements survenus en lien avec le tabagisme s'inscrivent tout de même dans la même culture de sens pour les acteurs que les autres activités du marché noir. Lorsque nous réfléchissons à la limite potentielle de l'étude en lien avec le délai d'analyse de nos données, nous sommes tentées de nous demander si les 42 années d'expérience d'incarcération en lien avec la violence intra murale présentées dans ce mémoire peuvent quand même nous permettre une compréhension de ce phénomène? De même, nous avons tendance à nous demander si l'absence de point de vue concernant les 10 dernières années d'expérience en matière de violence carcérale invalide vraiment la richesse des points de vue recueillis concernant une quarantaine d'années d'incarcération surtout puisque les détenus de l'USD représentent une population particulière du Service correctionnel du Canada qui demeure peu accessible et peu étudiée? Enfin, il nous semble possible que le passage du temps nous a permis

d'assurer un meilleur anonymat ainsi qu'une meilleure confidentialité à nos participants qui, pour certains, craignaient que leur participation les place en situation de victimisation. Lemire et Vacheret (2007), se sont également interrogés sur la question des changements en milieu carcéral de 1989 à 2007 et ont tiré la conclusion suivante: « (...) et si, sur certains points, il est possible de parler de changements considérables, il est également frappant de constater que certaines analyses vieilles de plus de soixante ans ont encore leur pertinence aujourd'hui...» et ils ajoutent que : «depuis 1989, la prison a changé et elle est pourtant restée la même ».

## Chapitre 3 – PRÉSENTATION DES DONNÉES :

### Les représentations du milieu carcéral

#### PARTIE I - L'INSTITUTION CARCÉRALE PERÇUE COMME UN ENVIRONNEMENT HOSTILE

##### 1. Le milieu carcéral présenté comme un lieu de survie :

Le milieu carcéral est présenté par les interviewés comme étant un milieu de vie difficile; ils vont même jusqu'à placer la survie au cœur de leurs propos sur l'enfermement. L'incarcération serait, selon eux, un milieu imprévisible où la nécessité de se méfier des autres et l'obligation d'évaluer le risque de victimisation seraient quasi constantes :

*«I live in a world that, at times, is very barbaric on both sides of the bars. Guards and inmates alike (...). And sometimes you have to become a barbarian to exist in this world and that's basically what it comes down to. You have two really bad options, to die or kill somebody, and it depends I guess. Maybe some people would choose death. I don't know, but those are your options at least in your mind. Maybe there were other options but at that moment, you don't see them. It's a state of mind (...). I think the best way to describe it is calling it a survival mode (...). I'm going to survive this environment, one way or another and I don't give a shit how I do it» (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale élevée).*

Un participant ira même jusqu'à comparer la vie en milieu carcéral au vécu des soldats en temps de guerre. Il précise que l'incarcération crée des sentiments d'anxiété et de crainte forçant les détenus à se trouver en état d'alerte constante afin d'évaluer leurs chances de survie.

Parmi les difficultés rencontrées par les interviewés quant à la vie en pénitencier, on retrouve, notamment, les difficultés à composer avec les privations ainsi que les difficultés qui découlent de l'organisation sociale du milieu. Celles-ci contribuent, selon les interviewés, à leur perception du milieu carcéral comme étant un environnement hostile et axé sur la survie.

## 1.1 La privation :

La vie quotidienne en institution carcérale décrite par les interviewés inclut plusieurs privations qui compliquent grandement la vie en institution.

### 1.1.1 La privation de contacts humains et d'intimité:

La perte de liberté comporte, pour les individus rencontrés, plusieurs défis sur le plan de l'intimité. Ils se disent confrontés à l'absence de leurs proches, à l'absence d'affection, à l'absence de réconfort ainsi qu'à la solitude : *«You're so lonely, you know? (...). It's crazy. And that's one of the worse things about it, about all of it. You're just ALONE you know, I guess all that comes with the loss of freedom »* (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

Les interviewés parlent davantage de recherche de contacts humains que de privations sexuelles, surtout pour ceux qui possèdent un long passé institutionnel. Certains se questionnent même quant à leur orientation sexuelle due à leur inexpérience avec le sexe opposé :

*« Like when I'm in here I'm a touchy person eh? Like I'll talk to a guy and I'll punch him around and I'll hug him, you know what I mean? And people perceive that as if I'm gay or something eh? (...). And euh, I guess I'm just craving for another human being to touch me, and not in a sexual way. I guess I also worry about (tout bas) my power to go gay »* (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

Enfin, l'accès limité à des partenaires sexuels à l'extérieur du pénitencier serait également une privation vécue difficilement par les détenus rencontrés : *«You're young and you've been isolated most of your childhood, you're striving and you haven't been with a woman ok? You're just striving to care about something »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

### 1.1.2 L'accès restreint aux produits de consommation

L'accès limité aux biens de consommation en raison des règlements sécuritaires existants dans les institutions, tend à rendre certains produits extrêmement en demande afin de pallier à ces manques. Plusieurs types de produits deviendraient donc extrêmement convoités en institution, notamment les stupéfiants, l'alcool, les armes et tout autre produit tel que le matériel électronique, les produits de cantine, les articles de toilette, etc.

### 1.1.3 La limitation du droit au libre arbitre :

Pour les détenus rencontrés, l'impression d'être limité dans leur pouvoir décisionnel est omniprésente en contexte de perte de liberté. Les détenus croient qu'on ne considère pas suffisamment leur point de vue dans les décisions importantes qui les concernent. Ils précisent qu'ils vivent cette privation de manière à se croire comme étant des êtres humains inférieurs et qu'à long terme, ils perdent l'habitude de prendre des décisions pour eux-mêmes.

## 1.2 Le système de valeurs et de règles de conduite que l'on retrouve en milieu carcéral :

Les valeurs d'un milieu semblent être centrales pour nous situer sur le contexte d'enfermement dans lequel se retrouvent les interviewés. Celles-ci influencent l'atmosphère, les règles de conduite dans différentes situations au quotidien voire même, les interactions entre les personnes du milieu :

*« This is gonna sound strange because I mean we all fuck society basically but in here there's even a body of rules and regulations that we impose upon ourselves in order for us to live among each other (...). And that means that if you gave your word about something and you lied you could end up dead or seriously hurt. And that would only be one consequence. Your word would be no good anymore so nobody would have anything to do with you (...). There has to be, hum..., some structure and regardless if you agree with the cited structure or not it has to exist in order for people to coexist in an environment (...). If you follow the rules you usually do your time without any conflicts...» (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale élevée).*

Plus de la moitié de nos interlocuteurs ont parlé de l'obligation de jouer un rôle ou d'adopter une façade aux yeux de leurs codétenus :

*« I learned to present myself with intimidation, to present myself big to put up fronts to pretend I'm something I'm not. Hum, I can bullshit pretty good too and I learned to lie real good in here too. I learned to manipulate (...). You start talking about your war stories, but you add a little few things in there you know to present yourself bigger and better ».* (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

Il est à noter qu'une certaine entente implicite existe parmi les détenus pour accorder un délai dans l'apprentissage des règles de conduite pour les jeunes détenus ainsi que pour les détenus qui ont peu d'expérience en institution carcérale.

Selon nos interviewés, plusieurs valeurs fondamentales sont présentes en contexte d'incarcération. Ainsi, on gagne le respect des autres détenus lorsque l'on se conduit avec honneur. C'est-à-dire, lorsque l'on fait son temps en suivant les règles, lorsque l'on fait face aux situations dangereuses, que l'on agit avec respect à l'égard d'autrui ou lorsque les autres sont intimidés par notre présence. Les règles de conduite telles que la loi du silence, honorer ses dettes, la loyauté, respecter sa parole et ne pas s'exploiter entre détenus sont largement décrites par nos interlocuteurs. Une importance a également été accordée au respect des plus vulnérables de notre société. Ainsi, les détenus dont le délit à l'origine de leur peine implique une agression contre une femme ou des enfants sont, selon nos interviewés, automatiquement considérés comme déshonorables. De même, nos interviewés indiquent que lors de conflits, il serait requis d'utiliser, autant que possible, des stratégies de combat où les adversaires ont les mêmes avantages. Par exemple, aviser son adversaire qu'on sera armé serait perçu de manière honorable par plusieurs. Aussi, quelques détenus soulignent qu'il est plus honorable de se battre un contre un et à poings nus. À l'inverse, il serait considéré injuste d'attaquer quelqu'un en groupe lorsque la personne serait seule : « Chu pas l'genre de gars qui va arriver pis qui va poignarder un gars dans l'dos : « Tu sors à soir à 6 heures pis amène ton pic<sup>6</sup>, parce que j'te tue. Tu sors dans cour ou ben pacte ton stock pis décâlisse! » » (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et ½ en sécurité maximale-élevée).

Par ailleurs, des valeurs plus spécifiques aux relations entre les détenus ressortent de nos données. Il

---

<sup>6</sup> Couteau artisanal

semble que l'on envisage le mensonge, les fausses rumeurs et d'autres gestes de déshonneurs dans des situations extrêmes où l'individu ne perçoit plus d'issue et que le risque de victimisation est considéré imminent et mortel.

Parallèlement, les relations avec les membres du personnel sont codifiées. Ainsi, d'une part, toute discussion avec un agent correctionnel doit être entendue par d'autres détenus. D'autre part, les détenus que nous avons rencontrés indiquent que le fait d'être traité de manière respectueuse devant les autres détenus par les membres du personnel est un besoin capital en raison de l'image qu'ils souhaitent préserver aux yeux des autres condamnés. Finalement, plusieurs détenus expliquent qu'ils s'attendent à ce que les membres du personnel aient confiance en eux sur parole, peu importe qu'ils aient fait des déclarations mensongères pour obtenir ce qu'ils désiraient auparavant ou non.

### 1.3 La hiérarchie sociale dans l'univers carcéral :

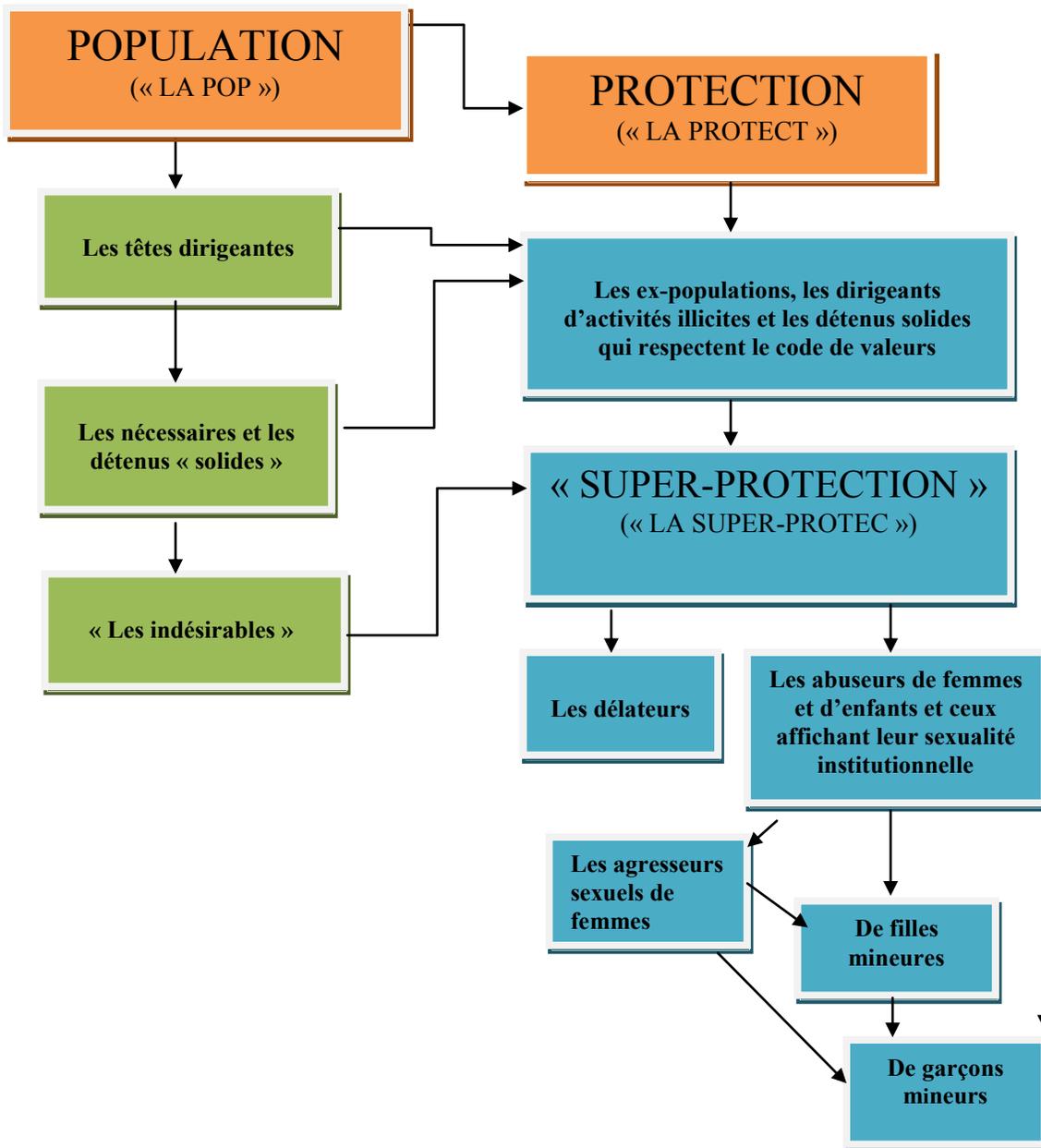
Nous avons vu que la population carcérale des pénitenciers canadiens est divisée en deux groupes de condamnés : ceux avec un régime carcéral régulier, nos interviewés vont parler de « population », et un régime carcéral dit de « protection ». Afin d'être considéré par les autorités carcérales pour la « population », un détenu ne doit avoir aucun délit connu et usuellement rejeté par la population carcérale dans son parcours de vie, tels que des délits contre les femmes et les enfants, et il ne doit pas avoir collaboré avec les autorités judiciaires. Selon nos interviewés, séjourner en « population » est extrêmement convoité alors que séjourner en « protection » occasionnerait certaines difficultés en raison du statut carcéral peu élevé qui lui est attribué :

*« Pis là y m'ont mis une recommandation pour la protection. Pis j'avais pas signé protection (...). J'voulais pas rentrer là. Parce que c'était un milieu qui était rejeté là tsé de l'ensemble d'la population (...). Un coup que t'as un statut d'protection, c'est assez dur de t'envoyer dans une population régulière hen? T'es étiqueté comme tel tsé (...). Si j'm'en allais là, j'étais mort tsé, ça fait que je l'ai signé le papier de protection» (Gabriel, 39 ans, 21 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).*

Parallèlement à cette division « formelle », tous les interviewés précisent que les deux groupes de détenus possèdent ensuite des subdivisions. Plusieurs facteurs tels que le délit à l'origine de la peine, la réputation du détenu en terme d'adhésion au code de valeurs, les activités dans lesquelles il s'est impliqué en milieu carcéral ou en liberté, un placement à l'USD, les associations qu'il a créées avec d'autres détenus ainsi que son ouverture à faire usage de violence, déterminent le statut social carcéral

auquel un individu appartient. Il est à noter qu'un même détenu peut avoir un statut fluctuant au cours de ses années d'incarcération voire même, d'une institution à l'autre. Afin de favoriser la compréhension du lecteur quant à la hiérarchie sociale carcérale informelle telle que décrite par les interviewés, nous pouvons illustrer les différentes étiquettes sociales intra murales comme suit :

Figure 1 : Représentations de la hiérarchie carcérale informelle telle que présentée par les détenus rencontrés à l'Unité spéciale de détention



Dans le groupe « population » se retrouvent, en premier lieu, les « têtes dirigeantes » soit les leaders de groupes influents tels que les groupes criminalisés (motards, gangs de rue, mafia), les détenus élus pour siéger sur le comité des détenus et d'autres groupes de détenus à qui l'on reconnaît de l'influence ou du pouvoir parce qu'ils organisent et exécutent des activités importantes ou parce qu'ils sont craints par les autres détenus. À un statut carcéral moindre se retrouvent les « nécessaires », c'est-à-dire les individus qui possèdent un rôle dans les activités illicites de l'institution telles que la collecte de dettes, le prêt sur gages, l'entrée de drogues, etc. Les détenus qui ont de longues sentences et les détenus âgés à qui l'on se référerait pour leur expérience semblent également reconnus pour leur nécessité. On retrouve également à statut équivalent les détenus dits « solides » qui sont des individus qui adhèrent et se portent aisément à la défense du code des valeurs. De même, ils sont respectés de la part de leurs pairs. On peut aussi y retrouver les détenus ou les groupes de détenus qui possèdent une bonne réputation découlant de leurs activités autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs. Par exemple, les anciens de l'Unité spéciale de détention, les détenus ayant commis un meurtre et les braqueurs de banque semblent avoir une certaine reconnaissance de la part de leurs codétenus. Les « indésirables » ou les « fausses populations », pour leur part, sont décrits par les interviewés comme étant des individus soupçonnés, à tort ou à raison, de délation, de délits non acceptables ou encore des détenus qui dérangent en raison de leur santé mentale fragile, de leur accumulation de petits écarts au plan du respect pour autrui au quotidien, ceux à qui l'on reconnaît un manque de courage, etc. Bref, ce sont des détenus de la « population » que l'on tolère, que l'on tente de chasser ou que l'on exploite.

De l'autre côté, on retrouve les détenus dits de « protection ». Encore une fois, cette étiquette comporte des subdivisions impliquant une différence de statut dans la hiérarchie carcérale informelle. Les ex-populations comportent des détenus qui ont séjourné un certain nombre d'années en population et qui ont dû effectuer un passage de la « population » à la « protection ». Ce sont des détenus qui disent d'eux-mêmes être solides et ne plus avoir besoin de faire leurs preuves. Malgré le changement de statut carcéral de ces détenus, la réputation d'adhésion aux valeurs carcérales est maintenue auprès de leurs codétenus. Les anciens détenus de l'USD jouiraient également d'un statut élevé en « protection » lors de leur retour dans d'autres institutions en raison de la dangerosité que l'on associe à ces détenus. L'exception concerne toutefois les individus qui ont été transférés à l'USD pour une agression de nature sexuelle.

Nos interviewés précisent qu'un sous-groupe existe dans la « protection » qu'ils qualifient de « super protection » et que cette dernière est également composée des sous-classes de détenus. Les délateurs

sont les détenus qui, au cours de leur vie, ont collaboré avec les autorités policières, judiciaires ou carcérales. Les personnes qui ont des antécédents connus par la population carcérale de violence physique ou sexuelle contre les femmes et les enfants ainsi que les individus qui affichent une sexualité institutionnelle marginale et ouverte telle que l'homosexualité ou le travestisme. Cette sous-catégorie semble, par contre, exclure les individus qui ont des relations sexuelles consentantes avec des détenus plus vulnérables en échange de protection si ces gestes sont agis avec subtilité. Ce dernier type de détenus est, d'ailleurs, autant retrouvé en protection qu'en population et ceci ne semble pas affecter pour autant leur statut carcéral. La violence sexuelle entre codétenus ne semble pas directement mener en protection si la personne possède un statut social élevé, si elle est crainte par ses codétenus ou si les actes sont vengés en population. Les détenus qui ont commis des gestes de nature sexuelle lorsqu'en liberté semblent également décrits de manière hiérarchique par les personnes rencontrées en fonction du type de victimes. On peut constater ceci par le fait que les personnes rencontrées jugent certains gestes pires que d'autres. À cet égard, tous les détenus s'entendent pour dire que les individus ayant commis des actes contre les enfants et plus spécifiquement les garçons sont au bas de l'échelle carcérale. Ainsi, faire mal ou exploiter des enfants sexuellement est considéré inacceptable, incompréhensible et répréhensible selon les détenus de l'étude. Bien que l'agression sexuelle de fillettes ne soit pas acceptée, les délits sexuels impliquant de jeunes garçons susciteraient davantage de dédain de la part de la majorité de nos interviewés, mais surtout, de fortes réactions de la part d'individus qui ont vécu des expériences traumatiques de cette nature dans l'enfance.

*« Like there's two kinds of fucking PC<sup>7</sup>s. There's the shit that belongs here right? Sex offenders, diddlers<sup>8</sup> and stuff right? Guys that run to PC, cowards (snaps fingers) with the first sign of fucking violence they run to PC right? And you've got the kind like myself and my friends here in the SHU<sup>9</sup> that have been through a thousand fuckin trips in population, a thousand wars right? That ain't cowards, that have proven time and time again that they ain't running from shit ok? That everyone in population knows what they're about and still respects them but still knows that they're PC right? And euh, that just had one beef<sup>10</sup> too many where they say fuck it, I've had enough right? I've gotta get to the street, I've gotta put this kind of life behind me and end up going to PC» (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).*

---

<sup>7</sup> Protective custody

<sup>8</sup> Agresseurs sexuels d'enfants

<sup>9</sup> Special Handling Unit (Unité spéciale de détention)

<sup>10</sup> Conflits

#### 1.4 Un vécu carcéral spécifique à certains détenus de l'étude :

D'une part, le passage de la « population » à la « protection » a été abondamment décrit par les détenus qui l'ont effectué comme étant une expérience de vie extrêmement difficile. Ce passage a été accompagné d'une perte de statut social et d'une perte d'identité personnelle importante ainsi que d'une nouvelle réalité carcérale qualifiée de traumatisante à laquelle il représente un défi de s'adapter.

De plus, certains détenus disent avoir été « programmés » pour détester certaines catégories de détenus et que, du jour au lendemain, ils ont dû apprendre à coexister avec ceux-ci. D'autres affirment qu'ils ont vécu des sentiments d'exclusion sociale en raison de leur différente mentalité par rapport à celle de leur nouveau groupe de placement. Ils se sont donc sentis marginalisés, seuls et isolés. Plusieurs participants indiquent d'ailleurs que ces difficultés d'adaptation associées à leur nouvelle réalité de « protection » ont motivé leur usage de violence à l'égard de codétenus :

*« It's bad enough you feel out casted from society but when you feel out casted from a prison pfff, then you feel low (...) »* (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

*« So I went to PC. The hardest thing I ever did in my life (...) »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

*« It was where I was and it's the people I was around and I despised them and what they represented. I transferred because of politics not because I'm a rape hound<sup>11</sup> or a child molester or a rat<sup>12</sup>. Which means I had to go to a joint that I really didn't want to be in, which had these types of offenders which I disliked »* (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale-élevée).

*« Ok most guys I've seen come from population who've been in population 8-9 years, and went through the solid trip (...), they've programmed themselves for that 10 years to think that PC is shit. So when they finally check in, they lose their will and heart because now they look at themselves like they're shit »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

Toutefois, une fois l'adaptation à la « protection » effectuée, c'est-à-dire que le détenu s'acclimate au nouveau groupe de placement, il semble que le statut de ces détenus se voit grandement amélioré. Ils

---

<sup>11</sup> Agresseur sexuel

<sup>12</sup> Délateur

deviennent fréquemment, selon les personnes rencontrées, des leaders au sein de la clientèle de « protection » c'est-à-dire qu'ils vivent une baisse importante de statut aux yeux de la « population » et à leurs propres yeux, mais vivent souvent une hausse dramatique de statut à l'intérieur de leur nouveau groupe d'appartenance. Même si, selon les explications de nos interviewés, ils se retrouvent moins marginalisés par les détenus avec lesquels ils sont logés, ils diront toutefois davantage soupçonnés par les autorités carcérales d'intimidation à l'égard de leurs codétenus.

D'autre part, on peut également constater une description différente de vécu faite par nos interviewés liée à l'adhésion au code de conduite. Ainsi, les interviewés ont expliqué que la force de l'adhésion diverge en fonction de plusieurs facteurs tels que l'importance des valeurs pour un individu donné, le niveau de sécurité de l'institution où la peine est purgée ainsi que la hiérarchie carcérale formelle et informelle du milieu (isolement, « super-protection », protection ou population). Les interviewés ne s'entendent cependant pas tous sur les différences d'adhésion aux valeurs dans les divers types de placements formels et informels pénitentiaires. Certains disent que l'adhésion aux valeurs du code de conduites est moins grande en « protection », alors que d'autres affirment que le niveau d'adhésion est similaire. Or, ils précisent tous que les individus en « protection » semblent moins camoufler leurs outrages au code de valeurs qu'en « population » :

*« Well, in population, the fact of the matter is, you have to at least give the pretense that you have some morals and ethics (...).Why I say no ethics and morals in PC is because these people, generally speaking, would sell out their mother (...) simply to help their own situation». (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale élevée).*

*« Some really good guys started ending up in PC, some dangerous guys, right? And it kind of gave me and a lot of guys a different perspective on PC (...).I was in almost every population joint right across Canada, every max and both SHU populations and there was just as much shit in population as there is in PC, ok? I was locked up more in max population from guys ratting me out than I ever was in PC (...).You've got the same fucking trips that you've got in population over here, but it's just sleazier » (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).*

L'ouverture à faire usage de violence afin de faire respecter les valeurs du milieu se combine au niveau d'adhésion des individus à celui du milieu d'appartenance pour créer des expériences d'incarcération différentes. En fait, certains perçoivent moins d'individus prêts à faire usage de violence afin de faire respecter les valeurs du milieu et une moins grande importance accordée à la réputation de la part des détenus de « protection ». Il y aurait donc un moins grand danger physique en « protection » qu'en

« population ». Cependant, les enjeux psychologiques y seraient plus intenses selon les participants. Par exemple, la nécessité d'être tolérant à l'égard d'individus qui ont des habitudes dérangeantes, à ceux qui ont une santé mentale fragile, aux détenus ayant commis des délits contrariants ainsi qu'à ceux ayant contrevenu au code de conduites ferait partie du quotidien de ces détenus pendant plusieurs années.

Il est à noter que, peu importe le type de placement carcéral soit la « population » ou la « protection », la victimisation physique et psychologique est davantage présente dans le vécu des détenus considérés au bas de l'échelle sociale du milieu:

*« This is a PC environment and most of the people in PC are either informants or sex offenders, alright? (...). It gives them a lot more reason to be concerned in here. Because sex offenders aren't safe (...).See, they had it written-up that I was a predator to sex offenders. Like muscling them for their canteen and shit like that right? And of course a few of my stab well, every one of the guys I stabbed were sex offenders (rigole), but you just can't get away from them so, instead of stabbing them all, we're gonna take everything that they got from them » (Eddy, 36 ans, 17 ans d'incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée).*

*« I think that's why I got sent to the SHU for manipulating other inmates (...).We were putting PC<sup>13</sup> in use getting their tokens, making or putting brews<sup>14</sup> in their cells (...).They were euh paying their rent more or less » (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).*

### 1.5 La vie à l'Unité spéciale de détention :

Les personnes rencontrées précisent que l'Unité spéciale de détention se distingue des autres milieux de placement carcéraux du Canada à bien des égards.

La principale différence est l'omniprésence du sentiment d'insécurité et l'emphase plus élevée placée sur la survivance que dans les autres milieux. Les participants soulignent que la mentalité de l'environnement combinée à la dangerosité des détenus hébergés à l'USD font de ce milieu, l'endroit le plus intense où purger sa peine au Canada. Par conséquent, certains détenus se disent plus enclins à faire usage d'armes à l'USD. Le port d'arme est, pour certains, considéré nécessaire pour se protéger,

---

<sup>13</sup> L'interviewé réfère à un détenu « indésirable » logé en population. Ils sont surnommé « PC », c'est-à-dire « protection ».

<sup>14</sup> Alcool frelaté

surtout lorsque leurs comparses de rangée sont armés ou dans l'éventualité d'une erreur d'ouverture de porte par les surveillants correctionnels en la présence d'un incompatible :

*« You've gotta do what you've gotta do. If you gotta fucking smoke a pig for him to stop bugging you, you do it. If you've gotta stab another inmate for him to stop fuckin with you, then you've gotta do it. If you let things slide, this place is so fuckin' serious man! If someone looks at you wrong, (...) and you look at him again and if he keeps on staring and doesn't look away, you say: « What the fuck's your problem man! It's on man! ». You've gotta prepare like in a split second (snaps fingers) or you get killed (...). When you've got your back turned you always gotta look you know at the guys walking behind you. You always gotta keep your guard up even with your friends » (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération adulte, dont 1 an en sécurité maximale-élevé).*

*« This is the Special Handling Unit (...). It's supposed to be for the worst of the worst in Canada so, while I'm in this place the way I look at it, is if I gotta reason to walk out and punch you in the mouth, I've gotta reason to walk out and stab you (...). Hey if you're gonna fight with somebody here, because of the environment you don't know if he ain't gonna come back and stab you tomorrow. This is the mentality of this place right? So the way I see it is to go and deal with it right there, once and for all, and get it over with. Because afterwards you ain't gonna see the guy again anyways. The fact is, if there was a stabbing (...), they're gonna keep you separate on different ranges. So you're not gonna have to worry (...). Like don't get me wrong, these guys are all in a normal max too (...). This place here just breeds hatred. That's what it does; you've got guys sitting in the common room conspiring to kill each other all night. And then the next day, they're out in the yard (...). And euh, the range I was on at the time there was nobody on the range that didn't have a shank<sup>15</sup>. So I'm not gonna be in an environment where I'm the only guy on the range without a weapon (...). Normally in a maximum security, I don't normally carry weapons because I don't need them. There are so many other weapons lying around if something happens out in the yard» (Eddy, 36 ans, 17 ans d'incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée).*

Puis, certaines conséquences néfastes ont été constatées par les participants face aux nombreuses séparations physiques présentes à l'Unité spéciale de détention pour éviter que les détenus ou différents groupes de placement interagissent lors de leurs déplacements. À cet égard, ils expliquent que la séparation physique ou le placement des détenus et des groupes de détenus dans certaines rangées étiquette non seulement les détenus, mais incite également les détenus à se détester et à s'instiguer à distance. Malgré l'apparence immédiate anodine de ces gestes de provocation en raison de la séparation physique des détenus, ces conflits à distance pourraient s'avérer dramatiques ultérieurement. De même, le fait d'être enfermé dans un espace restreint avec ses codétenus créerait des petites frustrations quotidiennes qui auraient tendance à s'accumuler. Le résultat ne serait plus uniquement des

---

<sup>15</sup> Couteau artisanal

tensions entre les types de population de détenus (protection, protection, super-protection), entre les détenus de diverses appartenances linguistiques ou culturelles, entre les groupes criminalisés, entre les détenus ayant des conflits interpersonnels comme ce serait le cas dans les autres pénitenciers, mais s'y ajouteraient également des guerres intra et inter rangées :

*« Tsé comme là dans mon secteur y'a pas mal de tensions pis là ça me tape su ai nerfs tsé (...). C'est parce que là, nous autres on est pris en sandwich pis eux autres y s'aiment pas pis y'a des gars avec nous autres qu'y ai z'aiment pas tsé. Pis là t'es assis pis t'essaye de prendre ton café pis... t'as un malade mental qui s'en vient tapocher dans vitre pis qui veux t'arracher à tête (...). Dehors j'srais capable d'me contrôler tsé parce que dehors j'peux déménager d'place, j'peux aller voir ailleurs tsé. Mais icitte c'parce que t'es dans même salle pis les deux portes sont barrées tsé » (Ian, 25 ans, 5 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale élevée).*

De plus, deux désavantages principaux sont relatés par les interviewés pouvant découler d'un séjour à l'USD. Premièrement, certains sont d'avis qu'ils sont plus à risque d'être vulnérables à la victimisation lors de leurs placements subséquents simplement en raison de leur assignation de rangée à l'USD : *« You're just doing your own time. You've got no beefs with anybody and later on, because (...) we're being separated between the fucking Mom Hell's Angels supporters and your Bandidos supporters, it carries off in the different jails right across the country » (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération adulte, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).*

Un autre désavantage souligné par certains participants de l'étude concerne leur difficulté à effectuer une réinsertion sociale fructueuse s'ils sont libérés directement de l'USD :

*« I was fucked up when I got to the street. I couldn't really associate with people you know? I still had the SHU mentality right? (...). Like the SHU could never help a guy function on the street (...). Your senses in the SHU they get really fined tuned right? When your life depends on whether you're gonna stab me tonight or you're plotting to kill me or whatever right? When you've got to do that for so many years (...). And I took that mentality to the street with me » (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).*

Enfin, bien que tous les sujets de l'étude avouent détester se retrouver en placement pénitentiaire, bon nombre de détenus ont cependant décrit certains avantages de la vie à l'USD. Denis (54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et ½ en sécurité maximale-élevée) dit s'être adapté à son environnement et apprécier le côté prévisible que lui procure l'Unité spéciale de détention comparativement au rythme de vie accéléré de la vie en liberté. Plusieurs autres détenus ajoutent qu'il est plus facile d'assurer sa

sécurité dans une rangée limitée à neuf détenus voire même, seul en isolement, que de vivre en établissement à sécurité maximale entouré de 400 à 500 personnes. Nick (35 ans, 13 ans et demi d’incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée) et Zack (34 ans, 13 ans et demi d’incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée), pour leur part, nous parlent du confort et de la simplicité du quotidien à l’USD. Par exemple, ils nomment les déplacements limités, les emplois offerts qui sont faciles et bien rémunérés, l’impossibilité que des codétenus rentrent dans leur cellule à l’improviste, la propreté des lieux, le fait de manger seul dans le calme au lieu d’être en compagnie de centaines de personnes bruyantes dans une cafétéria, les soins de santé gratuits et accessibles, la facilité de la cantine comparativement à la liberté où l’on doit apprendre à combler ses propres besoins :

*« In here, I’m isolated by myself. So I have pretty much control over everything that goes on here, right? And euh when I go elsewhere, like I said, I don’t know what to expect. I made a lot of enemies over the years, I don’t know who’s in that joint and I may have problems. I may end up walking in there and having to do something or get stabbed the first night »* (Eddy, 36 ans, 17 ans d’incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée).

## 2. Le milieu carcéral présenté comme un lieu de tensions interpersonnelles :

Les interviewés ont décrit le milieu carcéral comme un milieu social où les relations interpersonnelles, tant avec le personnel qu’avec les codétenus, sont conflictuelles, imprévisibles, teintées de méfiance, voire même carrément hostiles. Pour certains détenus, ces interactions difficiles peuvent parfois rendre l’expérience d’incarcération insupportable :

*« C’est sûr que des fois icitte moé j’aurais d’besoin d’parler à une personne tsé. Parce que l’motton s’en vient tannant pis y faut que j’men débarrasse. Mais j’peux pas icitte. Y’a pas de confiance, pas avec les détenus pis surtout pas avec les membres du personnel »* (Ian, 25 ans, 5 ans d’incarcération dont 4 ans en sécurité maximale élevée).

*«In here, you can’t practice being a social person, being an honest person, an open person psss cause you could get killed. And you want to talk to someone and someone pulls out a knife on you: “Hey let’s talk about this now”. Pfffft by the time you get it out of your mouth, you’re gonna have a blade stuck in you. It’s a hard way to live. It makes you callous. And then you get out and you’re supposed to know how to function»* (James, 24 ans, 5 ans d’incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

D'autres détenus de l'étude cherchent tout simplement à complètement éviter les interactions avec autrui occasionnant, par le fait même, des années d'isolement et de solitude.

## 2.1 Les interactions entre les détenus :

Bien que la camaraderie sincère entre détenus ait un rôle important à jouer dans la survie à l'enfermement, les détenus rencontrés adoptent majoritairement un discours négatif en ce qui concerne leurs interactions avec leurs codétenus. Ainsi, les interactions sont majoritairement empreintes de conflits, de rivalités et d'hostilités.

Tout d'abord, l'influence, le pouvoir et la domination sont des thèmes abordés par pratiquement toutes les personnes rencontrées quant aux relations avec leurs codétenus : « *Here it's all about who gets on the range, who controls the range* » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération adulte, dont 3 ans en sécurité maximale élevée). Des exemples d'interactions racontés par les interviewés pouvant illustrer le pouvoir et la domination sont : le fait de forcer un détenu à quitter une rangée en lui faisant craindre pour sa sécurité, de forcer un détenu à montrer ses papiers légaux afin de prouver qu'il n'a pas commis des délits contre les femmes ou les enfants, de devoir donner des effets personnels ou entrer de la drogue par crainte que la sécurité de ses proches soit compromise à l'extérieur de l'institution, etc.

Ensuite, il est à noter que tous les détenus disent qu'ils doivent constamment se méfier de leurs codétenus, que ce soit des amis, des associés ou des ennemis. Ils parlent de trahison, de manque de support, d'abandon, de délation, etc. Les relations entre codétenus demeurent toujours, semble-t-il, une source importante d'anxiété et d'incertitude.

*« I went to population maaann! Man! Jees! Everybody wants to kill me (...)! I stayed and oh! It was hell. I had partners in there and THEY wouldn't talk to me. I remember one day I was so fuckin' hurt, I started crying in the fuckin yard man. And I was sure I was dying, you know. I was positive that I was fuckin' getting killed and I remember one day, I said well FUCK IT man and I went and sat in the only one spot where they can't see nothing<sup>16</sup>. And I just sat there, waiting for whatever to happen to happen. And nothing happened. Guys were making threats, all the time. Ba, ba, ba, callin' me names»* (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

---

<sup>16</sup> En parlant des agents correctionnels.

Enfin, l'obligation de loyauté placerait aussi certains détenus dans la nécessité de soutenir leurs associés à tort ou à raison. Par le fait même, plusieurs détenus rencontrés racontent que lorsque l'on s'affilie en milieu carcéral, on acquiert également les conflits de nos associés. :

*« I chose to go back to Federal for a friend of mine at that time, he ended up being a fuckin goof, but I chose to come back to Federal for him, to come to the SHU with him. Because he's young and I didn't want the guys fucking taking advantage of him »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

*« They would've fucking chopped me for sure. I backed-up a guy who was in the wrong and that's it, you know, and I'm wrong (...). Which, to me that's what a friend is about, you know? You don't let your friend walk into something, while YOU KNOW WHAT HE'S WALKING INTO »* (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).

La réputation d'un associé peut donc grandement affecter celle du détenu qui s'y affine. La défense de détenus considérés plus faibles tels que les jeunes détenus ou les détenus moins expérimentés augmente d'autant plus les risques d'acquiescer des relations conflictuelles pour le détenu qui s'interpose :

*« Most of my beefs I get involved in here are for other people. Like me and this kid (...). Everybody knows that I got this kid underneath my wing. It's nothing about sex or nothing. It's just that his old lady wants me to look after him and stuff. He's young, he's really gunho. A rebel without a cause... But euh he got me in alot of trouble that dumb fucker »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

Le nombre de conflits qu'un détenu accumule avec ses codétenus au cours de son cheminement carcéral est d'une importance capitale puisqu'il peut nuire à la sécurité d'un individu dans ses placements carcéraux subséquents. Ces conflits, selon nos interlocuteurs, risquent également de perdurer lorsque l'individu sera libéré du pénitencier.

## 2.2 Les interactions entre les détenus et les membres du personnel :

Au cœur du discours des personnes rencontrées concernant leurs relations avec les membres du personnel, se trouve le thème de la méfiance. Pour les détenus, la plupart des membres du personnel, pour certaines catégories professionnelles plus que d'autres, sont considérées comme des ennemis qui se soutiennent entre eux devant leurs torts. Ceci tend à être perçu par les participants comme des

injustices et des abus. Il semble important de préciser que ce thème est particulièrement central dans le discours des interviewés qui ont déjà reçu un transfert à l'USD pour des gestes de violence à l'égard du personnel. La majorité du discours de ces interviewés porte, conséquemment, sur les liens qu'ils entretiennent avec le personnel et ils adoptent un point de vue particulièrement négatif lorsqu'ils abordent cette question : « *When they start working, they wanna play all little tough guy role and what not else and they get sucker punched or spat at because they're trying to play macho guard. And over a prolonged period of them working in packs, it carries* » (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).

En ce qui a trait aux interactions des détenus avec les agents de libération conditionnelle (ALC) et les psychologues, elles sont également empreintes de méfiance. Ce serait particulièrement le cas pour les ALC. Les interviewés racontent, pour appuyer cette affirmation, des situations où ils ont eu l'impression qu'on leur a fait de fausses promesses, de faux espoirs, qu'on leur a menti, bref, qu'on les a trahi. Le sentiment d'être incompris, d'être invalidé et de ne pas être considéré dans leurs échanges avec les intervenants pour des décisions qui les concernent, en plus de leur incompréhension face aux décisions sont omniprésents dans le discours de tous les interviewés. Par conséquent, la plupart des détenus sont d'avis qu'ils sont injustement traités par les intervenants carcéraux. Leur méfiance à l'égard des gens qui les prennent en charge limite, selon eux, la collaboration et l'ouverture qu'ils peuvent avoir face au changement. Les rapports rédigés à leur égard demeurent incompris et certains propos sont perçus de manière blessante et irrespectueuse. Plusieurs disent même s'être perçus comme des « monstres dangereux » à la suite de la lecture de leurs rapports. Les participants sont convaincus que leur équipe de gestion de cas ne leur perçoit aucun espoir de changement et ils vivent l'étiquette de dangerosité qui leur est attribuée de manière décourageante compte tenu qu'à leurs yeux, ils ne font que survivre. Ils hésitent à demander de l'aide, en partie en raison du système de valeurs sous-jacent au milieu carcéral<sup>17</sup>, mais aussi parce qu'ils se méfient de ce qui sera fait de leurs révélations. D'autres participants s'avouent trop orgueilleux pour demander de l'aide malgré leur désir d'en recevoir. Ils ont l'impression que ce qu'on leur propose comme solutions dans leur contexte actuel de détention n'est pas adapté à leur réalité de survie. Tous les interviewés qui ont abordé le thème de l'aide pensent devoir cascader vers un établissement à sécurité moyenne ou en libération avant de pouvoir recevoir l'aide dont ils nécessitent. Voici quelques témoignages qui illustrent les points de vue présentés ci-haut:

---

<sup>17</sup> Une interdiction informelle avait été ordonnée par les détenus de la « population » au moment de l'étude interdisant le droit de rencontrer les intervenants du milieu.

« Moé le lendemain matin, y m'avertit : « Tu prends l'avion pis tu t'en vas à **nom de l'établissement** ». « Comment ça?! T'es malade toé là! J'ai même pas été classé à rien pis vous m'envoyez au plein cœur de mes antagonistes là tsé » » (Gabriel, 39 ans, 21 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

« I can't even get out of segregation because they're telling me what to do so I'm going along with what I'm supposed to do and they're adding more and more things to do to get out of segregation and it just becomes a game where they're controlling me (...). These files are bullshit. I've got 5 different diagnoses, I've been in a psych center 5 times and so, to give you an example of my file, there are stories that I've made up too. I thought I was smart when I first got into the pen » (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).

« The priest is telling me euh, there's been an accident, and my brother's dead (...). I called home (...) and euh I said something like "well don't worry I'll get there one way or the other". Pfffft, wrong thing to say man. They locked me up in the hole (...) and they were telling me they couldn't get me to the funeral because my brother's body couldn't be held that long » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

De façon généralisée, les personnes rencontrées affirment entretenir des interactions hostiles avec les agents correctionnels en particulier. Ainsi, des qualificatifs personnels négatifs sont utilisés face aux surveillants correctionnels tels que corrompus, mensongers, abusifs, paresseux, irrespectueux, et autoritaires. Cette perception est créée, en partie, par le système de valeurs du milieu (ex. ne pas frayer avec l'ennemi), mais également parce que les détenus se méfient des décisions et des interventions faites à leur égard par les agents correctionnels. À cet effet, quelques détenus avouent qu'ils se sentent déshumanisés dans leurs interactions avec les agents correctionnels, et ce, en raison de la façon dont les agents correctionnels s'adressent à eux :

« Even when you talk to the officers or whatever, you can't even be sincere; you can't even have a conversation with them because it's hard to have a conversation with someone that you know is looking down on you, like you're a little ant on the ground. And they don't ask for things like you know respectful, they tell ya be respectful do this and do that. And 9 times out of 10, if you're telling somebody to do something, they're gonna defy it. They just tell ya, do this do that, you eat! You're on the same schedule day after day. It feels like I'm in hell. It's torture in a sense... mentally » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

Dans un même ordre d'idée, d'autres participants expriment se sentir stigmatisés par les agents correctionnels en raison du délit à l'origine de leur peine, en raison de leurs comportements carcéraux antérieurs ou parce qu'ils ont déjà agressé un membre du personnel :

*« If you come to the SHU here for assaulting a guard or killing a guard mmm, you're getting a hard time man. There was a guy on my range, every night they'd be doing a round man, they'd go by his door "CLINK CLINK" and kick it, EVERY NIGHT MAN... all night, I would hear them. Cause you can hear them intercoms in his cell and I would hear them, yelling and calling him names and speaking French to him and oh he was getting hot. Like me, at first, they did it too, they'd push my buttons a bit and maybe just to see the type of person I was. If I would react, but I don't. » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).*

De manière généralisée, les interviewés estiment que les agents correctionnels créent des luttes de pouvoir entre les détenus pour se divertir ce qui, par le fait même, a pour effet de compromettre la sécurité des détenus. Certains vont même jusqu'à dire qu'ils se sont sentis intentionnellement provoqués par certains agents au cours de leur cheminement carcéral. Le refus des agents d'ouvrir une porte afin qu'un détenu puisse entrer dans l'établissement alors qu'il vient de subir une agression dans la cour extérieure ou encore, l'ouverture intentionnelle de portes les plaçant en la présence d'incompatibles en sont des exemples. De même, certains détenus dénoncent des pratiques correctionnelles effectuées par les surveillants qu'ils considèrent traumatisantes et illégitimes (fouilles à nu, fouilles de cellule, bris de leurs biens personnels, jeux psychologiques, manipulations physiques, se faire attacher, se faire gazer, etc.), surtout pour ceux qui possèdent de longues expériences d'incarcérations. Les détenus se remémorent ces expériences bien des années après qu'elles se soient produites. Un exemple de ceci concerne les interventions physiques qui sont fréquemment interprétées, et ce, par plusieurs des détenus rencontrés, comme des assauts faits par les agents correctionnels sur eux ou comme des conflits personnels :

*« Pis les gardes rentrent dans ma cellule, y m'pognent. Y m'couchent sul litte (...). J'me fais donner une piqure de débile. Chu t'attaché sul litte. Aïe j'ai uriné, j'ai toute faite sul litte toute la nuit (...). Le lendemain j'tais comme un légume. On m'a attaché inc par rapport que j'ai crié. Ça là, ça m'a faite sauter à coche. J'me suis révolté ben raide » (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et ½ en sécurité maximale-élevée).*

*« I got attacked by that guard because I was flipping out verbally in the hallway. And so he attacked me with the mace and gave me a few cheap shots. He was a guard who started on me when I first got here and that was 6 years ago. I never did nothing to the guy (...), he attacks me first and says I attacked first and then he gets his co-worker to punch me in the nuts and knee me in the nuts. I wouldn't hit back or anything » (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).*

Certains interrogés se disent convaincus que le département de la sécurité préventive possède les outils nécessaires afin que les agents agissent de manière préventive pour assurer la sécurité des détenus, perception qui est présente chez les détenus en dépit de la loi du silence. Ils pensent également que la

sécurité préventive choisirait intentionnellement de ne pas utiliser ces moyens pour ne pas s'ajouter des tâches supplémentaires dans l'exercice de ses fonctions. Inversement, les actions préventives qui s'avèrent erronées aux yeux des détenus visés par l'action préventive, génèrent énormément de colère, de l'hostilité, de la méfiance et de l'injustice perçue de la part des participants :

*« The guards, they see everything, pretty near, you know? They see the big moves, the big plays, they see who's fuckin' who, who's calling the shots, who's got the money. They see it man, they watch us all the time. A lot of times they won't say anything cuz it's work for them you know, the paperwork. So they just sit back, they ignore it man... until something big happens and then, they gotta get involved (...). Preventive security they have the means (...). I think that if they wanted to and if they'd work a little harder, they could prevent a lot that happens inside, as far as the violence and the drug trafficking» (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

Ce qui ressort du discours des interviewés et qui semble important de préciser, est que les détenus déplorent les décisions qui peuvent entraîner des situations de violence à long terme entre les détenus en plus de contribuer à leur méfiance à l'égard du personnel. Par exemple, certaines décisions liées au placement telles que la rangée où le détenu est appelé à purger sa peine, la pression mise sur certains détenus pour transférer de la population en protection, la pression mise sur les détenus pour dénoncer leurs codétenus, l'utilisation d'informateurs qui ne donnent pas toujours de l'information juste ou les délateurs qui sont facilement identifiables dans les rapports rédigés, sont des exemples de décisions ou de pratiques pouvant augmenter le risque de victimisation. La colère due aux interactions avec le personnel peut être agie de plusieurs manières, selon le discours des participants, c'est-à-dire à l'égard du personnel, à l'égard des codétenus, à l'égard des objets matériels ou contre soi-même. Toutefois, bien que la violence à l'égard des membres du personnel puisse améliorer le statut carcéral d'un individu, la majorité des détenus disent l'éviter en raison des lourdes conséquences qu'ils y associent; dénonciations légales et interactions difficiles avec le personnel par la suite.

Il est à noter que les psychiatres et les agents de programme sont perçus différemment par les détenus dépendamment du contexte. Dans le cas des psychiatres, ils sont perçus comme des individus pouvant aider lorsqu'ils œuvrent dans des établissements à vocation psychiatrique. Quant aux agents de programme, l'ouverture à leur égard semble varier en fonction de la capacité d'un détenu d'entamer un processus de changement dans le contexte d'enfermement où il se trouve (force de l'adhésion aux valeurs de la population carcérale, règles de conduite, réceptivité au changement, réceptivité au programme, perception de l'utilité des programmes dans leur contexte d'incarcération, approche d'une libération, etc.). De plus, le désir d'implication dans les programmes est le facteur principal, selon les

détenus, qui détermineraient leur motivation au changement aux yeux du personnel. Toutefois, les détenus affirment qu'il est possible d'être motivé à changer sans pour autant pouvoir effectuer de programmes dû à des contraintes d'enfermement imposées par leur lieu de placement qui peuvent les rendre vulnérables à l'agression. Or, les décisions quant aux sorties d'isolement, aux transferts et aux placements sont déterminées en majeure partie par les programmes suivis par un détenu ou sa collaboration avec son ALC. À ce titre, les détenus ajoutent que les programmes offerts dans leur milieu ne correspondent pas à leur réalité d'enfermement et que les habiletés enseignées ne sont pas utilisables dans leur milieu. Ils n'ont donc pas l'occasion de pratiquer leurs apprentissages en prévision de leur libération. Enfin, un détenu a également affirmé qu'il n'arrive pas à se concentrer sur le matériel enseigné lors des programmes, étant davantage préoccupé par les tensions de sa rangée ou la présence d'individus des autres rangées au programme avec lesquels il a déjà eu ou risque d'avoir des conflits lors de la dispensation du programme. Bien qu'une séparation physique existe entre les détenus pendant les programmes, les échanges visuels et verbaux sont possibles.

Les interactions avec l'aumônier, l'aîné spirituel autochtone, le personnel médical, les professeurs et les bénévoles AA sont toujours décrites par les interviewés comme étant extrêmement positives. Les détenus nomment une sincérité qu'ils apprécient chez ces personnes et une possibilité d'interagir avec elles sans représailles potentielles de la part de leurs codétenus quant aux valeurs du milieu puisque ces personnes ne seraient pas considérées ennemies.

À l'inverse des perceptions ci-haut décrites, plusieurs ont contrasté leur discours portant sur leurs interactions avec le personnel. Ils soulignent qu'il est plus facile d'être respectueux dans leurs interactions avec les membres du personnel lorsque ceux-ci sont perçus comme justes, équitables, vaillants et humoristiques. Les interactions peuvent également se révéler positives lorsqu'elles sont basées sur l'échange et non sur l'intransigeance disciplinaire : « *That guard there man, he's actually a decent guard eh? They were beating me down and that guard said something in French and they stopped beating me...* » (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée). Une autre précision a été émise par plusieurs individus par rapport à leurs interactions avec le personnel dépendamment du lieu de placement, c'est-à-dire selon s'ils sont placés en « population », en « protection » ou en isolement complet. Ils indiquent que des interactions avec le personnel qui sont empreintes de courtoisie, d'humour et de respect sont davantage possibles en isolement, un peu moins en « protection », surtout dépendamment du type de « protection », mais nettement plus faciles qu'en « population ». Ils ajoutent que dans les trois types de clientèles carcérales, les interactions sont plus

chaleureuses et humoristiques à l'abri du regard des autres détenus. Les détenus estiment que plusieurs agents correctionnels comprennent l'obligation des détenus à se montrer abusifs et irrespectueux envers eux devant les regards de leurs codétenus, de crier afin que d'autres détenus soient témoins de leurs conversations avec les agents correctionnels, et ce, afin de ne pas éveiller des soupçons quant à leur respect de la loi du silence.

*« But me here (isolement), I can go and have a conversation with a guard. Like joke around or something. In an open joint you can't do that because the minute you do that, the guys are looking at you. "This guy is a fuckin rat or this guy's this, he's out talking to the screws right?" »* (Eddy, 36 ans, 17 ans d'incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée).

Un faible nombre de détenus ont abordé un thème différent des autres interrogés soit les interactions avec le personnel féminin. Certains indiquent avoir eu des contacts limités dans le passé avec les femmes dans les divers milieux institutionnels, d'autres parlent de leur méfiance envers elles, d'autres encore reprochent à certains membres du personnel féminin d'inventer de fausses accusations à leur égard ou d'avoir des comportements inappropriés. Il est à préciser que la plupart de ces perceptions proviennent de détenus qui ont été transférés à l'USD pour des agressions de nature sexuelle sur le personnel féminin ou possèdent des antécédents d'agression sexuelle. Toutefois, la méconnaissance des femmes est un thème abordé également par les détenus interrogés qui possèdent une longue histoire de placement institutionnel sans qu'ils aient nécessairement eu des agissements sexuels inappropriés au cours de leur vie.

### 2.3 Les interactions avec les groupes organisés

Plusieurs personnes ont abordé, en entretien, l'importance et même l'impact de certains groupes sur les interactions sociales du milieu carcéral.

Tout d'abord, en ce qui a trait au comité des détenus, il serait le seul groupe organisé qui fait partie intégrante de la structure sociale formelle pénitentiaire. Le comité des détenus est, selon les dires des détenus rencontrés, une entité politique formée par des détenus qui sont élus par l'ensemble de la population carcérale afin de la représenter auprès des autorités carcérales.

Que ce soit l'implication dans le comité des détenus ou l'appartenance à des groupes criminalisés tels que les gangs de rue, les motards ou la mafia, ces groupes amènent tantôt des effets bénéfiques, tantôt des conséquences négatives sur les interactions carcérales dépendamment de la volonté de ceux-ci. D'un côté, il semble que ces groupes puissent avoir un rôle médiateur dans plusieurs conflits. Comme vous pourrez le constater dans les citations qui suivent, la présence de groupes organisés peut servir à créer un certain ordre social en limitant les guerres et le chaos associés aux tentatives continuelles de renversement du pouvoir en place par divers individus ou groupes d'individus. De l'autre côté, plusieurs détenus dénoncent l'usage de violence et d'intimidation par ces groupes. Il appert que lorsque le groupe organisé en place est centré sur l'utilisation de la domination ou de la peur pour gérer des activités illicites ou pour obtenir du statut, les interactions des détenus avec celui-ci peuvent se révéler empreintes de méfiance et d'insécurité. Dans ce cas, les interactions de ce groupe avec les autorités carcérales deviennent également teintées de manipulations et d'affirmations mensongères. Des exemples d'agissements de groupes organisés qualifiés de « corrompus » par les interviewés est le fait d'ordonner des règlements de compte ou de générer des gestes de violence afin de protéger les intérêts du groupe, de refuser l'admission d'un détenu dans une rangée pour des motifs autres que les intérêts de tous :

*« "I wanna see the committee", cause I know the committee is involved. In order for him to do something like that, committee's gotta have okayed it cause I had a big click at the time and euh there's no way they would allow something like that to happen » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

*« I was getting visits from my girlfriend. My girlfriend was bringing me all kinds of dope. And the committee (rigole) tried to fuckin' take me on the arm for my drugs. I come out of the visits one day and they grabbed me. They said "Listen, man you and your buddy are disrespecting the committee, we're confiscating all of your drugs euh and we better not see you in the basement or you're getting it" » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

*«Penitentiaries in Quebec are all gang orientated see? They're all run by the bikers where everything's done when they say it's done. Ontario it's not like that it's not run by anybody, it's run by whoever and anybody who wants to take control. It's like drug addicts beefin' each other, it's like there's no organization, there's no respect. The stuff that's going around in Ontario right now, wouldn't be going on over here. The bikers would be saying " Listen, you're lighting fires for no reason you're stopping business. Pfft, you leave (...)" ». In Ontario, it's rampid, there's no control. The guards lost control; the inmate committees don't have no control anymore. So what the staff do they try to get to the heavy hitters like myself, they give us jobs in certain parts of the institution. Cushy jobs like rep gang and stuff, hoping that we're gonna keep things settled. Sure they'd let*

*us get away with a few stabbings and stuff so long as we don't touch staff » (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).*

*«Finally I'm on top of the guy and I'm giving it to him and euh committee grabs me off of him » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

La présence de groupes criminalisés en milieu carcéral donnerait lieu à de nombreuses « guerres ». Cette réalité serait davantage vécue au Québec, mais les retombées d'une présumée affiliation s'étendraient dans toutes les provinces du Canada.

*« Chu pas dans aucune gang. Y m'associent comme de quoi chu dans une gang, comme de quoi chu d'in « **nom du groupe de motards** » pis des affaires de même (...). Pis dans mon dossier j'me suis jamais fait arrêter avec eux-autres (...). Ici, y'a eu un poignardage d'un détenu à cause de la guerre entre les Rock Machines pis les Hell's Angels pis eux-autres y'avaient eu un message de nous éliminer en-dedans (...). Avant ça, on était toutes des chums» (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et demi en sécurité maximale-élevée).*

Enfin, les détenus identifiés à de tels groupes sont considérés comme étant les leaders des diverses populations carcérales. Ce statut suivrait les détenus à travers leur cheminement carcéral. Puisque l'appartenance à ces groupes serait souhaitable, certains détenus sont prêts à tout pour prouver leur valeur auprès de ces groupes et obtenir ce statut. Ils se rendent disposés à être recrutés, associés ou acceptés dans ces groupes allant même jusqu'à faire usage de violence, si cela est requis par le groupe, pour se prouver et y accéder. Toutefois, plusieurs détenus dénoncent le fait d'avoir été associés à un groupe criminalisé ou l'autre par les autorités carcérales et ceci, qu'ils soient affiliés ou non. Cette « erreur » aurait tendance à créer des incompatibilités qui influenceraient le cours de l'histoire carcérale des individus :

*«I got into a couple of fights, and some people started to respect me. And they were bikers and they took me under their wing and they said "Listen, from now on, anybody who wants to fight this guy, it's gonna be one on one or it's gonna be a blood bath". So I had some support. And it went to my HEAD! All of it went to my head! » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée)*

*« I ultimately became president of that institution. And you have to understand in this world that is the equivalent of being Prime Minister of Canada (...). And I did whatever it took to get to that position; of course it was a façade (...). My point is I've done some things that your average person, even your average inmate would not do because ultimately it could result in your death. And that's how I worked my way up (...). Did I enjoy the status? Absolutely! Did it make me feel good? Absolutely! Not how I had to get*

*it (...). But once you have it, and I didn't have it very long. I mean when you can't do anything right or you feel you can't do very much right in life in general you know it's kind of nice to have status and it's not like it was given to me. I mean I FUCKING earned it. I put my life on the line and not just once (...). Sometimes to make a positive change in an environment or in a social setting you have to do some things to put yourself in a position where you'll be able to make those changes. And I guess in this case I sacrificed a part of me as a human being to put myself in this position (...). My purpose was only to try to make these people understand themselves or to make the environment better for them to live in... more conducive to positive change (...). When you become president of the committee, you work with social development with respect to programming, you get budget. And you become in control of all of that and you have a saying in all the day-to-day operations of the institution ok? You talk directly to the warden about the inmate concerns and the changes they want (...) and you are to make sure that everybody doesn't impose themselves on every other crew. I guess I mean you're treated with a measure of respect obviously and not just because of the position that you hold but because of what it took to get to that position. And so obviously you're going to reap the benefits of that in different ways and have more opportunities too; if you're into drugs, if you're into social programs, or whatever you're into » (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale-élevée).*

#### 2.4 Les interactions des détenus avec des individus à l'extérieur du pénitencier

Les interactions avec les proches des détenus qui se trouvent à l'extérieur du pénitencier sont présentées de deux façons opposées par les interviewés. Quelques détenus nomment la difficulté pour eux d'avoir des interactions téléphoniques ou des visites avec leurs proches. Ils se sentent coupables face à leur absence et coupables devant les conséquences de leurs actions sur leurs proches (financières, familiales ou personnelles comme l'ennui, l'absence d'intimité ou l'inquiétude, les menaces sur la sécurité des proches, leur stigmatisation, le harcèlement qu'ils pourraient vivre, les traumatismes, l'obligation de loyauté, de se déplacer, etc.). Plusieurs détenus affirment qu'ils ont de la difficulté à interagir avec leur famille parce qu'ils se sentent différents et incompris, ont l'impression que leur vécu carcéral est difficile à partager, qu'ils n'ont pas la même réalité que leurs proches. Certains disent ne pas pouvoir se permettre d'être « déconcentrés » par leurs contacts téléphoniques, car cela pourrait miner leurs capacités à choisir des bonnes stratégies pour survivre lorsqu'ils seront de retour dans leur rangée. Pour tous ces motifs, plusieurs décident de limiter leurs interactions avec leurs proches :

*« I had a girlfriend when I came in but after I picked up all my time, I told her waiting wasn't fair to her. I'm sitting in jail and she's out there, she's 24 years old. And it'd be hard on me too (...). She wanted to wait but I had to let her go. It was hard but I cared*

*about her alot so*» (James, 24 ans, 5 ans d’incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

*«Lui, y faisait des pressions su ma soeur, pis y voulait s’en prendre à ma sœur si j’plaidais pas coupable »* (Gabriel, 39 ans, 21 ans d’incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

*« Non ma mère j’peux pas à voir parce qu’à peu pas voyager là. À part ça, c’est pas juste parce qu’à l’a pas d’char là, aussi c’parce qu’à l’a des euh des symptômes d’agoraphobie (...). À l’a peur depuis mon procès. À peur de représailles à cause qu’est venue témoigner à mon procès. À peur qu’on la reconnaisse su à rue tsé pis que qu’on s’en prenne à elle »* (Hugo, 38 ans, 20 ans d’incarcération, dont 5 ans en sécurité maximale élevée).

*« See, I’m done talking to her (copine au téléphone) and I’m feeling all fuckin shitty, you know what I mean? And I’ve got to live in here and it just pisses me off and I get all stressed out and fucking start doing shit »* (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d’incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

À l’inverse, d’autres détenus expriment qu’ils ne vivent que pour les contacts qu’ils entretiennent avec leurs proches (téléphones, visites, etc.) et que l’impossibilité de ces contacts peut les amener à réagir. Ils expliquent que ces interactions leur donnent de l’espoir et qu’ils tentent de faire des choix qui les mèneront à retrouver leurs proches le plus rapidement possible.

Finalement, les interviewés précisent que leurs proches à l’extérieur du pénitencier peuvent autant avoir une influence positive sur leurs choix institutionnels (support dans la réinsertion sociale, etc.) que les influencer négativement (évasion, aide pour entrer de la drogue, se venger en racontant des rumeurs sur eux, les tromper, les abandonner, leur donner de faux espoirs, etc.).

## **PARTIE II - L’ADAPTATION AU MILIEU CARCÉRAL**

Tous les détenus rencontrés ont relaté diverses stratégies qu’ils utilisent afin de s’adapter à leur réalité carcérale. Il est à noter qu’un même détenu peut faire usage de différentes stratégies à différents moments de son cheminement carcéral, voire même dans une seule situation, et que ces choix sont justifiés de différentes manières que nous verrons dans le chapitre suivant.

## 1. Les stratégies de protection, de prévention et de retraite :

### 1.1 La cueillette d'informations :

En premier lieu, la lecture de bouquins psychologiques, criminologiques, légaux, psychiatriques ou portant sur les médicaments et les drogues sont un moyen pour certains détenus de se comprendre et comprendre leurs codétenus. Certains suggèrent qu'ils désirent changer et que, s'informer de cette manière devient une option intéressante.

En deuxième lieu, l'observation et la patience serviraient à constamment évaluer l'environnement afin de prendre des décisions rapides et éclairées dans des situations difficiles.

En troisième lieu, l'usage de la correspondance, de documents officiels, d'appels téléphoniques et des médias sont des moyens employés pour s'enquérir des codétenus, de transiger avec l'extérieur dans le cas de marchés illicites, de poursuivre d'anciennes activités lucratives qu'ils effectuaient lorsqu'en liberté, d'assurer la sécurité de leurs proches ainsi que faire respecter les valeurs du milieu. Toutefois, quelques détenus affirment que l'apparition de fausses rumeurs dans les médias ou la médiatisation des délits à l'origine de leur peine auraient grandement mis leur sécurité en péril. De même, les documents officiels remis aux détenus peuvent également causer des problèmes lorsque leurs pairs exigent de les voir et que l'information qu'ils contiennent, même celle qui a été biffée, amènerait les codétenus à déduire les responsables de bris de silence ou de coups montés.

### 1.2 La résolution amicale du problème et la négociation :

Selon les dires des interviewés, il serait parfois possible de s'entendre amicalement si les deux partis se montrent ouverts à cette possibilité, si la situation à l'origine du conflit s'avère mineure ou si le conflit n'escalade pas dans l'immédiat. Plusieurs détenus avouent explorer l'option de lâcher-prise autant que possible, avant de choisir un recours violent :

*« Everybody's telling him "Man! When Peter comes out, you're getting it (rit)!" And like, I trained nonstop for three months every day just getting ready to give it to this guy. And plus everybody knew it so they told him. So he went, and wined to the committee. The committee came and said "Look Peter, we don't want to have problems*

*with you, ba, ba, ba” (...). The guys came in and try to get me in my back” I said “I’m not letting that go again”. They said “Listen, we give you our word. If anything happens we’ll get involved”. I said “Alright”. So I went and smoked a couple of joints with the guy » (Peter, 34 ans, 16 ans d’incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

### 1.3 Les demandes d’aide :

Le discours des personnes rencontrées aborde non seulement les individus à qui l’on demande de l’aide, mais également les raisons pour lesquelles il serait impossible d’en demander. Plus couramment, les détenus demanderaient conseil à leurs codétenus ou à des personnes à l’extérieur du milieu face à un problème : « *Mon chum, y me dit souvent occupe-toi-zen pas* » (Ian, 25 ans, 5 ans d’incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

Bien que la majorité des détenus rencontrés affirment ne pas être en mesure d’accepter de l’aide de la part des membres du personnel pour plusieurs motifs tels qu’abordés précédemment, plusieurs diront tout de même tenter, de manière indirecte, de pister les intervenants sur la réalité qu’ils vivent dans leur environnement. Pour la majorité, ils ont rapporté quelques situations au cours de leur histoire carcérale où ils ont dû faire appel aux membres du personnel pour les aider. Ils considèrent, toutefois, que c’était dans des moments de crise et que c’était une stratégie de dernier recours face à une victimisation probable.

### 1.4 L’évitement et la fuite :

Cette catégorie de stratégies d’adaptation à la vie carcérale comprend tous les moyens que les détenus utilisent afin de prendre une pause des irritants de la vie quotidienne ou éviter des situations risquées. Ces moyens, abordés par une majorité des personnes rencontrées, servent également à réfléchir, à se divertir, à oublier, à faire passer le temps ou à fuir des émotions et situations difficiles à gérer. Des exemples de stratégies d’évitement sont les demandes de transferts et d’isolement, les demandes de protection, la consommation, l’automutilation, les conduites dangereuses, le plaisir ainsi que l’évasion sans violence :

*« I was gettin' where I had the best of status bringing in drugs and I got myself in a bit of trouble whereas I was gonna end up getting hurt, and out of fear I went to protective custody. »* (Nick, 35 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

*« Tu peux pas dire c'est quoi que tu vis (...), pis tu fermes ta gueule tsé. Pis les psychologues, pis les affaires de même là y t'parleront pas là. Émotivement là tsé, j'étais perturbé. J'commençais à développer des craintes. Faque j'ai été pris dans une affaire d'évasion quelque temps après »* (Gabriel, 39 ans, 21 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).

Certains détenus affirment qu'il serait préférable pour eux de demeurer en isolement complet par l'intermédiaire d'un isolement préventif ou d'un transfert qu'ils auront intentionnellement provoqué afin de quitter une situation difficile. Ainsi, leurs codétenus n'auraient pas la possibilité de croire qu'ils ont manqué de courage en fuyant la situation puisque les rapports officiels reflèteront une décision administrative involontaire. Les insultes, les menaces et les réactions à l'endroit des membres du personnel ou de codétenus qui semblent spontanés, démesurés et sans fondement par rapport aux circonstances en cours sont des exemples de ce type de stratégie. De plus, ce moyen semble surtout envisagé par les détenus placés en « population » ou par les détenus « solides » de la protection. Une fois en isolement, certains avouent dire ce qu'il faut afin d'être maintenu en détention ou en isolement préventif. À l'inverse, certains participants avouent qu'ils se sentent maintenant coincés dans un cercle vicieux puisque les autorités carcérales de l'USD exigent qu'ils fassent des programmes afin de réintégrer la population régulière et éventuellement accéder à un transfert. Or, cette demande crée un dilemme important chez ces détenus puisque cette exigence était, au moment de l'étude à l'USD, contraire aux valeurs du milieu pour certaines clientèles et, par conséquent, pouvait les mettre à risque d'agression. Ainsi, ils jugent ne pas avoir d'autres choix que de rester en isolement pour survivre et éviter le recours à la violence.

#### 1.5 Prétendre avoir une instabilité mentale ou une dangerosité excessive :

Cette stratégie serait utilisée à plusieurs sautes telles que pour convaincre les autorités judiciaires d'une responsabilité limitée afin d'amoindrir les conséquences associées à un geste interdit, pour se disculper d'une responsabilité légale, pour convaincre les autorités carcérales de leur prodiguer des soins dans un établissement à vocation psychiatrique afin d'obtenir une médication qui aidera à faire passer le temps ou bien pour maintenir ses codétenus à distance en leur faisant croire que l'on est

imprévisible. Elle entraînerait, par contre, de nombreux effets pervers tels que la solitude et un impact à long terme sur leurs placements, transferts et possibilités de libération. Les détenus affirment même que cette stratégie mènerait vers une étiquette négative de santé mentale et de dangerosité élevée qui sont très difficile à se départir :

*« I used to read a psychiatry book and go see the psychiatrist and I thought I was smart (...). I was just playing a game. To me it was a game to see what I could do with that person (...). But I didn't know all that goes into my file, and that's many years down the road later and it's still affecting me now »* (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).

#### 1.6 Affronter et faire face :

Premièrement, nos interlocuteurs soulignent que faire face aux conflits rencontrés sans reculer s'avère fondamental pour s'adapter au milieu carcéral et y survivre. Un individu qui demeure stoïque devant une situation dangereuse ou devant un affront à sa réputation peut autant prévenir l'escalade d'une situation vers la violence que prévenir son risque de victimisation futur. En faisant face aux conflits, il serait possible de gagner le respect des codétenus selon les participants de l'étude. À l'inverse, le fait d'affronter une personne dans une situation déjà tendue, et ce, de manière irrespectueuse ou agressive pourrait faire rapidement basculer la situation vers la violence :

*« And it was like 5 years, that I hadn't hit anybody and I liked it, and I remember even here, in the SHU, I wasn't willing to fight. And usually my idea of fighting was when I know somebody is coming for me, I'm going to get him first, right? And even if I made the decision I wasn't gonna fight no more, man I don't run away. There's not one man in this fuckin' world that could say I ever ran away from him (...). But I still go out, like the guys threatening to stab me, I went out with my magazines<sup>18</sup>, you know what I mean »* (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).

#### 1.7 Le port et l'utilisation d'armes :

Le choix de porter une arme ou d'en faire usage est une stratégie largement discutée par nos interviewés. Toutefois, les points de vue à ce sujet divergent. On peut constater que se battre sans arme est valorisé par les individus qui considèrent plus honorables de se battre ainsi. Pour les autres ou pour

---

<sup>18</sup> Ce participant utilise des magazines sous ses vêtements comme bouclier afin de se protéger contre des coups de couteau.

les détenus pressant que la situation l'oblige, la nécessité de s'armer est présente lorsque l'adversaire est lui-même armé, s'ils se perçoivent désavantagés dans un combat ou parce que le milieu de placement l'indique en raison de l'atmosphère tendue ou de la dangerosité des individus qui y sont logés. Les personnes rencontrées sont donc d'avis que porter une arme est un moyen de protection et que le simple fait d'en porter une peut parfois avoir un effet dissuasif pour leurs adversaires qui désirent s'en prendre à eux.

## 1.8 La tentative de suicide :

Commençons par préciser que onze des treize personnes rencontrées diront avoir fait usage de violence contre eux-mêmes au cours de leur histoire carcérale. Les interviewés expliquent leur choix d'avoir eu recours à la tentative de suicide par une complète perte d'espoir ou parce que les obstacles, dans leur vie, sont perçus comme étant insurmontables. Oliver (38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée) va même jusqu'à expliquer que ses agressions sur les membres du personnel visaient à ce que les agents correctionnels l'abattent. Son intention sous-jacente était de mourir aux mains d'autrui, ce qui peut être considéré un suicide assisté. Il explique ses gestes par son incapacité à accepter sa longue sentence et son quotidien perçu comme insupportable.

## 2. Les stratégies de révolte, d'attaque et de diversion :

### 2.1 La contestation, la dénonciation et les plaintes:

Les personnes rencontrées ont fait état de nombreuses situations dans leur vécu carcéral où ils ont contesté des décisions ou se sont portés à la défense de leurs droits. C'est par l'intermédiaire de discussions, de conflits verbaux, d'argumentation, de plaintes écrites, de l'implication de l'Enquêteur correctionnel, d'usage de la grève de la faim ou de l'automutilation, de recours en justice voire même, de dénonciations dans les médias, qu'ils ont tenté d'obtenir gain de cause. De surcroît, certains disent utiliser ces stratégies lorsqu'ils s'ennuient, lorsqu'ils ont des frustrations à l'égard de la façon dont l'administration gère les décisions qui les concernent, lorsqu'ils vivent des déceptions, lorsque des injustices sont perçues dans les décisions ou que les décisions compromettent leur sécurité, lorsqu'ils ressentent le besoin de déplacer leurs frustrations sur le personnel ou encore et de manière plus

importante, lorsqu'ils ressentent la nécessité d'alerter les membres du personnel face à ce qui se passe dans le milieu.

## 2.2 La guerre psychologique :

La guerre psychologique est la stratégie la plus couramment présentée dans le discours de nos interlocuteurs. Elle consiste surtout en l'usage de la menace et de l'intimidation en tant que moyen pour convaincre les individus qui les opposent de lâcher-prise ou de reculer devant une décision. C'est également un moyen utilisé pour attirer l'attention du personnel sur un conflit entre les détenus qui risque de dégénérer vers la violence.

De plus, plusieurs interviewés ont souligné avoir été victimes de coups montés de la part de codétenus qui souhaitent obtenir quelque chose comme un transfert, une part du marché illicite ou un meilleur statut carcéral : « *I guess some guys were kind of scared of me and they started hiding knives in my cell and told the pigs that if they didn't lock me up, I was gonna get killed or I was gonna kill someone right?* » (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée). Lorsqu'un coup monté est à l'origine d'une décision ayant, par exemple, pour effet d'isoler un détenu; la colère et la vengeance font également partie du discours des interviewés qui en ont été victimes. Un participant ira même jusqu'à dire qu'il y a eu une période dans son histoire carcérale où il a utilisé de fausses rumeurs afin de discréditer des ennemis ou de créer des conflits entre des groupes adverses afin qu'ils s'éliminent sans son implication. Cependant, selon les dires des participants, les détenus qui font usage de fausses rumeurs, de coups montés, de menaces ou de gestes d'intimidation répétées face à leurs adversaires, deviennent des cibles potentielles de représailles puisqu'ils accumulent un nombre élevé d'incompatibilités avec leur codétenus, ce qui a pour résultat d'affecter leurs placements et leurs risques de victimisation ultérieurs.

De même, les participants avouent tenter d'exercer des pressions psychologiques sur les membres du personnel. Un interviewé explique avoir menacé de s'en prendre à lui-même afin de convaincre un membre du personnel d'acquiescer à une demande de nature sexuelle.

### 2.3 L'endommagement du matériel :

La moitié des interviewés ont relaté des expériences où ils ont, par exemple, démoli une rangée, lancé des objets, inondé ou incendié leur cellule. Ceci représente, dans la majorité des cas, des actes de contestations, des pertes de contrôle par accumulation d'événements de vie difficiles à gérer ou le désir de se faire craindre en favorisant l'impression chez leurs codétenus qu'ils représentent un danger afin de faire reculer des adversaires dans l'éventualité que l'on désire s'en prendre à eux. Ceci vise également l'obtention de ce que l'on désire de la part du personnel, d'alerter les membres du personnel face à un risque de violence dans le milieu ou de créer une diversion en amenant le personnel à faire arrêter la routine du pénitencier (« lockdown ») pour prévenir un geste de violence. Créer une perturbation, malgré son côté dérangeant pour les codétenus, est jugé préférable à l'agression. La plupart des détenus qui ont abordé leurs expériences de vandalisme, ont précisé que ces comportements étaient plus fréquents lorsqu'ils étaient de jeunes détenus moins expérimentés.

### 2.4 L'émeute :

En ce qui a trait à l'émeute comme stratégie pour faire face à la vie en institution, dans tous les événements où elle a été abordée, les personnes rencontrées parlent d'un effet d'entraînement d'un groupe de personnes qui agissent leurs frustrations ensemble. Plusieurs détenus qui se sont impliqués dans des émeutes disent n'avoir que suivi leurs codétenus dans la barricade, la destruction, le vandalisme et l'agression. Or, dans plusieurs émeutes racontées, il semble qu'un objectif caché était présent, c'est-à-dire que l'émeute n'était pas une fin en soi, mais plutôt une diversion pour une agression planifiée sur un codétenu. Dans ce cas, le ou les agresseurs agissent alors sur une cible qui participe naïvement à l'émeute. Les initiateurs de l'émeute comptent alors sur l'accumulation de frustrations chez leurs codétenus afin de générer le soulèvement. De plus, il semble que l'émeute permette aux détenus qui y participent de se déresponsabiliser face à l'événement en se partageant la responsabilité. Le danger étant, selon les participants de l'étude, de voir la gravité de leurs gestes posés et des conséquences associées s'amplifier due à l'effet d'entraînement.

### 2.5 L'agression :

Tout d'abord, les interviewés ont raconté de multiples formes de violence carcérales telles que

l'évasion avec prise d'otage, l'agression sexuelle, le meurtre ainsi que les voies de fait armés, pour n'en nommer que quelques-unes. Dans tous les cas, ceux-ci expliquent qu'ils utilisent l'agression que lorsqu'ils jugent n'avoir aucun autre recours :

*« Now I don't enjoy fighting eh? (...). Like you might find this hard to believe because I have had a life with violence, but I don't like hurting people. If I have to stab somebody, I will, if I have to punch somebody out, I will. But if I knew that I could talk it through somehow and get it over with, I would. But in here, I have to go do it up even though it hurts me inside»* (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

Dans le cas de l'agression sur autrui, que ces gestes aient été planifiés, impulsifs ou réactionnels, ils ont été abordés plus longuement par nos interviewés que les autres stratégies d'adaptation. La manière d'aborder leurs divers gestes d'agression varie beaucoup d'un interviewé à l'autre et même chez un même interlocuteur d'une fois à l'autre. Certains rient de façon nerveuse en racontant ces événements, d'autres s'animent, d'autres miment les événements, d'autres encore, se disent honteux, bégaiement ou expriment de la culpabilité.

Les gestes de violence sexuelle racontés se distinguent, cependant, des autres expériences de violence en contexte d'enfermement. Pour certains détenus qui ont tenu un discours par rapport à des gestes de cette nature posés à l'égard d'un membre du personnel, il semble qu'ils ont répété des gestes similaires à ceux pour lesquels ils ont été condamnés. Certaines frustrations spécifiques aux femmes ou aux victimes telles qu'une rupture récente avec une conjointe ou la perception qu'un membre du personnel mérite une leçon pour des décisions, refus ou comportements inappropriés à l'égard des détenus semblent être la perspective de ces interviewés. Selon les dires des personnes rencontrées, ces gestes de violence sexuelle semblent davantage liés à la colère, au rejet ou encore, à une perception d'injustice subie que sur la privation de sexualité.

Nous verrons dans la partie suivante comment les détenus rencontrés justifient leur usage de violence en contexte carcéral.

## Chapitre 4 – PRÉSENTATION DES DONNÉES (suite...)

### Les représentations de la violence carcérale

#### **PARTIE I - LES RAISONS DERRIÈRE LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL :**

Les personnes rencontrées ont expliqué que l'utilisation de la violence en milieu carcéral est une stratégie de dernier recours qu'ils préfèrent ne pas utiliser :

*« Imagine being put in a position where you think you have no options. Imagine being forced, in your mind at least, to have to do something that is so contrary to your nature (...). You know that (sigh) what you're about to do is absolutely an unacceptable option but you have no choice. Because the bottom line is, if you don't do it, he's gonna do it to you. It doesn't make it any easier to live with afterwards» (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale-élevée).*

En fait, lorsque la violence est la stratégie adoptée, nos interlocuteurs nous ont présenté le rationnel derrière de telles décisions.

#### 1. L'apprentissage de la violence :

L'apprentissage de la violence est non seulement un thème abordé par l'ensemble des interviewés à l'exception d'un, mais c'est un thème auquel beaucoup de contenu y est consacré par ceux-ci. En fait, les apprentissages de la violence causés par des expériences de l'enfance et par des expériences vécues lors de placements antérieurs en institution sont, selon les participants, les deux types d'apprentissage qui les ont exposés à la violence. La violence serait apprise en imitant les personnes de leur entourage ou parce que les individus rencontrés en entrevue décident, de manière consciente ou inconsciente, qu'il est préférable d'agir de cette manière que d'être les victimes de multiples formes de violence telles que les violences sexuelles, physiques, psychologiques ou verbales. Les participants parlent de fratrie ou de parents impliqués dans la criminalité, de manque de structure familiale, de violence familiale, de problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie dans la famille, de problèmes de santé mentale

chez les parents, de pauvreté, d'absence parentale, d'instabilité générale de leurs modes de vie dans l'enfance et l'adolescence, de conflits inter-parentaux, etc. Certes, chaque vécu demeure distinct, mais ce qui relie le discours des interviewés est l'impression que leur passé a contribué à leur ouverture à utiliser la violence :

*« I was the youngest in the family. I was pretty impressionable growing up (...). I started getting involved with the law (...). I ended up in a boys' school and the only thing I learned there is how to be a better criminal (...). By that time my brother was already in the pen and I was getting these pictures of him all pumped up and working out and stuff right? So I kinda knew then at 13, 14 years old, that I was gonna end up in the pen too »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

## 2. Les raisons psychologiques justifiant le recours à la violence carcérale

### 2.1 La disposition mentale :

L'habileté d'un détenu à composer avec l'anxiété et la pression exercée sur lui par le milieu carcéral est influencée par la disposition psychologique dans laquelle il se trouve au moment de l'émergence d'une situation. L'instabilité psychologique (« bad headspace ») est présente de plusieurs façons dans le discours des condamnés et elle est le thème le plus largement évoqué pour expliquer le choix de se comporter avec violence. Ainsi, ce serait le milieu qui générerait un niveau d'anxiété tellement élevé que le risque de passage à l'acte violent se verrait augmenté. Ce serait lorsqu'un détenu aurait épuisé toutes ses ressources psychologiques et adaptatives que l'option de la violence serait adoptée. Les participants abordent ici, la crainte et la paranoïa comme réactions affectives générées par le milieu pour justifier le choix de se comporter avec violence pour composer avec un quotidien devenu insupportable :

*« Pis moé la peur, j'ai peur d'avoir peur. Quand j'ai peur j'atteints la folie »* (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération adulte, dont 9 ans et demi en sécurité maximale-élevée).

*« Sometimes I am motivated more by fear than reason. And I make wrong decisions »* (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération adulte, dont 9 ans en sécurité maximale élevée).

*« À moment donné, j'ai pas eu l'choix là. Y me menaçait d'me trancher à gorge ou ben y m'ébouillantait avec des cafés bouillants (...). J'ai été 7 mois d'même. Pis vraiment là je j'vivais l'enfer. Pis j'passais aux libérations conditionnelles pour sortir. Pis j'm'étais*

*dit que si j'sortais pas, j'le tuais (...). J'étais tellement rendu déprimé là rendu à boutte. C'tait trop là tsé. J'pouvais même pas faire une ptite erreur que y'était prête à m'sauter dans face (...). J'étais réellement obsédé par ma mort. Ça fait que j'vivais pu tsé, j'pouvais pu avancer. J'vivais tout l'temps avec la crainte là tsé » (Gabriel, 39 ans, 21 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).*

## 2.2 Le sentiment de vulnérabilité :

Ce sont les détenus les moins expérimentés avec la vie carcérale, ceux se considérant de petite stature et ceux de jeune âge qui se percevaient le plus à risque de victimisation selon les personnes rencontrées. En utilisant ces facteurs pour jauger leur vulnérabilité dans l'évaluation des stratégies à adopter dans une situation donnée quant à la gestion de leurs conflits, une plus grande vulnérabilité perçue, augmente la propension à faire usage de violence :

*« This guy came in. He's hhuugge (rigole)! And we're all supposed to be tough men, hardened tough criminals, you know? And I'm talking to my neighbor, I'm saying: "Jeessuss Christ! Imagine having to beef this guy". Cause he was (rigole) the biggest man I've ever seen (...).And sure enough, son-of-a-bitch, if he isn't a person from my past (rigole). And I do have to beef this guy (rigole) (...). Because of the size of this guy, I want the advantage (...). I can hold my own, I guess, but I want the advantage, you know? (...). We pull out our knives. And I have to hit this guy three times in the chest before he even falls, ok? This is how big this guy » (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale élevée).*

Plus précisément, les participants indiquent que la vulnérabilité des détenus inexpérimentés et des détenus plus jeunes est réelle en raison de leur impulsivité dérangeante pour les autres détenus. Par exemple : leur plus grande hyperactivité, leur égocentrisme et leur insouciance face à autrui (musique trop élevée, bruit, vol, etc.), contribueraient à des conflits plus nombreux dans leurs interactions avec leurs codétenus. Les interviewés précisent également qu'ils observent chez ces détenus de la banalisation des conséquences possibles associées à la violence qui les place encore plus à risque de victimisation et de recours à la violence. Il est à noter que l'âge moyen d'un premier transfert à l'USD pour les détenus de la présente étude était de 25.8 ans, ce qui tend à confirmer un lien entre le jeune âge et l'usage de violence en milieu carcéral :

*« I think when you're younger like that in prison, you really don't think just how serious things can turn out (...) and you just do it » (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).*

« *J'voulais m'en aller de là (en riant) pis j'avais peur là tsé. J'voyais pas l'boutte. Surtout quand que tu pars du mineur pis tu t'en vas directement dans un milieu d'même (...). En plus, avec que c'est que j'avais déjà vu là (témoin d'une agression)* » (Gabriel, 39 ans, 21 ans d'incarcération dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

On explique, en plus, que l'insouciance et la réactivité à l'autorité de ces jeunes détenus les mèneraient également à faire un usage plus fréquent de violence à l'égard des membres du personnel : « *In a couple of years, I've never had any charges for disrespecting guards or cursing at staff. But when I was a little younger I did. I see now that it doesn't do nothing for me, it only gets you in more trouble* » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

Enfin, la vulnérabilité physique est également perçue dans deux autres situations, c'est-à-dire : le fait d'être plus âgé ou celui d'être moins en santé. Toutefois, les détenus moins âgés, à quelques exceptions près, parlent davantage du respect de leurs aînés plus expérimentés et misent sur le côté inacceptable d'en abuser.

### 2.3 La réactivation de traumatismes :

Les retombées présentes d'expériences passées que l'on qualifie en entrevue de traumatisantes ou d'humiliantes sont des thèmes auxquels les interviewés accordent beaucoup d'importance dans leur discours en lien avec leur processus décisionnel lié à l'usage de violence. En fait, la réactivation d'expériences traumatisantes passées est abordée quatre fois plus que tous les autres thèmes concernant l'état mental des individus au moment de poser des gestes violents. Ici, il est question de toutes les expériences vécues dans l'enfance qui peuvent être ravivées par des expériences carcérales, les événements de violence dont les interviewés ont été témoins au cours de leur vie ou de leur cheminement carcéral, les abus perçus dans les interventions faites à leur égard par le personnel ainsi que les conséquences psychologiques que les détenus rencontrés associent à leurs propres gestes de violence :

« *Mon père y'avait 2 raisons pour battre ma mère. Soit parce qu'à faisait quelque chose de pas correct dans journée pis l'autre raison ben c'tait pour son plaisir à lui ben, pour son plaisir sexuel. (...). J'ai recommencé à faire mes mauvais coups à cause de qu'est-ce que j'vivais chez nous* » (Hugo, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 5 ans en sécurité maximale élevée).

*« Mon père était alcoolique pis y'avait de la violence à maison. J'tais plutôt, l'garde du corps de ma mère tsé (...). Dans mon enfance des déménagements là j'pense qu'on a déménagé une trentaine de fois, à cause des chicanes de couple euh (...). Pis euh j'faisais la connaissance de ses bottes cap d'acier (de manière nonchalante, en riant). Tsé mon père yé t'assez hypocrite j'veux dire, y parlera pas pis un moment donné y va arriver en arrière de toé pis tin une bonne taloche en arrière de la tête. Tsé t'as le goût d'y remettre sa claque (rigole). C'est sûr que j'parlais pas pis j'courrais après d'autres problèmes là euh c'est sûr que quand que t'es jeune pis que t'as tout le temps peur de ton père là (...). Les problèmes que j'avais avec mon père... ça m'rendait plus agressif (...). « C'est sûr que moé j'ai commis 3 délits qui étaient vraiment graves (...) pis euh j'ai pas honte d'le dire, ça m'arrive de temps en temps que j'fais des cauchemars » (Ian, 25 ans, 5 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale élevée).*

*« I'm so mentally fucked inside; it's not even funny (...). In my head, I have alot of like euh what's that word? Trauma? Because of growing up, and it still affects me now. I'm not even out of it » (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).*

En fait, les personnes rencontrées ont raconté une série d'expériences de cette nature et considèrent qu'ils auraient dû recevoir de l'aide afin de limiter leur usage futur de violence puisque les effets résiduels de ces événements perdurent. La rage racontée par plusieurs en lien avec leurs traumatismes de l'enfance, les a parfois amené à agir leur colère sur autrui :

*« Faque j'me disais quand j'étais jeune : « Mé que j'serai grand m'a les tuer, j'vas pouvoir me révolter » (...). C'est ma révolte qui m'a emmené icitte, j'le sais (...). Y'en a qui vont s'replier su aux autres pis y vont brailler, pis y vont faire des dépressions, pis moé, j'me suis révolté pour me venger (...). Y m'ont pas aidé pantoute tsé. Dans l'fond là si y'avait eu des bonnes personnes adéquates du départ là, ça aurait pas été d'même » (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et ½ en sécurité maximale-élevée).*

Similairement, quelques interlocuteurs ont relié l'impact de leurs anciens traumatismes de l'enfance ou lorsqu'ils débutaient dans le monde carcéral à leur propension à défendre leurs codétenus qu'ils considèrent plus vulnérables en raison de leur incapacité d'être témoin d'abus faits sur d'autres en leur présence. Il est à préciser qu'un peu plus de la moitié des interviewés nomment cette incapacité de ne pas réagir lorsque des détenus considérés plus faibles sont abusés par d'autres détenus :

*« You know if I had somebody when I was a kid coming into prison that looked out for me you know, who knows? Maybe I'd be somewhere else. And you don't start picking on young kids and punking em off and treatin' em like shit when they come into the prison because then, sooner or later, they develop balls and they dish back what's been fed to them when they were young» (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).*

Enfin, il y a également des détenus qui ont expliqué leur incapacité à tolérer des individus qui abusent des femmes et des enfants en raison de leurs expériences antérieures. Pour ces détenus, la simple présence de ces détenus dans leur entourage devient un rappel constant de leurs propres abus vus ou subis dans l'enfance et un dilemme constant est relaté par ces interviewés qui les force à une énorme retenue afin de ne pas agir leur colère contre ces détenus.

#### 2.4 La perte d'êtres chers :

Que ce soit une rupture avec une conjointe, le décès d'un proche ou la coupure de liens interpersonnels avec des personnes significatives suite à un conflit ou à une arrestation, les détenus de l'étude dénotent un impact marqué de ces pertes sur leur propension à faire usage de violence :

*« Pis si un jour, si ça vient qu'à aller mal dehors, une déception là que chu pas capable d'encaisser ou que les membres de ma famille meurt, j'irai les rejoindre pis ça prendra pas d'temps. Mais peut-être qui vont payer l'bill en passant. Ça sera peut-être pas sûr qui sont coupables, mais y vont payer l'bill. Chu sûr d'être capable de démolir 15 pis 25 pis 30 millions de stock c'est sûr et certain »* (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et demi en sécurité maximale-élevée).

*« Chu à peu près sûr que y'a au moins une de ces 2 raisons-là qui m'ont amené à commettre ces crimes-là. La première raison c'est la perte de ma grand-mère... »* (Hugo, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 5 ans en sécurité maximale élevée).

*« While I was outside, I was fighting hard with this other guy for this girl. He was tryin' to take her from me on the arm (...). And I remember thinkin' that I'd lost her when I got back inside. That was sad man. And it was drivin' me crazy. I had just gotten another 5 years. My sentence now was like 8 years. Now things are looking pretty serious and euh I wanted to check out; I said "Fuck the world". I had a bunch of acid (s'éclaircit la voix, ton sérieux). I took, I don't know how many man, I think it was 12 or 14 or something like that, and I'm thinking "Well this will either kill me or I'll go on one hell of a trip" (rit) »* (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

Un autre exemple de vécu pouvant expliquer le choix d'agir avec violence est le meurtre d'un membre de la famille d'un détenu. Ce serait cet événement de vie qui aurait orienté la vie carcérale de ce détenu sur la recherche des coupables à l'intérieur des murs et l'idée de se faire justice à soi-même. L'interviewé en question s'est même résolu à se faire incarcérer en se dénonçant ou en agissant de manière à se retrouver dans les mêmes lieux de placement que les meurtriers de son frère.

## 2.5 Le désespoir et le découragement :

Le choix d'avoir recours à la violence en milieu carcéral est également influencé par la perception que la vie est sans issue. Premièrement, plusieurs termes sont utilisés par les interviewés pour évoquer l'absence totale d'espoir en lien avec leur usage de violence : « Je me fichais de tout », « I just didn't care no more », « I had nothing », « There was no way out, no other options », «*For me it gets lonely, it gets sad. I feel pain and I'm living in misery. You stop feeling the things you want to feel and you stop thinking about the street. You start doing alot of things to block the pain and that's the only way I knew how to take the pain away, by doing stuff that make others feel pain* (Lewis, 20 ans, 1 an et demie d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

Deuxièmement, une importance est accordée, dans le discours des interviewés, à leurs appréhensions face à l'avenir. Celles-ci reposent sur leur crainte d'échouer en liberté et donc, sur la cessation des efforts requis pour éviter de faire usage de violence. Les appréhensions principales concernent surtout leur crainte de ne pas avoir les compétences nécessaires pour vivre à l'extérieur du pénitencier. Les appréhensions spécifiques au milieu carcéral sont la crainte d'être incapable de se rendre à un niveau de placement sécuritaire réduit et leur sentiment d'être pris dans l'engrenage survie-violence :

*« When I went out to the street in 94',I was fucked up right? I didn't know how to relate to people and you can't use your skills that you learned to survive in prison. They don't go too good with normal people on the street, right? Well, whatever the fuck normal is, society-wise (...). I'll work! But I don't know what to do. I got no trades in anything (...).What am I gonna do out there? Someone ain't gonna just come and offer me a job (...). I ain't got a fucking resume! What am I gonna say? I worked as a range cleaner in the joint for fuckin 12 years? »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

*« I don't know how to live out there. I was out 48 days. I was scared to be out there (...). Cause I had to do things for myself, I had to go and find work, drive my car, I had to take care of my kids, I had to take care of my girlfriend, gotta pay the bills. I've never had to do that. On the street, it was too fast for me and I messed up. It was my way, for me to go stab that person, to get myself back in. I couldn't handle it out there (...) and that's why I'm here»* (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d'incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

*« The only way that I can get proper medical treatment is here. Cause I don't know how to drive a car, I don't know how to apply for a phone. Like I can talk one on one but when I'm like in a welfare office or stuff, I get really paranoid, I get the shakes, I get sweats, I don't know how to conduct myself out there properly»* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

Troisièmement, les condamnés ont abordé leur perception d'être « institutionnalisé ». La plupart racontent des expériences d'incarcération de longues durées causant un inconfort en liberté et, par le fait même, un plus grand confort voire même, une plus grande appartenance au monde carcéral. Il est à noter, par contre, que les détenus n'apprécient pas pour autant la vie en institution. L'acclimatation à la vie en institution carcérale peut amener un détenu à échouer en liberté et à ne pas craindre les conséquences associées à ses gestes de violence en milieu carcéral. Ainsi, l'idée de rester incarcéré suite à de nouvelles accusations perd son aspect dissuasif pour certains détenus, à différentes périodes de leur vie :

*« But once you're used to it, it's hard to imagine for me what life is like on the street (...). I kind of grew up in prisons, in youth centers and in jails. Maybe it would be different if I just come in and I'd never been in trouble (...). It's no big deal no more. I'm here I can't do nothing about it, so I've gotta accept it you know, but I don't like it »* (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

*« I'll tell you straight up, I don't know how to live out there. I'm institutionalized and I'll be the first to say it. Not that I like it here or I feel comfortable here, cause I hate prison, I hate fucking 90% of the people that are in em. It's just that this is the environment I'm used to. Like I know how to function here »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

*« Crime to me, I really don't like the fact that I have to steal off people. I'm not like a criminal mentality, I'm just institutionalized, there's a difference eh? Some people say a criminal is a con, well I separate the two. A criminal is a guy who has a wife and a family and he's motivated to get released from prison to go back out there and do what he does. A con is a guy who just spends his whole life in prison you see? That's his motivation. So like I don't consider myself a criminal mentality »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

Quatrièmement, pour les détenus rencontrés, le temps influence énormément l'expérience d'incarcération ainsi que la décision d'avoir recours à la violence. Les personnes rencontrées affirment qu'être incarcéré veut dire « accepter de faire son temps » et, par le fait même, d'accepter sa condamnation. Or, plusieurs aspects de la sentence peuvent les décourager. Lorsque le temps est abordé, on parlera aussi de la durée de la sentence reçue. Une longue condamnation implique un désespoir important. Plusieurs détenus rencontrés ayant de longues sentences admettent ne plus voir la fin de leur sentence et devoir décider s'ils mèneront à terme cette sentence ou s'ils mettront fin à leurs jours: *« Well I'm never getting out now. That's a memory. I started with 6 years (...). I still got another charge. More and more time to go up on »* (Oliver, 38 ans, 20 ans d'incarcération, dont 7 ans en sécurité maximale-élevée).

Les détenus ayant, pour leur part, reçu des sentences-vie se disent devoir complètement redéfinir leur existence puisque leur espoir d'être libéré est une impossibilité à court terme et mince à long terme. Ces détenus indiquent être désillusionnés par rapport à une vie potentielle à l'extérieur des murs et mentionnent devoir se concentrer uniquement sur la vie en institution afin de survivre. Un détenu affirme même qu'il considère que les détenus ayant reçu une sentence-vie sont un risque plus élevé pour sa sécurité à l'intérieur des murs puisque ces derniers n'ont rien à perdre à se rendre jusqu'au meurtre dans leurs conflits étant donné la quasi-absence de conséquences légales pouvant leur être imposées :

*« But even after I got sentenced, I had no idea what I had in store for me. It was like it was happening to somebody else to be totally honest with you (...).When you walk through them doors, reality comes back and fucking slaps you in the face pretty quick (...). For the first few years it was really difficult. The sentence I got was heavy. I know I'm here in an environment like this for at least 17 years. The first 2 years of my sentence, I've done alot of contemplating whether I was gonna do this sentence or not believe me! (rire sarcastique) (...). I'm not planning for the outside at all cause, if I start fucking letting my head go in that direction, then I'm gonna start doing some tough time in here. So me, I try to keep the street out, except for talking to my family » (Eddy, 36 ans, 17 ans d'incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée).*

*« I'm like suspended in time here (...). It's like you're not really living, you're just here (...). And the world's evolving out there and time every day goes by and it makes you realize that the world don't stop because you're in hell. It's like here, it goes slower. And you call old friends; they've gotten married, they've gone away, some of em died, some of em have gone to jail, your family's growing up you know (...). It's hard, it makes you depressed. You're hateful, angry. A lot of emotions trapped. That's how I feel: trapped. Even if you take responsibility for what you did » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).*

Cinquièmement, le moment de la sentence est un élément qui peut influencer le choix de faire usage de violence. Le début de chaque sentence est, pour plusieurs détenus, un moment d'adaptation important et pour certains, un moment vulnérable à l'usage de violence. Outre les gestes de violence ayant mené à des transferts, les détenus racontent également des idéations ou des tentatives suicidaires, de l'automutilation et des évasions. Le processus judiciaire et, en particulier, la condamnation, semblent des éléments particulièrement anxiogènes tout comme le processus de placement pénitentiaire.

D'autre part, un découragement généralisé est l'élément le plus abordé en milieu de sentence. Lorsque nous avons procédé à l'analyse du moment de la sentence où les gestes ou les soupçons de gestes de violence se sont produits dans le parcours carcéral de nos interviewés, le milieu de la sentence était le

moment le plus courant où la violence était utilisée comme moyen pour répondre aux situations d'adversités rencontrées en détention. Afin d'illustrer les divers moments d'incarcération et leur impact possible sur le choix de recourir à la violence carcérale, nous avons procédé à une analyse de tous les transferts à l'USD des sujets rencontrés.

En fait, les 13 personnes rencontrées ont été transférées à l'USD à 29 reprises au cours de leur vie. Puisque le motif de transfert à l'Unité spéciale de détention est principalement l'usage de la violence ou les soupçons d'usage de violence, il s'avère important de regarder le moment de la sentence où le transfert s'est produit. Pour ce faire, les sentences ont été divisées en trois moments. Le début de la sentence, c'est-à-dire les 6 premiers mois de la sentence. Le milieu de la sentence, autrement dit, la période de temps après les six premiers mois et avant les six derniers mois et enfin, la fin de la sentence englobant les 6 derniers mois de la sentence. Des 29 transferts à l'USD de nos sujets, 7 (24.1%) se sont produits en début de sentence, 21 (72.4%) en milieu de sentence et un seul (3,4%) en fin de sentence. Il est donc possible de constater que le milieu de la sentence semble être un moment particulièrement difficile pour près des trois quarts des situations de transfert rencontrées par les individus. Outre le découragement, la perte d'espoir et l'accumulation, aucun autre motif invoqué par les sujets en entretien n'aide à comprendre pourquoi le milieu de la sentence semble particulièrement propice à l'usage de violence. Il est à noter qu'un seul interviewé s'est impliqué dans des gestes de violence en fin de sentence. Cet interrogé explique qu'il se considère fortement institutionnalisé et que la perspective d'être libéré est une source d'anxiété particulièrement intense pour lui qui augmente son risque de passage à l'acte.

## 2.6 Pour composer avec l'ennui (« boredom ») :

Plus de la moitié des interviewés racontent que leur recherche de sensations fortes se fait par l'usage de violence en milieu carcéral. Cette recherche de plaisir passe autant par les jeux psychologiques que l'excitation liée à la panification et à l'exécution d'un incident de violence. Les batailles, en particulier, sont racontées par les sujets avec exubérance. L'excitation est notable dans leur ton de voix.

Les détenus rencontrés établissent un lien important entre la recherche de plaisir et l'âge. Bien que l'usage de violence comme exutoire puisse se présenter à tous les âges, on parlera d'une fréquence plus élevée de gestes tels que la destruction de matériel, les « batailles » avec le personnel et les barricades pour les détenus plus jeunes: « *Back then, I was young full of piss and vinaigre, everything was fun to*

*me, nothing was serious* » (Peter, 34 ans, 16 ans d’incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

## 2.7 La consommation et la dépendance aux substances :

Il semble non seulement que la consommation d’alcool ou de drogue peut affecter l’état d’esprit et le jugement des détenus lorsque ceux-ci font face à des situations difficiles en milieu carcéral, mais également lorsqu’ils se trouvent en état de manque ou que la substance en question n’est pas facile à obtenir :

*« " You busted us, big fuckin deal!" » (ton agressif) right? I said : " Get off the range and we ain't coming with you peacefully right now"(...). I said : "We're gonna continue drinking". And I was pretty drunk right? I said : " If you pursue this, if you try to take us to the hole now, one of you's gonna get injured" and euh the guard that was always harassing me, he said : " What do you got in that bottle Kyle?" and I went : " It's brew man" and I took a big drink of it and pssshiiou and squirted it in his face (frappe dans ses mains) and I hit em right? (...). And thank god I never had a knife or something like that cause I think I would've tried to murder him, right? Cause that's the kind of headspace I was in at the time. I was drunk and I didn't really give a fuck... »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d’incarcération dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

*« I get hooked up on the drugs (siffle): "What? You're gonna come tell me I can't do my dope?" (rigole) I don't care if you're a con or a copper, if you're getting in the way of my doing my hit every day, I'll act violently »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d’incarcération dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

## 2.8 Les frustrations et les injustices perçues :

Une grande majorité des personnes qui se sont livrées en entrevue ont abordé de nombreuses frustrations qu’ils ont vécues dans leur cheminement carcéral. Les injustices perçues dans les décisions administratives est un motif fréquemment évoqué pour justifier la violence à l’encontre du personnel et des codétenus :

*« When you're in the joint and you're doing your time, we have all kinds of frustrations, all kinds of fuckin' daily bullshit that we've gotta put up with. Some people don't know*

*how to deal with the frustration the way that others do and administration, they have certain ways they like to fuckin' treat certain people (...). Like now, again man, I'm charged with all kinds of stupid fuckin' shit I HONEST TO GOD DIDN'T DO. I got to fuckin' go sit in the hole for a few more months while I pass court » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).*

### 3. Les justifications de la violence en milieu carcéral en lien avec la préservation du statut social et la défense des valeurs :

En fait, tous les interviewés ont abordé la réputation sociale en lien avec la survie en milieu carcéral. Bien entendu, un affront à la réputation d'un individu peut engendrer des conséquences dramatiques pour ce détenu, pouvant même le placer à risque d'agresser ou d'être agressé. La défense de cette réputation sociale a donc été placée au cœur des justifications portant sur le choix de faire usage de la violence en milieu carcéral par les détenus de l'étude.

#### 3.1 L'étiquetage social et l'usage de la violence :

L'étiquetage social informel est le sous-thème le plus largement invoqué en association avec les justifications sociales les ayant mené au recours à la violence comme stratégie pour faire face aux difficultés rencontrées dans le milieu. La réputation d'une personne à l'extérieur du pénitencier tout comme la réputation à l'intérieur des murs a un impact sur le statut social d'un individu ainsi que sur le choix d'avoir recours à la violence pour améliorer ou maintenir son statut carcéral (vous référer à la section portant sur l'organisation sociale carcérale dans le chapitre précédent pour une explication des enjeux associés à l'étiquetage social et à la hiérarchie sociale informelle en milieu carcéral).

De plus, Fred (37 ans, 15 ans d'incarcération adulte, dont 9 ans en sécurité maximale élevée) explique comment les étiquettes négatives attribuées aux détenus par la communauté leur renvoie une image négative d'eux-mêmes en plus d'être vécues difficilement par les détenus. D'autres ont souligné comment cet étiquetage à connotation négative les décourage du processus de libération et les rendent plus enclins à poursuivre leur utilisation de la violence. Certains autres expliquent que l'étiquette associée aux détenus possédant un vécu d'USD, peut grandement nuire à leurs placements subséquents ce qui est inverse à ce qu'ils croyaient avant d'y être placé. Ceci en raison du sentiment d'insécurité que leur présence amène chez les membres du personnel et les autres détenus étant donné

leur comportement institutionnel antérieur. Ainsi, nombreux ont l'impression de vivre du rejet de la part des établissements qui sont sensés les accueillir après leur placement à l'USD et une prolongation de leurs séjours à l'USD en raison de ces refus. Tout cela parce qu'ils sont étiquetés « dangereux », étiquette qu'ils croient quasi impossible de se défaire. Enfin, il appert qu'aux yeux de codétenus en quête de statut carcéral, l'étiquette associée à l'USD est extrêmement convoitée ce qui amènerait un effet pervers soit que ces codétenus chercheraient à se mesurer aux détenus étiquetés USD afin d'améliorer leur statut carcéral. Ceci placerait, par conséquent, les anciens détenus de l'USD dans l'obligation de défendre leur réputation et pourrait les mettre davantage à risque d'usage de violence.

### 3.2 Prouver sa valeur aux yeux des codétenus :

Sans valeur et sans statut, un détenu s'exposerait à être constamment tâté et exploité par ses pairs et ce, pendant plusieurs années. Les détenus rencontrés expriment qu'il faut trouver un équilibre confortable en tentant de convaincre autrui qu'ils seront prêts à défendre cette réputation en faisant usage de violence si nécessaire. Selon les interrogés, il n'est parfois pas nécessaire pour les détenus d'agir avec violence, tant qu'ils sont perçus comme étant « solides » dans leur position: « *You have to play the tough guy, cause there's people in here that live off fear, and others that fear other people (...). If you let yourself be manipulated, then it's gonna happen over and over and over again* » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

### 3.3 Donner une leçon :

Parfois, l'usage de violence en milieu carcéral est justifié, selon les interviewés, par un codétenu qui mériterait une leçon. Une revanche s'impose envers un codétenu dans deux circonstances c'est-à-dire soit parce les règles du milieu ne sont pas suivies, soit parce que les normes de respect ne le sont pas: « *The first guy I stabbed, the guy called me a goof in the common room. And I don't know if you're familiar with jailhouse language? But a goof in here is a very serious accusation to make right? And euh the second one, I stabbed him because he ratted on me* » (Eddy, 36 ans, 17 ans d'incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée). Un autre exemple est un détenu de l'étude qui aurait été poignardé par un codétenu parce qu'il se serait évadé avec les chaussures de son agresseur lors d'un placement juvénile

plusieurs années auparavant. Ceci illustre, ainsi, l'importance à long terme de certaines décisions effectuées par les condamnés en placement correctionnel juvénile sur leurs risques de victimisation futur s'ils se retrouvent en placement pénitentiaire adulte.

Selon les détenus interviewés, des leçons s'imposent également envers les membres du personnel pour les mêmes raisons. Toutefois, les agressions de nature sexuelle à l'égard du personnel sont justifiées par ceux les ayant commises par une perception que le membre du personnel féminin se serait conduit de manière non-professionnelle dans l'exécution de ses tâches : fausses promesses, ne pas tenir parole, gestes à connotations sexuelles envers les autres détenus sans accepter les siens, ce que le détenu interprète comme de fausses accusations envers les détenus, refus, confrontations, etc.

#### 3.4 La défense des alliés et l'impact de l'appartenance à un groupe de pairs sur l'usage de violence carcérale :

Bien que les associés, amis, membres de la famille également incarcérés et groupes de pairs provenant d'organisations criminelles ou non criminelles, procurent des avantages certains de protection dans le quotidien des détenus de l'étude, le désavantage est de ressentir l'obligation de faire usage de violence dans des situations créées par leurs alliances. Le refus d'obtempérer ou de s'impliquer peut dramatiquement affecter la réputation d'un détenu et celle de ses alliances. Ce refus peut également affecter ses alliances et mériter une rétribution de leur part. Des choix sont toutefois envisageables qui permettent aux détenus de laisser croire qu'ils sont loyaux tout en limitant la gravité de leur implication dans les gestes de violence posés. Par exemple, un détenu explique comment il a fait avorter une tentative d'évasion à l'insu de ses complices parce qu'une prise d'otage était envisagée par l'un d'entre eux, alors qu'à l'origine du projet, il n'y avait aucune intention d'impliquer une victime qui risquait de se faire blesser dans leur complot d'évasion. Le détenu en question préférerait prendre la conséquence associée à la tentative d'évasion avortée, que de possiblement être impliqué dans un meurtre contre son gré dû à l'impulsivité d'un de ses complices.

#### 3.5 La protection des marchés illicites :

Peu importe, le marché illicite dans lequel un détenu est impliqué, sa capacité de répondre à ses codétenus qui tentent de profiter de lui, est d'une importance capitale afin de poursuivre ses activités :

*« Most guys would get ripped off. You've got to look at who's running the store first and if the guy is considered a goof; guys will go to him and take everything he's got (...). You've gotta be prepared, if you don't get paid for it, you're gonna have to go deal with this guy. And if not, then forget it. You're considered a piece of shit by the rest of the inmates » (Eddy, 36 ans, 17 ans d'incarcération, dont 11 ans en sécurité maximale-élevée).*

*« The second guy got it 'cause he ripped me off. He got my friends all locked up in the hole so he could rip us off. And when they let me out, and that's just another part of playing the role, if I don't do nothing (...) then I'm a punk you know? » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).*

4. Les facteurs qui augmenteraient dramatiquement les risques d'avoir recours à l'usage de la violence en milieu carcéral selon nos interviewés :

4.1 L'anticipation de conséquences limitées :

Avant de choisir d'avoir recours à la violence pour régler un problème lorsqu'ils sont dans un état d'esprit posé, les détenus rencontrés pèsent le pour et le contre. La conséquence la plus dissuasive, selon eux, est la perspective d'être judiciairisé et d'obtenir une sentence supplémentaire ou encore, d'empirer leurs conditions d'incarcération. Certains expliquent que l'agression physique ou sexuelle sur un membre du personnel a des conséquences extrêmement néfastes sur la suite de leur incarcération : erreurs d'ouvertures de porte, injustices plus nombreuses, moqueries de la part du personnel, isolement, pertes de privilèges, etc.:

*« I'm thinking of all the reasons why I should stab this guy, and there was alot and I'm trying to think of one reason why I shouldn't stab em and the only reason I could think of was time. I'm gonna get time and then I thought: well pfff, they ain't even supposed to be putting us together. So I can't be held responsible for their mistake. So I figured that I wasn't gonna get no time » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

#### 4.2 L'accumulation de situations de vie difficiles menant à l'épuisement des stratégies d'adaptation et à la perte de contrôle :

Les interviewés ont abordé de nombreuses situations où ils auraient accumulé des difficultés au point d'éclater. :

*« À moment donné la prison à va m'revirer boutte pour boutte pis y vas m'rester peut-être 2 semaines à faire pis m'a en tuer un. J'le sé pas qu'est-ce qui peut m'amener à faire ça, mais ça serait les circonstances »* (Denis, 54 ans, 28 ans d'incarcération dont 9 ans et ½ en sécurité maximale-élevée).

*« And once that happened, I just stopped caring period. I became a very violent cold person. I was just out of control »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

*« I was rawled up at the time. I wanted a bit of excitement I was stressed out, cause the fuckin goofs were holding me illegally in the pen, so I guess that was my way of venting right? »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

#### 4.3 L'ouverture de l'individu à faire usage de violence extrême :

Lorsque les personnes rencontrées ont été interpellées à savoir comment elles expliquaient leur usage de violence en milieu carcéral comparativement aux autres détenus du Service correctionnel canadien, elles ont dévoilé que leur ouverture à choisir des stratégies de violence extrême pour composer avec la vie en institution carcérale, vie que les participants considèrent elle-même extrême, explique cette différence. On parle ici, d'état d'alerte, d'incapacité à tolérer le non-respect des valeurs, de leur identification au milieu, de leur absence de crainte face aux représailles légales, de leur absence d'espoir, etc. Ce serait donc une combinaison de tous ces facteurs qui auraient placé les détenus de l'étude à risque de faire usage de violence en milieu carcéral : *« I see so much shit! (...). And nothing happens you know because not many people are willing to step out and end up in the hole and end up in the SHU or end up street charged you know? Not many people at all »* (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale élevée).

## **PARTIE II - LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LES INTERVIEWÉS POUR ÉVITER L'UTILISATION DE VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL**

La totalité des détenus interviewés ont relevé divers moments ou événements de leur vie carcérale qui les ont motivés à éviter l'usage de violence, voire même, qui les ont motivés à changer leur mode de vie criminalisé.

### 1. L'espoir :

L'espoir est ce qui pousserait les personnes de l'étude à vouloir survivre, ce serait quelque chose à quoi s'accrocher, bref, ce serait ce qui les motiverait à accéder à la liberté. On parle donc d'espoir de survie, d'espoir d'une vie meilleure en détention, d'espoir de paix intérieure, d'espoir d'accéder à un niveau de sécurité correctionnel moindre, de l'espoir de revivre à l'extérieur des murs et de vivre du succès en libération. Il est à noter que ce thème a été abordé de manière très similaire par tous les interviewés.

Les aspirations influenceraient également le processus décisionnel des personnes rencontrées à l'encontre de l'usage de la violence. Celles-ci encourageraient les détenus à tolérer les inconforts et les entraves possibles liés à la survie carcérale et d'explorer de nouvelles alternatives à la violence. L'espoir est donc le thème le plus abordé par les participants de l'étude en lien avec l'ouverture au changement. Ainsi, des treize personnes rencontrées, douze d'entre elles expliquent qu'à divers moments de leur parcours criminel et institutionnel, l'espoir était ce qui leur a permis de composer avec les événements difficiles de l'enfermement. Pour certains, l'espoir s'est reflété dans leur discours en racontant leurs rêves, objectifs et ambitions face à l'avenir. D'autres ont principalement exprimé leur souhait de vivre autre chose que la criminalité et la perte de liberté. Bien qu'ils admettent, pour la plupart, être incapable de demander de l'aide quant aux moyens à privilégier pour changer, ils se disent ouverts à la saisir s'ils la sentent sincère et dépourvue de jugement. Seulement quelques détenus soutiennent déjà savoir comment vivre librement malgré leur incapacité antérieure à le faire. Ils disent qu'il s'agirait de prendre une décision à l'effet que la violence ne sera plus utilisée et de s'y tenir. Si l'on s'attarde aux attentes que plusieurs personnes rencontrées ont face à la liberté et à la réinsertion sociale, plus de la moitié des individus disent avoir un désir réel de vivre leur réinsertion en devenant de vrais « citoyens ». D'autres interviewés affirment souhaiter ne pas avoir à travailler tout en vivant de petites arnaques qu'ils considèrent à l'abri d'arrestations:

*« If I didn't think I had any hope of staying out there I'd go back to my cell and I'd hang myself eh? Cause I ain't gonna be one of these fuckin old timers that got 50 fuckin years in a cage. I wanna get out, I wanna meet a nice girl, I wanna have a few kids, I wanna be able to provide for my kids, I don't wanna be in fuckin prison (...). I don't know how I'm gonna do that yet you know but euh I know what I want right Whatever I have to do to accomplish that, that's what I'll do »* (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).

*« I'm the guy who did an about face and who wants to care but he's just struggling out to find the tools to use (...). My main goal is I don't wanna die in prison ok I do not wanna die around a bunch of cold hearted people ok who have no respect for my life who have no respect for their own let alone anybody elses »* (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).

D'autres, encore, hésitent à effectuer un changement. Ils avouent avoir peur, ne pas savoir comment s'y prendre et se croient différents des gens « pro-sociaux ». Pour ceux-ci, la montagne leur semble parfois insurmontable. Ils disent que l'encouragement lors de leurs moments d'insécurité leur est fondamental. Pour les détenus ayant de longues sentences à purger, leurs espoirs sont fondés sur l'amélioration de leurs conditions de détention à court terme, puis de chercher une façon de se retrouver placés en établissement à sécurité moyenne où ils croient l'aide à la réinsertion plus accessible. Pour ces détenus, ils admettent que le suicide est envisagé lorsqu'en perte d'espoir :

*« I try to look to the future and some days, it seems hopeful. Other days, you just wanna say: "Fuck it" and do nothing but sleep stay in your cell and die... Then I think about death too, but I don't wanna die now (...). So I'm going to try to get to a medium or a minimum security where (...) they're a little more willing to help ya (...). Because I figure if you just stay in supermax or maximum it don't really matter; you're considered violent or whatever and that's it »*(James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).

## 2. Le désir de se retrouver avec des êtres chers et la présence de soutien dans la communauté :

Le retour auprès d'êtres chers est un motivateur important pour les trois quarts des personnes rencontrées. Que ce soient la famille, les conjoints, les enfants ou les neveux et nièces, nos interlocuteurs abondent dans le sens de la reprise de lien ou de la cohabitation. La famille est, pour plusieurs, une bonne source de support face à leur sortie. De l'aide pour de l'hébergement ou un boulot est offert par les familles et amis, par exemple. L'impact des conjoints(es) dans la motivation au

changement semble primordial surtout lorsque ceux-ci ou celles-ci encouragent la remise en question : « *See, she gave me the motivation to get out and get a job for the first time in my life (...). And I had that motivation because I needed something to care for other than myself* » (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d’incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée). De même, pour les détenus ayant des enfants, le désir de changer afin d’être une présence positive dans la vie de ceux-ci est également capitale dans la réceptivité au changement :

*« I don’t wanna show my kids violence. I don’t wanna teach my kids violence. I don’t want my kids to grow up the way I grew up. The misery I fuckin went through man you know being pepper sprayed and being locked down (...). Being beaten up by guards being institutionalized, being behind these bars (...). And always remembering my goals and always remembering my kids (...). Maybe they won’t be behind these bars; my dad is behind these bars and his dad was behind these bars and, you know, my whole family has been behind bars. Gotta break the chain (...), and maybe I could change myself in the process »* (Lewis, 20 ans, 1 an et demi d’incarcération, dont 1 an en sécurité maximale-élevée).

Lorsque les participants ont abordé leurs aspirations, le souhait de fonder une famille ou d’aimer et d’être aimé par une autre personne était présent dans leurs discours. De plus, le soutien disponible dans la communauté semblait également leur être important. Quelques détenus parlent du soutien de la part de communautés religieuses. D’autres, et surtout les détenus provenant de premières nations, abordent l’importance de la communauté et le désir de briser le cycle de la violence.

Il est à noter que les détenus, n’ayant pas abordé ce thème, revêtent des caractéristiques communes. Ces détenus semblent avoir davantage de relations conflictuelles avec leur famille que les autres personnes rencontrées, allant même jusqu’à l’absence de lien. De plus, quatre des cinq détenus n’ayant pas abordé l’importance de leur famille comme vecteur de changement ont reçu des sentences extrêmement longues et plusieurs d’entre eux purgent des sentences pour des gestes de nature sexuelle.

### 3. Le désir de se sentir mieux :

Près de la moitié des détenus rencontrés affirment ne pas aimer faire usage de violence et ne pas s’aimer lorsqu’ils en font usage. Certains disent ne plus vouloir de cette image d’eux-mêmes, d’autres disent qu’être violent n’est pas vraiment qui ils sont. D’autres, encore, soulignent qu’ils arrivent déjà difficilement à vivre avec le poids de leurs gestes antérieurs et préfèrent ne pas accumuler de souvenirs

traumatiques supplémentaires. Bref, les personnes ayant abordé ce thème désirent être davantage en paix avec eux-mêmes :

*« My only regret is hurting people. I mean I never intended to hurt people and obviously I've done it throughout my entire life. Crime affects people in different ways and I have lived with it (...). Violence is inherently against my nature, but I find myself, a lot of times, in positions where you get to the point that even if I have to defend myself, hitting someone else has a detrimental effect on me because, even if I can rationalize it or justify it, it still makes me feel bad (...). Can you imagine what it must be like for me, after almost 7 years in a box? 7 years with no human contact not even so much as a touch. 7 years of minimal emotional or intellectual stimulation. There's consequences to every decision I make. And although this (complete isolation) is the better of 2 evils, the alternative is what? To hurt somebody else? To be put in a position where I feel I am forced or feel that it's necessary to hurt someone else? Where I have to live with that guilt, on top of all the other guilts that I have to deal with (...). I just would like to find some peace of mind, I guess it's the only future I want right now » (Fred, 37 ans, 15 ans d'incarcération, dont 9 ans en sécurité maximale-élevée).*

#### 4. L'accumulation de situations dangereuses et la difficulté à supporter les conséquences :

La moitié des personnes rencontrées expliquent que l'usage de violence est lourd de conséquences et que ces conséquences les amènent à se remettre en question :

*« Five years that I hadn't hit anybody and I liked it (...). I think it's wrong to fight (...). I don't like the consequences: I'm always in the hole, I'm always in this place, I'm always fuckin' believed as a bad ass, I'm always given a hard time. Everything that I wanna do I can't do. Why? Because : "You're a troublemaker" (...). What I do is wrong and I know it's wrong. I shouldn't do it and the only reason why I won't, is because I'm sick of doing this. I mean, every time I come to jail, I do hard time. I'm in the SHU all the time, I'm in seg all the time, I'm fighting all the time, I've got a list of fucking enemies as long as my arm, you know what I mean? It's dangerous too! Man it's dangerous! You'd think it'd be enough to keep me in line » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

*« In prison after you reach a certain age or something extreme happens to you, you start to realize things on your own (...). And that started to make me think all these guys dying ok it's time for me to reach out, take a chance sit down and evaluate myself, where I'm going. And I never had to do this before. I never had to get up and care about my life (...). I've had 10 long and violent years and it's taking a tole. You know the way my body's functioning, like I got my cheek bones are broke my jaw's been broken more than once ok half of my head's got contusions» (Zack, 34 ans, 13 ans et demi d'incarcération, dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée).*

Pour Denis (54 ans, 28 ans d'incarcération, dont 9 ans et demi en sécurité maximale-élevée), c'est le passage du temps et les années d'incarcération qui l'amènent à vouloir cesser son mode de vie. De l'autre côté, plusieurs détenus plus jeunes ou ayant moins séjournés en milieu carcéral partagent le même point de vue, c'est-à-dire, que leur motivation au changement provient des expériences qu'ils observent chez leurs codétenus et qu'ils aimeraient éviter de reproduire pour eux-mêmes :

*« I guess coming to the SHU, in a way, was helpful because sometimes you've gotta go right to the bottom in order to come back up. So being around all these people, hearing stories and things they've done and how they think and how they rationalize things, it kinda makes you think: Do you wanna be where they're at? Because alot of them started out the same way I have and then they've been in jail for 30 years ever since and they're doing multiple life sentences and they just don't care or, there's other people I've known who've killed themselves (voix tremble). Cause I have a choice now. It's too bad it took alot of shit for me to realize it. It took alot of time and alot of heartache » (James, 24 ans, 5 ans d'incarcération, dont 9 mois en sécurité maximale-élevée).*

#### 5. L'arrivée prochaine de la liberté :

La fin d'une sentence est un moment propice afin de réévaluer l'usage de violence selon le tiers des interviewés. En fait, l'idée d'accéder à une libération potentielle pousse plusieurs détenus, à un moment ou à un autre de leur cheminement carcéral, à éviter l'usage de violence :

*« I said: « Fuck, I've got 4 months left to my warrant expiry. It's either I go out and I stab somebody or I get stabbed » right? There was no getting out of it (...) and euh I said « Fuck man, my family's on the street, I've been in the joint 10 years ». What do I got to prove? » (Kyle, 31 ans, 15 ans d'incarcération, dont 4 ans en sécurité maximale-élevée).*

*« I was down to short time so like I wasn't really interested in fuckin', you know, stepping out that far, like to actually try to kill somebody » (Peter, 34 ans, 16 ans d'incarcération, dont 3 ans en sécurité maximale-élevée).*

#### 6. Les liens de confiance avec un membre du personnel :

Quelques détenus ont abordé l'importance de faire confiance à un membre du personnel afin de stimuler leur processus de remise en question :

*« I met a psychiatrist and she got me on the ritalin and she started talking to me and it took me alot to trust (balbutie). She would tell me things and she made sense like you wouldn't believe but it made me suspicious, boum, down to the library and going about checking everything out and if I've had faith in anybody it's her and she was the first one and then the school teachers and then my thinking changed. I'd be lying down thinking to myself you know going through my life ».*

7. La volonté de ne pas affecter les activités sociales, les marchés illicites ou de s'attirer des ennuis auprès de ses codétenus :

Il appert qu'un délai ou une alternative s'impose dans le choix d'avoir recours à la violence pour régler un conflit lorsque des conséquences néfastes pourraient en découler pour les codétenus ou la vie institutionnelle en général :*« I can't do anything because there's a social coming up and if I do something they cancel the social, they lock down the entire joint and that stops the drugs coming into the joint or the visits ».*

## **Chapitre 5 – DISCUSSION ANALYTIQUE**

Cette étude vise une meilleure compréhension du phénomène de la violence carcérale à l'aide du point de vue de treize hommes incarcérés à l'Unité spéciale de détention, en l'occurrence un milieu qui est spécialement désigné pour des individus qui ont posé des gestes de violence en milieu carcéral ou sont soupçonnés de l'avoir fait. C'est par l'intermédiaire de la Sociologie de l'expérience sociale de Dubet (1994, 2007) que nous cherchons à atteindre cet objectif général. Par conséquent, cette perspective théorique nous permet de mieux comprendre la violence intra murale en considérant les caractéristiques des personnes qui ont déjà fait des gestes de violence à l'intérieur des murs, le sens qu'ils donnent à leurs actions ainsi que le contexte du milieu carcéral qui vient soutenir ou dissuader le recours à la violence. Elle permet également de prendre en considération les éléments ponctuels et situationnels dans la vie des personnes qui peuvent déclencher un cycle de violence. Dans cette discussion, nous aborderons, dans un premier temps, les formes de survie, les besoins des individus incarcérés ainsi que la manière dont les individus s'adaptent au milieu institutionnel. Puis nous ferons un retour sur les éléments qui se sont dégagés de la littérature et de nos données qui nous permettent de mieux comprendre ce qui influence la violence institutionnelle et comment elle s'opère dans la logique des interviewés en lien avec les personnes, les milieux et la relation entre les deux. À la lumière de la littérature et des théories en matière de violence en milieu carcéral, nous inclurons également les similarités et les distinctions qui se sont dégagées de nos données face aux connaissances antérieures. En l'occurrence, nous présenterons ce que les personnes rencontrées appuient dans la littérature précédente et ce qu'elles nous apprennent de nouveau sur le phénomène social de la violence correctionnelle. Enfin, nous nous concentrerons, sur quelques réflexions qui pourraient s'avérer prometteuses dans l'élaboration de stratégies évaluatives et préventives en matière de violence carcérale.

### **PARTIE I- LES FORMES DE SURVIE, LES BESOINS ET L'ADAPTATION EN CONTEXTE D'ENFERMEMENT**

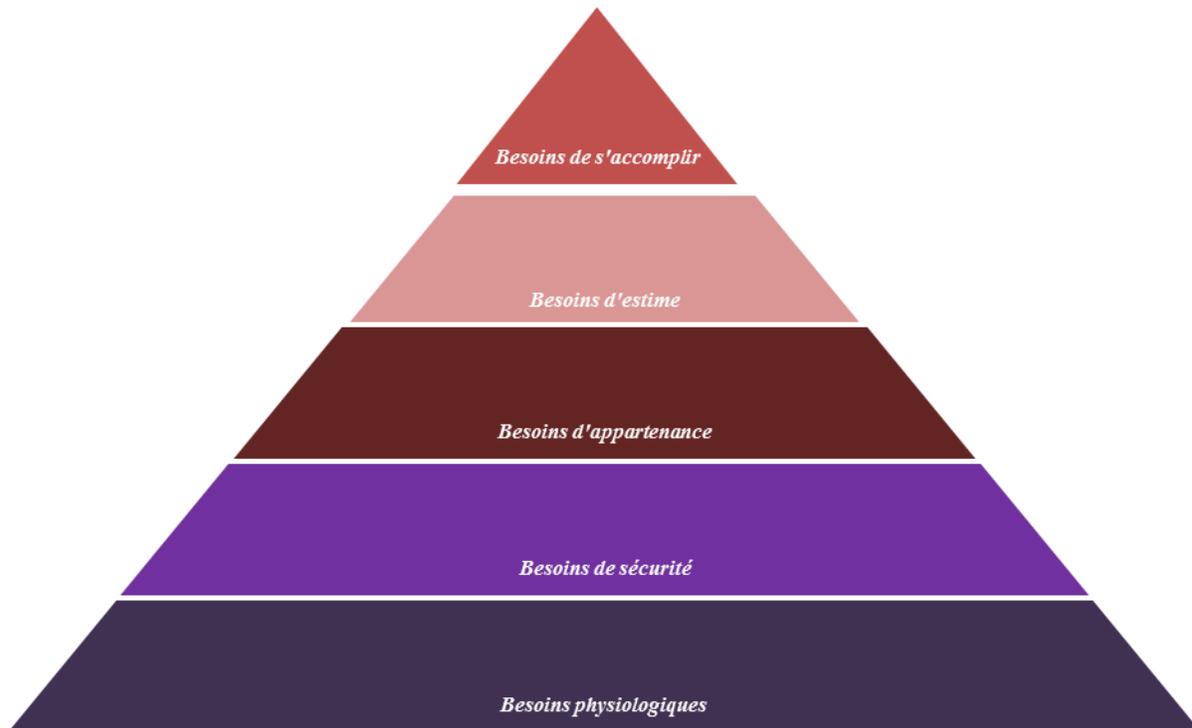
Tous les détenus rencontrés dans le cadre de cette étude ont placé la survie au cœur de leur discours sur l'enfermement. Le milieu carcéral est perçu comme étant un milieu imprévisible où les interactions

sont hostiles et où l'obligation pour les condamnés de défendre leur réputation afin de limiter leurs chances de victimisation future est très présente dans le discours des participants interviewés à l'Unité spéciale de détention. Agir avant de subir des gestes potentiels de violence devient ainsi obligatoire et acceptable aux yeux des individus rencontrés. Nous constatons donc, à la lumière de nos données, que l'usage de la violence prend un rôle stratégique dans un monde de survie. Elle devient un moyen pour résoudre des conflits et survivre, bref, un moyen de se protéger. L'utilisation de la violence en établissement et les autres réactions telles que les demandes de transfert et de protection deviennent, par le fait même, des indices de cette violence. L'adaptation en milieu carcéral se produisant en contexte de survie est donc un phénomène social complexe impliquant de nombreuses contradictions. À ce sujet, Edgar (2008) explique une de ces contradictions :

*« Evidence does not support the belief that projecting a tough image achieves greater personal security. Those who had assaulted others were more likely than average to be assaulted. Prisoners who feel intimidated may believe that an aggressive response will force the other inmate to back down; the evidence suggests it is more likely to initiate a cycle of violence. The cycle of physical violence is an example of contradictory consequences. One individual feels at risk, and believes that a show of force is needed to guarantee his safety. He assaults the person he fears, and in doing so, makes his environment more dangerous for everyone. »* (p. 189)

Plusieurs auteurs ont déjà abordé les questions de l'adaptation en milieu carcéral et des réactions face à l'enfermement, telles que la fuite, la résistance passive et la résistance active (Clemmer, 1958; Sykes, 2007; Sykes & Messinger, 1960; Vacheret & Lemire, 2007a). Nous avons également vu apparaître un portrait similaire de stratégies adaptatives discutées par nos interviewés, notamment des stratégies de protection, de prévention et de retraite ainsi que des stratégies de révolte, de diversion et d'attaque. Nous nous attarderons davantage sur les stratégies violentes pouvant découler de contradictions entre les besoins des individus et les exigences du milieu carcéral. Tout d'abord, Maslow (1943; 1954) propose une hiérarchie des besoins telle que présentée à la Figure 2.

Figure 2 : La pyramide des besoins de Maslow (1943; 1954)



Brièvement, les besoins les plus importants situés à la base de la pyramide de Maslow (1943, 1954) sont les besoins physiologiques. Il serait difficile, voire impossible de combler d'autres besoins sans rencontrer les besoins prioritaires qu'ont les individus de se nourrir, de se loger, de se vêtir, la sexualité, etc. Ensuite, les besoins liés au sentiment de sécurité occupent une place centrale dans la hiérarchie des besoins. Pour cette catégorie de besoins, Maslow précise que, non seulement la sécurité physique s'y retrouve centrale, mais également la sécurité d'emploi et la santé. Les besoins sociaux entrent par la suite en ligne de compte. Ceux-ci concernent des besoins comme l'appartenance, l'association, l'amour et l'intimité. L'affiliation à un groupe organisé ou à un groupe primaire ainsi que le maintien des liens avec les proches à l'extérieur du pénitencier viendraient donc répondre à ces besoins. Après les besoins sociaux, ce sont les besoins d'estime qui doivent être rencontrés, c'est-à-dire, le besoin de se respecter soi-même et de se sentir respecté par autrui tout comme le besoin de se sentir compétent. Enfin, le besoin d'actualisation de soi est le dernier besoin présenté dans la pyramide des besoins basiques de Maslow (1943, 1954). Ces besoins concernent davantage la nécessité de s'actualiser, de se réaliser, de rencontrer son potentiel individuel, mais ils incluent aussi la moralité, la résolution de problème, la créativité et l'ouverture à la différence.

Pour les participants à l'étude, la survie, qui se traduit par le besoin de se sentir en sécurité et de se protéger, prend diverses formes. Non seulement ils abordent une survie que nous pourrions qualifier de « physique » en présentant des situations où une menace physique à leur sécurité est présente, mais également une survie « psychologique », c'est-à-dire la pression exercée sur les individus par l'environnement comme les exigences du personnel, les privations, etc. La famille peut également exercer une pression sur les détenus tout comme certains événements ponctuels qui engendrent une situation de crise chez l'individu telle qu'un décès, une rupture, un refus jugé illégitime, une accumulation de frustrations, des injustices perçues, etc. De plus, la survie psychologique impliquerait pour les individus rencontrés, de gérer les conséquences liées à des expériences de vie qui ont été vécues de manière traumatisante comme le fait d'avoir été témoin de violence, d'avoir commis des actes de violence ou d'en avoir déjà subis peu importe le contexte ou le moment où elles se sont produites dans l'histoire de l'individu. Ces expériences peuvent d'ailleurs être ravivées et affecter le processus décisionnel des personnes de manière fondamentale comme par exemple miner leur capacité à évaluer leur risque de victimisation de même que leur vulnérabilité à l'agression. Enfin, le troisième type de survie présent en milieu carcéral en fonction du discours de nos interviewés, est une survie de nature « sociale ». C'est-à-dire la pression exercée par le niveau d'adhésion de l'individu ou du milieu à un code de conduite délinquant, les relations avec les codétenus, la hiérarchie du milieu ainsi qu'un changement de statut social. Ce type de survie réfère à la protection d'une réputation sociale ou à l'amélioration de celle-ci. Elle existerait parce que les détenus perçoivent un risque de victimisation élevé pour les individus qui ont une mauvaise réputation sociale. Si nous considérons que les trois formes de survie en milieu carcéral deviennent des besoins pour les individus incarcérés, et ce, après les besoins de base tels que se nourrir, se vêtir, nous pouvons interpréter leurs choix comme des tentatives visant à assurer leur sécurité physique, psychologique et sociale. Nous devons également préciser qu'aux yeux des participants, ces trois formes de survie sont évaluées tant à court terme dans le milieu de placement des individus, qu'en prévision d'un prochain lieu de placement ou d'une libération. À titre d'exemple, un individu pourrait évaluer devoir faire usage de violence à l'intérieur des murs pour éliminer un individu représentant une menace pour lui ou sa famille lorsqu'il sera à l'extérieur du pénitencier, et ce, peu importe qu'il veuille ou non s'impliquer à nouveau dans la délinquance à sa sortie, ou encore, viser le maintien de son statut social délinquant lorsqu'il sera en liberté. Si nous nous attardons maintenant à comprendre certaines décisions faites par les reclus en fonction de la pyramide des besoins de Maslow (1943, 1954) présentée à la Figure 2, la survie prendrait donc son sens dans les besoins de se sentir en sécurité et les besoins sociaux des êtres humains.

D'après les expériences de survie relatées par les individus rencontrés, la sécurité physique semble prendre préséance sur la survie sociale en ce sens que si les détenus ne perçoivent d'autres choix que le bris de silence, le bris de loyauté ou la demande de « protection » pour assurer leur sécurité physique, l'individu acceptera de miner sa survie sociale en subissant une perte de réputation carcérale. Ce choix représente, en quelque sorte, une forme de suicide social au profit de la survie physique de l'être humain. Ce sont donc des décisions revêtant une importance capitale dans l'histoire carcérale des individus. Elles occasionnent des conséquences multiples sur les individus comme, en outre, l'isolement social et la perte d'estime de soi et sont vécues de manière traumatisante par plusieurs.

Il y a également lieu de s'interroger sur les demandes du milieu carcéral qui sont en lien avec les besoins d'actualisation de soi, telles que, par exemple, les exigences placées sur les individus de participer à des programmes basés sur l'actualisation de soi alors que les individus pourraient, par le fait même risquer leur sécurité personnelle. En ce sens, quand les interviewés mentionnent ne pouvoir faire de programme en raison des valeurs de leur rangée de placement et que les attentes des membres du personnel à leur égard sont qu'ils complètent des programmes comme gage de motivation ou de réceptivité au changement, les interviewés perçoivent devoir choisir entre la survie et la liberté. Ces demandes contradictoires du milieu contribuent à rendre l'enfermement insupportable, surtout dans les milieux à plus haute sécurité.

À la lumière de nos données, nous constatons donc, en plus, que la compréhension du phénomène de violence carcérale ne peut être complète sans considérer que les agresseurs sont aussi victimes et que la perception du risque de victimisation, la menace étant réelle ou non, augmente le risque d'avoir recours à la violence intra murale. Cependant nous retenons qu'un même individu peut, dans un même environnement carcéral ou dans différents environnements correctionnels, choisir des stratégies violentes et non violentes pour faire face aux difficultés présentes dans son environnement dépendamment de ce qui motive ces choix. Ainsi, nous devons considérer qu'un même individu n'est pas constant dans son recours à la violence comme stratégie d'adaptation. Selon les participants de l'étude, l'étiquetage en lien avec la dangerosité ou à un ancien placement à l'USD devient parfois une limite à leur utilisation de stratégies non violentes. Cette perception provient du rejet que ces détenus perçoivent vivre de la part des institutions et du personnel correctionnel qui doivent les accueillir suite à un placement à l'USD en raison de cette étiquette de dangerosité. De plus, le risque d'être utilisé par leurs codétenus afin que ces derniers améliorent leur statut carcéral en se mesurant à eux en tant qu'anciens de l'USD, geste valorisé par la culture carcérale, peut placer les anciens de l'USD dans des

situations à risque de victimisation ou d'usage de violence sans que cela soit leur intention. Les détenus de l'USD se sentent donc pris dans l'engrenage de la violence. Cela aurait pour effet de confirmer les étiquettes de dangerosité qui leurs sont attribuées et affecterait, par le fait même, leurs possibilités de transfert et de libération. Les participants disent donc nécessiter du soutien lors de leur retour en maximum régulier en lien avec leur placement pénitentiaire, leurs ennemis, l'accès aux services, le respect de leurs valeurs, l'apprentissage de stratégies non violentes afin de composer avec les diverses expériences de survie auxquelles ils devront faire face en tant qu'ancien de l'USD, etc.

## **PARTIE II – LES ÉLÉMENTS-CLÉS S'ARTICULANT AUTOUR DE LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL**

Tel que le propose Dubet (1994, 2007), nous constatons qu'il semble, en effet, réducteur de limiter notre compréhension du phénomène de la violence en établissement aux simples caractéristiques des individus qui ont commis des gestes de violence. Le point de vue des personnes rencontrées illustre bien comment l'usage de violence en institution pénale est une décision complexe qui englobe des éléments propres aux individus, aux situations, aux lieux de placement et aux dynamiques qui s'y trouvent. De plus, la combinaison de certains éléments propres aux individus avec celles du milieu semble amplifier encore plus le risque d'avoir recours à la violence en établissement. Puisque les individus sont en évolution constante, leurs choix d'action se modifient incessamment en fonction de leur contexte de vie et de sentence. Par exemple, un individu peut choisir d'éviter la violence lorsqu'une possibilité de libération est en vue. Il devient donc important de comprendre les logiques d'action des individus afin d'éventuellement arriver à leur fournir des options non-violentes pour gérer leurs conflits en institution. Par le fait même, la probabilité de survie physique, sociale et psychologique des individus purgeant des sentences dans nos institutions pénales canadiennes, pourrait s'en trouver améliorée et influencer positivement leur retour dans la communauté. Un schéma rétrospectif illustrant les divers éléments qui favorisent l'usage de la violence carcérale est présenté à la Figure 3.

Figure 3 – Schéma compréhensif de la violence en milieu carcéral



1. Les caractéristiques des individus pouvant augmenter le risque d'avoir recours à la violence pour composer avec l'enfermement :

Sur le plan individuel, l'âge est incontestablement l'élément le plus abordé par les auteurs et les participants de l'étude en lien avec le choix de faire usage de violence en milieu carcéral (Byrne & Hummer, 2008; Homel & Thompson, 2005; Levan, 2012). En fait, la violence serait davantage utilisée par les jeunes détenus qui sont avides de se procurer un statut et de la reconnaissance dans l'univers carcéral. Selon les interviewés, les jeunes adopteraient une attitude de « je-m'en-foutisme » et une insouciance face aux conséquences de leurs gestes, ce qui les amènerait à faire des choix violents pour gérer leurs frustrations et conflits en établissement. Ils ajoutent qu'étant donné que les jeunes détenus sont davantage à risque de victimisation que les autres groupes d'âge, ils ont tendance à se défendre, voire même, d'attaquer avant de subir une victimisation par crainte de cette victimisation.

De plus, les individus incarcérés pour des délits de violence sont plus à risque de poser des gestes de violence en milieu carcéral, d'en subir ou de commettre des gestes auto-agressifs. Le risque de faire usage de violence serait également supérieur chez les détenus ayant de très courtes ou de très longues sentences. L'implication dans la violence carcérale pour les reclus possédant de longues sentences s'expliquerait, selon les participants de l'étude, par le fait que ces détenus percevraient ne plus risquer recevoir des conséquences associées à leurs gestes de violence puisqu'ils n'auraient plus rien à perdre que ce soit sur le plan légal ou de la famille. Nous remarquons une perte d'espoir généralisée associée à l'avenir pour eux. Le moment où les individus se trouvent dans leur peine s'est également révélé particulièrement important dans l'usage de la violence. Ainsi, la violence intrapersonnelle semble généralement se produire en début de sentence selon la littérature alors que les gestes de violence interpersonnels semblent se poser en milieu de sentence. Pour ce qui est de l'historique de transferts à l'USD et de la justification des gestes de violence posés par les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude (voir l'Annexe II), 7 des 29 transferts à l'USD (24,1%) vécus par nos interviewés se sont produits en début de sentence. Bien que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer si les interviewés ont eu recours à la violence intrapersonnelle dans le cadre de cette étude, ce nombre de transferts évoque tout de même un niveau de détresse élevé en début de sentence. Parmi les raisons invoquées pour ces transferts, nous retrouvons le désir d'éviter la sentence, les réactions face aux placements et aux transferts imposés, les réactions devant un risque élevé de victimisation et le désir de se faire respecter par ses codétenus, c'est-à-dire de ne pas se faire exploiter par eux. De plus, la vaste majorité des transferts se sont produits en milieu de sentence, c'est-à-dire 21 des 29 transferts (72,4%). En milieu de

sentence, les raisons invoquées derrière les motifs de transfert par les participants sont la révolte, la consommation, la perte de contrôle, la réaction à l'autorité, le désir d'obtenir un transfert à l'USD par loyauté, le crime organisé, la protection de la réputation, la défense des valeurs, les injustices perçues, l'accumulation de pertes et de frustrations, la réaffirmation de son rôle dans les marchés, le pouvoir et la fuite d'une longue sentence. Le seul individu transféré à l'USD en fin de sentence (3,5%) explique ce transfert par son impression d'être fortement adapté à la réalité carcérale et d'avoir agi violemment parce que la possibilité d'une libération avait occasionnée un niveau extrêmement élevé d'anxiété chez lui. Celui-ci considère qu'il a saboté sa libération parce qu'il est institutionnalisé.

Dans un autre ordre d'idée, les personnes rencontrées mettent beaucoup d'accent sur leurs difficultés liées à leur état psychologique au moment de leur recours à la violence. Plusieurs ont présenté dans le contenu de leur entrevue des signes de stress post-traumatique (anxiété, hyper-vigilance, insomnie, dépression, etc.) et se sont interrogés à savoir comment les militaires survivaient à la violence en temps de guerre. Aussi, les individus rencontrés admettent faire usage de violence carcérale lors de moments d'accumulations émotives trop lourdes à gérer. Lors de ces moments de vie, ils admettront avoir perdu le contrôle et agi de manière irréfléchie.

Ensuite, bien que les détenus en haut de la hiérarchie carcérale semblent vivre et faire vivre de la violence carcérale, il semble que les individus au bas de l'échelle sociale sont particulièrement à risque de victimisation. Les individus effectuant le passage de la population à la protection sont enclins à commettre des gestes de violence en raison de leur perte de statut social, de leur redéfinition d'eux même comme étant des ratés ainsi qu'en raison de leur dégoût face aux individus avec lesquels ils doivent cohabiter. Certains détenus avouent même n'avoir aucune tolérance à vivre au quotidien avec des individus ayant commis des gestes à caractère sexuel à l'égard de jeunes garçons en raison de leur propre victimisation sexuelle vécue dans l'enfance. La vie au quotidien devient pour eux un exercice constant et perturbant de maîtrise de soi afin de les tolérer.

Enfin, l'accumulation de plusieurs ennemis, les dettes associées aux divers marchés et activités illicites ainsi qu'une réputation de « dangereux » qui amène les individus à devoir se défendre physiquement et socialement due à la tendance qu'auraient certains détenus, surtout les plus jeunes, les plus craintifs et les inexpérimentés, à vouloir se mesurer aux détenus considérés dangereux pour se prouver aux yeux de leurs codétenus sont également des facteurs individuels pouvant inciter au recours à la violence.

2. Les éléments appartenant au milieu de placement qui peuvent augmenter la probabilité de violence carcérale :

Pour ce qui est des caractéristiques du milieu de placement qui pourraient engendrer un nombre plus élevé de relations conflictuelles et par conséquent, de gestes de violence, il est évident dans le discours des personnes rencontrées et dans la littérature, que les milieux à haut niveau de sécurité, où les privations sont plus nombreuses et où une hiérarchie basée sur la « loi du plus fort » est clairement définie, ont tendance à créer un contexte d’incarcération où les individus se placent conséquemment en mode de survie. Le discours le plus fréquent quant aux souhaits pour l’avenir des interviewés dont la sortie n’est pas imminente est d’accéder à des établissements à sécurité moyenne afin de recevoir ce qu’ils considèrent être des services dont ils nécessitent afin de vivre du succès en incarcération et en libération. Ils affirment que les enjeux de survie sont moins grands dans les établissements à sécurité moindre. La vaste majorité des individus rencontrés croient peu probable de ne plus devoir faire usage de violence à l’Unité spéciale de détention ou en établissement à sécurité maximale. Ils croient leurs options limitées à cet égard, ne sachant jamais où la vie institutionnelle les mènera dans ces milieux imprévisibles.

Tout comme certains auteurs (Reisig, 1998; Vacheret & Lemire, 2007a), les interviewés contrastent en précisant que les niveaux de violence ne sont pas les mêmes dans toutes les institutions à haute sécurité ni à toutes les époques dans l’histoire des institutions. À cet effet, les interviewés ciblent certaines institutions comme étant plus problématiques en ce qui a trait à la violence. Comme dans la littérature, les individus rencontrés dans le cadre de cette étude critiquent la gestion de certaines institutions, remarquent des insatisfactions chez le personnel, dénoncent une application arbitraire des règles ainsi que le mauvais traitement de la part des détenus à l’endroit du personnel qui engendrerait de la hargne de la part de certains surveillants correctionnels à l’égard des détenus. Ils ont également l’impression d’être injustement traités, parlent de corruption, d’usage illégitime de pouvoir et perçoivent que certains agents exacerbent leurs propres conflits avec les détenus ou en génèrent entre les détenus. Ils n’ont pas l’impression d’être écoutés ou consultés dans les décisions qui les concernent et c’est ce qui les placerait dans des situations où ils seraient à très haut risque de victimisation, voire même, de contre-attaque. De même, ils ajoutent que les mutations de personnel les découragent à se confier, étant déjà méfiants de nature. D’autant plus qu’ils ont l’impression de devoir constamment ressasser ce qu’ils qualifient être leurs pires expériences de vie, parfois pendant plusieurs dizaines d’années. Conséquemment, ils trouvent difficile de se sentir normaux, valorisés ou de passer à autre chose bref,

de tourner la page et de se concentrer sur la liberté. De plus, la lecture des rapports rédigés à leur endroit leur renvoie une vision très négative d'eux-mêmes et les pronostics faibles de succès en réinsertion qui leurs sont attribués par les intervenants sont vécus de manière démotivante. L'impact de cette dévalorisation de soi expliquerait, selon eux, leur manque d'ouverture à s'impliquer dans leurs projets de transfert ou de réinsertion, voire même, leur évitement face à l'exploration, avec leurs intervenants, d'autres recours que la violence pour gérer leurs conflits entre détenus. Nous avons d'ailleurs vu que la création d'un lien significatif avec un membre du personnel ou un proche à l'extérieur du pénitencier est importante pour les interviewés et peut amener un détenu à explorer des alternatives à la violence même dans des situations à très haut risque de victimisation. Une fois la survie assurée (besoin de sécurité), il semble que seul un lien de confiance peut permettre un processus de changement afin de combler les besoins d'estime et d'actualisation de soi des détenus. De même, les individus en isolement se disent, pour leur part, davantage à l'abri de victimisations potentielles de la part de codétenus et se sentent davantage en sécurité. Toutefois, ils avouent que la solitude et l'impossibilité d'avoir des interactions sociales saines en isolement, et ce, pendant de nombreuses années pour certains, devient un obstacle à leur sentiment de compétence interpersonnelle qui est lié à des besoins sociaux, d'estime et d'actualisation.

Quant à l'impact d'une forte concentration d'individus ayant des antécédents de violence dans un lieu de placement et l'impact de cette concentration sur le niveau de violence dans cet établissement, les personnes rencontrées avouent tous qu'à l'USD, qui est selon eux, l'endroit qui a la plus forte concentration d'individus qu'ils qualifient de « dangereux », il est nécessaire d'adapter le niveau de violence utilisé pour limiter les chances d'attaque ou de contre-attaque d'un adversaire. Ils utilisent donc, pour ce faire, des gestes de violence plus graves que dans des établissements à sécurité moindre. Ainsi, plusieurs diront s'armer davantage à l'USD qu'en maximum régulier en raison de la dangerosité des détenus qu'elle abrite et l'inaccessibilité à des armes sous la main pour se protéger en cas d'urgence. On voit également apparaître, dans le discours des interviewés sur l'USD, le rôle que peut avoir la structure physique des lieux pour aggraver les conflits en restreignant au maximum les déplacements et en forçant l'association de petits groupes de détenus dans un espace verrouillé. Des difficultés émergent également au quotidien à l'USD en raison d'individus très diversifiés qui cohabitent dans un espace limité et clos. Les détenus plus âgés se plaignent du manque de respect des plus jeunes concernant le volume de leur radio, par exemple, les francophones se plaignent de leurs interactions avec les anglophones et ainsi de suite. Le défi pour les détenus rencontrés devient, dans cet espace clos et privatif, l'absence d'alternative d'évitement et de fuite envisageable pour se protéger ou

se retirer d'un conflit avant que celui-ci n'escalade. La violence deviendrait alors la seule option envisageable dans ces circonstances selon les détenus.

3. L'interrelation entre les éléments du milieu et des individus qui rendent l'usage de la violence en milieu carcéral encore plus probable que l'effet des facteurs individuels ou environnementaux à eux seuls:

Au centre de la Figure 3, nous avons présenté des éléments récurrents dans le discours des interviewés qui proviennent à la fois des individus et du milieu et qui semblent amplifier les chances d'avoir recours à la violence. Tout d'abord, afin qu'un geste de violence soit posé, l'individu doit trouver acceptable l'usage de violence dans certaines circonstances. Si, en plus, le milieu banalise cette violence et que les détenus perçoivent que l'environnement sanctionne trop peu ou arbitrairement ces gestes de violence, les conditions seront d'autant plus favorables au recours à la violence. Cette banalisation mutuelle de la violence provenant des individus et du milieu transforme les établissements en monde de survie qui oriente les interactions et les stratégies à adopter envers la violence dans certaines circonstances. Inversement, si un individu est ouvert à l'usage de violence, mais que l'environnement et ses codétenus découragent l'usage de la violence dans l'établissement, un individu évitera davantage l'usage de violence.

De même, la présence de marchés illicites dans les institutions pour répondre aux besoins créés par les nombreuses privations se combinerait à l'intérêt que peut avoir un individu à s'y impliquer. Les chances d'avoir recours à la violence augmenteront pour cet individu dans ces circonstances. Que l'individu soit un consommateur des produits associés à ces marchés ou un participant dans la dispensation de services, les interviewés accordent peu d'importance à cette distinction puisque les deux rôles impliqueraient tantôt la nécessité de se défendre, tantôt l'obligation de donner une leçon ou d'attaquer. Par exemple, Zack (34 ans, 13 ans et demi d'incarcération adulte dont 1 an et demi en sécurité maximale-élevée) a expliqué son obligation constante de se défendre lorsqu'il est en état de consommation puisqu'il se considère plus vulnérable à l'exploitation de toutes sortes de la part de ses codétenus dans cet état. De plus, ce même détenu raconte une expérience carcérale où un membre du personnel s'est interposé entre lui et l'approvisionnement de sa prochaine dose. Le détenu a alors agressé le membre du personnel, expliquant son geste par les effets du sevrage, son anxiété face à des événements de vie qui se produisaient à ce moment-là et sa perception que l'agent lui manquait de respect devant ses codétenus.

Similairement, bien que la présence de gangs de rue ou d'autres groupes organisés dans les institutions contribue grandement à la violence dans les établissements selon les auteurs (Ayotte, 2012; Beauregard, 2012; Charland, 2010; Charland & Vacheret, 2014), le risque de faire usage de violence en institution serait plus élevé pour l'individu qui est affilié à ces groupes en détention selon les participants seulement si le groupe est axé sur le pouvoir et la domination. Toutefois, l'absence d'affiliation à des groupes organisés n'empêcherait en aucun cas un individu de choisir des gestes de violence afin de résoudre un conflit à l'intérieur des murs. Au-delà de l'affiliation, cela dépendrait, en outre, de son ouverture à faire usage de violence, de son degré de loyauté à ses associés, de sa perception d'un risque élevé de victimisation, de son accumulation d'ennemis et de son adhésion élevée aux règles de conduite appartenant aux gangs ou à d'autres sous-cultures délinquantes présentes dans l'établissement ou à l'extérieur de l'établissement. Nos interviewés ajoutent même que certains groupes organisés ont pour effet de limiter l'usage de violence en exerçant un effet positif dans le milieu dans l'optique de protéger les marchés illicites ou de rendre l'enfermement plus supportable pour tous.

Tout comme pour les autres éléments en interaction, l'impact de l'adhésion aux valeurs des sous-cultures sur l'utilisation de violence dans les milieux semble modulé par un niveau élevé d'adhésion des individus et du soutien indirect que peut offrir le milieu de placement quant à ces valeurs. Les interviewés ne font, toutefois, aucune distinction dans leur discours entre l'adhésion aux valeurs de la rue, à celles des gangs ou à celles du code des détenus. Par « soutien indirect du milieu », nous n'entendons pas que les membres du personnel adhèrent aux valeurs délinquantes. Ce serait plutôt, leur difficulté à superviser un grand nombre de détenus, leur perception que l'usage de la violence dans le milieu est normal compte tenu de la dangerosité des détenus qui y sont placés ou, comme le disent les participants de l'étude, leur tendance à n'intervenir que lorsque la situation dégénère à un point tel que les détenus ou les membres du personnel deviennent à risque de victimisation, qui augmenteraient l'adhésion aux valeurs des sous-cultures et le risque d'usage de violence dans le milieu. À l'opposé, si le milieu est axé sur des valeurs similaires à celles des citoyens dans la communauté et que les détenus adhèrent davantage à ces valeurs qu'à celles des sous-cultures délinquantes, l'usage de violence sera moins probable.

Bien entendu, plus les individus et les environnements possèdent un grand nombre des éléments-clés, incitant les individus au recours à la violence en milieu carcéral, présenté dans la Figure 3, plus la

violence carcérale sera considérée comme une option envisageable par les reclus pour gérer leurs difficultés en institution.

### **PARTIE III – LE DISCOURS DES INDIVIDUS INCARCÉRÉS SUR LA VIOLENCE EN MILIEU CARCÉRAL À LA LUMIÈRE DES ASPECTS THÉORIQUES PRÉSENTÉS DANS LA LITTÉRATURE**

En outre, nos interlocuteurs nous ont permis de comprendre la violence en milieu correctionnel en nous expliquant comment ils perçoivent le milieu carcéral. Ils ont également partagé le sens qu'ils donnent à leur choix d'avoir recours à la violence en milieu institutionnel. Ainsi, nous avons pu constater que leur point de vue révèle des similitudes avec certains résultats retrouvés préalablement dans la littérature, mais qu'il apporte aussi des nuances face à la compréhension antérieure de la violence institutionnelle. Nous discuterons brièvement dans cette section des similitudes et des contrastes existants entre nos données et les résultats présentés dans la recension des écrits.

Il est à préciser que l'incarcération et la violence en milieu carcéral se sont avérés des thèmes centraux dans le discours de 12 des 13 personnes interrogées dans le cadre de ce projet. Ces individus ont d'ailleurs abordé ces thématiques de manière spontanée et répétée. Le treizième individu a abordé ces thèmes, mais dans une moindre mesure. Au lieu, il a concentré son discours sur une description détaillée de son cheminement personnel à l'extérieur du pénitencier et des délits à l'origine de sa peine.

Tout d'abord nos analyses suggèrent, tel que présenté par Dubet (1994, 2007), que la violence en milieu carcéral est un phénomène social complexe. Les logiques d'action derrière le recours à la violence dans ce milieu sont présentées par les participants de l'étude comme des réactions face à une situation, un état psychologique ou à un environnement social insupportable. La violence serait donc une stratégie adaptative en contexte de survie. Nous rencontrons donc, dans le discours des interviewés, l'idée présentée par Sykes (2007) à l'effet que la violence est une réaction face aux souffrances de l'enfermement. Les participants de la présente étude ajoutent que la violence est souvent un choix adaptatif de derniers recours. Ainsi, pour pratiquement tous les individus rencontrés, la violence n'est pas un choix facile car elle comporte de nombreuses conséquences individuelles, sociales, familiales, pénitentiaires et légales. De plus, même si les individus de l'étude y ont eu recours

dans leur histoire carcérale, ils ne sont pas nécessairement en accord avec ce qu'ils perçoivent avoir dû faire pour survivre. Plusieurs individus de l'étude avouent ressentir les effets de toute cette violence et les décrivent en termes de vécus traumatiques.

Toutefois, nous avons pu constater que les individus rencontrés n'ont pas eu recours à la violence de manière systématique et que des alternatives sont envisagées en fonction de divers facteurs individuels tels que la motivation de l'individu au changement, ses valeurs, le moment de la sentence, la longueur de la sentence, l'état mental, etc. D'autres facteurs liés au milieu influencent également ce choix, comme les tensions interpersonnelles, les injustices perçues, etc. L'adaptation est donc dynamique et le choix d'avoir recours à la violence semble l'être également. Contrairement aux études précédentes, des éléments d'interaction propre aux individus et aux milieux ressortent de nos analyses pouvant fournir des pistes intéressantes dans l'identification des individus à risque d'avoir recours à la violence ou l'identification des éléments présents dans un milieu pouvant augmenter la probabilité que la violence soit utilisée. L'identification de ces facteurs pourrait ainsi contribuer à prévenir cette violence.

Dans un autre ordre d'idée, si nous considérons le concept de prisonnérification de Clemmer (1958), bien que les facteurs universels et individuels propres à l'attachement d'un individu au milieu correctionnel se rapprochent des facteurs individuels liés à l'usage de la violence obtenus dans le cadre du projet actuel, il ne tient pas compte des éléments présents dans le milieu et de l'interaction entre l'individu et le milieu favorisant l'usage de la violence. Ce concept peut toutefois nous aider à comprendre comment l'individu s'adapte au milieu en début de sentence. De plus, dans l'étude en cours, la prisonnérification semble s'opérer en lien avec la violence carcérale lorsqu'un détenu est fortement attaché à la vie en institution, que sa libération est imminente et que cette dernière augmente son anxiété à un point tel que la violence sert de moyen pour rester à l'intérieur des murs. Elle semble également présente en liberté lorsque les individus admettent avoir commis un geste leur permettant de revenir en institution. De même, plusieurs autres participants de l'étude indiquent comme justification au recours à la violence qu'à un moment de leur vie carcérale, ils n'étaient pas motivés à chercher d'autres moyens que la violence puisqu'ils percevaient ne plus avoir rien à perdre. La perte d'espoir semble donc un facteur principal favorisant l'acceptation de la vie en pénitencier et donc la prisonnérification semble présente lorsque la motivation à la liberté est faible. Toutefois, selon le discours des participants, la motivation, l'espoir et l'attachement au milieu pénitentiaire semblent fluctuants au cours du cheminement carcéral et influencent également le recours à la violence. Il semble que ce ne soit pas uniquement la prisonnérification qui agit sur le recours à la violence, mais que

cette forme d'attachement au milieu soit un des facteurs qui peut contribuer à l'usage de violence si l'individu n'a aucune motivation à vivre à l'extérieur du pénitencier. Une simple motivation telle que le désir de vivre autre chose que de « faire du temps » peut être suffisante pour contrecarrer l'attachement au milieu.

Tout comme Clemmer (1958), Wheeler (1961) et Bowker (1980), un certain effet semble s'opérer en fonction du moment de la sentence dans les résultats de la présente étude. En fait, le milieu de la sentence est davantage propice à l'usage de la violence dans le cheminement carcéral des individus rencontrés (voir l'Annexe II). Toutefois, un apport de ce projet face à la littérature précédente se trouve dans la justification du recours à la violence en milieu de sentence. Les interviewés nomment, en effet, un désespoir ou un découragement associé à une perte ou à une accumulation importante de frustrations ou d'injustices. De plus, les actes de violence en début ou en fin de sentence sont justifiés de manières différentes c'est-à-dire une difficulté d'adaptation en début de sentence, ce qui est similaire aux études précédentes (Power & Usher, 2011), et l'institutionnalisation en fin de sentence. Le type de violence pourrait être différent selon le moment de la sentence, mais nous n'avons toutefois pas été en mesure d'évaluer le moment de la sentence en lien avec les actes de violence autodirigés ou la grève de la faim. Une similarité à la littérature précédente a été relevée par les personnes rencontrées face aux niveaux de sécurité inférieurs et les possibilités plus grandes de ne pas y faire usage de violence. Toutefois, ils ont abordé des facteurs propres aux milieux tels que l'intensité faible de survie présente, la disponibilité des services d'aide offerts en plus de la faible conformité aux valeurs des sous-cultures pour expliquer cette baisse d'usage de violence.

Selon les interviewés, ce qui serait le plus important à considérer en lien avec les valeurs et la violence carcérale sont les valeurs auxquelles un individu choisi d'accorder une importance. Cette importance attribuée à certaines valeurs plus que d'autres deviendrait alors le point de référence pour comprendre les risques associés à l'usage de violence pour cet individu, peu importe que son cadre de référence soit les règles criminelles, les règles des gangs de rue ou encore les règles propres au code des détenus. Ceci est une distinction importante obtenue dans le projet actuel comparativement aux recherches précédentes (Sykes & Messinger, 1960; Fredette & Guay, 2014). Il semble que la violence risque d'être utilisée si le niveau d'adhésion aux règles d'un de ces trois cadres de référence est élevé, pourvu que le milieu laisse libre cours à l'expression de ces valeurs par la violence et que l'individu ne soit pas motivé au changement. Ceci se distingue de la recherche précédente puisque l'adhésion aux valeurs serait fluctuante, car elle serait continuellement réévaluée par les individus au cours de leur vie

carcérale selon le milieu de placement, selon les situations, selon le moment et d'une valeur à l'autre à l'intérieur d'un même cadre de référence. Ainsi, les individus rencontrés admettent que les détenus sont, de manière générale, davantage prêts à trahir leur cadre de référence s'ils évaluent que leurs chances de survie sont faibles à court terme ou que leurs chances d'accéder à une libération est élevée à court terme. Enfin, similairement à Vacheret et Lemire (2007), les participants de l'étude, surtout ceux qui possèdent une longue expérience d'incarcération, ont remarqué un effritement lié au respect du code de valeurs et de conduite des détenus à travers le temps.

Quant aux diverses théories adaptatives présentées dans la recension des écrits, il semble que les modèles de la privation (Clemmer, 1958; Sykes, 2007), de l'importation des sous-cultures (Irwin & Cressey, 1962), de l'intégration (Grependaal, 1990) et le modèle situationnel (Steinke, 1991) se sont tous révélés pertinents dans la compréhension de la violence à différents moments du discours des interviewés. Or, chacun de ces modèles séparément nous a semblé trop réducteur pour nous permettre de comprendre pourquoi les personnes rencontrées ont choisi une forme de violence plutôt qu'une autre, à un moment plus qu'à un autre ou pourquoi ils choisissent la violence plutôt que d'autres stratégies telles que la fuite ou la résistance passive. Le sens que donnent les interviewés à leurs actions semble fondamental à la compréhension de l'usage de violence en pénitencier. En revanche, le sens n'est pas considéré dans les modèles adaptatifs ci-haut. Le discours des interviewés nous a permis de nous référer à l'un de ces modèles plus qu'à un autre seulement si le raisonnement de l'interviewé quant à ses gestes de violence nous y amenait. Puisque les justifications utilisées par les participants favorisant l'usage de violence se combinent ou se modifient selon les situations, le temps ou la motivation, la théorie de l'expérience sociale de Dubet (1994, 2007) nous a permis une plus grande flexibilité pour poser un regard sur le phénomène de la violence institutionnelle à partir des diverses logiques d'action proposées par les individus incarcérés à l'USD. Enfin, les modèles antérieurs ne tiennent pas compte de l'interaction entre le milieu et les individus.

Finalement, en ce qui a trait aux résultats obtenus par Jiang et Fisher-Giorlando (2002) dans leur étude comparative de plusieurs de ces modèles ci-haut soit le modèle de la privation, le modèle de l'importation et le modèle situationnel, plusieurs explications ont été attribuées aux actes de violence par nos interviewés ce qui nous rend difficile de les catégoriser dans un modèle plutôt qu'un autre (voir les justifications de la violence dans l'annexe II). À titre d'illustration, nous aurions de la difficulté à déterminer dans quel modèle classer une justification de l'ordre des « injustices perçues ». Ces injustices sont-elles liées à la privation d'autonomie décisionnelle ou à un facteur individuel comme

une faible tolérance de l'individu au refus ou encore, si une injustice réelle s'est produite dans le milieu tel qu'une erreur administrative? Il est selon nous plus efficace de partir du sens que donne le participant et de tenter de le comprendre, c'est-à-dire, de considérer qu'à ses yeux il a subi une injustice, plutôt que de chercher à trancher à savoir si l'injustice est réelle (causée par le milieu) ou perçue (son interprétation de la situation en fonction de ses expériences, de ses valeurs, etc.), puisque ces deux sens peuvent mener au choix d'avoir recours à la violence.

#### **PARTIE IV - QUELQUES PROPOSITIONS :**

Dans cette section, certaines réflexions seront présentées dans le but de favoriser davantage notre compréhension de la violence et de stimuler des initiatives qui pourraient aider à mieux évaluer les milieux et les individus à risque de violence (agression ou victimisation) ainsi qu'éventuellement réduire la présence de ce phénomène social. Puisque ce phénomène est présenté par nos interviewés comme étant une stratégie d'adaptation en contexte de survie physique, psychologique et sociale, des stratégies de prévention et d'intervention plus efficaces pourraient être formulées en fonction de ces types de survie.

Tout d'abord, nous considérons que la recherche portant sur les diverses formes de violence en milieu carcéral devrait se poursuivre et que des liens sont potentiellement à faire entre les logiques d'action derrière la violence à l'intérieur des murs et celles justifiant le choix d'avoir recours à la violence dans la communauté.

Ensuite, ce qui se dégage de nos données et de la littérature en matière de violence correctionnelle est l'importance de considérer le moment de la peine où les individus se situent. En fait, il semble possible de diviser les peines en fonction des défis d'adaptation auxquels feront face les individus aux divers moments de la sentence. Ainsi, parce que la première partie de la sentence est particulièrement propice à l'auto-agression, il semble important de centrer l'intervention sur l'intégration au milieu, sur l'apprentissage de stratégies de survie non violentes adaptées au contexte d'incarcération, sur les services offerts en matière de dépendance aux substances, sur le soutien qui peut être offert en lien avec les ruptures et la distance dans les relations avec les proches, sur l'évaluation du suicide, sur le soutien face à l'acceptation d'une longue peine ainsi qu'à l'établissement d'un lien de confiance avec

l'intervenant de prise en charge afin de favoriser la réceptivité des détenus. Ce dernier défi en est un de taille puisque la méfiance abordée par les interviewés est basée sur ce qu'ils perçoivent être de nombreuses années de mauvaises expériences institutionnelles avec le personnel de suivi. Une attention particulière devrait être accordée, selon les détenus rencontrés et les écrits, aux individus davantage à risque de victimisation et d'usage de violence soit les jeunes détenus, les détenus inexpérimentés et les premières nations.

Quant au milieu de la sentence, deux groupes de défis d'adaptation semblent présents. Dans le premier groupe de défis que nous pourrions qualifier de « survie au temps », il semble possible de s'adresser à l'anxiété et à la solitude, d'aider les détenus à gérer leurs conflits à l'intérieur du milieu en continuant de les aider à cibler des solutions non-violentes, de les aider à occuper leur temps de manière constructive, de leur offrir des ressources en matière de post-trauma, d'explorer des objectifs spécifiques à leur délit et de les situer face à leur adhésion aux valeurs des diverses sous-cultures afin de trouver des stratégies dans le respect de ces valeurs. Dans le second groupe de défis que nous pourrions qualifier de « construction de l'estime de soi ainsi que des compétences personnelles et sociales », il pourrait être important de miser sur l'estime de soi de l'individu en ciblant des habiletés à acquérir en vue d'une libération, en leur offrant des opportunités pour renouer leurs liens avec leurs proches, en abordant le sentiment de culpabilité face aux délits et en les amenant à se libérer de l'impact négatif de leurs délits sur leur perception de soi. Il pourrait être possible, à ce moment, de délaissier les délits à l'origine de la peine pour éviter de les ressasser pendant une période de temps prolongée tel que suggéré par nos participants.

Enfin, il semble que la dernière partie de la sentence est particulièrement propice à la gestion des anxiétés face à la vie à l'extérieur du pénitencier, à la préparation de la sortie et au soutien tant dans les succès que dans les erreurs en ce qui a trait à la réadaptation sociale. Les individus rencontrés insistent sur leur besoin d'être impliqués dans l'identification de leurs objectifs et que ceux-ci doivent être réalistes en fonction de leurs capacités, de leurs valeurs et de leur contexte de vie.

Dans un autre ordre d'idée, puisque les valeurs sont centrales dans la logique d'action des détenus qui font usage de violence en établissement, il semble pertinent de présenter une initiative qui porte sur l'évaluation du niveau d'adhésion à la culture des gangs (Fredette & Guay, 2014). En fait, une recherche en cours utilise la MAC<sup>g</sup> qui est un outil développé pour évaluer le niveau d'adhésion à la culture des gangs et la mesure dans laquelle celui-ci est associé à la prévalence, à la nature, à la variété

et à l'intensité des conduites délinquantes. L'objectif précisé par les auteurs de l'outil qu'ils ont développé est d'orienter la recherche en matière de gangs de rue et d'améliorer les pratiques évaluatives des différents milieux de prise en charge. Sur le plan de la violence en milieu carcéral, nous considérons que des recherches similaires portant sur l'adhésion des détenus aux quatre sous-cultures en présence dans les établissements (Byrne et al., 2008; Fredette & Guay, 2013; Fredette & Guay, 2014; Vacheret & Lemire, 2007a), soit l'adhésion à la culture criminelle, l'adhésion à la culture de gangs, l'adhésion à la culture des détenus ainsi que l'adhésion aux valeurs favorisées par la communauté, pourraient permettre de mieux cerner les individus à risque de violence. De même, l'évaluation de la philosophie d'intervention du lieu de placement pourrait permettre l'élaboration de stratégies adaptées aux besoins des milieux dans la prévention de la violence.

Ensuite, en lien avec le soutien à offrir aux détenus concernant l'adaptation et la survie en établissement, l'enseignement de stratégies de résolution de conflit non violentes spécifiques à la réalité du milieu carcéral pourrait être bénéfique. Pour ce faire, nous pourrions nous inspirer d'une étude portant sur les stratégies non violentes utilisées par les trafiquants de cocaïne pour gérer leurs conflits (Meeson & Morselli, 2012). Bien que cette étude concerne davantage les conflits vécus lors de l'approvisionnement et de la distribution de cocaïne par les participants alors qu'ils étaient en liberté, plusieurs chercheurs ont constaté que les individus incarcérés pour trafic de stupéfiants sont non seulement moins enclins à se suicider en établissement, mais ils sont également moins à risque de subir une victimisation telle que l'homicide (Bureau of Statistics, 2005). Ils sont également moins portés en milieu carcéral vers des gestes tels que le caïdage (Ireland, 1999), la violence interpersonnelle (Coid, 1998) et l'évasion (Culp, 2005). Ainsi, réaliser une étude allant à la rencontre d'individus incarcérés pour trafic de stupéfiants afin d'obtenir leur point de vue sur la gestion non violente des conflits en milieu carcéral pourrait s'avérer pertinent dans la compréhension de l'adaptation non violente en milieu carcéral. Par extension, ces individus incarcérés pour trafic de stupéfiants qui arrivent à choisir des options non-violentes de survie en établissement pourraient éventuellement être sollicités pour transmettre leurs stratégies non violentes à leurs codétenus par l'intermédiaire d'un pairage avec de nouveaux détenus ou en collaboration avec un intervenant dans le cadre d'un programme dispensé à leurs pairs. L'intégration des nouvelles personnes au milieu carcéral pourrait ainsi s'en retrouver facilitée et par le fait même, amoindrir les risques d'usage de violence associés au début et au milieu de la sentence.

Une autre initiative pouvant s'avérer pertinente dans l'élaboration de stratégies pour réduire la violence dans les institutions est l'Approche centrée sur les conflits (Edgar, 2008). Celle-ci considère tant les individus que les institutions ainsi que leurs interactions dynamiques dans l'intervention liée à la violence carcérale. L'approche est fondée sur la reconnaissance que les prisons génèrent des relations conflictuelles entre les détenus, entre les détenus et les membres du personnel, entre les détenus et les gestionnaires ainsi qu'entre les gestionnaires et les membres du personnel. Une attention particulière est donnée aux dynamiques qui occasionnent ces conflits et aux valeurs des individus. Elle est basée sur une étude réalisée par Edgar et Martin (2000). Celle-ci a produit six composantes-clés du conflit entre les détenus. La première composante est liée aux intérêts des individus impliqués, que ce soit des biens convoités ou des valeurs carcérales à défendre. Ces intérêts sont souvent motivés par la privation. Ensuite, les éléments qui affectent les relations, telles que la distance entre les personnes impliquées dans un conflit et leur rôle dans la hiérarchie sociale du milieu. La troisième composante réfère aux conduites utilisées lors des conflits qui exacerbent la situation et produisent une escalade violente. Quatrièmement, une considération est attribuée à la perception de chaque parti impliqué dans le conflit. Par la suite, Edgar (2008) mentionne l'importance que nous devons accorder aux décisions que les partis prennent en fonction de leur perception des intentions sous-jacentes de l'autre parti. Finalement, le contexte social et situationnel aurait un impact sur le choix de faire usage ou non de violence carcérale. Un exemple offert par Edgar (2008) de l'impact du contexte social sur les relations en institution est la présence de 3 téléphones pour 60 détenus. Naturellement, cette situation générera de la privation, de la compétition et du conflit, surtout en considérant l'importance accordée par les détenus aux maintiens des liens avec leurs proches à l'extérieur du pénitencier. De façon similaire, un soulèvement collectif a été vécu lors de notre présence à l'USD. Celui-ci s'est révélé pertinent dans notre compréhension des privations dans un milieu et leur impact sur le vécu des détenus. En fait, suite à la fermeture temporaire de l'unité de « détention » pour procéder à des réparations, tous les détenus qui s'y trouvaient ont dû être transférés à l'USD. Afin d'accommoder ce plus grand nombre de personnes pour leur période d'activité journalière d'une heure en dehors de leur cellule, les autres détenus de l'USD ont vu leurs heures d'association et de loisirs en salle commune réduites. Cette privation a été très mal accueillie par les détenus qui y percevaient une atteinte à leurs droits. Collectivement, les détenus ont choisi de contester en lançant des excréments sur le poste de contrôle à chacune de leur sortie de cellule. Le résultat de ce moyen de contestation, qui a perduré pendant plusieurs jours, a été une aliénation de tous, personnel et détenus, face aux conditions d'hygiène. Toutefois, un participant de notre étude nous a expliqué que, bien que cette situation les a, en

apparence, réduits à se comporter comme « des animaux », c'était un mal nécessaire faute de posséder d'autres options acceptables de contestation.

Dans l'Approche centrée sur le conflit, quatre sphères d'action ont été élaborées afin de promouvoir la sécurité vécue et perçue dans les institutions carcérales c'est-à-dire, de combler les besoins de base de sécurité des détenus, d'offrir des opportunités qui permettent l'autonomie et le libre arbitre aux détenus ainsi que de stimuler la recherche d'options non violentes dans la résolution de problèmes. De même, il s'agirait pour le personnel, selon cette approche, d'identifier les sources de privations qui génèrent des conflits, de centrer les interventions sur la résolution de problème au lieu de la recherche de coupables, de se proposer comme médiateurs, de se concentrer sur la sécurité dynamique au lieu de la sécurité statique ainsi que de concentrer leurs efforts sur les torts associés à la victimisation au lieu de sur la transgression des règles. L'auteur ajoute d'autres pistes de solutions pour améliorer la prévention de la violence dans les institutions. Par exemple, les détenus doivent percevoir une intention de justice et de légitimité dans les interventions des intervenants. Une connaissance des éléments incitatifs et dissuasifs de l'usage de la violence est fondamentale dans la prévention de la violence en institution. Edgar (2008) précise:

*« A prison regime that exercises control over prisoners but does not win the acceptance of most of the prisoners is likely to generate the undercurrents that lead to violence. A strict regime strengthens the code against passing information to staff, provides a perverse incentive to engage in private justice gives disruptive prisoners a status of martyrs for standing up to oppression and fosters rebellious functions of violence. » (p. 192)*

Finalement, une stratégie proactive et multidisciplinaire a été développée en Angleterre (HM Prison H. P. Service, 2006) visant à réduire la violence dans les institutions. Celle-ci propose aux établissements de tendre vers l'intervention précoce au lieu de tardive dans les situations conflictuelles, vers des interventions non émotives de la part du personnel effectuées avant l'escalade des situations vers la violence, vers l'écoute des insatisfactions et des plaintes, vers la considération des intérêts de tous les partis impliqués dans un conflit, vers une approche respectueuse qui se préoccupe du bien-être des individus, vers une considération des causes des conflits au lieu d'une attribution de blâme ainsi que vers l'intervention qui vise une modification réaliste du comportement selon le contexte et la capacité des individus. De plus, les effets de la violence psychologique et verbale ne doivent pas être banalisés par les intervenants et ces gestes de violence doivent être contestés de manière constructive et

consistante tout en offrant le support nécessaire afin de favoriser une résolution de problème non violente (HM Prison H. P. Service, 2006).

## **Conclusion**

Pour conclure, l'objectif principal de cette étude était de mieux comprendre la violence carcérale par l'entremise des expériences de condamnation d'hommes incarcérés à l'Unité spéciale de détention. C'est par l'intermédiaire du discours de ces individus sur l'incarcération, sur les stratégies qu'ils utilisent afin de s'adapter à leur milieu et sur les raisons qui peuvent les inciter à faire usage de violence en établissement, que cette compréhension de la violence institutionnelle a pu être possible.

Ainsi, à partir de nos données, nous constatons que plusieurs conduites violentes rencontrées en incarcération pourraient être interprétées comme des réactions face aux souffrances de l'enfermement. En effet, les individus de l'étude nous ont amenés à comprendre que la violence carcérale s'insère dans un phénomène social complexe qui prend son sens dans un lieu décrit par les participants de l'étude comme un milieu de survie, où la violence est un choix plus ou moins adapté de dernier recours pour faire face aux défis rencontrés. Ce serait en raison des dangers inhérents à la vie en prison qui placeraient constamment les détenus à risque d'être la cible d'intimidation, d'exploitation ou de blessures ainsi que des valeurs et pratiques dans les milieux qui sous-tendraient l'usage de la violence chez les individus, que la violence deviendrait une option envisageable. De même, le contexte social dans lequel les détenus sont appelés à purger leur sentence mènerait à des attitudes de méfiance et teinterait leurs perceptions face aux intentions d'autrui dans les conflits. Ainsi, cet effet de la prison sur les individus est décrit par Lockwood (1980) comme une préparation psychologique à l'autodéfense violente. En reprenant le discours de nos interlocuteurs, ce serait leur perception d'un risque élevé de victimisation, leur perception de n'avoir aucun autre recours, leur grand nombre d'ennemis, leur loyauté envers leurs associés, leur sentiment de responsabilité dans la protection de détenus plus vulnérables, leur adhésion aux sous-cultures et aux marchés illicites, leur obligation perçue de faire respecter le code de valeurs, leur obligation de défendre leur réputation carcérale ainsi que leur ouverture à faire usage d'une violence extrême pour parvenir à leurs fins, qui les distingueraient des autres détenus du Canada qui n'auraient jamais fait l'objet d'un transfert à l'USD pour usage de violence.

Bien qu'en surface, un individu doit défendre son honneur et sa réputation à tout prix, nous avons quand même vu que les individus peuvent choisir à divers moments, pour divers motifs et dans différents lieux de placement, d'éviter l'usage de la violence. Nous avons également pu constater à la

lumière des données et de la littérature que les environnements institutionnels peuvent rendre moins probable le nombre de conflits présents dans leur milieu et minimiser les risques d'usage de la violence en mettant en place diverses stratégies individuelles, sociales, situationnelles et institutionnelles. S'il est vrai, tel que mentionné par Bowker (1983), que : « *Prison life is a series of close calls in which violence is narrowly avoided* », il deviendrait alors possible d'aider les détenus à éviter plus souvent le recours à la violence institutionnelle.

En somme, si nous reprenons les propos d'un détenu rencontré à l'effet que la vie dans les établissements à sécurité élevée s'apparente à la vie en temps de guerre, comment est-il possible d'amener les individus logés dans ces environnements à se concentrer sur des compétences qu'ils doivent acquérir afin de vivre sans violence dans la communauté? Le besoin de se sentir en sécurité devient donc un besoin central afin de rendre les reclus aptes à la réadaptation. Il importe, par conséquent, de poursuivre les recherches sur la violence en milieu carcéral afin de développer des stratégies et des pratiques qui aideront les détenus à ne pas transposer leurs habitudes d'adaptation violentes dans la communauté, lorsque libérés.

## **Bibliographie**

- Akers, R. L., Hayner, N. S., & Werner, G. . (1977). Prisonization in five countries: Type of prison and inmate characteristics. *Criminology*, *14*(2), 527-554.
- Althabe, G. (1992). Vers une ethnologie du présent. Dans G. Althabe, D. Fabre et G. Lenclud (sous la direction de) (Éd.), *Vers une ethnologie du présent* (pp. 241-260). Paris: Maison des sciences de l'homme.
- Amellal, D. (2006). L'Unité spéciale de détention: Une expertise particulière pour une sécurité maximale. *Entre nous*, *31*(2).
- Anson, R.H., & Hartnett, C.M. . (1983). Correlates of Escape: A Preliminary Assessment of Georgia Prisons *Criminal Justice Review*, *8*(1), 38-42.
- Austin, J., & Irwin, J. (2012). *It's about time: America's Imprisonment Binge* (4ème éd.). Belmont: CA: Wadsworth.
- Ayotte, J. (2012). *L'interdiction de fumer en établissement de détention canadien : le vécu des hommes incarcérés*. Mémoire de Maîtrise, Montréal : Université de Montréal, Montréal.
- Bailey, S. R. . (1998). An exploration of critical care nurses' and doctors' attitudes towards psychiatric patients. *Australian Journal of Advanced Nursing*, *15*, 8-14.
- Barate, M. . (1987). *Le refus d'aliment*. Paris: École Nationale d'Administration Pénitentiaire.
- Beauregard, V. (2012). *Des jeux de hasard et d'argent en détention? L'état de la situation dans les pénitenciers fédéraux du Québec*. Thèse de Doctorat, Université de Montréal, Montréal.
- Beck, G., & Ireland, J. L. (1995a). *Measuring bullying in prisons*. Paper presented at the Fifth Annual Division of Criminological and Legal Psychology Conference, London.
- Beck, U. (1992). *Risk Society : Towards a New Modernity*. New Delhi: Sage.
- Ben-David, J. (1991). Social Factors in the Origin of a New Science: The Case of Psychology. Dans J. Ben-David (sous la direction de) (Éd.), *Scientific Growth* (pp. 53-75). Berkeley: University of California Press.
- Bottoms, A. E. (1999). Interpersonal violence and social order in prison. *Crime and Justice*, *26*, 205-281.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction*. Paris: Minuit.
- Bourgoin, N. (2001-2002). Les automutilations et les grèves de la faim en prison. *Déviance et Société*, *25*, 131-145.
- Boutin, G. (2008). *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

- Bowker, L. H. (1980). *Prison Victimization*. New York, NY: Elsevier.
- Brochu, S., Cousineau, M.-M., & Beauregard, V. (2009). *Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux*. Communication présentée dans le cadre des activités de suivi du FQRSC pour les Actions concertées, Montréal.
- Brookes, M. (1993). Reducing bullying at HMP Ranby. *Psychology Research Report No. 8*. UK.
- Bureau of Justice Statistics (2002). *Corrections Compendium*. USA: U.S. Department of Justice.
- Bureau of Justice Statistics (2005). *Suicide and Homicide in State Prisons and Local Jails*. USA: U.S. Department of Justice.
- Bureau of Justice Statistics (2007). *Sexual Victimization Reported by Adult Correctional Authorities, 2007-2008*.
- Byrne, J. M., & Hummer, D. (2007). Myths and Realities of Prison Violence: A Review of the Evidence. *Victims and Offenders, 2*(1), 77-90.
- Byrne, James M., & Hummer, Don. (2008). The Nature and Extent of Prison Violence *The Culture of Prison Violence* (pp. 12-26). Boston et Toronto: Pearson, Allyn et Bacon.
- Byrne, James M., Taxman, Faye S., & Hummer, Donald C. (2008). *The culture of prison violence*. Boston et Toronto: Pearson, Allyn et Bacon.
- Camp, C.G., & Camp, G.M. . (1993). *The Corrections Yearbook*. South Salem, NY: Criminal Justice Institute.
- Campbell, G., Porporino, F. J., & Wevrick, L. (1985). Characteristics of Inmates Involved in Violent Prison Incidents. In R. Division (Ed.), *User Report #53*. Ottawa: Ministry of the Solicitor General of Canada.
- Caputo-Levine, D. D. (2012). The yard face: The contributions of inmate interpersonal violence to the carceral habitus. *Ethnography, 14*(2), 165-185.
- Caulkins, J.P., & Reuter, P. (1998). What price data tell us about drug markets. *Journal of Drug Issues, 28*, 593-612.
- Charland, M.-P. (2010). *Les gangs de rue en prison*. Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal.
- Charland, M.-P., & Vacheret, M. (2014). Les défis de l'intégration des membres de gangs en prison. In J.-P. Guay & C. Fredette (Éds.), *Le phénomène des gangs de rue : théories, évaluations et interventions* (pp. 331-342). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Chayer, L. (1997). *Consommation de drogues et entrée en traitement au pénitencier: le point de vue des détenus*. Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal.
- Chubaty, D. E. (2001). *Victimization, fear, and coping in prison*. Thèse de Doctorat, Université du Manitoba, Canada. <http://hdl.handle.net/1993/1823>

- Clear, T. R. , & Cole, G. F. (1994). *American corrections* (3ème éd.). Belmont, California: Wadsworth Publications.
- Clemmer, D. (1958). *The prison community* California: Rinehart.
- Cohen, A. K., Cole, G. F., & Bailey, R. G. (1976). *Prison Violence*. Connecticut Lexington Books.
- Coid, J. W. (1998). The Management of Dangerous Psychopaths in Prison. Dans T. Millon, M. Birket-Smith & R. D. Davis (Éds), *Psychopathy : Antisocial, Criminal and Violent Behavior* (pp. 431-457). New York: The Guilford Press.
- Comité permanent de lutte à la toxicomanie (2003). *La consommation de psychotropes : portrait et tendances au Québec*. Ottawa.
- Connell, A., & Farrington, D. (1996). Bullying amongst incarcerated young offenders: developing an interview schedule and some preliminary results. *Journal of Adolescence*, 19, 75-93.
- Conrad, J. P. (1977). The survival of the fearful. Dans J.P. Conrad (Éd.), *In Fear of Each Other*. Toronto: Lexington Books.
- Cooley, D. (1993). Criminal victimization in male federal prisons. *Canadian Journal of Criminology*, 35, 479-495.
- Cordeau, G. . (1990). *Les règlements de comptes dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986*. Thèse de Doctorat Thèse, Université de Montréal, Montréal.
- Crewe, B. (2009). *The prisoner society: power, adaptation, and social life in an English prison*. Oxford, Toronto: Oxford University Press.
- CrimLinks. (2010, 28-07-2010). Prison Violence Growing. Consulté le 30 avril, 2014, <http://www.crimlinks.com/News2010/July282010.html>
- Crouch, B. M. . (1995). Guard Work in Transition. Dans A. Haas (Éd.), *The Dilemmas of Corrections* (3ème éd.): Waveland Press Inc.
- Culp, R. F. (2005). Frequency and Characteristics of Prison Escapes in the United States: An Analysis of National Data. *The Prison Journal*, 85(3), 270-291.
- Cunningham, M. D., Sorensen, J. R., Vigen, M. P., & Woods, S. O. (2010). Inmate homicides: Killers, victims, motives, and circumstances. *Journal of Criminal Justice*, 38(4), 348-358.
- Dear, G. E., Thomson, D. M., Hall, G. J., & Howells, K. (2001). Suicidal behavior in Western Australian prisons: Who, where, when and why. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 34, 47-66.
- Delisle, G. (31 janvier 2014). Interdiction de fumer à la prison: une porte ouverte à la contrebande. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/justice-et-faits-divers/201401/31/01-4734230-interdiction-de-fumer-a-la-prison-une-porte-ouverte-a-la-contrebande.php>
- Deslauriers, J.-P., & Kérisit, M. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines: théorie, pratique et évaluation. Dans J. Poupart et

le Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (sous la direction de) (Éd.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 341-364). Montréal, Canada: Gaëtan Morin ltée.

- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris: Éditions du Seuil.
- Dubet, F. (2007). *L'expérience sociologique*. Paris: La découverte.
- Edgar, K. (2008). Cultural Roots of Violence in England's Prisons: An Exploration of Inter-Prisoner Conflict. Dans J. M. Byrne, F. S. Taxman & D. C. Hummer (Éds.), *The culture of prison violence* (pp. 180-197). Boston et Toronto: Pearson, Allyn et Bacon.
- Edgar, K., & Martin, C. (2000). Conflicts and Violence in Prison. *Research findings from the Economic and Social Research Council on violence*. <http://www1.rhnc.ac.uk/sociopolitical-science/vrp/Findings/rfedgar.PDF>
- Edgar, K., O'Donnell, I., & Martin, C. (2003). *Prison violence: the dynamics of conflict, fear and power*. Cullompton: Willan.
- Ellenbogen, P. (2009). Beyond the Border: A Comparative look at Prison Rape in the United States and Canada. *Columbia Journal of Law and Social Problems*, 42(3), 335-372.
- Enquêteur correctionnel du Canada (2006-2007). *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2006-2007*. Ottawa, Canada.
- Enquêteur correctionnel du Canada (2010-2011). *Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel 2010-2011*. Ottawa, Canada.
- Enquêteur correctionnel du Canada (2011-2012). *Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel 2011-2012*. Ottawa, Canada.
- Enquêteur correctionnel du Canada (2012-2013). *Rapport annuel du bureau de l'Enquêteur correctionnel du Canada 2012-2013*. Ottawa, Canada.
- Farrington, D. P. (1993). Understanding and preventing bullying. *Crime and justice: A review of research*, 17, 381-458.
- Fischer, D. R. . (2001). *Arizona Department of Corrections: Security Threat Group (STG) Program Evaluation, Final Report*. Washington, D.C.: US Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice.
- Fondation des maladies mentales (2014). *Le trouble de stress post-traumatique*. <http://www.fondationdesmaladiesmentales.org/la-maladie-mentale.html>
- Fredette, C., & Guay, J.-P. (2014). La culture de gang, l'identité de membre et la délinquance. Dans J.-P. Guay & C. Fredette (Éds.), *Le phénomène des gangs de rue : théories, évaluations et interventions* (pp. 151-166). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Fredette, C., & Guay, J. -P. (2013). La MAC-Gang : un outil inédit d'évaluation de l'adhésion à la culture de gang. *Bulletin d'information en prévention*, 1(Novembre 2013).

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/en/police/publications-statistiques-police/bip/vol1-no2-novembre2013/13171.html>

- Gendron, J. (2010). *Vivre entre les murs : l'expérience d'hommes incarcérés pour la première fois*. Mémoire de Maîtrise Mémoire, Montréal : Université de Montréal, Montréal.
- Giorgi, A. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart et le Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (sous la direction de) (Éd.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 89-112). Montréal, Canada: Gaëtan Morin ltée.
- Girard, C. (1998b). *Automutilations et grèves de la faim en prison : approche socio-démographique*. Paris: Ehess.
- Girard, C. (1998a). Automutilations et grèves de la faim en prison. *La lettre du Genepi*, 58, 12-15.
- Girard, M., & Marcil, C. (1993). *Guide de survie en prison*. Montréal, Qc.: Les éditions JCL Inc.
- Glodstein, A. P. (1994). *The Ecology of Aggression*. New York: Plenum Press.
- Goffman, E. (1968). *Asiles; études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris: Editions de Minuit
- Gorski, T. (2002). Post Incarceration Syndrome and Relapse  
[http://www.tgorski.com/criminal\\_justice/cjs\\_pics\\_&\\_relapse.htm](http://www.tgorski.com/criminal_justice/cjs_pics_&_relapse.htm)
- Gras, L. (2005). *Le sport en prison*. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Grega, G., & Mohlmann, F. (1987). Solutions législatives visant à réduire les actes de violence ayant trait à la contrebande dans les pénitenciers du Canada. Direction des opérations correctionnelles (Éd.): Service correctionnel du Canada.
- Grependaal, M. . (1990). The inmate subcultures in Dutch prisons. *British Journal of Criminology*, 30, 341-357.
- Griffin, M. L., & Hepburn, J. R. (2006). The Effect of Gang Affiliation on Violent Misconduct among Inmates in the Early Years of Confinement. *Criminal Justice and Behavior*, 33(4), 419-448.
- Groulx, L.-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans J. Poupart et le Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (sous la direction de) (Éd.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 55-84). Montréal, Canada: Gaëtan Morin ltée.
- Grounds, A., & Jamieson, R. (2003). No sense of an ending: Researching the experience of imprisonment and release among Republican ex-prisoners. *Theoretical Criminology*, 7(3), 347-362.
- Guyon, L., Brochu, S., Royer, A., Cantinotti, M., Chayer, L., & Lasnier, B. (2010). L'interdiction de fumer en établissements de détention québécois: Institut national de la santé publique.

- Hagemann, O. (2008). Conditions of imprisonment: Victimization and conflict in European prisons. *Journal of Ethnicity in Criminal Justice*, 6(4), 55-68.
- Hammersley, M. (1992). *What's Wrong with Ethnography?* Londres: Routledge.
- Hann, R. G., & Harman, W. G. (1992). Préviation du risque de violence chez les détenus des pénitenciers. Groupe de recherche, Direction des affaires correctionnelles (Éd.). Ottawa: Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Harvey, J. (2007). *Young men in prison : surviving and adapting to life inside*. Cullompton, Portland, Ore.: Willan Publishing.
- Hawton, K., Zahl, D., & Weatherall, R. (2003). Suicide following deliberate self-harm: long-term follow-up of patients who presented to a general hospital. *British Journal of Psychiatry*, 182, 537-542.
- Hemmens, C., & Marquart, J. W. (1999). Straight Time: Inmates' Perceptions of Violence and Victimization in the Prison Environment. *Journal of Offender Rehabilitation*, 28, 1-21.
- HM Prison Service (2006). Violence Reduction Strategy, Prison Service Order 2750. [http://pso.hmprisonservice.gov.uk/PSO\\_2750\\_violence\\_reduction.doc](http://pso.hmprisonservice.gov.uk/PSO_2750_violence_reduction.doc)
- Homel, R., & Thompson, C. M. (2005). *Corrections criminology*. Annandale, NSW: Hawkins Press.
- Home Office Prison Service (1993). *Bullying in prison; A strategy to beat it*. London: HMSO.
- Howell, L. (1985). *Special Handling Units*. Ottawa: Correctional Service of Canada.
- Ireland, J. L. (1999). Bullying behaviors among male and female prisoners: A study of adult and young offenders. *Aggressive Behavior*, 25(3), 161-178.
- Human Rights Watch (2001). *No Escape. Male Rape in US Prisons*. 1-378. [http://www.hrw.org/legacy/reports/2001/prison/report5.html#N\\_266](http://www.hrw.org/legacy/reports/2001/prison/report5.html#N_266).
- Ireland, J. L. (2000). Bullying Among Prisoners. *Aggression and Violent Behavior*, 5(2), 201-215.
- Ireland, J. L. (2011). The importance of coping, threat appraisal and beliefs in understanding and responding to fear of victimization: Applications to a male prisoner sample. *Law and Human Behavior*(35), 306-315.
- Ireland, J. L. . (2002). *Bullying Among Prisoners: Evidence, Research and Intervention Strategies*. London: Brunner-Routledge.
- Ireland, J. L., & Archer, J. (1996). Descriptive analysis of bullying in male and female adult prisons. *Journal of Community Applied Social Psychology*, 6, 35-47.
- Irwin, J., & Cressey, D. R. . (1962). Thieves, Convicts and the Inmate Culture. *Social Problems*, 2.
- Jayewardene, C. H. S., & Doherty, P. (1985). Individual Violence in Canadian Penitentiaries. *Revue canadienne de criminologie*, 27, 429-439.

- Jiang, S., & Fisher-Giorlando, M. (2002). Inmate Misconduct: A Test of the Deprivation, Importation, and Situational Models. *The Prison Journal*, 82(3), 335-358.
- Johansen, V. A. , Wahl, A. K., Eiertsen, D. E., & Weisaeth, L. (2007). Prevalence and predictors of post-traumatic stress disorder (PTSD) in physically injured victims of non-domestic violence : A longitudinal study. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 42, 583-593.
- Kalinich, D. B. . (1980). *Inmate economy*. New York: Lexington Books.
- Kauffman, R.M., Ferketich, A.K., & Wewers, M.E. . (2007). Tobacco policy in American prisons. *Tobacco Control*, 17(5), 357-360.
- Lalande, P. (2009). *La problématique du suicide en milieu carcéral et portrait de la situation dans les établissements de détention du Québec : (du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2006)*. Québec: Service des programmes, Direction du développement et du conseil en services correctionnels, Direction générale des services correctionnels, Ministère de la sécurité publique.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart et le Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (sous la direction de) (Éd.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 365-390). Montréal, Canada: Gaëtan Morin ltée.
- Laurier, C., & Morin, C. (2014). La santé mentale des membres de gangs : une brève recension des écrits. Dans J.-P. Guay & C. Fredette (Éds.), *Le phénomène des gangs de rue : théories, évaluations et interventions* (pp. 209-226). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lemire, G. . (1990). *Anatomie de la prison*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Levan, K. (2012). *Prison violence : causes, consequences and solutions*. Farnham, Surrey, Burlington, VT: Ashgate.
- Levine, F. J., & Rosich, K. J. (1996). *Social Causes of Violence : Crafting a Science Agenda*. Washington D.C.: American Sociological Association.
- Lidz, C. . (1989). Objectivity and Rapport. Dans B. Glassner et J.D. Moreno (sous la direction de ) (Éd.), *Qualitative - Quantitative Distinction in the Social Sciences*. Londres: Kluwer Academy.
- Liebling, A. (1992). *Suicides in prison*. Abingdon, Oxford: Routledge.
- Liebling, A., & Ward, T. (1995). Prison Doctors and Prison Suicide Research. *Clio Med.*, 34, 118-133.
- Light, S. C. . (1991). Assaults on Prison Officers : Interactional Themes. *Justice Quarterly*, 8(2), 243-261.
- Lillis, J. (1994). Prison escapes and violence remain down. *Corrections Compendium*, 19(6), 6-9.
- Linhorst, D. M., Knight, K., Johnston, J. S., & Trickey, M. . (2001). Situational influences on the implementation of a prison-based therapeutic community. *The Prison Journal*, 81(4), 436-453.
- Livingston, M. S. . (1994). *Self-injurious behavior in prisoners*. Thèse de Doctorat incomplète et non-publiée, University of Leeds, UK.

- Livingston, M. S., & Chapman, A. G. . (1997). Bullying and self-injurious behavior in young offenders. *Journal of Prison Service Psychology*, 3, 78-81.
- L'Observatoire international des prisons (2005). *Les conditions de détention en France*. Paris.
- Lockwood, D. . (1985). Issues in Prison Sexual Violence. Dans M. S. Braswell, R. Dillingham et R. Montgomery (Éd.), *Prison Violence in America*. Cincinnati: Anderson.
- Macdonald-Depew, J., & Porporino, F. J. (1983). *A Descriptive Analysis of the C.S.C Special Handling Unit*. Ottawa: Ministry of the Solicitor General of Canada.
- Marchetti, A. M. (2001). *Perpétuités*. Paris: Plon.
- Marshall, R. E. (1993). The application of psychological principles to the problems of bullying amongst young offenders: A multi-disciplinary approach. *Journal of Prison Service Psychology*, 1, 8-16.
- Mashev, T. (2013). *Une analyse des facteurs reliés au sentiment d'insécurité en milieu carcéral*. Mémoire de Maîtrise Mémoire, Université de Montréal, Montréal.
- Maslow, A. H. (1943). A theory of human motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396.
- Maslow, A. H. . (1954). *Motivation and personality*. New York, NY: Harper.
- McCorkle, R. C., Miethe, T. D., & Drass, K. A. (1995). The Roots of Prison Violence: A Test of the Deprivation, Management, and "Not-So-Total" Institution Models. *Crime & Delinquency*, 41(3), 317-331.
- Meeson, Julie-Soleil, & Morselli, Carlo. (2012). La violence et la résolution de conflits chez des trafiquants de cocaïne. *Criminologie*, 45(1).
- Megargee, E. I. . (1976). Population Density and Disruptive Behavior in a Prison Setting. Dans A. K. Cohen (Éd.), *Prison Violence* (pp. 135-144). Connecticut, USA: Lexington Books.
- Michel, L. (2006). Addictions aux substances psychoactives illicites polytoxicomanies. *Annales Médico-psychologiques*, 164(3), 247-254.
- Milton, M. (2006). *Perceptions et pratiques professionnelles des agents correctionnels des pénitenciers québécois*. Mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal, Montréal.
- Motiuk, L. L., & Blanchette, K. (1997). *Caractéristiques des délinquants placés en isolement dans les établissements correctionnels fédéraux*. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Collin et Masson Éd.
- Noonan, M.E., & Carson, E.A. (2011). *Prison and Jail Death in Custody (2000-2009): Statistical Tables*. Washington D.C.: US Department of Justice.
- O'Brien, R. L. (1992). Les unités spéciales de détention. *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 4(3), 13-15.

- O'Donnell, I., & Edgar, K. (1996). The extent and dynamics of victimization in prisons. London: HMSO.
- O'Donnell, I., & Edgar, K. (1998). Fear in prison. *Prison journal*, 79(1), 90-99.
- Olweus, D. . (1996). Bully/victim problems in school. *Prospects*, 26, 331-359.
- Ouimet, M. (1999). *L'étonnante rareté de la violence contre le personnel dans les prisons*. Chicoutimi: J.-M. Tremblay.
- Owens, D., Horrocks, J., & House, A. (2002). Fatal and Non-Fatal Repetition of Self-Harm: A Systematic Review. *British Journal of Psychiatry*, 181, 193-199.
- Park, J. W. L. (1976). The Organization of Prison Violence. Dans A. K. Cohen (Éd.), *Prison Violence* (pp. 89-102). Connecticut Lexington Books.
- Picard, S. (2012). *La prévention du suicide en milieu carcéral : analyse d'un programme de soutien par les pairs*. Rapport de stage de Maîtrise, Université de Montréal, Montréal.
- Pirès, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupard et le Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives (sous la direction de) (Éd.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-172). Montréal, Canada: Gaëtan Morin ltée.
- Plourde, C., & Brochu, S. (2002). Drugs in Prison: A Break in the Pathway. *Substance Use & Misuse*, 37(1), 47-63.
- Porporino, F. J. (1986). *Le contrôle de la violence en milieu carcéral*. Ottawa: Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Power, J. (2010). *Automutilation: analyse documentaire et répercussions sur les services correctionnels*. Ottawa, Ont.: Service correctionnel du Canada.
- Power, J., & Usher, A. (2011). Étude qualitative de l'automutilation chez les femmes incarcérées. from Service correctionnel du Canada. <http://publications.gc.ca/site/fra/407434/publication.html>
- Psychiatrists, Royal College of. (2010). *Self-harm, suicide and risk: a summary*. London: Royal College of Psychiatrists.
- Quarti, S. (2003). *An Exploratory Study of Posttraumatic Stress Disorder in Prison Inmates*. Connecticut: Central Connecticut State University.
- Quinn, J. F. (2003). *Corrections: A Concise Introduction*. Long Grove, IL: Waveland Press.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Reisig, M. D. (1998). Rates of Disorder in Higher-Custody State Prisons: A Comparative Analysis of Managerial Practices. *Crime and Delinquency*, 44, 229-244.

- Renaud, D. (19 février 2013a). Tous les moyens sont bons pour faire entrer du tabac en prison. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201302/18/01-4622914-tous-les-moyens-sont-bons-pour-faire-entrer-du-tabac-en-prison.php>
- Renaud, D. (19 février 2013b). Prisons fédérales: le marché noir du tabac explose. *La Presse*. [http://www.lapresse.ca/actualites/national/201302/18/01-4622910-prisons-federales-le-marche-noir-du-tabac-explose.php?utm\\_categorieinterne=traffidriviers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_vous\\_sugere\\_4622914\\_article\\_POS1](http://www.lapresse.ca/actualites/national/201302/18/01-4622910-prisons-federales-le-marche-noir-du-tabac-explose.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_sugere_4622914_article_POS1)
- Rocheleau, A. M. (2014). Prisoners' Coping Skills and Involvement in Serious Prison Misconduct. *Victims & Offenders*, 9(2), 149-177.
- Roux, J. (1997). Mettre son corps en cause: la grève de la faim, une forme d'engagement public. Dans J. Ion, & M. Péroni (Éds), *Engagement public et exposition de la personne* (pp. 111-134). Paris: Éditions de l'aube.
- Saskatchewan, Criminal Intelligence Service. (2005). Intelligence Trends: Aboriginal-Based Gangs in Saskatchewan. from <http://www.cissak.ca/index.html>
- Service correctionnel du Canada (1981). *Les détenus dangereux*. Ottawa, Canada.
- Service correctionnel du Canada (1989). *La sécurité maximale élevée*. Ottawa: Opérations institutionnelles et communautaires.
- Service correctionnel du Canada (1995). Sondage national auprès des détenus : Rapport final 1995 *Rapport spécial n° 2*. Ottawa: Division de la recherche.
- Service correctionnel du Canada (1996a). Sondage national auprès des employés : rapport final – 1995. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Service correctionnel du Canada (1996b). *Rapport de vérification des unités spéciales de détention : imputabilité et mesure du rendement*. Ottawa.
- Service correctionnel du Canada (2012). Unité spéciale de détention. *Directive du Commissaire, 708*.
- Service correctionnel du Canada (2013). Mission du Service correctionnel du Canada. 2014-05-31, <http://www.csc-ccc.gc.ca/politiques-et-lois/001-cd-fra.shtml#s2a>
- Shaffer, C. E. Jr., Waters, W. F., & Adam, S. G. Jr. (1994). Dangerousness: Assessing the Risk of Violent Behavior. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62, 1064-1068.
- Silberman, M. (1995). *A World of Violence : Corrections in America*. California: Wadworth, Inc.
- Siméant, J. (1993). *La violence d'un répertoire: les sans-papiers en grève de la faim*. Paris: l'Harmattan.
- Simeon, D., & Favazza, A. R. (2001). Self-injurious behaviours: phenomenology and assessment. Dans D. Simeon, & E. Hollander (sous la dir.) (Éds), *Self-injurious behaviors: assessment and treatment*. Washington, D.C.: American Psychiatric Publishing, Inc.

- Smith, H. P., & Kaminski, R. J. (2009). Inmate Self-Injurious Behaviors: Distinguishing Characteristics Within a Retrospective Study. *Criminal Justice and Behavior*, 37(1), 81-96.
- Steinke, P. (1991). Using situational factors to predict types of prison violence. *Journal of Offender Rehabilitation*, 17, 119-132.
- Stephan, J., & Karberg, J. (2003). *The Census of State and Federal Correctional Facilities*. Washington, DC: US Department of Justice.
- Sundin, L. (1971). The dangerousness of goalbreakers. Stockholm: University of Stockholm, Institute of Criminal Science.
- Sykes, G. M. (2007). *The Society of Captives : A Study of a Maximum Security Prison*. Princeton, New Jersey, USA: Princeton University Press.
- Sykes, G.M., & Messinger, S. (1960). *The inmate social system*. New York: Social Science Research Council.
- Sylvester, S. F., Reed, J. H., & Nelson, D. O. (1977). *Prison Homicide*. New York: Spectrum Publications, Inc.
- Thompkins, D. E. (2007). *The Tobacco Ban: A Crisis in Social Control*. Chicago: University of Illinois.
- Toch, H. (1977). *Living in prison : The ecology of survival*. New York: Free Press.
- Totten, M. (2014). Prévenir l'affiliation des jeunes Autochtones canadiens. Dans J. -P. Guay et C. Fredette (Éds), *Le phénomène des gangs de rue : théories, évaluations et interventions* (pp. 393-420). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Trammell, R. (2012). *Enforcing the Convict Code: Violence and Prison Culture*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers.
- Useem, B., & Piehl, A. M. (2006). Prison Buildup and Disorder. *Punishment & Society*, 8, 87-115.
- Usher, A., Power, J., & Wilton, G. (2010). *Automutilation en milieu carcéral : évaluation, intervention et prévention*. Ottawa, Ont.: Service correctionnel du Canada.
- Vacheret, M., & Lemire, G. (2007a). *Anatomie de la prison contemporaine* (2ème éd). Montréal, Qc: Presses de l'Université de Montréal.
- Vacheret, M., & Milton, M. (2007b). Peurs en milieu carcéral: quand sentiments et expériences diffèrent. *Criminologie*, 40(1).
- Vasseur, V.. (2000). *Médecin-chef à La Santé Prison*. Paris.
- Vaughn, M.S., & Del Carmen, R.V. (1993). Smoking in prisons: A national survey of correctional administrators in the United States. *Crime and Delinquency*, 39(2), 225-239.
- Wheeler, S. (1961). Socialization in correctional communities. *American Sociological Review*, 26, 697-712.

Wichmann, C., Serin, R., & Motiuk, L. (2000). *Predicting Suicide Attempts Among Male Offenders in Federal Penitentiaries*. Canada: Correctional Service of Canada.

Wikipedia.). N Vivo. Récupéré le 2014-05-31, <http://en.wikipedia.org/wiki/NVivo>

Williams, D. J., & Hinton, M. L. (2006). Leisure experience, prison culture, or victimization? Sex offenders report on prison gambling. *Victims & Offenders, 1*(1), 175-192.

Winterdyk, J., & Antonowicz, D. (2014). A Review of Deaths in Custody in Three Canadian Provinces. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 56*(1), 85-103.

Zamble, E., & Quinsey, V. L. (1997). *The Criminal Recidivism Process*. USA: Cambridge University Press.

Zdun, S. (2008). Russian communities in German prisons. *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention, 9*, 42-48.

## Annexe 1 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS DE L'ÉTUDE

<b><u>Noms</u></b> / <b><u>Infos</u></b>	<b><i>Types de délits</i></b>	<b><i>Sentence initiale</i></b>	<b><i>Sentence ajoutée</i></b>	<b><i>Niveaux de sécurité</i></b>	<b><i>Population</i></b>	<b><i>Protection</i></b>	<b><i>Motifs transfert USD</i></b>	<b><i>Séjour USD</i></b>	<b><i>Nb d'USD</i></b>
<b><u>Denis</u></b> 54, Québec	Vol à main armée, Évasion	13 ans	21 ans	Tous sauf minimum (min) et psychiatrique (psy)	oui 28 ans	non	Soupçon complot d'évasion	2 ans ½	6
<b><u>Eddy</u></b> 36, Maritimes	Meurtre	Vie	2 ans conc.	Psy, provincial, maximum (max), USD	oui 2 mois	oui	Menace contre le personnel, automutilation, destruction	3 ans	3
<b><u>Fred</u></b> 37, Ontario	Délits contre biens Évasion * Meurtre et tent (x4) *	2 ans	Vie (x2) 12 ans conc (x2)	Tous sauf médium (méd) et psy	oui 5 ans	oui	Meurtre + 2 tentatives de meurtre sur co-détenus	7 ans ½	2
<b><u>Gabriel</u></b> 39, Québec	Vols qualifiés Tentative d'évasion *	3 ans	28 ans	Tous sauf min et psy	oui 3 mois	oui	Tentative d'évasion, tentative d'agression sur le personnel, menaces sur le personnel	1 an	3
<b><u>Hugo</u></b> 38, Québec	Meurtre Agression sexuelle Séquestration *	Vie	4 et 8 mois conc.	Tous sauf min	oui 5 ans	oui	Séquestration envers le personnel et exhibitionnisme	5 ans	1
<b><u>Ian</u></b> 25, Québec	Vols qualifiés Agression sexuelle Séquestration *	8 ans	3 ans	Transition, provincial, méd	oui 2 ans	oui	Séquestration et agression sexuelle sur le personnel	4 ans	1
<b><u>James</u></b> 24, Maritimes	Vols qualifiés Agressions armées *	3 ans ½	14 ½ ans	Tous sauf min	oui 3 ans	oui	Agressions armées (x2) sur codétenus, émeute	1 an	1
<b><u>Kyle</u></b> 31, Ontario	Délits contre biens Voie de fait * Évasion *	2 ans	6 mois	Tous sauf min	oui 11 ans	oui	Agression armée codétenu, émeute	8 ans ½	4
<b><u>Lewis</u></b> 20, Prairies	Voie de fait * Évasion *	4 ans	8 mois	Provincial, max, USD	oui 2 ans	non	Voie de fait et menace sur le personnel	1 an	1
<b><u>Nick</u></b> 35, Pacifique	Délits contre biens Meurtre (x3) * Agression sexuelle	Vie (x2)	Vie	Tous sauf min	oui 2 ans	oui	Meurtre codétenu	1 an ½	1

<b><u>Noms</u></b> / <b><u>Infos</u></b>	<b><i>Types de délits</i></b>	<b><i>Sentence initiale</i></b>	<b><i>Sentence ajoutée</i></b>	<b><i>Niveaux de sécurité</i></b>	<b><i>Population</i></b>	<b><i>Protection</i></b>	<b><i>Motifs transfert USD</i></b>	<b><i>Séjour USD</i></b>	<b><i>Nb d'USD</i></b>
<b><u>Oliver</u></b> 38, Prairies	Délits contre biens Agression armée *	6 ans	15 ans	Tous sauf min	oui 20 ans	non	Agression armée sur le personnel	7 ans	1
<b><u>Peter</u></b> 34, Québec	Vols qualifiés	6 ans	à venir	Tous sauf min	oui 9 ans	oui	Agression codétenu, menace envers le personnel, émeute	1 an	3
<b><u>Zack</u></b> 34, Ontario	Délits en lien drogue Délits contre biens Voie de fait *	4 ans	2 ans	Tous sauf min et méd	oui 3 mois	oui	Agression personnel, menace codétenu	6 mois	2

\* Gestes de violence commis en établissement

## Annexe 2 - INFORMATIONS SUR LES EXPÉRIENCES DE TRANSFERTS À L'USD VÉCUES PAR LES PARTICIPANTS

<b>Nom / Infos</b>	<b>Nb transferts</b>	<b>Transfert</b>	<b>Âge</b>	<b>Établissement de provenance</b>	<b>Moment de la sentence</b>	<b>Motif du transfert</b>	<b>Justification de la violence</b>
<b>Denis</b> (54)	6	1	29	Provincial	Début	Évasion	Éviter sentence
		2	33	Laval	Milieu	Tr institutionnel, soupçons évasion	Colère / Révolte
		3	43	Donnacona	Milieu	Complot évasion	Attente d'un ajout temps
		4	45	Edmonton	Milieu	Tentative évasion otage	Temps, groupe pairs, statut
		5	49	Donnacona	Milieu	Tentative évasion	Crime org
		6	51	Donnacona	Milieu	Complot d'évasion	Crime org
<b>Eddy</b> (36)	3	1	20 ½	Kingston	Milieu	Menaces personnel	Veut USD
		2	24 ½	Saskatchewan	Milieu	Menaces personnel	Veut USD
		3	33	Atlantique	Milieu	Menaces personnel	Veut USD
<b>Fred</b> (37)	2	1	27	Atlantique	Milieu	Agression codétenu	Marchés, pouvoir, groupe organisé
		2	31	Port-Cartier	Milieu	Meurtre et tent codétenu	Changement de statut, difficulté d'adaptation protection, victime = délinquant sexuel
<b>Gabriel</b> (39)	3	1	25	CRR	Début	Menaces personnel	Risque de victimisation
		2	26 ½	CRR	Début	Menaces personnel	Risque de victimisation
		3	37 ½	Port-Cartier	Milieu	Menaces personnel	Injustices perçues
<b>Hugo</b> (38)	1	1	33	Port-Cartier	Milieu	Séquestration personnel	Colère, injustice perçu
<b>Ian</b> (25)	1	1	21	Archambault	Milieu	Séquestration et agression sexuelle personnel	Nouveau placement, discorde conjugale, accumulations de frustrations, perte contrôle, colère femmes
<b>James</b> (24)	1	1	22	Atlantique	Milieu	Agression codétenu, émeute	Temps à venir (longue sentence), marchés, valeurs, veut transfert
<b>Kyle</b> (31)	4	1	21	Atlantique	Milieu	Agression personnel	Consommation, réaction autorité
		2	23	Atlantique	Milieu	Agression codétenu	Leçon valeurs
		3	26	Edmonton	Milieu	Agression codétenu	Victime = délinquant sexuel
		4	30	Atlantique	Début	Agression codétenu, menaces personnel, émeute	Victime = délinquant sexuel, réaction au temps à venir
<b>Lewis</b> (20)	1	1	19	Stoney Mountain (CRR)	Début	Agression et menaces personnel	Réaction au placement, se faire respecter, statut
<b>Nick</b> (35)	1	T 1:	33	Atlantique	Milieu	Meurtre codétenu	Injustice, difficultés familiales, traumas, améliorer statut, victime = délinquant sexuel
<b>Oliver</b> (38)	1	T 1:	31	Edmonton	Milieu	Agression personnel	Leçon valeurs, réaction à l'autorité, réaction à longue sentence, désir de se faire tuer
<b>Peter</b> (34)	3	T 1:	24 ½	Archambault	Milieu	Tr institutionnel, menace personnel, agression codétenu, armes, destruction	Veut aller à l'USD, loyauté
		T 2:	29	Port-Cartier	Milieu	Agression codétenu, tentative d'évasion	Risque de victimisation, défense réputation, pression pairs
		T 3:	34 ½	Atlantique	Début	Agression codétenu, émeute	Marchés

<b>Nom / Infos</b>	<b>Nb transferts</b>	<b>Transfert</b>	<b>Âge</b>	<b>Établissement de provenance</b>	<b>Moment de la sentence</b>	<b>Motif du transfert</b>	<b>Justification de la violence</b>
<b>Zack (34)</b>	2	T 1:	31	Kingston	Début	Agression codétenu, menaces personnel, tr institutionnel	Risque de victimisation
		T 2:	33	Kingston	Fin	Agression personnel	Consommation, manque, leçon valeurs, défense réputation